THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1723
2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1723.

SOC. JESU ...

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	4. v.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1723.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXIII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES,
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1723.

ARTICLE XXXVI.

LA VIE DU VENERABLE Frere Fiacre, Auguſtin Déchauſſé: contenant pluſieurs traits d'hiſtoire & faits remarquables, arrivez ſous les Regnes de Loüis XIII. & Loüis XIV. A Paris, *Place Sorbonne*, chez Robert Marc d'Expilly, *à l'Image Sainte Urſule*, 1722. *in* 12. *pp*. 375.

VOici, dans le ſimple expoſé de la Vie d'un bon Frere Quêteur, une ſorte de demonſtration plus embaraſſante pour les incredules & pour les ſocietez ſeparées de l'Egliſe Romaine, que bien des Traittez d'une profonde & ſubtile controverſe. Il ne

s'agit ici, ni d'un tems éloigné du nôtre, ni d'un païs où la prevention fasse tout changer en heroïsme & en miracle. La ville de Paris a été le principal théatre où la sainteté du Venerable Frere Fiacre a éclaté : & plusieurs personnes, qui vivent encore, peuvent confirmer par leur témoignage, ce qu'on en rapporte de plus prodigieux.

Quoique l'Auteur de cet Ouvrage ne semble prendre que la qualité d'Ami à l'égard des Peres Augustins Déchaussez ; on s'apperçoit cependant, du moins peut-on soupçonner, qu'il les touche d'un peu plus près : on sent même qu'il n'auroit pas laissé volontiers le merite du travail à un autre, qu'à quelqu'un des Confreres du saint personnage, dont il fait l'histoire : « cette Communauté, dit-il, » est bien composée : là se trouvent » des Theologiens distinguez ; des » Predicateurs qui ont un nom ; des » Geographes du Roy ; des Historiens, » & des Theologistes connus ; & pour- » quoi, disois-je, charger un étran- » ger d'une commission que tant de » Domestiques peuvent faire ? » Mais

il étoit arrêté par la vûë de ses pechez; persuadé que « comme il n'apartient « qu'aux Gens de Guerre de décrire, « comme il faut, les campemens, les « sieges & les batailles; il n'appartient « aussi qu'à des Saints d'écrire sur les « Saints ». Il y a long-tems que la profession de Sçavant est dans une possession constante d'empieter hardiment sur les autres professions, & donne droit de parler de tout. L'Auteur s'est donc rendu aux instances qu'on lui a faites: & l'on peut voir par le discours préliminaire où il développe ses dispositions, qu'il connoissoit, mieux que personne, toute la difficulté de l'entreprise où il s'engageoit.

Denis Antheaume, surnommé le Frere Fiacre de Sainte Marguerite, étoit fils d'un pauvre Laboureur de Marly-la-Ville, Diocese de Paris. Il naquit le 21. Fevrier de l'année 1609. & dans son enfance même, il donna de favorables presages des graces extraordinaires que Dieu devoit un jour lui communiquer. Après quelques années passées à Paris dans le métier de Potier d'Étain, il se sentit appellé à l'état Monastique, & son attrait le

détermina à l'Ordre des Auguſtins Déchauſſez. Ces Religieux demeuroient dans le Fauxbourg Mont-Martre, où ils n'avoient pour Monaſtere qu'une vieille maiſon, fort peu accommodée, & dont la petite enceinte leur fit donner par compaſſion le nom de Petits Peres. Leur ſituation étoit d'autant plus fâcheuſe, qu'elle avoit quelque choſe de plus bizare. Ils devoient leur premier établiſſement à Paris, aux liberalitez de la Reine, Marguerite de Vallois, qui en conſideration des Peres Amet & Matthieu, qu'elle eſtimoit ſingulierement, les avoit d'abord placez au Fauxbourg Saint Germain, dans le Couvent qui porte encore ſon nom, avec un revenu de ſix mille livres; mais au bout de cinq ans, Étienne de Boucicaut, Aumônier de cette Princeſſe, leur vint ordonner de ſa part, de ceder la place aux Peres Auguſtins reformez de la Province de Bourges, ſans alleguer d'autres raiſons de leur diſgrace, ſi ce n'eſt qu'ils ne chantoient pas le plein chant. Notre Auteur ne doute pas que le zele & la liberté du Pere Amet n'en fuſſent les

vrais motifs ; ce qui le conduit naturellement à de justes reflexions sur le danger qu'il y a d'être Confesseur & Predicateur à la Cour. Quoi qu'il en soit, les Augustins Déchaussez qui avoient pour eux un Contract irrévocable entre vifs, avec l'approbation du Pape, confirmé par le Roy & par le General de l'Ordre, & enregistré au Parlement, n'en furent pas moins reduits à la déplorable ressource des protestations, qui toutes claires & fondées qu'elles leur paroissent, n'ont jamais produit que d'inutiles tentatives contre les nouveaux possesseurs.

Le seul Esprit de Dieu pouvoit inspirer à Denis Antheaume de l'inclination pour une Maison, où la difficulté de la subsistance avoit autant dequoi l'allarmer, que l'austerité de la Regle. Malgré cela, vingt mois de soûpirs & de poursuites ne lui en auroient pas ouvert l'entrée ; si le recours qu'il eut à la Sainte Vierge, n'eût fait changer d'un jour à l'autre, contre toute apparence, le cœur d'un Superieur, dont il n'avoit essuyé jusques-là que des rebuts. Il étoit alors âgé de vingt-deux ans. Étant tombé

malade deux mois après ſa vêture, il apprit de l'Infirmier, que c'étoit la Reine, Anne d'Autriche, qui fourniſſoit abondamment à toutes les dépenſes des malades dans cette Communauté naiſſante. Il en fut penetré de reconnoiſſance pour ſa Bien-faitrice ; & comme en ce tems-là toute la France retentiſſoit des vœux qu'on faiſoit au Ciel pour en obtenir un Dauphin, il eut, dès qu'il fut gueri, ſes devotions reglées à cette intention, ſans manquer un ſeul jour à s'en acquitter durant ſept années, que Dieu éprouva là-deſſus la foy & la confiance de ſon ſerviteur. Le Frere Fiacre, dans cet intervalle, finit ſon noviciat, & paſſa quelque tems à Lyon. La maniere miraculeuſe, dont il y pourvut à la nourriture de deux Religieux, y avoit déja rendu ſon nom fort celebre, lors que ſes Superieurs le rappellerent à Paris, en 1635. " on „ le vit partir avec douleur „, dit l'Auteur ", lui ſeul partit avec joye. „ Paris lui paroiſſoit charmant, par- „ ce que dans la multitude & la con- „ fuſion de ſes habitans, il y vivoit „ inconnu „. Il ſe trompoit ; l'emploi

de Quêteur qu'il y exerça quarante-neuf ans, lui donna moins d'accès chez les personnes charitables, qu'une pieté édifiante & un zele brûlant de la gloire de Dieu ne lui procurerent bien-tôt d'illustres relations parmi ce qu'il y avoit de plus distingué, soit par le rang, soit par la vertu. Il se forma sur tout une liaison très-entiere avec le Saint Prêtre, Monsieur Bernard : & ce fut la Sainte Vierge, pour qui ils avoient l'un & l'autre une devotion tendre, qui en serra les nœuds. Quelque tour que l'on donne aujourd'hui au recit naïf, que Monsieur Bernard lui-même en a fait, il est certain que l'Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de France, en fut alors frappé, jusqu'à ne pouvoir desavoüer que le don des miracles subsistoit encore dans l'Eglise Catholique. Mais les esprits difficiles vont trouver dorénavant bien d'autres pas à franchir en suivant l'histoire du F. Fiacre.

Il y avoit quatre ans qu'il prioit pour la naissance d'un Dauphin, quand il se sentit sollicité interieurement d'aller proposer à la Reine trois neuvaines, l'une à Notre-Dame de Gra-

ce en Provence; une seconde, à Notre-Dame de Paris; & la derniere, à Notre-Dame des Victoires, dans la nouvelle Eglise des Peres Augustins Déchaussez; avec assûrance qu'en satisfaisant à ces devotions, elle auroit un fils. Son Confesseur & le Superieur de la Maison, à qui il s'en ouvrit, lui recommanderent de continuer ses prieres, & d'attendre que Dieu lui donnât une marque plus distincte de sa volonté. Il acquiesça, & passa ainsi deux années: mais au bout de ce terme, un jour qu'il étoit à l'oraison commune, la violence de l'inspiration ne lui permit pas de differer davantage: il tira son Confesseur à l'écart, & fondant en larmes, il lui dit que Dieu le pressoit d'aller trouver la Reine, de l'avertir des neuvaines qu'elle devoit faire, & même de lui declarer que le tems de sa grossesse étoit proche. Le Confesseur n'avoit aucun doute sur la verité de l'inspiration; mais le Superieur étoit arrêté par la crainte du ridicule où il exposoit sa Communauté. Ils s'opposerent donc l'un & l'autre aux desseins du Frere Fiacre, persistant à exiger un

témoignage précis, que Dieu lui parloit, & lui ordonnant de le demander à la Sainte Vierge. Elle ne tarda pas à le lui accorder : huit jours après, comme il se fut mis en prieres dans sa chambre après Matines, il entendit le cris d'un petit enfant, & apperçut la sacrée Vierge environnée d'une lumiere, la tête chargée de trois Couronnes, & tenant un enfant entre ses bras. Il se prosternoit pour adorer l'enfant, dans la pensée que c'étoit Jesus-Christ ; mais elle l'empêcha. *Cet Enfant*, lui dit-elle, *n'est point mon fils, c'est le dauphin que je veux donner à la France.* La vision dura un quart d'heure ; & parce que le bon Frere ne pouvoit se debarasser de certains sentimens de défiance qui lui faisoient apprehender l'illusion, elle fut suivie de deux autres, avec quelque difference pour les circonstances, & enfin d'une quatriéme, où la Sainte Vierge lui parla de la sorte : *Ne doutez point, mon enfant, de ce que vous avez declaré à votre Confesseur. Pour marque que je veux qu'on avertisse la Reine qu'elle fasse trois neuvaines en mon honneur, voilà la même*

Image qui est à Notre-Dame de Grace, en Provence, & la forme de l'Eglise. Le F. Fiacre vit à ce moment l'image & l'Eglise ; il les observa avec soin, & le rapport qu'il en fit se trouva conforme au rapport des personnes consultées. Tout ceci est tiré des Archives des Augustins Déchaussez, où l'on voit encore jusqu'à la declaration juridique du Frere Fiacre, dattée du cinq Novembre 1637. un mois avant la grossesse de la Reine.

Le Superieur, malgré ces signes positifs, tels qu'il les avoit exigez, n'en devenoit pas plus hardi : il ne put se resoudre à autoriser la démarche qu'il falloit faire à la Cour. Mais il consentit que le Frere Fiacre en conferât avec son ami M. Bernard. Il le fit, & trouva ce pieux Ecclesiastique dans un embaras tout semblable au sien, favorisé tout comme lui de connoissances surnaturelles, touchant la naissance d'un Dauphin, & retenu par son Confesseur qui lui deffendoit d'en parler. M. Bernard ne se crut pas obligé à la même reserve, sur ce qu'il apprenoit du F. Fiacre ; il se hâta de le communiquer au Cardinal de la

Rochefoucault : & ce fut par l'intervention de ce Cardinal, après un ſevere examen, que les premieres paroles en furent portées à la Reine : il faut cependant remarquer, ajouté l'Hiſtorien, que quand le Frere Fiacre vit les neuvaines, que la Sainte Vierge demandoit, ou manquées, ou differées par l'irreſolution de ſon Superieur, ſa devotion le porta à en entreprendre trois autres, mais de ſimples neuvaines du Roſaire, qu'il s'engagea de remplir en ſon particulier; & Dieu parut manifeſtement avoir attaché à ſes prieres le moment heureux, après lequel on ſoupiroit ; car les trois petites neuvaines finirent le cinq Decembre ; neuf mois préciſement avant que la Reine accouchât.

Cette Princeſſe cependant ne tarda pas à ſuivre les intentions du Frere Fiacre ; & ce fut lui-même qu'elle nomma, avec un autre Religieux de ſon Ordre, pour le pelerinage de Notre-Dame de Grace. Les lettres que le Roy, informé de tout, en expedia, ſont du 7. Fevrier 1638. Durant l'abſence du Saint homme, il s'éleva un

furieux orage contre lui & contre M. Bernard. La Reine avoit cessé de sentir le mouvement de son fruit. Il n'en fallut pas davantage pour exciter un déchaînement universel à la Cour & dans Paris, & l'on y crioit hautement à l'imposture. Mais M. Bernard tint toujours ferme pour la prédiction, disposé, disoit-il, à la soutenir au milieu des flammes, tant il étoit sûr que le Ciel avoit parlé par la bouche du F. Fiacre, dont il declaroit n'avoir été que l'interprete. En effet, l'indisposition de la Reine n'eut point de suite; le Dauphin vint heureusement au monde; & on reconnut sensiblement par les circonstances de cette naissance, que la France avoit sa principale obligation de son bonheur aux prieres de ce bon Frere.

C'est à peu près dans ces termes que le P. l'Empereur Jesuite s'en est expliqué dans la vie de M. Bernard. Il y fait d'ailleurs un si bel éloge de la vertu du Frere Fiacre, qu'il meritoit au moins par-là quelque indulgence sur le petit nombre de méprises qu'on lui reproche. Notre Historien cependant le pousse fort vivement, jusqu'à

le charger d'une pure faute d'impreſſion, comme d'une ignorance groſſiere : rien de plus contraire au texte même du P. l'Empereur ; que de prétendre *qu'il ait fait venir les Auguſtins Déchauſſez en France, au ſeptiéme ſiecle* : lui qui dit expreſſément que quelques années après qu'ils y eurent paru, la Reine Marguerite de Valois les établit à Paris en 1609. C'eſt donc ou la fin du *ſeiziéme* ſiecle, ou le commencement du *dix-ſeptiéme* qu'il deſigne; cela étoit facile à ſuppléer. On fait bien du vacarme ſur deux autres points avancez par le P. l'Empereur; l'un que la Reine avoit eu quelques fauſſes couches les premieres années de ſon mariage ; l'autre, qu'un des grands obſtacles à lever, pour la mettre en état d'avoir des enfans, étoit de ruïner la diſpoſition d'eſprit de Loüis XIII. à ſon égard. Mais qu'importe à quoy l'on attache ce qu'il y eut de merveilleux & de ſurnaturel à la naiſſance du feu Roy, dès que la diſpoſition preſente des choſes oblige réellement d'en reconnoître ? Ce ſont des particularitez, reprend l'Hiſtorien, dont il n'y a nulle trace, ſoit

dans les nouvelles publiques, ſoit dans les oraiſons funebres d'Anne d'Autriche. Ces ſortes de monumens ne diſent pas tout : à leur défaut, le Pere l'Empereur en a crû le rapport de perſonnes ſûres ; mais d'un rang à ne point entrer dans des querelles litteraires. Il ſuffit que le feu Roi lui-même n'a pas ignoré la liberté qu'il prenoit. Le P. l'Empereur n'a parlé que de l'aveu, & avec l'approbation de ce grand Prince.

Il n'en falloit pas davantage, que le reſpect qu'on portoit au F. Fiacre, & les loüanges dont on le combloit, pour le faire ſonger à quitter Paris ; ce qu'il apprit des heureux ſuccès d'une Miſſion de ſon Ordre en Barbarie, allumant ſon zele, fortifia ce deſſein. Il lui parut beau d'aller partager les travaux de ſes freres, au lieu » de demeurer dans l'inaction « en » homme inutile, qui promenoit une » beſace de porte en porte, & qui au » fond n'étoit bon à rien. C'étoit » ainſi qu'il tomboit dans l'illuſion », dit l'Auteur de ſa vie ; il le reconnut, & après avoir conſulté la Sainte Vierge dans un pelerinage qu'il fit exprès

à Mont-Martre, il resolut de s'en tenir à son Office de Quêteur, comme à la voye de sainteté, qui lui étoit marquée personnellement, & dont il n'y avoit qu'une ferveur déplacée qui le pût dégoûter ; mais avide de verser son sang pour Jesus-Christ dans une terre étrangere, il se fit un plan de nouvelles austeritez pour le lui sacrifier peu à peu par la penitence. On fremit à la vûë de certains traits, que son Panegiriste a peine à excuser d'indiscretion ; quoiqu'il convienne que les Saints ont sur cet article leurs regles de prudence, fort au-dessus de la timide sagesse des ames charnelles. Plus il faisoit pour Dieu dans le secret de sa Cellule (car au-dehors il ne paroissoit rien que de commun) & plus Dieu augmentoit la veneration qu'on avoit pour lui dans le centre même de la grandeur & de la pompe du siecle. C'étoit souvent un spectacle bien singulier, mais bien glorieux à la Religion, de le voir avec un exterieur pauvre & méprisable, environné de Princes, de Princesses, & d'autres personnes les plus distinguées, qui l'entretenoient toutes avec plaisir, &

aimoient à l'entendre parler de Dieu & des merveilles de la Sainte Vierge: on recouroit à lui dans tous les besoins; on venoit en foule se recommander à ses prieres, de sorte qu'il paroit incomprehensible, comment, outre les devoirs de sa Regle, il pouvoit remplir seul tant de differens exercices que sa charité lui imposoit: pour y satisfaire, il prenoit ordinairement le tems sur son sommeil, & ne dormoit presque point.

Anne de Gonzague, fille puisnée de Charles I. Duc de Mantouë, ne crût pas pouvoir employer une intercession plus efficace que la sienne, pour obtenir la conversion du Prince Edoüard de Baviere, son mari. Il suivoit la pretendûë reforme; & les disgraces de son pere Frederic V. Comte, Electeur Palatin du Rhin, & Roi de Boheme, lui avoient fait chercher un azile en France, où il avoit épousé la Princesse. Elle vint donc un jour trouver le F. Fiacre : *Mon bon Frere*, lui dit-elle, *je suis toute penetrée de douleur. Je fais de mon mieux pour convertir mon époux, je le prêche depuis longtems ; mais c'est bien en vain. Mada-*

me, repondit le Frere, *il faut prier. Prions, je commencerai, le 14. de May une neuvaine à Notre-Dame de Montaigu*; (c'eſt une devotion très-celebre aux Païs-Bas, connuë dans toute l'Europe par les écrits de Juſte-Lipſe, & établie à Paris, dans l'Egliſe des Auguſtins Déchauſſez, depuis 1624.) *Par deſſus, je prierai Dieu & la bonne Vierge, depuis le 14. May, juſqu'au 14. d'Octobre : & vous verrez, Madame, que Dieu aura pitié de nous.* La Princeſſe fit vœu ſur le champ; que ſi le Seigneur l'éxauçoit dans l'eſpace de tems que le ſaint homme avoit preſcrit, elle jeûneroit tous les Vendredis de ſa vie, & donneroit une lampe d'argent, pour être placée devant l'image miraculeuſe de Notre-Dame de Montaigu. Elle ne tarda pas à s'appercevoir, combien la ſimplicité de ſa foy, & la mediation du Frere Fiacre étoit agreable à Dieu. Le Prince changea de diſpoſitions, juſqu'à en être lui-même étonné; ſes erreurs ſe diſſiperent, & avant le mois d'Octobre, il en fit l'abjuration ſolemnelle, mais ſi ſincere qu'il convertit la Princeſſe Loüiſe Palatine ſa

ſœur, depuis Abbeſſe de Maubuiſſon. C'eſt ce qui arriva en 1647.

L'Exemple de la Reine qui avoit alors la Regence du Royaume, étoit d'un grand poids pour attirer au F. Fiacre la confiance de la Cour. En 1644. elle l'avoit chargé de conduire à Notre-Dame de Grace le magnifique tableau dont elle faiſoit preſent à cette Egliſe, en reconnoiſſance de la naiſſance du Roi : depuis qu'il fut de retour, elle le mandoit ſouvent auprès de ſa perſonne, pour être le depoſitaire de ſes peines ; il étoit devenu pour elle une reſſource ordinaire & un fonds inépuiſable de conſolation, au milieu des troubles & des traverſes qui agitoient la minorité. Cette triſte ſituation du gouvernement fit plus d'une fois admirer dans ce pauvre Frere une ſenſibilité ſur les maux de ſa patrie, & un attendriſſement de cœur, qui montre bien que la pieté Chrétienne eſt le vrai principe des vertus civiles. Pelerinages, neuvaines, macerations du corps, ſaintes aſſociations, démarches même auprès des Puiſſans, rien ne lui coûtoit pour appaiſer la colere de

Dieu, ou pour desarmer les passions des hommes. Il alla se jetter hardiment aux pieds de la Reine, lors qu'elle pressoit le plus vivement les mécontens, en 1652. *Madame*, lui dit-il, avec naïveté, *je viens vous prier & vous encourager de nous donner la paix : representez-vous les maux que ces guerres entraînent : elles font commettre des pechez mortels.* Il ne se contenta pas de gemir, avec tous les gens de bien, au récit des profanations commises à Saint Denis, par les troupes des deux partis, qui s'en étoient successivement emparé. Il fit amande honorable, la corde au col, depuis son Couvent de Paris, jusqu'à Notre-Dame des Vertus, & alla jusqu'à Saint Denis, pieds nuds & tête nuë, recitant l'Office des Morts pour les Soldats qui avoient été tuez : dès qu'il fut entré dans l'Eglise, il se prosterna contre terre, & s'abandonna aux plus vives expressions de sa douleur : *ô mon Dieu*, disoit-il, *faut-il que je voye les malheurs de notre France, & les corps morts des François, sur les tombeaux même de nos Rois ? Il est question de nous humilier, d'adorer vos jugemens &*

de reconnoître nos fautes. Je m'humilie devant vous ; je ſuis le plus petit de vos ſerviteurs ; ayez pitié de votre peuple.

La bataille de Saint Antoine, ayant porté les derniers coups aux diviſions domeſtiques, & tranſporté la guerre ſur les frontieres ; le Roi en 1654. fut en état de ſe faire ſacrer à Reims. On y invita le Frere Fiacre : mais il aima mieux employer ce tems-là même en un pelerinage de devotion ; & lorſque la Cour partit pour Reims, il ſe rendit à pied à Notre-Dame de Chartres. Il viſitoit volontiers cette Egliſe. Ce fut là, qu'en 1658. il s'engagea à deux autres pelerinages de plus long cours, celui de Notre-Dame de Grace, & celui de Notre-Dame de Lorette : en cas que la paix qui paroiſſoit très-éloignée, fût concluë dans deux ans, entre la France & l'Eſpagne. Elle le fut en effet, vers la fin de l'année ſuivante, par le traité des Pirenées ; dont les clauſes, & ſur tout l'heureuſe alliance qui en fut le nœud, ont encore eu dans ces derniers tems de ſi grandes ſuites.

Le Frere Fiacre étoit l'homme choiſi du Ciel pour attirer ſur la Maiſon

 Royale

Royale une ſainte fecondité; plus de ſix mois écoulez depuis le mariage de Loüis XIV. ſans qu'il parût dans la jeune Reine aucun ſigne de groſſeſſe, lui faiſoient apprehender à elle & à la Reine mere qu'elle ne fût ſterile. Elles communiquerent leurs inquietudes à Madame de la Fayette Superieure de la Viſitation de Chaillot: & la converſation étant tombée ſur le Frere Fiacre, Madame de la Fayette ſe chargea de lui propoſer les intentions de leurs Majeſtez. Le bon Frere y proceda, avec ſa ſimplicité ordinaire, par la pratique de devotion qu'il avoit le plus à cœur; c'étoit celle des neuvaines, en l'honneur de la Sainte Vierge. La premiere qu'il entreprit, ſe paſſa ſans aucune particularité remarquable: ſur la fin de la ſeconde, la Sainte Vierge lui apparut, accompagnée de Sainte Thereſe, Patrone de la jeune Reine, portant entre ſes bras un petit enfant: & pendant la troiſiéme, la jeune Reine reconnut qu'elle étoit enceinte. Il y eut encore quelque choſe de plus précis; car avant que de commencer cette derniere neuvaine, il fut inſpiré de

faire un vœu, & d'en aller propoſer la ratification aux deux Reines, promettant pour elles de ſatisfaire à un certain nombre de bonnes œuvres, s'il naiſſoit un Dauphin dans un intervalle de tems, qu'il deſignoit; ſçavoir, depuis le 21. Janvier, juſqu'au 21. Novembre 1661. les Reines agréerent le vœu, & le Dauphin vint au monde, avant que le tems fût expiré. Les Archives des Peres Auguſtins ont encore là-deſſus dequoi fermer la bouche aux incredules.

Toute la France goûtoit alors les avantages de la paix; mais la Cour n'oublioit pas à quelles conditions le Frere Fiacre l'avoit obtenuë. Il partit donc cette même année, par ordre du Roi & de la Reine mere, pour la Provence & pour l'Italie, chargé de riches preſens, & de quelques copies du traité de paix, que leurs Majeſtez lui recommandérent de preſenter à la Sainte Vierge. Il ſe fit une Regle, durant ce voyage, de donner chaque jour deux heures à l'oraiſon, de jeûner trois fois la ſemaine, & le Vendredi au pain & à l'eau, quoiqu'il marchât à pied, & de communier

quatre fois. En paſſant par Savone, il fut touché de la maniere dont la Sainte Vierge y eſt honorée, ſous le nom de Notre-Dame de Savone, & depuis il n'épargna rien pour établir cette devotion à Paris. Sa reputation s'étoit répanduë à Rome même, où le Pape Alexandre VII. fit hautement ſon éloge, dans l'Audience qu'il lui donna. Ce ne furent, ni les precieux reſtes de l'antiquité, ni les merveilles de Rome moderne, qui exciterent ſa curioſité dans cette capitale du monde Chrétien. Il évitoit les Egliſes les plus frequentées; & quand il eut ſatisfait au devoir des ſept fameuſes ſtations, il ſe retiroit ordinairement dans les Catacombes & dans les Chapelles ſouterraines, arroſant de ſes larmes une terre que tant de martyrs ont arroſée de leur ſang. Il arriva à Lorette le 21. de Juin, & il y rendit le vœu du Roy. Le 26. Dieu lui fit connoître la rupture éclatante, cauſée à Rome un an après par l'inſulte des Corſes; ſes écrits la deſignent fort clairement. Il revint en France par le Milanez, & viſita dans la Breſſe le ſuperbe édifice de Notre-Dame du

Bourg, desservie par les Religieux de son Ordre : le lendemain qu'il y fut arrivé, il fit une chûte de six pieds de haut, où il se rompit une côte : l'Auteur de sa vie a balancé, s'il donneroit autant de part à l'operation du Demon dans cet accident, que le témoignage du Saint homme l'oblige d'en donner : car selon lui, ce fut le Demon même qui le fit tomber, & qui après que la côte rompuë eut été remise, le menaça visiblement de lui en rompre une autre, furieusement irrité contre ses pelerinages. L'amour de la verité, l'a enfin emporté sur la crainte d'offenser les faux délicats. L'historien, seulement pour plus grande précaution, a fortifié son recit de quelques exemples, où l'action exterieure des malins esprits, & les violences réelles qu'ils ont exercées contre plusieurs Saints, ne peuvent être raisonnablement contestées. Il observe de plus, que le Frere Fiacre n'étoit point de ces personnes en qui une imagination dereglée fait voir & sentir ce qu'elles ne voyent & ne sentent point, ni de ces naturels sombres, feconds en vapeurs malignes,

qui derangent la disposition de leur cerveau. Il étoit doux, ouvert, & auroit même été un peu enjoüé, si la vertu n'eût corrigé la nature : il ne fuyoit pas les divertissemens honnêtes, & avoit un entretien qui édifioit sans envier, & recréoit sans sortir des bornes de la plus parfaite modestie. L'accident de Bourg en Bresse l'y retint malade quarante-trois jours, & il ne revint à Paris que vers le tems des couches de la Reine.

Son credit qui s'affermissoit de plus en plus à la Cour, n'y fut pas inutile au P. Paul Tertier, Religieux Prémontré, pour introduire à Paris la reforme de Verdun. Cet homme simple & sans caractere, avoit dans son état de Quêteur, l'ardeur & le courage d'un Apôtre. Ayant un jour rencontré dans sa route un Marchand Mahometan, il entreprit de le convertir, & en vint à bout. Il travailla vingt ans pour ramener un Protestant à la Religion Catholique. Prieres constantes, lettres pleines de tendresse, visites assiduës, exhortations vives, il mit tout en usage, brûlé qu'il étoit du desir d'en faire la conquête

à l'Eglise : mais Dieu ne l'exauça pas. Il eut en recompense la consolation de voir la fille & la belle-fille de cet opiniâtre, recevoir la grace qu'il demandoit pour leur pere. Pendant que la Reine d'Angleterre, Henriette Marie d'Orleans étoit en France, elle conjura le Frere Fiacre de faire une neuvaine pour la conversion de ses deux fils, Charles II. regnant alors, & le Duc d'Yorc, qui lui a succedé, sous le nom de Jacques II. Il le fit, & peut-être, dit notre Auteur, ces deux Princes lui doivent-ils leur salut : le dernier étant mort en odeur de sainteté ; & l'autre ayant laissé de fortes conjectures, qu'il a au moins fini dans les sentimens ortodoxes. Son zele n'eut pas le même effet à l'égard de la nation Angloise. Il avoit prié specialement pour elle durant trois mois, & il se proposoit de prier davantage, lors que Dieu, comme il l'écrit, suspendit son dessein, & lui ordonna d'appliquer pour les François les prieres qu'il avoit resolu de faire pour l'Angleterre : la France devint donc plus que jamais l'objet de ses devotions ; & selon que l'Esprit Saint le

lui fit entendre, la personne & la fortune du Roi en particulier, furent comme confiées à sa garde. *Je veux me servir de vous pour la Monarchie Françoise*, lui dit un jour le Seigneur dans son oraison ; *je veux que vous ayez soin du Roi & de son Etat par vos prieres ; je ne l'ai pas donné à vous & à la France, sans cause.* C'est ce qui pourroit passer pour un mouvement de ferveur sans autorité, s'il n'y avoit dans la vie du Serviteur de Dieu des caracteres specifiques de l'operation divine, & si les faits n'y parloient partout, en consequence des promesses & des prédictions : les merveilles de ce dernier genre sont en très-grand nombre ; outre ce qu'on a déjà vû, en voici quelques autres qui aideront à juger du reste.

Les Espagnols avoient formé le siege de Guise, le 16. Juin 1650. leur armée étoit de 25000. hommes, & l'on ne s'attendoit pas que la place pût tenir plus de quinze jours ; cependant le 1. de Juillet, environ deux heures après minuit, le Frere Fiacre eut revelation que les mines des assiegeans avoient manqué, & il vit leurs

troupes se retirer en desordre : ce qu'on n'apprit à Paris, que la nuit suivante.

Lorsque le Maréchal de Turenne, quatre ans après, entreprit d'attaquer les lignes d'Arras, qui étoit vigoureusement pressé par l'Archiduc, le Comte de Fensaldaigne, & le Prince de Condé ; la Cour envoya au F. Fiacre pour lui recommander cette importante affaire. *Etant au milieu de mon oraison, le 12. Août*, dit-il lui-même, *je fus extrémement combattu ; sçavoir, si le Roi gaigneroit la bataille, ou non. Je levai les yeux au Ciel, & commençai à dire : Seigneur, mon Dieu, Seigneur des armées, vous tenez la victoire entre vos mains, vous sçavez à qui vous voulez la donner ; alors Dieu voyant que je me jettois du côté de la défiance, me consola & me dit, à la France.* C'étoit douze jours avant que le Maréchal forçât les retranchemens des ennemis, qui furent battus & leverent le siege.

En 1657. il connut le 1. Avril à quatre heures du soir, la mort prochaine de l'Empereur Ferdinand III. qui mourut le deuxiéme, à quatre

heures du matin. *O Dieu*, s'écria-t'il, dans ſa priere, *vous me faites voir des ſignes épouvantables ; appaiſez votre colere ; vous me donnez la penſée d'écrire à l'Empereur, que vous l'allez frapper de mort.* On a le recit de cette viſion, qu'il communiqua à l'heure même à ſon Confeſſeur, qui la nota de ſa main.

Perſonne ne ſçavoit à Paris la grande maladie, dont le Roi Loüis XIV. fut attaqué à Calais, au milieu de la Campagne de 1658. *Dieu me l'a appriſe*, dit le Frere Fiacre à ſon Confeſſeur, *& dès que je l'ai ſçû, j'ai prié pour le Roi, qui eſt en danger de mort.* Ce qui lui fut revelé du ſiege de Gand, eſt fort ſingulier. Le 1. Decembre 1677. Dieu lui fit connoître que le Roi s'attacheroit d'abord à cette place, & qu'il la prendroit. L'écrit, qu'il en dreſſa par ordre de ſon Confeſſeur, eſt précis ſur la date de la révélation. Il y avoit neanmoins ſi peu d'apparence, qu'on tournât de ce côté-là, que le Roi partant de Saint Germain, le 7. Fevrier 1678, prit la route de Metz, & que les Eſpagnols, qui malgré cette feinte craignoient toûjours pour la

Flandre, avoient tiré une partie de la garnison de Gand, pour mettre Ypres en défense. Tout étoit disposé à de nouvelles conquêtes, après la prise de ces deux Villes : & le Roi revenu à Saint Germain, le 5. Avril, en étoit reparti le 12. Mai pour l'armée : mais la nuit de ce même jour, le Frere Fiacre entendit une voix qui lui dit : *Levez-vous, & priez pour la paix; Dieu a écouté vos prieres & celles de la France & de l'Espagne : la paix commencera par la Hollande & par l'Espagne, & l'Allemagne la finira.* Il ne vouloit pas mettre sur le papier une révélation si claire : son Confesseur l'y obligea, & elle subsiste encore.

Nous n'ajouterons plus qu'un trait de cette nature; il regarde le siege de Vienne investie, le 15. Juillet 1683. par 200000. Turcs, qui avoient traversé la Hongrie, avec une rapidité incroyable. On lit dans les papiers du bon Frere, que ce même jour il vit en dormant l'ennemi de la Religion, qui s'approchoit de Vienne, & l'alloit assieger. Il se réveilla, & après que dans sa priere, il eut en quelque sorte combattu contre Dieu, qui vou-

loit punir l'Allemagne, il apperçut en esprit les deux armées, celle des Turcs, & celle des Imperiaux. Il connut que les Imperiaux souffriroient quelque tems, mais qu'ils seroient secourus, & remporteroient sur les Turcs une victoire complette.

C'est ici une des dernieres révélations, dont les écrits du Frere Fiacre nous instruisent. Il eut dans ces tems-là, dans une retraite, de grands pressentimens de sa mort, & le premier jour de Janvier 1684. il en fut plus fortement occupé que jamais. On ne peut pas même douter qu'il n'en eût une connoissance expresse, quand on examine deux pieces dattées de ce jour; la premiere est une lettre au Roi pour le prier de permettre que ses Superieurs fassent porter son cœur à Notre-Dame de Grace, en Provence, pour y être placé, sous le marche-pied de l'Autel; l'autre un renouvellement de devotion qu'il avoit fait de son cœur à la Sainte Vierge, dès l'an 1644. Il le signa de son sang. « Tout le reste du mois, il pria pour le Roi, « & pour la Foi de l'Eglise de Fran- « ce, en exhortant les Ecclesiastiques «

„ de ne pas donner dans les opinions „ nouvelles, & de ne pas s'oppoſer „ aux ſentimens de la Sainte Egliſe „ Romaine „; & en les avertiſſant que Dieu, dont la colere venoit d'éclater dans l'Empire d'une maniere ſi terrible, pourroit bien auſſi ſe faire ſentir à la France, à cauſe de la licence de ſes mœurs. La ſaiſon qui étoit très-dure, ne lui permettoit gueres de quitter ſon Couvent; mais Madame la Dauphine ſouhaitoit le voir. Elle ſe croyoit redevable à ſes prieres de la naiſſance de deux Princes; & le Frere Fiacre ſouhaitoit de l'aller feliciter ſur la naiſſance du dernier, qui étoit le Duc d'Anjou, aujourd'hui Roi d'Eſpagne. Il ſe rendit donc à Verſailles, & il y entretint la Princeſſe d'une maniere ſi touchante, qu'elle n'oublieroit jamais, diſoit-elle, cette converſation. Il fut enſuite ſaluer le Roi; revint à Paris, & alla le lendemain Dimanche matin avertir ſon Superieur, que ſa fin étoit proche. Ce ne fut cependant qu'après avoir fait une confeſſion generale, & après avoir communié en public avec la Communauté, qu'il ſe trou-

va mal. C'étoit une fievre accompagnée de fluxion ; le grand froid l'avoit saisi : il souffrit beaucoup le reste du jour, mais sans se plaindre : le Lundi, il demanda le Viatique, & le reçut à genoux, la corde au col, avec un respect & une ferveur, qui attendrissoit les assistans : le Mardi, on lui donna l'Extrême-Onction ; & le Mercredi, jour des Cendres, 16. Fevrier, il mourut, comme il avoit vécu, en priant Dieu, les yeux tendrement tournez vers son Crucifix, sans symptôme, sans agonie, & aussi tranquillement qu'un homme qui s'endort. Il n'avoit pas encore fait rendre au Roi la lettre dont nous avons parlé; mais il avoit prié son Superieur de la lui remettre en main propre, aussi-tôt après sa mort. Le Superieur lui ayant representé que peut-être Sa Majesté s'en tiendroit offensée ; *non mon Pere*, lui dit-il, *ne craignez rien, vous serez bien reçu, & le Roi vous donnera une somme d'argent pour défrayer ceux qui transporteront mon cœur.* Sa prédiction fut accomplie; lors que le Roi eut lû la lettre; *vous avez perdu un grand Serviteur de Dieu*, dit-il

au Prieur qui la lui avoit presentée, *je donnerai mes ordres pour qu'on porte son cœur à Notre-Dame de Grace.* Au même moment, tirant trente loüis de sa poche; *voilà*, ajouta-t'il, *pour défrayer les Religieux qui porteront son cœur en Provence.* Le Prieur lui presenta encore l'acte de donation que le bon frere avoit fait de son cœur à la Sainte Vierge, & qu'il avoit signé de son sang. Le Roi baisa la signature, & parut surpris de voir le sang si vermeil. Quelques jours après, il fit expedier une lettre aux Peres de l'Oratoire, qui desservent l'Eglise de Notre-Dame de Grace, afin qu'ils plaçassent le cœur au lieu destiné; ce qui fut executé avec beaucoup de solemnité, le 8. du mois de Mai de la même année.

Le Frere Fiacre laissoit plusieurs manuscrits cachetez; & il avoit demandé à ses Superieurs qu'on ne les ouvrît point avant dix ans. Le Roi respecta en cela ses intentions; mais les dix ans étant passez, il envoya aux Augustins Monsieur de Pompône, Ministre & Secretaire d'État, avec une lettre de cachet pour en faire

l'ouverture ; les Superieurs presens, Monsieur de Pompône en tira quelques papiers pour les porter à Sa Majesté ; les autres sont demeurez dans les Archives de la Maison, & ont servi à composer cette vie : puisse-t'elle faire sur les esprits & sur les cœurs autant d'impression qu'elle merite!

Art. XXXVII.

THE GOVERNMENT OF the passions according to the rules of raison and religion, &c *C'est-à-dire, l'empire sur les passions, suivant les regles de la raison & de la Religion, &c.* A Londres, *volume in douze, pages* 223.

Avoir des passions & être homme, sont deux choses aussi inseparables que le corps & l'ame le sont de la nature humaine. Mais bien que nous ne puissions pas plus vivre sans passions qu'exister sans notre propre être, nous pouvons par des moyens sûrs, les gouverner & nous en rendre les maîtres. Ce sont ces moyens qui font la matiere du petit Traité de

l'Auteur inconnu, dont nous donnons l'Extrait. Il diviſe ſon Ouvrage en deux Parties, & chaque Partie en differentes Sections. Suivons-le, ſur ce plan, après avoir dit quelque choſe de ſa Préface. Il s'étend aſſez en cette *Introduction*, comme il l'intitule, ſur ce que c'eſt que la raiſon dans l'homme; & il l'appelle enfin une *émanation de la Divinité*, qui met entre nous & les Êtres dépourvûs de cette lumiere, une difference preſqu'infinie. Après quoi il ajoûte que c'eſt avec juſtice qu'on a honoré du nom de *Sages*, ou de *Philoſophes* ceux qui ſe ſont appliquez les premiers à perfectionner la raiſon; & il cite ſur cela Pithagore, Socrate, Zenon, &c. Cependant, reprend-il, malgré tant de ſoins que la ſageſſe humaine a pris pour aider l'uſage de notre raiſon, cette raiſon, ſans le ſecours du Tout-Puiſſant & de ſa Grace, ne ſuffit point pour arrêter l'étrange déréglement des paſſions, & les aſſujettir à l'ordre. Ce qu'il détaille ſur ce point, peut être réduit à ces paroles: « Toute la na-
» ture crie par la bouche de Medée:
» *Video meliora, proboque; deteriora ſe-*

» *quor*. Ni les belles leçons que les
» Philoſophes nous ont données ſur
» la vertu, ni les magnifiques éloges
» qu'ils en ont faits dans leurs écrits,
» ne ſçauroient nous mettre en poſſeſ-
» ſion d'un ſi grand bien. Notre ma-
» ladie eſt trop inveterée & trop ex-
» trême, pour que d'auſſi foibles re-
» medes nous en procurent la guéri-
» ſon ; & la vertu, la vraye vertu ne
» ſeroit pas pratiquable, ſi la grace ne
» venoit à l'aide de la nature».

Paſſons à la premiere Partie de l'Ouvrage, laquelle traite des paſſions en general. L'Auteur y débute en eſprit methodique, par définir ce que c'eſt que paſſion : & c'eſt, dit-il, un mouvement de l'appetit ſenſitif, cauſé par l'image d'un bien ou d'un mal; l'un & l'autre ou réel, ou apparent. Or quoique ces mouvemens ſoient ſi ſouvent deſordonnez, notre Auteur eſpere neanmoins d'apporter dans la ſuite de ſon Ouvrage des regles certaines pour nous les ſoumettre. Il prétend démontrer que comme le Seigneur a bien voulu trouver notre ſalut dans notre perte même; auſſi, nous pouvons, du déréglement qu'ex-

citent en nous nos paſſions, retirer les plus grands avantages, qui ſont la paix & le bonheur de nos ames.

Quant au nombre des paſſions, il convient que la plûpart les reduiſent à deux principales, qui ſont comme les ſources d'où s'élevent toutes les autres: ces ſources ſont, l'appetit *concupiſcible*, & l'appetit *iraſcible*; ainſi les nomment les Auteurs dont il parle. Mais il n'eſt pas de leur ſentiment; & il ſuit, dit-il, l'opinion de Saint Auguſtin, lequel tient que l'*Amour* eſt la ſeule paſſion qui nous agite. Voilà, continuë-t'il, la paſſion *radicale*, dont toutes les autres ne ſont que comme les branches d'un ſeul tronc, dont toutes reçoivent leur mouvement, & dont toutes prennent leur forme. Ainſi, ajoûte-t'il, les differentes parties de la mer, empruntent des noms differens, ſelon les diverſes parties de l'Univers, où elles portent leurs flots & leurs tempêtes; mais tous ces noms ne font toûjours qu'un ſeul & même Ocean.

Dans les deux Sections ſuivantes, il examine ſi l homme avoit des paſſions dans l'état d'innocence, ſi Jeſus-

Chriſt en avoit, & en quoi elles differoient des nôtres. Quant à la premiere queſtion qu'il ſe fait, il répond affirmativement, qu'Adam dans l'état d'innocence avoit des paſſions auſſi bien que nous; mais avec ces heureuſes circonſtances qu'elles ne le ſoüilloient jamais; que bien qu'elles lui fuſſent auſſi naturelles que les nôtres nous le ſont, elles lui étoient ſoumiſes; & que la juſtice originelle en prevenoit dans lui le deſordre auquel nous ſommes ſujets, par rapport à J. C. Quoiqu'entant qu'homme, il eût veritablement des paſſions, notre Auteur montre qu'elles étoient en tout dépendantes de ſa volonté, & qu'elles en attendoient l'ordre pour agir, lorſque ce Dieu-Homme jugeoit à propos d'en éprouver l'impreſſion. Il explique la difference des paſſions de J. C. d'avec les nôtres, par pluſieurs exemples, & ſur tout par celui de la triſteſſe, laquelle fut ſi profonde dans le Sauveur au Jardin des Oliviers.

Enſuite il remonte à l'origine du déréglement de nos paſſions, lequel il rejette ſur la chûte ou ſur la préva-

rication d'Adam. „ Ce dereglement
„ est une peine du péché de notre pre-
„ mier Pere ; & nous partageons avec
„ lui cette peine, de même que nous
„ eussions partagé avec lui les avanta-
„ ges de la justice originelle, s'il eût
„ perseveré dans ce bienheureux état,
„ comme il avoit tous les moyens de
„ le faire. Les miseres sous le poids
„ desquelles nous gémissons, ne sont
„ point des suites de notre nature ;
„ la révolte de la chair contre l'esprit
„ n'est point une proprieté de notre
„ Être : elle est une punition de notre
„ peché„ .

La troisiéme Section explique pourquoi sans la Religion, les seules forces de la nature ne sçauroient dompter les passions, & pourquoi par consequent la grace est necessaire à une aussi difficile entreprise. Cette grace est celle que J. C. nous a obtenuë par ses souffrances & par l'effusion de son sang. Mais si cet Homme-Dieu, qui a tant souffert & qui est mort pour nous tous sur une Croix, a bien affoibli nos passions ; il ne nous en a pourtant pas absolument délivrez : il nous a merité tous les moyens propres à les vain-

cre, quelque violentes qu'elles ſoient encore. Il nous reſte donc à uſer bien de ces puiſſans ſecours, ſi nous voulons mettre frein à nos paſſions, & les empêcher de nous livrer à quelqu'excès. Voilà tout ce que nous pouvons & ce que nous devons faire dans l'état d'imperfection & de foibleſſe, auquel nous avons été ſeverement, mais juſtement condamnez.

La Theologie de ces trois Sections eſt pure & ſaine. Eſt-ce un Catholique reconnu, ou bien un Proteſtant ſimulé qui en eſt l'Auteur? C'eſt ce que nous ne pouvons ſoupçonner que par ſa doctrine; vû que ſon nom & ſon caractere nous ſont inconnus. Et en quels lieux imprime-t'on, debite-t'on, loüe-t'on autentiquement cette Theologie? Ce doit être, ſans doute, en quelque Ville d'un État où regne hautement la Foi de l'Egliſe: comme qui diroit par exemple à Montpellier, ou à Bologne, ou à Rhodez, ou à Bayeux? &c. Non: une pareille doctrine reçoit ailleurs ſon approbation; c'eſt à Londres, le centre de l'Anti Papiſme, qu'elle eſt imprimée, debitée, applaudie; le Journal An-

glois, Écrit public & autorisé, Écrit composé par l'Académie Royale d'Angleterre, fait foi de ce que nous disons ici.

Notre Auteur, de l'exposition de sa Theologie, telle que nous l'avons abregée, passe à ce qui fomente le déreglement & l'iniquité de nos passions. Rien n'en seconde plus, dit-il, rien n'en favorise davantage le desordre que la grande liberté que nous accordons inconsiderément à nos sens. Les sens representent souvent à notre ame des erreurs pour des veritez : sur tout lorsque l'ame s'accoûtume à s'en fier au rapport des choses qui lui viennent par ces organes seducteurs & seduits eux-mêmes. Il arrive de là, que des Êtres doüez de raison, sont plus déreglez dans leurs passions, que les bêtes ne le sont dans les leurs : » Car tous » les avantages de l'homme lui de- » viennent alors pernicieux par sa » faute, & se changent comme en » autant de moyens pour le perdre » sans ressource. Oüi, sa raison mê- » me, dès qu'elle s'est une fois abais- » sée à l'esclavage des sens, ne sert » plus qu'à rendre ses passions plus

» déraiſonnables : elle ne fait plus
» d'autre fonction que de les juſtifier
» à ſes yeux, & de lui perſuader qu'il
» eſt en droit de les ſatisfaire, puiſ-
» qu'il ne ſçauroit vivre heureux ſans
» elles. Au contraire, les bêtes abſo-
» lument dépourvûës de raiſon, ſont
» incapables de reflexion; & ainſi el-
» les ſont tout-à-coup entraînées ne-
» ceſſairement par le poids de la na-
» ture; elles ne connoiſſent d'autres
» objets que ceux qui les déterminent
» actuellement, ou à la fureur, ou à
» quelqu'autre paſſion; & leurs pen-
» chans ſont leurs ſeules regles qu'el-
» les ne manquent point de ſuivre, à
» moins que la preſence d'un danger
» ſenſible ne les en détourne ».

Mais, quelque ſujet que l'homme ſoit à ſes paſſions, continuë notre Auteur, quelque profondes qu'en ſoient dans lui les racines, quelques forces même qu'elles y ayent priſes avec le tems, & quelque violentes qu'elles ſoient devenuës, il faut neanmoins qu'il ſe reſolve une bonne fois à les entreprendre, à les combattre, & à les maîtriſer. Que cet Empire ſur nos paſſions ſoit neceſſaire, c'eſt ce que

tout homme doit assez sentir & s'avoüer à lui même. Il ne s'agit, pour en être convaincu, que de sçavoir estimer son veritable repos, que d'examiner en quoi il consiste, & de connoître les avantages qui nous reviennent du réglement de nos passions. C'est sur ces articles que roule la suite de la premiere Partie de ce Traité.

Elle nous suggere deux pensées à approfondir, pour nous engager de travailler à régler nos passions. La premiere est, que si d'une part il est bien difficile de les gouverner, il n'y a rien d'un autre côté qui nous soit plus glorieux que d'en venir à bout. La seconde est, qu'il n'y a point de plus miserable esclavage que de vivre sous la dépendance de nos passions. Maintenant, pour subjuguer entierement nos passions, nous sommes avertis qu'il faut commencer d'abord par les moderer, & l'on nous apporte trois moyens pour venir à cette fin 1°, C'est de considerer, lorsque nous serons le plus de sens froid, combien de troubles affreux nos passions on excitez en nous jusqu'à present.

2°, C'est d'astraindre nostre raiso

à être toûjours en garde, & à veiller ſans ceſſe ſur tous les objets qui ſont vrai-ſemblablement capables d'émouvoir nos paſſions. 3°, C'eſt que chacun étudie dans ſoi la nature de la paſſion, dont la défaite contribuëra davantage à triompher de toutes les autres.

Ici, l'Auteur poſe un principe comme certain, qui peut neanmoins paroître un paradoxe : & c'eſt que ſi les paſſions ſont les ſemences du vice, elles ſont auſſi, dans un autre ſens, les ſemences de la vertu : combattre le vice, eſt ſouvent, ſelon lui, & leur objet & leur occupation. Il s'applique à fortifier cette maxime par des exemples, & ſur tout par les paſſions de la crainte & de l'eſperance, qui ſont les deux ſources les plus ordinaires de toutes les actions de l'homme : » la » crainte » (ce ſont ſes paroles) » n'entretient-elle pas en notre fa» veur, avec nos ennemis, une intel» ligence ſourde ? Ne nous inſtruit» elle pas avec fidelité des précautions » que nous avons à prendre pour les » prévenir & éviter les pieges qu'ils » nous préparent ? Ne nous rend-elle

» pas attentifs obſervateurs de leurs
» mouvemens, qui ne tendent qu'à
» notre perte? Certainement, nous
» devons rejetter la plus grande par-
» tie de nos fautes ſur notre negligen-
» ce, à profiter des avertiſſemens que
» cette crainte nous donne. A l'égard
» de l'eſperance, ne nous enhardit-t'el-
» le pas? Ne nous inſpire-t'elle pas du
» courage pour entreprendre des ac-
» tions glorieuſes, quelque difficiles
» d'ailleurs qu'elles ſoient? En com-
» bien de rencontres la crainte de
» nous diffamer, ou l'eſperance de
» nous élever en l'honneur, ne peu-
» vent-t'elles point nous empêcher de
» commettre une injuſtice, une per-
» fidie, &c.»?

Il eſt viſible qu'en pareil cas, ni le ſacrifice d'une perfidie, ni celui d'une injuſtice, ne ſont les fruits d'aucune vertu Chrétienne, puiſque la crainte & l'eſperance, qui font alors agir, n'ont que des motifs purement humains: & notre Auteur en convient auſſi. Il prétend ſeulement que ces mêmes paſſions ſont ſouvent les ſemences de la vertu, en ce qu'elles détournent l'homme du crime, & que

par là elles le mettent dans une disposition plus propre pour devenir chrétiennement vertueux. Il ajoûte qu'il n'est point de passion qui ne puisse se changer en une vertu chrétienne, avec le secours de la grace du Seigneur : & ce qu'il propose sur ce point, il le prouve par les exemples des passions les plus vives ; telles que sont l'amour, la colére, l'envie, &c. Ce changement d'une passion en une vertu, s'opere par le simple changement d'objet. A l'amour de la gloire mondaine, donnez la gloire de Dieu pour objet, & par là, d'une passion vous faites une vertu. Il en est de même de toutes les autres passions, dont le cœur humain est capable.

Notre Auteur, après avoir traité des passions en general, dans la premiere partie de son ouvrage, en employe la seconde partie à traiter des passions en particulier : & voici la méthode qu'il observe. Il définit d'abord la nature, & apporte les proprietez de chaque passion. Ensuite il montre comment on peut faire un bon usage de chacune de ces passions. Le détail dans lequel il descend, est

très-inſtructif ; & il faudroit le traduire preſque mot pour mot, ſi l'on vouloit en donner au Lecteur une idée parfaite : mais c'eſt ce que l'eſprit d'un ſimple extrait ne nous permet pas de faire.

ARTICLE XXXVIII.

INSTRUCTION A LA PHILoſophie, ou *de la connoiſſance de Dieu & de ſoi-même*. A Paris, Place de Sorbonne, chez André Cailleau, Robert-Marc d'Expilly, Denis Horthemels, Gabriël Amaury. 1722. *in douze, pages* 400.

POint de ſujet plus important que celui-ci, & qui ſimpathiſe davantage avec l'idée que l'homme a de ſa propre excellence ; point auſſi de ſujet plus difficile à remplir : nous trouvons dans notre propre fonds un abîme, dont il ne nous eſt pas permis de ſonder la profondeur. On s'eſt épuiſé en recherches ſur la nature de notre ame, & le ſecret eſt toûjours demeuré ſous le voile du myſtere ; & après bien des diſcuſſions, tout s'eſt terminé à des conjectures nouvelles, qui

pour être plus ſpecieuſes que les anciennes, n'en ſont ni plus ſolides, ni plus certaines. Notre eſprit a beau ſe replier ſur lui-même, pour approfondir ſon eſſence & ſes propres perfections; il eſt contraint de s'en tenir à la ſurface, ſans pouvoir penetrer au-delà: reſſerré dans des bornes trop étroites, il ne peut forcer la barriere qui l'environne; & la foibleſſe de ſes lumieres ne lui permet pas de ſe faire jour au travers des tenebres qui l'inveſtiſſent de toutes parts. L'homme ne ſe connoît qu'autant qu'il faut, pour ſe convaincre de la nobleſſe de ſon origine, de la grandeur de ſes eſperances, de l'étenduë de ſes devoirs; en un mot, pour agir en homme & en Chrétien, mais non pas aſſez pour raiſonner en Philoſophe. Le ſurplus de ſon inclination à connoître, tourne au profit des préjugez & des opinions.

De tous les Ouvrages qui ont paru ſous ce titre *de la connoiſſance de ſoi-même*, la honte de la raiſon, l'aveu de notre ignorance, & la confuſion de notre orguëil, ont été le reſultat.

La difficulté de la matiere n'a point

rebuté l'Auteur : son dessein est de développer l'homme tout entier à lui-même, & de le conduire, par cette connoissance, à celle de l'Être suprême.

Dans le premier Chapitre, il nous fait part de ses conjectures sur les opérations de notre ame : elles se réduisent aux sensitives, & aux intellectuelles. « Les sensations ne sont » (dit l'Auteur) que la premiere per» ception qui se fait dans notre ame » à la présence des objets ». Une telle définition nous apprend (il est vrai) qu'en conséquence de l'action des corps étrangers sur les organes des sens, l'ame éprouve dans elle-même différentes impressions qu'on appelle sensations. Mais en quoi consistent-t'ils ces sentimens ? Quelle est leur nature ? Par quelle secrette loi des objets corporels font-ils naître des perceptions purement spirituelles ? L'ame se modifie-t'elle alors ? Faut-il recourir aux volontez efficaces de Dieu pour trouver la cause physique qui produit ces sensations ? C'est sur quoi l'Auteur ne daigne pas prononcer ; entre ces deux extrémitez qui parta-

gent les Philoſophes anciens & modernes, il n'eſt pas ſûr de ſe déclarer. Le plus ſage eſt de garder une exacte neutralité, pour ne point encourir la diſgrace de l'un ou de l'autre parti. Parmi les ſenſations, l'Auteur éxamine ſur tout le plaiſir & la douleur ſur quoi il nous produit ſes découvertes. "Le chatouillement des ſens " eſt (dit-il) ce qu'on appelle plaiſir; " le ſentiment importun des ſens of- " fenſez, eſt ce qu'on appelle dou- " leur; l'un eſt un ſentiment agréable " qui convient à la nature; l'autre, " un ſentiment fâcheux contraire à la " nature». Le point capital ſeroit de mettre en évidence ces rapports miſtérieux de contrariété & de convenance. Il ne faut pas confondre le plaiſir & la douleur avec la joye & la triſteſſe; celles-ci naiſſent à la préſence d'un corps qui affecte les organes, & ſont reſſenties dans un certain endroit déterminé; par exemple, la douleur d'une bleſſure ſe fait ſentir dans la partie offenſée: il n'en eſt pas ainſi de la joye & de la triſteſſe, à qui nous n'attribuons aucune place certaine: elles peuvent être excitées en

l'absence des objets sensibles, par la seule imagination, ou par la seule réflexion de l'esprit; on a beau imaginer le plaisir du goût & celui d'une odeur exquise, on n'en fait pas naître pour cela le sentiment.

Ce qu'il faut particulierement observer dans les sensations, c'est qu'après qu'elles sont passées, elles laissent dans l'ame une image d'elles-mêmes & de leurs objets; & c'est ce qu'on appelle imagination. Bien plus, ces sentimens, après une longue interruption, peuvent se renouveller, de sorte que les objets se présentent à l'esprit avec la même empreinte & les mêmes caracteres dont chaque sens l'avoit, pour ainsi dire, affecté; & c'est ce qui s'appelle mémoire.

Tout le monde ne conviendra pas de ce que l'Auteur avance, quand il dit de l'imagination, qu'elle est toûjours plus foible que le sentiment. Cette proposition n'est pas tellement universelle, qu'elle ne souffre quelque exception. Il est bien vrai que les fibres du cerveau sont ordinairement plus agitées par l'impression des corps extérieurs, que par le cours seul des

esprits qui occasionnent les fantômes de l'imagination. L'ame reçoit une touche bien plus vive, lors qu'elle juge les objets présens, & comme capables de lui faire sentir du plaisir & de la douleur. Il arrive cependant quelquefois dans les personnes qui ont les esprits animaux fort agitez par des jeûnes, par des veilles, par des fievres chaudes, par quelques passions violentes, que ces esprits portez impetueusement jusqu'au cerveau, en remuent les fibres interieures avec autant de force que les objets du dehors; de maniere que ces mêmes personnes sentent ce qu'elles ne devroient qu'imaginer, & croyent voir devant leurs yeux des objets qui ne sont que dans leur imagination.

A la suite des sensations & de l'imagination, se trouvent les passions, ou certains mouvemens que l'ame éprouve à l'aspect du bien, dont elle poursuit la possession, & du mal qu'elle veut éviter. Les anciens Philosophes rapportoient toutes nos passions à deux sources qu'ils appelloient dans leur langage, *l'appétit concupiscible*, & *l'appétit irascible*. Ces deux

termes bien entendus, ne signifient autre chose que l'amour de nous-mêmes, le vrai & unique ressort qui donne le branle à toutes les puissances de notre ame. L'Auteur fait le dénombrement des différentes passions, dont les hommes sont susceptibles; il en compte au juste onze principales, ni plus ni moins. Toutes les autres ne sont que des passions subalternes, & autant de branches qui se réünissent dans quelqu'une des principales, comme à la tige dont elles sortent. La difficulté n'est pas de définir & de calculer les passions; l'embarras est de les régler & de les tenir dans le respect.

Des opérations sensitives, l'Auteur passe aux operations intellectuelles, c'est-à-dire, à celles qui ont *pour objet quelque raison qui nous est connuë*; car c'est ainsi que l'Auteur les définit. Selon cette définition, il faut avoüer necessairement que les idées simples d'un objet, telles que l'idée de Dieu, du Cercle, du Triangle, ne doivent point être mises parmi les opérations intellectuelles; car l'idée du cercle n'est pas l'idée *d'une raison qui nous est*

connuë; la connoiſſance *de cette raiſon* doit-elle précéder les opérations intellectuelles ? Cette connoiſſance n'eſt donc point elle-même une opération intellectuelle : de quelle eſpece eſt-elle donc ? Ceux qui en fait de définition, ne veulent rien que de clair & de conforme aux régles de l'exacte Logique, ne s'accommoderont pas de celle-ci : tant il eſt vrai qu'on s'égare, quand on quitte les voyes communes pour s'en frapper de nouvelles. La maniere dont l'Auteur s'y prend pour développer ſa définition, ne lui réüſſit pas plus que la définition même : « j'appelle ici raiſon « (continuë-t'il) l'appréhenſion ou la « perception de quelque choſe de « vrai, ou qui ſoit réputé tel ». Cependant cette *appréhenſion ou cette perception*, n'eſt-elle pas une opération intellectuelle ? On demande quel en doit être l'objet ? On convient qu'une idée réflexe, ou un jugement réfléchi, ont pour objet, *l'appréhenſion ou la perception de quelque choſe de vrai.* Mais cette idée réflexe, ce jugement réfléchi ſont précédez d'une idée directe, qui ne ſuppoſe aucune con-

noiſſance antérieure de l'objet, dont elle eſt l'image.

Les opérations intellectuelles ſont propres de l'entendement & de la volonté. « L'entendement eſt une » lumiere que Dieu nous a donnée » pour nous conduire ». On avoit juſqu'ici conçû que l'entendement n'étoit rien autre choſe que l'ame même, entant qu'elle eſt capable de diſcerner entre le vrai & le faux. Si cela eſt ainſi, peut-on dire ſérieuſement que l'Ame conſidérée ſous ce rapport, eſt une lumiere que Dieu nous a donnée pour nous conduire? A moins qu'on ne veüille diſtinguer l'entendement de la ſubſtance de l'Ame, comme la lumiére eſt diſtinguée de l'objet éclairé; en ce cas, il faudroit renverſer les principes les plus connûs de la Dialectique, pour ſoûtenir une opinion auſſi équivoque par le faux jour qu'elle préſente naturellement à l'eſprit, que peu éxacte dans ſes conſéquences.

Pourſuivons. Il appartient à l'entendement, d'inventer, d'enviſager, de pénétrer tous les ſens de l'objet qui ſe préſente; alors il s'appelle eſ-

prit. C'est aussi le propre de l'entendement de diriger au vrai & au bien; alors il s'appelle raison & jugement. La raison prise comme la lumiére naturelle qui nous éclaire sur nos dévoirs à l'égard de Dieu, du prochain & de nous-mêmes, reçoit le nom de conscience.

La connoissance des proportions, des rapports, de la justesse, de la beauté & de l'ordre qui se trouve dans les objets, est le pur ouvrage de la raison ou de l'entendement; il nous arrive neanmoins assez souvent d'attribuer aux sens, ce qui appartient à l'esprit. Lors que nous regardons une longue allée, quoique tous les arbres décroissent à nos yeux à mesure qu'ils s'en éloignent, nous les jugeons tous égaux. Ce jugement n'appartient pas à l'œil; il se forme par une secrette réflexion de l'esprit qui connoît naturellement la diminution que doit causer l'éloignement dans les objets. Voilà le jugement naturel que le Pere Malbranche faisoit naître à point nommé pour corriger les erreurs des sens. Selon lui, « quand nous regardons un cube, «

„ il eſt certain que tous les côtez que „ nous en voyons ne ſont preſque jamais de projection, ou d'image „ d'égale grandeur dans le fond de „ nos yeux, puiſque l'image de chacun de ces côtez qui ſe peint ſur la „ rétine ou nerf optique, eſt fort ſemblable à un cube peint en perſpective, & par conſéquent la ſenſation „ que nous en avons, nous devroit „ repréſenter les faces du cube comme inégales, puiſqu'elles ſont inégales dans un cube en perſpective. „ Or l'on peut dire que cela arrive „ par une eſpece de jugement naturel „ que nous faiſons ; ſçavoir, que les „ faces du cube les plus éloignées & „ qui ſont vûës obliquement, ne doivent pas former ſur le fond de nos „ yeux, des images auſſi grandes, „ que les faces qui ſont plus proches „.

Revenons à notre Auteur. Il compare l'imagination & l'entendement : il fait voir que l'une & l'autre différent dans leurs objets. L'imagination ſe repreſente les choſes ſenſibles & corporelles ; l'entendement conſidére la nature, l'eſſence, les rapports,

les perfections de chaque être ; en un mot, tout ce qui ne tombe point ſous les ſens. Cependant l'imagination & l'entendement ne ſont pas tellement diſtinguez qu'ils ne ſe trouvent enſemble, & n'agiſſent comme de concert. L'image ſenſible du Triangle prévient néceſſairement l'idée qu'on s'en forme. Les figures bizarres & de caprice, les chiméres, les centaures & les autres compoſitions de cette nature, que l'imagination fait ou défait quand il lui plaît, ſuppoſent quelque réflexion ſur les parties inalliables qui compoſent ce tout imaginaire, & quelque comparaiſon des unes avec les autres. Mais en même tems que la fantaiſie ſe figure cet aſſemblage monſtrueux, l'entendement en connoît la vanité. L'imagination & l'entendement doivent donc ſe prêter un ſecours mutuel & marcher d'intelligence.

A cette occaſion, l'Auteur s'étend ſur le bon & le mauvais uſage de l'imagination : elle eſt néceſſaire pour fixer l'attention de l'eſprit ; mais elle doit être contenuë dans de juſtes bornes, & recevoir ſes loix de l'enten-

dement, à qui ſeul il appartient de décider. Nous ne ſommes que trop convaincus par l'expérience, qu'une imagination fougueuſe & déréglée étouffe le raiſonnement & captive le bon ſens. Les perſonnes d'imagination ne trouveront pas ici leur compte: on les dégrade de la qualité de bel eſprit, pour l'accorder toute entiere à ceux qui ſont uniquement gouvernez par la raiſon. Ceux-là (dit-on) ſont féconds en deſcriptions, en peintures vives; ceux-ci, perſuadent par la force du raiſonnement, par l'exactitude & la juſteſſe du diſcernement, par la préciſion & la convenance des termes qu'ils employent. Les prémiers ſont viſionnaires & paſſionnez; les autres ſont raiſonnables & modérez; un homme d'imagination eſt fertile en expedients; un homme d'entendement ſçait prendre ſon parti plus ſûrement, & ſes démarches ſont plus ſuivies. Quoi qu'on puiſſe dire, il ſemble qu'on ôte trop aux uns pour accorder tout aux autres. Le bel eſprit eſt inſéparable du bon ſens & de l'imagination; c'eſt l'union, l'aſſortiment & le mêlange de ces deux parties qui en

fait tout le merite. De l'un, il reçoit la solidité & la justesse; de l'autre, la vivacité & l'éclat. Sans imagination, l'esprit est sombre, languissant, & stérile; sans jugement, il est inconsidéré, léger & frivole; trompé par une fausse lueur, il marche à l'avanture dans des routes écartées, où il fait autant de chûtes que de pas.

On ne peut sur cela refuser le suffrage d'un des plus judicieux & des plus polis écrivains de notre siecle. Le jugement, selon lui, est comme le fond de la beauté de l'esprit; ou plutôt le bel esprit, est de la nature de ces pierres précieuses, qui n'ont pas moins de solidité que d'éclat.

Quanto Sodezza tanto ha splendore;

C'est un corps solide qui brille, c'est un brillant qui a de la consistance & du corps.

Le second chapitre de cet ouvrage, contient une Analyse abregée des parties extérieures & intérieures du corps humain. Parmi celles-ci, la plus considerable est le cœur. On examine ici

les fibres & les filets dont il eſt tiſſu, les arteres qui répondent à chacune de ſes cavitez, la compreſſion & la dilatation du poûmon, les proprietez & les uſages de l'eſtomach, du mézentere, & géneralement les jeux & les reſſorts de toutes les parties qui compoſent la baſſe région. De là, l'Auteur paſſe d'une valvule à l'autre, & remonte par tous les différens canaux, juſqu'à l'Éſophage & la Trachée Artere, d'où il ſe fait jour pour ſe rendre au cerveau. Il en parcourt juſqu'aux moindres ſinuoſitez, où il contemple à loiſir les merveilles de la nature.

L'union de l'ame & du corps fait le ſujet du troiſiéme chapitre. Sans vouloir pénétrer le ſecret de cette union qui a coûté à la Philoſophie tant de recherches auſſi pénibles qu'infructueuſes, l'Auteur ſe contente de raiſonner ſur les effets qui en réſultent: tout ſe réduit à montrer le rapport mutuel des actions de l'ame & des mouvemens du corps; l'ébranlement des nerfs & le cours des eſprits, ſe trouvent à propos pour expliquer le concert de ces deux parties. Sans ef

prits animaux & ſans matiére ſubtile, que deviendroit la nature ? Et pour mieux dire, où en ſeroient les Philoſophes.

Le cerveau eſt, pour ainſi parler, le reſervoir d'où ſe fait la diſtribution des eſprits, & en même tems, le centre commun où aboutiſſent tous les nerfs. On doit, au reſte, ſe figurer la ſubſtance du cerveau comme un tiſſu de petits filets qui communique avec les nerfs ; ce qui ſe prouve par l'Analogie des autres parties du corps ; car les Chairs & les Muſcles qui ne paroiſſent à nos yeux qu'une maſſe informe & confuſe, dans une diſſection délicate paroiſſent un amas de petites cordes, tournées en tout ſens, ſuivant les divers mouvemens auſquels la nature les a deſtinez ; il en eſt ainſi, de la ratte, du foye, de la peau & des autres membranes, dont le tiſſu eſt préparé de la maniere qu'il faut pour donner à ces parties la ſoupleſſe & la conſiſtance que demandent les beſoins du corps.

Il eſt à croire que la nature n'a pas été moins induſtrieuſe dans la compoſition du cerveau, dont l'uſage eſt

de pourvoir & de préſider en quelque ſorte, à toutes les fonctions animales. On comprendra donc aiſément qu'il ſera formé de l'aſſemblage d'une infité de petits filets, que l'affluence des eſprits tient toûjours en état pour récevoir à la prémiere ſecouſſe des nerfs, les impreſſions qui ſont naître, en vertu des loix de l'union de l'ame & du corps, les ſenſations, les images des objets, les paſſions & les déſirs que nous expérimentons ſans ceſſe, plus ou moins vivement, ſelon que les eſprits ſont plus ou moins impétueux, plus ou moins irréguliers dans leurs cours.

C'étoit ici le lieu de déterminer quelle eſt cette partie du cerveau, où l'ame apperçoit les traces & les impreſſions des objets. L'Auteur ne nous en dit rien. Que ce ſoit donc, ſelon le ſentiment de Willis, dans les deux petits corps qu'il appelle *corpora ſtriata*, que réſide le ſens commun : que les ſinuoſitez du cerveau conſervent les eſpeces de la memoire ; & que le corps *calleux* ſoit le ſiege de l'imagination : que ce ſoit, ſuivant l'opinion de Fernel, dans la *pie mere*, ou dans

la glande pineale de Monſieur Deſcartes, que l'ame exerce ſes principales fonctions; c'eſt ſur quoi il eſt difficile de prononcer: d'ailleurs il eſt de l'interêt de la Phyſique que ces ſortes de queſtions demeurent indéciſes & problematiques; elles donnent lieu à des diſcuſſions curieuſes & à des recherches utiles qui ſe font toûjours au profit des ſciences & à l'avantage du public.

Dans le quatriéme chapitre, l'Auteur s'applique à faire admirer le chef-d'œuvre de la toute-puiſſance du Createur, qui ſe manifeſte d'une maniere ſi ſenſible, dans ce parfait accord & cette ſocieté intime du corps & de l'ame, dans l'artifice & l'harmonie de tant de reſſorts qui perpétuent le concert de ces deux ſubſtances: tout porte, dans l'homme, l'empreinte de la divinité. L'inſpection de notre être nous annonce & nos obligations, & le tribut d'hommage que nous devons à Dieu. Tout ce chapître préſente un vaſte champ aux plus ſolides réfléxions, ſur la dignité & la deſtination de l'homme, ſur l'immortalité de ſon ame, ſur le déſir paſſion-

né qu'il a d'être heureux, ſur les miſeres de la vie, &c. L'Auteur donne à ces réfléxions toute l'étenduë qu'il peut, & ne laiſſe preſque rien à celles du lecteur. Encore dans la diſette de matiere, eſt-t'il obligé de faire une courte revûë ſur les articles précédens, dont il emprunte ce qu'il faut pour combler la meſure de ce chapitre.

Je ne crois pas que l'Auteur ſoit plus heureux que le Pere Malbranche dans les preuves qu'il employe, pour perſuader que les veritez éternelles & immuables, que les principes des ſciences & de la morale, s'apperçoivent néceſſairement dans la ſubſtance de Dieu même. Car ſans parler des abſurditez apparentes, & des inconſéquences d'une telle opinion; convaincus comme nous ſommes par notre propre expérience de la petiteſſe de notre eſprit & de la foibleſſe de ſes lumieres, penſerons-nous ſérieuſement qu'il puiſſe ici-bas ſoûtenir tout l'éclat de la Majeſté de Dieu, qu'il ait naturellement la vûë aſſez pénétrante pour atteindre à un objet infiniment élevé au-deſſus de lui? Quoi? Cet eſprit forcé de reconnoître ſon igno-

rance dans les plus ſimples ouvrages de la nature ; cet eſprit qui ſe perd dans l'enceinte même d'un atome, qui ſe confond dans les rapports tant ſoit peu compoſez des idées ; cet eſprit percera de ſes regards les ſplendeurs de la divinité ? Et puis ; quelle néceſſité de recourir à la viſion intuitive, pour concevoir l'origine de ces notions éternelles, de ces axiomes inébranlables, de ces véritez immuables qui ont ſubſiſté dans tous les âges, & ſe ſont maintenus contre les doutes abſurdes du pyrrhoniſme ?

La nature de chaque être eſt fixe & inaliénable. Il ſera vrai de toute éternité, qu'un cercle ne peut avoir l'eſſence & les proprietez d'un triangle ; cette vérité eſt donc invariable, éternelle & néceſſaire. Or l'idée de chaque choſe eſt l'image ſpirituelle qui repreſente ſa nature ; ainſi chaque choſe a ſon idée fixe & determinée, auſſi bien que ſon eſſence ; chaque être a ſon idée propre qui ne peut devenir, ſans une contradiction manifeſte, l'idée d'un autre être. Il eſt donc clair que les vrayes idées des choſes ſont néceſſaires en ce ſens, que l'idée ou la

nature du triangle (par exemple) ne peut jamais être l'idée ou la nature du cercle, & de quelque autre figure que ce ſoit. Ces mêmes idées ſont éternelles en ce ſens, qu'on ne peut imaginer un ſeul inſtant dans l'éternité, où il ne ſoit certain que telle idée ou telle nature, eſt l'idée ou la nature de tel être ; elles ſont immuables en ce ſens, qu'il ne ſe peut faire que l'idée d'une choſe ceſſe d'être l'idée de cette choſe-là même, & devienne l'idée d'une autre choſe ; de là, les propoſitions néceſſaires & d'éternelle vérité, qui ne ſont nommées telles, que parce qu'elles contiennent & expriment les vrais rapports de toutes ces idées ; ſur ce principe, on prouve qu'il eſt auſſi impoſſible que Dieu puiſſe changer l'eſſence des choſes, qu'il eſt impoſſible que la même idée ſoit & ne ſoit pas en même tems la véritable idée de l'objet qu'elle repréſente.

Suppoſé donc, comme il eſt vrai, que j'apperçoive dans mes ſenſations, l'étenduë, les figures & les nombres ; il eſt ſûr que tous les hommes, de quelque nation qu'ils ſoient, doivent

avoir les mêmes idées de l'étenduë, des figures, & des nombres, parce que les ames de tous les hommes étant de même espece & unies selon les mêmes loix à des corps organisez d'une semblable maniere; elles reçoivent aussi les mêmes impressions, & par consequent, elles forment les mêmes idées: ayant les mêmes idées, pourquoi n'y verroient-elles pas les mêmes rapports; tel qu'est le rapport d'égalité entre deux fois deux & quatre, de la même façon qu'elles apperçoivent les differences des sensations de lumiére, d'avec celles qui excitent les sens?

A l'égard des principes de la Morale, ils se trouvent écrits de main divine & en caracteres ineffaçables dans la substance même de notre ame; ou, pour parler plus simplement, ces principes ont leur source dans la loi naturelle qui nous éclaire & nous dirige sur les devoirs généraux & sur les conclusions pratiques qui en résultent. Cette loi, c'est la raison qui nous a été donnée en partage pour nous conduire par rapport à Dieu, à nous-mêmes & au prochain. Cette loi est

une loi naturelle, parce qu'elle est fondée sur la nature même des choses, sur la nature de Dieu, du prochain notre semblable; sur la nature du corps, substance inférieure à l'esprit; par consequent, cette loi gravée au-dedans de nous-mêmes est immuable, parce que la nature des choses ne peut changer; elle est nécessaire, puisque Dieu Auteur de la nature & la souveraine raison en ordonne l'observation par un acte nécessaire de sa divine volonté; elle est éternelle, parce qu'aucune creature raisonnable ne peut être affranchie de cette loi.

S'il est vrai (comme le prétend l'Auteur en gémissant sur les miseres de la condition humaine) que par un sentiment naturel nous appercevons la cause de nos malheurs dans les crimes de nos ancêtres; s'il est vrai, (comme il le dit expressément) que notre nature est corrompuë jusques dans sa source, depuis la chûte de notre pere commun; Michel de Bay n'avoit point avancé une erreur, lors qu'il enseignoit qu'il n'eût pas esté de la justice de Dieu de créer l'homme

innocent, ſujet aux miſeres, aux infirmitez, & aux révoltes de la concupiſcence, tels que nous le ſommes aujourd'hui; ainſi l'état de pure nature ne s'accorderoit pas avec l'idée d'un Dieu juſte: il faudroit donc démentir les Conſtitutions des Papes Urbain VIII. & Pie V; mais il vaut mieux prendre dans le ſens orthodoxe les expreſſions de l'Auteur, qui apparemment à parlé plus en Prédicateur qu'en Philoſophe.

Le cinquiéme & dernier chapitre de cet Ouvrage, fait connoître à l'homme ſa dignité & ſa prééminence ſur les autres animaux. L'Auteur examine (ſans prendre parti) les différentes opinions qui partagent les Philoſophes au ſujet de la nature des bêtes qui ſe conduiſent par le ſeul inſtinct; mais on demande en quoi conſiſte cet inſtinct. Les uns veulent que ce ſoit un ſentiment, & ceux-là leur donnent une ame ſenſitive qui n'eſt ni corps, ni eſprit; les autres ne reconnoiſſent dans les bêtes qu'une force mouvante, par laquelle les muſcles ſont ébranlez. Ainſi, pour faire joüer la machine, ils ſuppoſent l'or-

ganisation des parties, l'impression des objets sur le cerveau & la direction des esprits pour donner le mouvement aux muscles. A dire le vrai, si j'écoute les préjugez vulgaires, les bêtes ont du sentiment & une sorte de connoissance; si je consulte la raison, ce sont de pures machines; si j'en crois la Philosophie, le principe de leurs opérations est un forme substantielle, matérielle.

ARTICLE XXXIX.

RECHERCHES HISTORIQUES de l'Ordre du Saint Esprit. 2. *vol.* 12°. *Tom.* 1. *par M. du Chesne, pp.* 466. *Tom.* 2. *par M. Haudicquer, pp.* 460. *Nouvelle édition.*

CEt Ouvrage dont le titre semble annoncer des Recherches sur l'Ordre même du Saint Esprit, est proprement un catalogue généalogique de ceux qui en ont été honorez, ou qui en ont possedé les charges depuis son institution.

Il est vrai que dans la Préface, assez longue d'ailleurs, M. du Chesne tou-

che en paſſant l'origine de l'Ordre, & les motifs qui l'ont fait établir ; mais ſi des articles auſſi intereſſans n'ont point échapé à ces Recherches, devoit-il ſe contenter de les effleurer dans une préface ?

Quoi qu'il en ſoit, en parlant des motifs de l'inſtitution, il releve Favin qui, contre la verité de l'hiſtoire, met au nombre de ces motifs, le jour de la naiſſance du Prince Inſtituteur, comme ſi Henri III. qui naquit le 19. Septembre de l'an 1551, étoit né au contraire le jour de la Pentecôte, c'eſt-à-dire, à pareil jour qu'en deux années conſecutives, il fut élû Roi de Pologne, & ſucceda au Royaume de France.

Au reſte, notre Auteur trouve cette mépriſe en quelque façon excuſable ; Favin ne s'étant trompé que ſur la foi d'une Inſcription qu'il avoit lûë à Paris ſur un des vitraux de l'Egliſe des Cordeliers. Voici l'Inſcription :

Hocce die quo almus cœlo deſcendit ab alto
Spiritus inflammans pectora Apoſtolica,

Erricus Franco ter maximus natus in orbe est,
Electus populi Rex quoque Sarmatici.
Et Rex Francorum Carlo successit amori
Ipse amor & Franci deliciæ populi.

Après cela, quelle créance donnera-t'on à des systémes uniquement appuyez sur la datte fautive d'une medaille ? Souvent il faut recourir à la divination, l'Exergue étant effacé par la vetusté ; & toûjours ce même Exergue, les dattes y étant marquées par des chiffres, ou par des abbreviations, est-il plus susceptible d'erreur que l'Inscription que nous venons de rapporter après M. du Chesne.

Mais revenons. Il est vrai, dit cet Auteur, qu'Henri III. institua l'Ordre du Saint Esprit, en reconnoissance des graces que par son assistance il avoit reçûës le jour de la Pentecôte ; mais il est certain aussi qu'il eut en vûë de s'attacher plus fortement les Seigneurs de sa Cour contre les nouvelles factions, & d'honorer sa Noblesse, en faisant de l'Ordre qu'il

vouloit instituer, la marque de la plus haute distinction.

A quoi l'Auteur pouvoit ajoûter, qu'une des fins que ce Prince se proposa, fut de retirer du Parti Calviniste, par l'esperance de cet honneur, les grands Seigneurs de son Royaume, parce qu'un des Statuts porte que ce même honneur ne seroit accordé à personne, qu'il ne fît profession de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine. Il est encore vraisemblable que son dessein étoit de donner atteinte à la Ligue, d'autant que par un autre Statut, le nouveau Chevalier doit faire vœu & serment de ne prendre gages, ni pensions d'autre Prince quelconque, ni de s'obliger à autre personne du monde, sans l'expresse permission du Roi; or c'étoit principalement en cela que consistoit ce qu'il y avoit de plus dangereux pour l'autorité Royale.

M. du Chesne parle ensuite du sceau de l'Ordre. Henri III. dit cet Historien, y est representé séant en sa chaire, la Couronne d'or en tête, revêtu des habits, & du collier de l'Ordre: au-dessus du Roi, on voit le

Saint Esprit descendant en forme de colombe, environné de rayons lumineux & brillans, d'où se répandent des larmes de feu : à sa main droite, est le Chancelier de l'Ordre, debout, & tenant le livre des Saints Evangiles ; & à sa gauche, le Greffier aussi debout, & lisant le serment à Loüis de Gonzague, qui, à cause de l'indisposition du Prince de Conty, fut le premier reçû Chevalier : autour du sceau sont gravez ces mots : Henri III. de ce nom, par la grace de Dieu Roi de France, & de Pologne, Auteur & Souverain de l'Ordre des Chevaliers du Saint Esprit ; avec une Croix de l'Ordre entre le premier, & le dernier mot de cette inscription : au contrescel est empreint l'écu de France, couronné de quatre flammes de gueules.

Après cette description du sceau, il observe qu'Henri III. voulut que toutes les expeditions de l'Ordre fussent scellées en cire blanche, non, comme quelques-uns l'ont prétendu, parce que nos Rois s'en servoient autrefois en leurs lettres les plus importantes, mais par la consideration de la pure-

té du Saint Eſprit, & de ce qu'il deſcendit ſur les Apôtres en forme de colombe.

Pour ce qui regarde l'inſtitution de l'Ordre, il en rapporte, avec la plûpart des Sçavans, l'origine à Loüis de Tarente Roi de Sicile, &c. lequel en 1352, le jour de la Pentecôte, & de ſon couronnement, inſtitua cet Ordre à Naples, par une conſtitution contenant 25. chapitres.

L'Auteur devoit, ce ſemble, ajoûter qu'après la mort de Loüis, cet Ordre perit entierement; qu'il n'en ſeroit pas même reſté la memoire, ſi l'original de la Conſtitution ne fût tombé par hazard au pouvoir des Venitiens, qui en firent preſent à Henri III. comme il revenoit de Pologne, & que ce Prince, après y avoir pris ce qu'il voulut, commanda au Sieur de Chiverny de brûler l'original; mais que ce Miniſtre, par tout ailleurs ſi fidelle aux ordres de ſon maître, ne ſe crut pas obligé de lui obéïr en ce point.

Pour ce qui eſt de la forme de l'ouvrage, M. du Cheſne, & ſon Continuateur ont ſuivi l'ordre des Crea-

tions, & à chacune ont ajouté aux noms des perſonnes reçûës, les noms de leurs peres, meres, femmes, enfans, & deſcendans avec leurs qualitez, Armes, & Blaſons.

Nous nous contenterons de parler ici de la premiere de ces creations. Elle ſe fit à Paris en l'Egliſe des grands Auguſtins, le dernier jour de Decembre, l'an 1578, & autres jours ſuivans : de cette creation, il y eut huit Cardinaux ou Prélats, & vingt-ſept Chevaliers aſſociez à l'Ordre.

Les Cardinaux & Prelats, furent Charles de Bourbon, Prince du ſang, Cardinal, Legat d'Avignon; Loüis de Lorraine, Cardinal de Guiſe; René de Biragues, Cardinal, Chancelier de France; Philippes de Lenoncourt, Evêque & Comte de Châlons, Pair de France; Pierre de Gondy, Evêque de Paris; Charles d'Eſcars, Evêque & Duc de Langres; René de Daillon du Lude, Abbé des Chateliers; & Jacques Amyot, Grand Aumônier de France.

Les Chevaliers furent, Ludovic de Gonzagues, Prince de Mantouë; Philippe Emmanuel de Lorraine,

Duc d'Aumale; Honorat de Savoye, Marquis de Villars & de Tende; Artus de Coſſé, Maréchal de France; François Gousfier, Seigneur de Crevecœur; François d'Eſcars; Charles de Halwin, Seigneur de Piennes; Charles de la Rochefoucault; Jean d'Eſcars, Seigneur de la Vauguyon, Prince de Carency; Chriſtophe Juvenel des Urſins; Scipion de Fieſque; Antoine Sire de Pons; Jacques Sire d'Humieres; Jean Sire d'Aumont; Jean de Chourſes, Seigneur de Malicornes; Albert de Gondy; René de Villequier; Claude de Villequier; Antoine Sire d'Eſtrées; Charle Robert de la Marck; François de Balſac, Seigneur d'Entragues; Philibert de la Guiche, & Philippe Strozzi.

Après avoir rapporté les differentes creations, M. du Cheſne donne en leur entier les Statuts & Ordonnances de l'Ordre. Ces Statuts ſont compris dans 97. articles.

Par les huit premiers, qui regardent le Souverain de l'Ordre, la ſouveraine Maîtriſe eſt pour jamais incorporée à la Couronne, ſans en pouvoir être ſeparée pour quelque raiſon

que ce puisse être. Les Rois successeurs ne pourront conferer aucune Commande, ni disposer dudit Ordre, qu'après avoir reçû le saint Sacre & Couronnement; auquel jour ils prêteront le serment, dont la formule se trouve au 7e Article; & le lendemain, ils recevront l'habit, & le collier de l'Ordre par les mains de celui qui les aura sacrez: dans leur serment & vœu, ils jureront de ne point dispenser, ni changer les Statuts irrevocables: ces Statuts sont contenus au huitiéme Article.

Les articles suivans réglent le nombre des Cardinaux & Prélats qui seront associez à l'Ordre, le lieu où ces Cardinaux & Prélats seront élûs, les habillemens qu'ils porteront, & le rang qu'ils tiendront dans leurs séances.

Le neuviéme Article ordonne, qu'il y aura quatre Cardinaux, & quatre Archevêques, Evêques, ou Prélats qui seront Commandeurs, & qui feront leurs preuves comme les Chevaliers.

Le dixiéme Statut, fait, comme il est aisé de le comprendre, en faveur

de Jacques Amyot, incorpore à l'Ordre, en titre de Commandeur, le grand Aumônier & ses successeurs, lesquels seront tenus faire preuve de Noblesse.

Par l'Article 14. nul ne pourra recevoir l'habit de l'Ordre, si notoirement il ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine; & par le quinziéme s'il n'est Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles pour le moins, & s'il n'a, pour le regard des Princes, 25. ans accomplis; & 35. pour les autres.

Les Articles 19. & suivans jusqu'au 26. reglent la forme de proceder en l'admission des proposez, & verification de leurs preuves.

Par l'Article 27, les Commandeurs, & Chevaliers sont obligez de faire faire l'habit de l'Ordre à leurs dépens; & par le 28, l'habit & collier de l'Ordre ne peuvent être donnez que le dernier jour de Decembre après Vêpres, & cela dans l'Eglise où elles auront été dites.

Les Articles qui suivent jusqu'au 37. prescrivent aux grands Officiers

ce qu'ils ont à faire à la reception d'un nouveau Commandeur.

Le Chancelier doit presenter, & tenir l'Evangile.

Le Greffier doit donner la forme des vœux & serment.

Les fonctions du Prevôt sont de presenter au Roi le manteau, & le mantelet de l'Ordre ; & celles du Grand Trésorier, de presenter le collier.

Par l'Article 39. le Roi assigne pour l'entretien de l'Ordre un fonds de six-vingt mille écus pour être départis en plein Chapitre aux Commandeurs, & aux Chevaliers.

Le 40e Article fixe à cent personnes, outre celle du Souverain, le nombre des Commandeurs & Chevaliers ; & dans ce nombre, sont compris les quatre Cardinaux, les cinq Prélats, le Chancelier, le Prevôt, Maître des Ceremonies, le Grand Trésorier, & le Greffier ; ces deux derniers faisant seulement le vœu de Religion, au lieu que les deux premiers font encore leurs preuves.

Les Articles 44. 45. & 46. regardent le Chancelier. On lui assigne mil-

le écus ſol de gages ordinaires. Il doit avoir en garde le ſceau de l'Ordre, ſceller toutes les expeditions, & aux Chapitres généraux propoſer tout ce qui lui ſera commandé par le Souverain.

Les ſuivans juſqu'au 51. concernent le Prevôt, Maître des Ceremonies. On lui aſſigne ſept cens cinquante écus ſol de gages ordinaires. Il doit veiller à ce que les Statuts ſoient obſervez, & prendre garde qu'aux jours & fêtes de la celebration de l'Ordre, toutes choſes ſoient préparées à l'Egliſe, comme elles doivent être. Pour les droits de ſon Office, les Cardinaux, à leur reception, ſeront tenus de lui donner dix aunes de velours cramoiſi; les Prélats, dix aunes de velours violet; & les Commandeurs, douze aunes de velours noir.

Par l'Article 52, le Tréſorier aura ſept cens cinquante écus ſol de gages ordinaires. Par le 53. il aura en garde les Chartres, & Regiſtres concernans l'Ordre, auſſi bien que les ornemens d'Egliſe lui appartenans, & les manteaux des Commandeurs. Par le 59, il ſera tenu de faire faire les colliers

de l'Ordre, & de les preſenter au Souverain, à la reception des Commandeurs; & avenant le trépas ou privation d'aucun d'eux, ſera obligé de retirer leſdits colliers des mains des heritiers.

L'article 57. aſſigne au Greffier cinq cens écus ſol de gages ordinaires. Par ce même article, il ſera tenu faire deux livres en parchemin, en chacun deſquels ſera écrite la fondation de l'Ordre, les Statuts, Cauſes, & Ordonnances d'icelui. Il recevra, écrira, & enregiſtrera tout ce qui ſera reglé dans les Chapitres, fera & ſignera les Commiſſions.

Par l'Article 64, avenant le decès de l'un deſdits Officiers, l'élection d'un ſucceſſeur ſera faite par le Souverain, des mains duquel il recevra l'habit & la croix, comme les Commandeurs; excepté le Heraut, & l'Huiſſier qui recevront l'émail & la croix par les mains du Chancelier, en preſence du Souverain.

Les Articles 65. 66. & 67. contiennent les privileges accordez aux Commandeurs, & aux Officiers de l'Ordre.

Avril 1723.

Par l'Article 61, la Fête de l'Ordre ſe celebrera le premier Janvier en l'Egliſe des Auguſtins de Paris, ou dans la plus ſpacieuſe Egliſe du lieu, où le Roi ſe trouvera lors retenu.

Par le 73. le Souverain, à l'offerte, donnera autant d'écus au ſoleil, qu'il aura d'années.

Par le 81. les Commandeurs ou Chevaliers commettant acte indigne de leur profeſſion, & de leur devoir, ſeront privez, & dégradez dudit Ordre.

Le 83. défend toutes diſputes pour les rangs, qu'il regle ſuivant l'antiquité de la reception.

Par le 87. chacun des Commandeurs recevra du Souverain un Collier d'or fait à fleurs de lys, & trois divers chiffres entrelacez de nœuds, lequel Collier ſera toûjours du poids de deux cens écus ou environ, ſans être enrichi de pierreries; & ne pourront leſdits Commandeurs le vendre, ou aliener; ains demeurera, & appartiendra toûjours audit Ordre.

Par le 89. les Cardinaux, Prélats, & Commandeurs ſeront tenus, à leur reception, de payer au Tréſorier la

ſomme de dix écus d'or ſol poûr être aumônez aux Auguſtins.

Le 90. les oblige à dire un chacun jour un Chapelet d'un dixain, & les heures du Saint Eſprit; à faute de quoi, ils donneront une aumône aux pauvres ; de plus, il leur enjoint de ne faillir ſe confeſſer deux fois par an pour le moins, à perſonnes conſtituées en autorité dans l'Egliſe, & de communier au premier jour de Janvier, & à la Fête de la Pentecôte. S'ils y manquent une ſeule fois dans l'année, ſera retenu des fruits de leur Commande, la cinquiéme partie du revenu d'une année, applicable aux Auguſtins ; & s'ils y manquent trois années conſecutives, l'habit & la croix leur ſeront ôtez.

Le 94. leur défend toutes voyes de fait.

Enfin le 97. & dernier remet aux Souverains ſucceſſeurs de pouvoïr interpreter, & ajoûter ce qui ſe trouvera ſaint & raiſonnable, pourvû toutesfois que les choſes déja établies ne ſoient en rien alterées, & ſur tout celles qui ſont irrevocables.

Ces Statuts ſont ſignez de la main

d'Henri III, à Paris, au mois de Décembre de l'an 1578, & de ſon regne le cinquiéme.

ART. XL.

EPISTOLA DI S. GIO: GRIſoſtomo à Ceſario, Rappreſentata Come ſta nel Codice Fiorentino. In Firenze. MDCCXXI. Nella ſtamperia di ſua Altezza Reale. Con licenza de Superiori. In 12. pp. 31. *C'eſt-à-dire: Lettre de S. Jean Chryſoſtome à Ceſaire, telle qu'on la lit dans le Manuſcrit de Florence,* 1721. *De l'Imprimerie de S. A. R. &c. in* 12. *pp.* 31.

MOnſieur le Marquis Maffei ayant jetté les yeux ſur le *Proſpectus* de la nouvelle édition des *anciennes Leçons* d'Henri Caniſius, que M. Jac. Baſnage preparoit à Amſterdam, fut fort ſurpris d'y trouver, entr'autres choſes ce qui ſuit: *Eam occaſionem arripientes, genuinam ad Cæſarium Monachum Epiſtolam (Chriſoſtomi) adjiciemus ex Codice Bigotiano, quam è Mſ. Florentino deſcriptam dilacerari juſſit Princeps Sereniſſimus.* Si par ces paroles, dit M. Maffei, on prétend re-

nouveller l'ancienne querelle de la ſuppreſſion qui fut faite de cette Lettre à Paris, dès qu'elle y parut, c'eſt faire injure à la ſincerité Françoiſe, que de traiter cette ſuppreſſion de *fraude inſigne*, comme ont oſé faire M. Carré & d'autres Écrivains. C'en ſeroit une, ſans doute, ſi l'on avoit fait diſparoître le Manuſcrit, ou, ſi dans l'impreſſion on ne l'avoit pas repreſenté fidelement. Mais depuis quand eſt-ce *une fraude*, & *une fraude inſigne*, de ne permettre pas qu'un Ouvrage ſe répande dans le public; un Ouvrage, dis-je, obſcur & incertain; un Ouvrage juſtement ſuſpect de ſuppoſition; un Ouvrage dont on n'a pû trouver juſqu'à preſent dans la Langue originale, que quelques lambeaux diſperſez dans divers Auteurs, & dont enfin on ne preſente qu'une traduction très-imparfaite? Après tout, ſi-tôt que quelques Sçavans eurent jugé que la lettre pouvoit être de Saint Chryſoſtome, on en permit ſans peine, l'impreſſion à Paris; & le Pere Hardoüin en donna une très-belle édition, éclaircie par des notes & ſuivie d'une ſçavante Diſſertation ſur le

Sacrement de l'Autel. On voit donc bien que ces paroles du *Prospectus* ne peuvent marquer ce qui se passa en France, au sujet de la lettre à Cesaire, la premiere fois qu'elle y fut imprimée ; ce ne fut point par ordre du Prince qu'elle fut supprimée ; & & quand cela seroit, M. Basnage n'auroit assurément pas donné au Roi le titre de Serenissime : *dilacerari jussit Princeps Serenissimus.* M. Maffei n'a pû douter qu'on n'ait voulu désigner Son Altesse Serenissime le Grand Duc de Toscane, sçachant ce que les Protestans répandent parmi eux ; & l'ayant souvent entendu dire à plusieurs Ultramontains de diverses nations, que le Duc avoit premierement fait défense de laisser voir ce Manuscrit à qui que ce soit, & qu'ensuite il l'avoit fait déchirer, de peur que l'on ne reconnût que Saint Jean Chrysostome étoit fort éloigné du sentiment des Catholiques sur l'Eucharistie, comme leurs Adversaires prétendoient le prouver par cette lettre.

C'est pour éclaircir ce fait, & pour justifier S. A. R. dont ces Messieurs connoissent si peu la sincerité & la droiture, que le Marquis Maffei adres-

ſe ſa Diſſertation ſur la lettre à Ceſaire, à M. Baſnage lui-même. Sçachez donc, lui dit il, qu'en liſant ce que l'on dit du Manuſcrit de Florence, dans le *Proſpectus*, quoique je me ſouvinſſe de l'avoir vû il y a quelques années, je voulus neanmoins m'aſſurer s'il ſubſiſtoit encore. Je cours à la Bibliotheque des Dominicains de S. Marc; je trouve le Manuſcrit propre, bien conſervé, & dans la même place; je trouve auſſi la lettre entiere, également bien conſervée, & ſur le même papier. C'eſt un fait dont tous les Etrangers curieux de ſemblables monumens & qui viennent ici, peuvent rendre témoignage. Les Peres Dominicains qui les reçoivent avec beaucoup de politeſſe, ſe font un plaiſir de montrer le Manuſcrit à tous ceux qui le deſirent. Vous pouvez conſulter ſur cela le Sieur Henry Brenkman, ſçavant Hollandois, qui a demeuré long-tems à Florence, pour confronter les Manuſcrits du Digeſte, & avec lequel je me ſouviens d'avoir vû une fois celui dont il eſt ici queſtion. Mais qu'eſt-il beſoin de tant de témoignages? Celui de M. le Marquis Maffei n'eſt-il pas plus que ſuffiſant, pour

quiconque connoit ſa ſincerité, & juſqu'où il porte la verité? Jugez par là, continuë l'illuſtre Auteur, quelle creance merite le Sieur Myſſon dans ſon *Voyage d'Italie*, lorſqu'entre autres choſes, il dit, parlant de la Bibliotheque de Saint Laurent: *M. Magliabechi ne pût me faire voir la lettre de Saint Jean Chryſoſtome à Ceſaire, ayant une deffenſe expreſſe du Grand Duc, de la communiquer à perſonne.* J'ai pitié de tous vos Meſſieurs les Ultramontains, dit le Marquis Maffei, leſquels ne manquent point de prendre ce Voyageur pour leur guide, en venant en Italie; car il n'y a preſque pas une page dans ſon Livre qui ne ſoit remplie d'erreur de fait & de fautes manifeſtes. N'aurons-nous donc jamais de Voyages exacts & fideles, ſur la foi de qui nous puiſſions compter, pas même ceux qui ne décrivent que les Païs les plus voiſins, dont les menſonges, ou les mépriſes ſont plus facilement reconnuës, & les Auteurs plûtôt confondus? Faudra-t'il que chacun, pour s'inſtruire, faſſe le tour du monde? Si cette plainte ne doit pas être ſi generale, au mois n'eſt-elle que trop fondée. Le bon Livre qu'un

Errata fidéle & vrai de la plûpart des Relations des Voyageurs, ou, pour mieux dire, de meilleurs Memoires, à la place de ceux qu'ils nous ont laiſſez, & qu'ils nous donnent encore tous les jours! Le Sieur Myſſon dit que Mr. Magliabechi avoit défenſe de montrer le Manuſcrit de la Lettre à Ceſaire. M. Magliabechi étoit Garde de la Bibliotheque du Palais; jamais il n'eut aucune intendance ſur celle des Manuſcrits, appellée la Bibliotheque de Saint Laurent, qui eſt chez les Peres de Saint Marc; & c'eſt dans celle-ci que le Manuſcrit en queſtion a toûjours été. C'étoit donc à ces Peres qu'il auroit fallu faire la défenſe que M. Myſſon a imaginée.

On lit dans le *Proſpectus* de M. Baſnage, qu'on donnera dans le Recüeil qu'il annonce, *la veritable Lettre à Ceſaire*, comme ſi juſqu'ici l'on n'en avoit eû que des copies infideles, & fort differentes de l'Original. Cela a déterminé M. Maffei à la copier avec la plus ſcrupuleuſe fidelité, & à la faire enſuite imprimer avec ſa Lettre à M. Baſnage, afin que vous ſçachiez, lui dit-il, que ſi votre édition s'écarte

en quelque chose de la mienne, en cela même elle s'écartera de *la veritable Lettre*, & de l'Original. Et pour ne laisser aucun doute sur son exactitude, il désigne le Manuscrit par toutes les marques qui peuvent le caracteriser : la matiere sur laquelle il est écrit, la forme, la grandeur, le caractere de l'écriture, la couleur de la couverture ; enfin il descend jusqu'aux moindres minuties ; & il a cru cette exactitude necessaire avec des gens si entêrez de la prétenduë suppression ou extinction de ce Monument. Il juge par le caractere, qu'elle a été écrite dans l'intervalle du neuviéme au treiziéme siécle.

Cette Lettre attribuée à Saint Chrysostome, fut citée au commencement de la Réforme par Pierre Martyr (*a*), contre le dogme de la Transubstantiation. Il l'avoit décrite à Florence, dit M. Basnage, étant encore Religieux ; car il avoit été Chanoine Regulier de Saint Augustin, avant que d'embrasser les nouvelles erreurs. Cette copie confiée à Crammer (*b*), se perdit,

a) *Vermilli.*
b) *Archevêque de Cantorbery.*

lorſque ſous le Regne de Marie fille d'Henri VIII, la Bibliotheque de cet inconſtant (*a*) Prélat, lâche Miniſtre de la paſſion du Prince Apoſtat, fut pillée & brûlée. Cette perte fit croire à pluſieurs que les Theologiens Anglois ſçachant que la Lettre étoit ſuppoſée, l'avoient dérobée à l'examen des Sçavans, qui auroient aiſément reconnu la fraude de Vermilli. Mais elle n'empêcha pas que du Pleſſis-Mornay, long-tems après ne l'employât encore en témoignage contre le ſacrifice de la Meſſe, ſur la foi du ſeul Pierre Martyr, l'un des Oracles de ſa Secte; quoique, ni Geſner, ni Simler, ni Friſius, tout Proteſtants qu'ils étoient, n'euſſent oſé ſur une pareille authorité, l'attribuer à Saint Jean Chryſoſtome, dans le Catalogue de ſes Ouvrages. Mais tout le monde ſçait que du Pleſſis-Mornay ne fut, ni ſcrupuleux, ni exact, ni heureux en citations.

Les choſes en étoient là, lorſque le Sçavant M. Bigot fit un voyage en Italie, & trouva à Florence dans la

(*a*) *Il avoüoit qu'il avoit changé juſqu'à dix-ſept fois de créance.*

Bibliotheque des Dominicains un Manuſcrit, lequel avec pluſieurs Lettres & divers Traitez de quelques Peres Grecs, contient auſſi la fameuſe Lettre à Céſaire, avec ce titre (car elle n'eſt qu'en Latin, ainſi que le reſte du Manuſcrit) *Incipit Epiſtola Beati Joannis Epiſcopi Conſtantinopolitani ad Cæſarium Monachum tempore ſecundi exilii ſui.* Il en tira une copie, & la fit imprimer à Paris en 1680. Les Cenſeurs des Livres qui ne crurent pas qu'on dût laiſſer répandre dans le public, ſous le nom du Saint Patriarche de Conſtantinople, ſans bonnes preuves, un Ouvrage ſi contraire, au moins en apparence, à ce qu'il enſeigne par tout ailleurs ſur l Eucharistie, firent ſupprimer la Lettre. Les Proteſtants au contraire triomphans d'y trouver, comme ils ſe l'imaginoient, leur ſentiment clairement établi, ſe hâterent d'en multiplier les éditions, à Londres, à Amſterdam, à Roterdam. Après quelques recherches & quelque examen, les Catholiques eux-mêmes l'attribuerent à S. Chryſoſtome, & on en permit en France la publication. Il ne fut pas

difficile aux Sçavans, accoûtumez au langage des anciens Peres, de l'expliquer dans un ſens Catholique. C'eſt ce qu'executa le Pere Hardouin dans la Diſſertation dont j'ai parlé, imprimée à Paris en 1689. chez Muguet *in* 4°. C'eſt ce que fait encore aujourd'hui Monſieur le Marquis Maffei.

L'endroit de la Lettre qui paroît favorable aux Proteſtants, eſt conçû en ces termes dans le Manuſcrit de Florence. J'ai déja averti que cette verſion eſt très-défectueuſe, elle eſt même remplie de fautes groſſieres. On s'en appercevra aiſément dans le peu que je vais en rapporter. *Sicut enim antequam ſanctificetur panis, panem nominamus; divina autem illud ſanctificante gratia, mediante ſacerdote, liberatus eſt quidem ab appellatione panis, dignus autem habitus eſt dominicæ corporis appellatione, etiamſi natura panis in ipſo permanſit, & non duo corpora, ſed unus corpus Filii prædicatur: ſic & hic divina* ΕΝΙΔΡΥϹΑϹΗϹ, *id eſt, inundante corporis natura, unum Filium, unam Perſonam utraque hæc fecerunt: agnoſcendum tamen inconfu-*

ſam & indiviſibili rationem non in una ſolum natura, ſed in duabus perfectis. Par cet échantillon l'on peut juger de la beauté d'un Ouvrage que Meſſieurs les Réformez ont tant fait valoir.

Mais prémierement quel avantage pour nous que ces Meſſieurs donnent tant de poids & d'authorité à la Tradition, (& à quelle Tradition?) eux qui ont coutume de la traiter avec tant de mépris? Ne ſera-t'elle donc croyable, ne ſera-t'elle digne de reſpect, que quand elle leur paroitra conforme à leurs idées? En ſecond lieu, que j'aime à les voir prendre Saint Jean Chryſoſtome pour Regle de leur foi ſur l'Euchariſtie! Que volontiers nous l'accepterons pour Arbitre & pour Juge dans cette cauſe! Mais voyons qui ſera plus docile, & plus ſoumis à ſes déciſions? Le Saint Docteur en cent endroits explique le Dogme Catholique auſſi clairement que les Theologiens les plus Orthodoxes après le Concile de Trente, & que le Concile lui-même. Nos Adverſaires ne le connoiſſent point là pour Juge, ils refuſent de l'écouter. Une ſeule fois, (ſi neanmoins ce diſ-

cours est de lui,) il tient un langage dont l'ambiguité les contente. Encore ce langage, il le tient par l'organe suspect d'un Interpréte ignorant & infidelle. N'importe, voilà un jugement définitif en leur faveur, voilà leur unique Oracle. Mais il ne s'agissoit point alors du Sacrement de l'Autel; l'Auteur n'en parle qu'en passant dans une comparaison, toûjours trop défectueuse, pour être prise à la rigueur. N'importe encore une fois; tout est bon, tout est précieux à des gens à qui tout manque. Par tout ailleurs, lors que Saint Jean Chrysostome parle de ce Mystere, exprès & à dessein, lors qu'il en parle par lui-même, dans sa propre langue, & dans les Ouvrages qui sont le plus certainement de lui, l'Hérésie est confonduë. Non, tout doit se rapporter à ce passage unique, mais favori, mais *tranchant*, mais décisif. Tout incertain, tout ambigu qu'il est, c'est la clef qui doit servir à expliquer tous les autres. Voilà ce qui s'appelle être habile en controverse, & sçavoir profiter de ses avantages. Les Calvinistes y voyent la présence

réelle renversée ; les Luthériens, l'Impanation établie ; les Catholiques y reconnoissent la vérité Orthodoxe. Voilà ce texte clair & évident, qui porte la lumiere sur tous les autres.

Mais examinons encore de plus près l'autorité de ce monument si cher aux nouveaux Sectaires. Je conviens qu'il est cité par Saint Jean Damascene *(a)* sous le nom de Saint Chrysostome ; que le Prêtre Anastase qui rapporte dans ses *Collections* quelques fragmens de cette Lettre, l'attribuë à Jean Evêque de Constantinople *(b)*, qu'il le nomme même dans un endroit Jean Chrysostome, *(c)*; comme ont fait aussi Nicéphore *(d)* Patriarche de Constantinople, Euthymius *(e)*, & Theorien *(f)*; quoique ces deux derniers supposent la Lettre adressée au Moine Acace, πρὸς Ακάκιον μοναχὸν, au lieu du Moine Césaire. Car pour l'Auteur Anonyme dont Henri Canisius *(g)* a imprimé

(a) In fin. Tractat. contra Jacobit.
(b) C. II. *(c) C. X.* *(d) In Manusc. Colbert.* *(e) In Panoplia Manuscript. Colleg. S. J. Paris.* *(f) In Legatione ad Armenos.* *(g) Tom. IV. antiq. lect. part. 1. p. 232.*

un Recueil de passages contre les Séveriens, c'est le Prêtre Anastase, dont je viens de parler. Mais je sçais aussi que malgré ces autoritez, de très-sçavans hommes, même de ceux qui la supposant de Saint Jean Chrysostome, ont cru autrefois pouvoir la défendre contre les Sacramentaires, sont persuadez qu'elle n'est point du Saint Docteur. Le P. Lequien sçavant Dominicain le prouve doctement dans une de ses Dissertations sur Saint Jean Damascene. Et M. le Marquis Maffei la tient au moins pour fort douteuse, & fort suspecte.

En effet, dit-il, bien des gens pourront en trouver le stile different de celui de S. Chrysostome. D'ailleurs ce n'est pas seulement la Version Latine qui est très-défectueuse; le Grec même se trouve fort défiguré, fort mal conçû, obscur, embarassé, différent en quelques endroits de la Traduction, & même rapporté diversement en divers Manuscrits: M. Maffei en donne un exemple dans un assez long texte, qui n'avoit point encore été imprimé, & qui lui a été indiqué par l'Abbé Salvini, lequel l'entendant

parler de l'Epître à Césaire, se souvint de l'avoir vû dans un Manuscrit de la Bibliotheque de S. Laurent. Ce morceau est un de ceux de toute la Lettre, qui paroît le moins digne de S. Chrysostome. Cependant il pourroit trouver sa place, si on la réïmprimoit, ne fût-ce que dans un *Appendix* des Oeuvres de ce Pere. Et, si l'Ouvrage en valoit la peine, peut-être en cherchant bien, trouveroit-on ce qui n'en a point encore été imprimé en Grec. La chose seroit même facile, si l'on pouvoit compter sur ce que le Bibliothécaire de S. Laurent de Florence dit un jour à M. Burnet, qu'il avoit vû la Lettre entiere en Grec à la fin d'un Pere, dont il avoit oublié le nom. Mais M. Magliabechi jugeoit, dit M. Basnage, ou que ce Religieux s'étoit trompé, ou qu'il n'avoit pas voulu découvrir un tel Monument au célébre Docteur Protestant; sans doute dans la crainte qu'il n'en tirât avantage contre l'Eglise Catholique. Mais on est bien revenu de cette apprehension, depuis qu'on l'a un peu mieux examiné.

D'où vient, dit encore M. Maffei,

que la Lettre à Cesaire ne se trouve dans aucun des Manuscrits des Œuvres de S. Chrysostome ? Étoit-elle donc si rare qu'elle ait été inconnuë à tous ceux qui ont ramassé avec le plus de soin les Ouvrages de ce Pere ? Il falloit au contraire qu'elle fût très-commune, puisque nous en trouvons des passages dans les Manuscrits d'Italie, de France, d'Hollande, d'Angleterre, rapportez par ceux qui ont recueilli diverses Sentences des Auteurs Ecclesiastiques. Elle n'a donc été rejettée que parce qu'on ne l'a pas cruë du Saint Patriarche, ni digne de lui. Ajouterons-nous encore que personne ne l'a citée avant S. Jean Damascene ? Cette Lettre si formelle, & si forte contre les Eutychiens, & les Monothélites, auroit-elle été oubliée pendant plus de trois cens ans par les Conciles, & les Auteurs qui ont compilé soigneusement des passages de Saint Chrysostome, beaucoup moins propres à réfuter les erreurs qu'ils combattoient ? De plus on ne peut gueres douter, en la lisant, qu'elle n'ait été écrite depuis l'hérésie de Nestorius, & même contre celle d'Euty-

chès. C'eſt elle que combat l'Auteur quand il dit : *ποῖος ᾅδης ἐξερεύξατο μίαν ἐπὶ χριστῷ λέγειν φύσιν* ; *Quel Enfer a vomi ce blaſpheme, qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus-Chriſt ?* Il eſt même probable qu'elle a été écrite après le Concile de Calcédoine. Mais je ne répéterai point ici ce qu'on peut voir dans la Diſſertation du P. Lequien, qui pretend encore qu'elle eſt d'un Auteur Neſtorien, dont les ſentimens ſont fort oppoſez à ceux de S. Chryſoſtome.

Que les Proteſtans au reſte ne s'imaginent pas que nous ne rejettons cette Lettre, que parce que nous en redoutons l'autorité ſur le Dogme de l'Euchariſtie. Fût-elle certainement de S. Jean Chryſoſtome, on n'y voit rien qui ne puiſſe s'accorder avec la verité Catholique. L'Auteur dit qu'*après la conſécration, la nature du pain demeure dans le Sacrement. Etiamſi natura panis in ipſo permanſit.* Mais qui ne ſçait que les Peres Grecs & Latins par le mot de *nature* ou de *ſubſtance*, ont coutume d'entendre les proprietez naturelles, que l'on appelle accidents, ou qualitez ? Voici

comme le Prêtre Anaſtaſe, que j'ai déja cité pluſieurs fois, & dont le Manuſcrit eſt à la Bibliotheque du College de Loüis le Grand à Paris, définit ces noms *φύσις* & *οὐσία*, après S. Baſile. *Φύσις, καὶ οὐσία, καὶ μορφή ἐστιν ἡ τῶν ὄντων οὖσα ποιότης. La nature, la ſubſtance, la forme eſt la qualité exiſtente des choſes qui exiſtent.* Saint Chryſoſtome donne le même ſens à ces mots, lors que parlant des jeunes Hebreux conſervez dans la fournaiſe de Babylone, il dit (Homel. XII. ſur la Gen.) *Le Seigneur change, quand il lui plait, la nature des élemens, οὐσίαν.* Car il n'y eut que la proprieté qu'a le feu de brûler, qui fut changée; & encore à l'égard des Hebreux ſeulement. Il ſeroit auſſi inutile qu'ennuyeux de rapporter pluſieurs exemples d'une choſe qui ne peut être conteſtée. M. Maffei ajoute celui-ci de Tertullien (Lib. de Anima) *Subſtantia eſt lapis, ferrum; duritia lapidis & ferri natura ſubſtantiæ eſt.* Eſt-il raiſonnable de vouloir que S. Jean Chryſoſtome ait pris ces termes dans le ſens que nous leur donnons aujourd'hui, & non pas plûtôt comme on les entendoit de ſon tems?

Mais voici le triomphe des Impanateurs. La Lettre compare l'Incarnation à l'Euchariſtie, pour montrer qu'il y a dans Jeſus-Chriſt deux natures diſtinguées après leur union. Or la comparaiſon tomberoit, & ſeroit nulle, ſi le pain ne demeuroit pas dans le Sacrement avec le Corps de Jeſus-Chriſt, comme la nature humaine demeure avec la divine dans l'Incarnation.

Vaine prétention, triomphe imaginaire. Si l'Auteur avoit combattu ces anciens Hérétiques, qui prétendoient que Jeſus-Chriſt n'avoit pas pris une véritable chair, mais ſeulement un corps fantaſtique, & qu'il eût voulu prouver que la chair ſe trouve auſſi réellement avec la divinité dans l'Incarnation, que les deux ſubſtances du Pain & du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, l'argument des Luthériens, dit M. Maffei, ſeroit concluant. Mais il avoit à prouver contre les Synuſiaſtes, que de même que dans l'Euchariſtie le Corps du Seigneur & l'aſſemblage des proprietez naturelles du pain ne ſont point confondus, quoique cette eſpece de

composé & de tout, s'appelle simplement le Corps de Jesus-Christ, & qu'il n'y ait qu'un seul Sacrement, ainsi dans l'Incarnation, la divinité & l'humanité ne se confondent point dans une seule nature, comme vouloient les Synusiastes, bien qu'il n'y ait qu'un seul Sauveur, un seul Jesus-Christ, subsistant dans une seule personne. C'est donc vainement que nos Sacramentaires insistent sur cette comparaison qui ne peut les favoriser en aucune maniere. Si l'on veut une plus ample explication de la Lettre à Césaire, on la trouvera dans la Dissertation du P. Hardouin.

ARTICLE XLI.

SUITE DE LA TROISIE'ME Lettre du Pere de la Neuville Jesuite, à M. le Comte Destain, Lieutenant General des Armées du Roi, sur les mœurs des Guayanois.

LA plûpart de nos Indiens n'ont point de demeure fixe. Ils errent dans leurs Forêts, sans feu, sans lieu, aujourd'hui ici, demain à 20. lieuës,

& ainſi de ſuite. Il en eſt cependant qui font une eſpece de communauté, ou de village, ce qui s'appelle *Nation* : ces nations n'ont nul rapport, & nulle dépendance les unes des autres. Chacune a ſon Roi ou Capitaine à part, & même ſa langue particuliere : choſe d'autant plus étonnante, que la plus nombreuſe nation ne paſſe pas 200. ou 300. ames : auſſi tout le village eſt-il raſſemblé dans un *Carbet*, eſpece de halle couverte d'un toit, ſans murailles des deux côtez. Là nos Indiens étendent leurs *Hamacs*, c'eſt-à-dire, de grandes pieces de toile de coton fort épaiſſe & fort ſerrée, qu'on ſuſpend en l'air par les deux extremitez. Aſſis ou couchez ſur ces lits mobiles, ils paſſent la nuit à dormir, & la plus grande partie du jour à ne rien faire. Point d'autres meubles dans le *Carbet* qu'un pot de cette terre, dont on voit ici des Theïeres, des *Couys*, des Corbeilles, un coûteau pour l'ordinaire, & une hache : encore n'eſt-elle pas toûjours armée de fer. Ce n'eſt le plus ſouvent qu'une pierre aiguiſée qu'ils façonnent eux-mêmes de tems immemorial, ſur tout

dans les païs un peu éloignez des Européans. Leur maniere eſt de frotter une pierre ſur une autre, & de lui donner, à force de travail, & de tems, la figure à peu près de nos haches. Souvent la vie d'un homme n'y ſuffit pas; d'où vient qu'un pareil meuble, fût-il encore brute & imparfait, eſt un precieux heritage pour les enfans. La pierre perfectionnée, autre embarras pour l'emmancher : il faut choiſir un jeune arbre, & en faire un manche ſans le couper. On le fend par un bout, on y inſere la pierre: l'arbre croît, la ſerre, & l'incorpore tellement dans ſon tronc, qu'il eſt difficile & rare de l'arracher. Telle eſt, à proportion, la maniere dont j'ai dit qu'ils fabriquent leurs rapes pour broyer le Manioc.

Ces Indiens, hommes & femmes, ſont entierement nuds, excepté quand ils viennent parmi les François. Car alors ils couvrent les endroits que la pudeur défend de voir, les hommes avec une bande de toile qui fait pluſieurs circonvolutions, les femmes avec un morceau d'écaille de tortuë. Ils ſe parent la tête, tantôt de plu-

mes d'oiſeaux artiſtement arrangées, tantôt d'oiſeaux mêmes, mais fort petits & deſſéchez, quelquefois de peaux de tigre, qui les font reſſembler à Hercule avec ſa peau de Lion, ſouvent de dents & de têtes de ſerpent qui leur donnent l'air de Meduſe.

Un de leurs grands amuſemens leur ſert auſſi de parure. C'eſt un ſifflet fait de l'os d'une jambe de biche, ſur lequel ils ne ſe laſſeront point de ſiffler des après-midi entieres ſans former aucun ton reglé. C'eſt en ſifflant ainſi, qu'ils marquent leur conſideration pour les perſonnes : plus ils les conſiderent, plus ils ſifflent. Quelquefois M. le Marquis de Ferolles, Gouverneur de Guayanne n'en étoit pas quitte pour ſept heures de cette muſique, qu'il falloit eſſuyer doucement, pour ne pas rebuter ces bonnes gens. Il ne faut pas s'étonner après cela s'ils aiment ſi fort le ſon des cloches, qu'ils quittent tout pour les entendre, & ſi les grélots ſont tellement de leur goût, qu'ils aiment à s'en parer d'une maniére auſſi ridicule que biſarre.

Avril 1723.

La pierre verte, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, eſt leur plus precieux ornement. Il en faut trois pour le rendre complet. L'une eſt attachée au cou; l'autre à l'oreille droite, & la troiſiéme au nez : enfin, ils aiment fort ces petits grains de verre coloré, qu'on appelle raſſade, ils en font des colliers, des touffes, & des braſſellets de toutes façons. Telle Indienne en portera dix livres peſant au cou. Voilà les joyaux & les pierreries dont nos ſauvages nourriſſent leur luxe; tant il eſt vrai que l'objet ſeul eſt different, & que les paſſions ſont les mêmes chez tous les hommes & dans tous les tems.

La fureur chez nos Indiens, n'eſt pas mieux ſervie que le luxe. Ils n'ont que deux ſortes d'armes, les Fléches, & le *Boutoux* : la Fléche eſt d'un roſeau fort leger, armé de pointe de fer, ou d'arrêtes de poiſſon. Quand ils ſont en guerre, ils empoiſonnent leurs traits avec un jus d'herbe, qu'ils nomment *Iſoa*, aſſez ſemblable au treffle, plus haute, bleuâtre, veluë, la fleur aſſez belle, mais de mauvaiſe odeur. Leur arc eſt de bois de breſil,

bois rougeâtre, ſerré, ferme, ſec, & peu pliant, ce qui donne une force & une viteſſe infinie à leurs fléches, quand ils les décochent : à l'égard du *Boutoux*, c'eſt une ſorte de maſſuë platte, longue de trois pieds, & épaiſſe de trois pouces ; ils s'en ſervent avec une adreſſe ſurprenante.

Generalement parlant, ils ont les mœurs très-douces : ils ſont ennemis du bruit : la molleſſe & l'oiſiveté ſont leurs vices favoris. Quoique l'incontinence regne parmi eux, ils n'ont toutefois qu'une femme ; mais auſſi les adulteres ſont très-frequens, & ce qui doit ſurprendre, rien de plus ſeverement puni. L'homme ſurpris en adultere, eſt cité en preſence de toute la nation, & après avoir eſſuyé une verte reprimande du Capitaine, il eſſuye encore pluſieurs *Coups* d'eau boüillante que chacun a droit de lui jetter ſur le corps ; après quoi, on le livre à ſa femme ou aux parens de ſa femme, qui peuvent le tenir quitte pour ce châtiment, ou le faire mourir, s'ils ne ſont pas ſatisfaits. La punition eſt plus dure pour les femmes coupables ; car après leur avoir fait

dévorer les mêmes affronts que l'homme adultere a soufferts, on la remet entre les mains des parens qui rendent tous les presens au mari, & la font ordinairement mourir en vestale, c'est-à-dire, en l'enterrant toute vive.

Les Guayanois sont traîtres & dissimulez. Ils conserveront une haine plus qu'Italienne, pendant des 7 ou 8 années jusqu'à la vengeance inclusivement. Du reste, lâches & craintifs au suprême degré, ils ne vous attaqueront jamais que dans des embuscades. On les voit, lorsqu'on y pense le moins, sortir des buissons dont la couleur semblable à la leur les favorise, & se jetter à l'improviste sur ceux qu'ils croyent indéfendus. Ils aiment si passionnément l'eau-de-vie, qu'ils vendent tout & eux-mêmes, s'il est necessaire, pour cette liqueur. Tant de mauvaises qualitez sont un peu effacées par la bonne foi qu'on voit regner parmi eux. Jamais ils ne volent, si ce n'est les choses qu'on peut manger ou boire, sur quoi ils n'ont pas le moindre scrupule, comme si la nature inspiroit que ces cho-

ſes ſont de droit commun. Telle eſt l'erreur de nos Indiens.

Leur langue eſt très-difficile; mais la prononciation en eſt douce, & les conſonantes en petit nombre : la plûpart de leurs noms propres & de leurs ſubſtantifs ſont terminez en A ou en Y, comme *maria* un couteau, *couy* une taſſe. J'ai déja remarqué que chaque nation a ſa langue propre, & qui n'eſt point entenduë ailleurs. Cependant il y en a une generale qui eſt comme la dominante, & qu'on entend preſque par tout, depuis le détroit de Magellan juſqu'au Breſil. Elle s'appelle le *Galibi*, du nom de la plus nombreuſe nation qui fut autrefois, & dont il ne reſte plus rien. Cette langue eſt très-bizarre. Le Pere de la Muſe l'a reduite à une eſpece de Grammaire, avec un Dictionnaire très-utile pour les Miſſionnaires qui arrivent d'Europe.

Le Gouvernement des Guayanois eſt monarchique. Ils n'ont qu'un chef, auquel ils obéïſſent aveuglément. C'eſt ordinairement le plus ancien de la nation, qu'on choiſit, ſi d'ailleurs il a toutes les qualitez neceſſai-

res pour ſoûtenir cette dignité, c'eſt-à-dire, s'il a de la valeur, de la force, de l'adreſſe, s'il eſt actif, laborieux, ſobre, patient, fecond en reſſources & en ſtratagêmes, enfin s'il connoît le païs, & s'il ſçait les chemins, qui conduiſent chez toutes les nations. Le plus ancien manque-t'il de ces qualitez? Ils en choiſiſſent un autre qu'ils éprouvent par un rude noviciat, pour s'aſſurer qu'il eſt tel qu'ils le ſouhaitent. Ils commencent d'abord par le faire jeûner plus de neuf mois d'une maniere très-rigoureuſe, ne lui donnant par jour qu'autant de mil qu'il en peut contenir dans ſa main. Ils lui font porter des fardeaux énormes: ils l'obligent de faire ſentinelle preſque toutes les nuits à l'entrée du *Carbet*. Ils envoyent des députez à la découverte, ou chez les nations voiſines; puis à leur retour, ils contraignent le prétendant d'aller ſur les traces des députez, afin de l'accoutumer à connoître toutes les routes: il n'eſt point de borne, ou de fontaine un peu marquée, dont il ne doive ſçavoir la ſituation, prêt de le prouver, en y portant une branche caſſée au

premier ordre. Enfin, il doit avoir dans la tête la geographie naturelle de tout ſon païs. Pour le familiariſer à la douleur, on l'enterre ſouvent juſqu'à la ceinture dans une fourmilliere pleine de ces groſſes fourmis, dont la piquure donne des fiévres de 24. heures aux François, & on l'y laiſſe un tems conſiderable; d'autres fois on ſe contente d'enchaſſer trois ou quatre cens de ces fourmis dans des feüilles, de maniere que leur tête paſſe d'un côté & le corps de l'autre; on coud toutes ces feüilles animées en guiſe de colliers, de braſſelets, de ceintures, de jarretieres, & de couronnes, dont on orne le Roi novice, je laiſſe à juger avec quelles douleurs. C'eſt ainſi qu'on le forme à la Royauté.

Quand on le juge aſſez éprouvé, on fait l'inauguration en cette maniere. Toute la nation aſſemblée va chercher le Prétendant, qui eſt à une lieuë ou plus, caché ſous des feüillages, comme pour faire entendre qu'il fuit les honneurs, ou bien, comme me l'ont dit deux de ces Rois, afin de lui faire connoître qu'on l'a tiré de la pouſſiere, pour l'élever ſur le Trô-

ne ; ce qui se confirme par une autre ceremonie : car chacun des assistans va en cadence mettre le pied sur sa tête : après quoi on le leve, & tous se prosternent, & jettent à ses pieds leur arc & leurs fléches : le Roi à son tour met le pied sur la tête de ses sujets : puis on le ramene en triomphe au Carbet, où il trouve un grand festin préparé par les femmes : avant que de manger, il faut encore qu'il donne une preuve de son adresse en lançant une fléche dans une tasse, de la grosseur d'un œuf, attachée sur le haut du toit. Cela fait, chaque femme lui sert tour à tour une tasse de *Wicou*, qu'il est obligé de boire, afin de montrer qu'il a autant de force pour boire, que trente hommes, de même qu'il en a eu assez pour se contenter durant trente jours de la nourriture qu'un homme pourroit aisément prendre en un seul jour. Comme il est contraint de vomir souvent, ce repas a plus l'air d'une rude question que d'un festin. Du reste, ses sujets l'imitent parfaitement, & ne cessent de boire & de manger, que toutes les provisions ne soient épuisées.

La ceremonie finie, le nouveau Capitaine est censé avoir plein pouvoir, & entiere autorité sur toute la nation, qui ne fait plus rien que par ses ordres & son mouvement. C'est lui qui fait la paix ou la guerre à son gré. Si les François viennent, comme il arrive souvent, prier quelques Indiens de les aider à construire des maisons, c'est au Roi qu'ils doivent s'adresser. On lui fait d'abord un present, avant que de parler d'affaires : on lui propose ensuite le motif du voyage : il répond laconiquement, & fait venir le nombre des Indiens dont on a besoin : on convient avec eux du tems & du prix ; mais ils ne s'engagent point que le chef n'ait été interrogé une seconde fois : alors il accorde ou refuse si despotiquement, qu'on peut compter sur sa parole. Après tout, ce chef n'a point de droit de vie & de mort. La justice de ces peuples est arbitraire, ou plûtôt il n'y en a point, parce qu'il y a peu d'injustices : il est inoüi qu'ils se fassent le moindre tort. A l'adultere près, les crimes demeurent impunis. Un meurtrier, par exemple, en est quitte pour épouser

la femme du mort, & pour adopter ſes enfans. On ne s'apperçoit pas même du changement. Le ménage va ſon train ordinaire, & on y voit regner la même cordialité qu'auparavant. Chaque famille, quant à la diſcipline, n'eſt pas mieux reglée que la République. Quelques fautes que faſſent les enfans, les peres & les meres ne les corrigent point. Un jour entrant dans un quartier, où étoit un des plus beaux *Carbets* de toute la Guayanne, je le trouvai preſqu'entierement conſumé par le feu : les habitans que je croyois devoir être inconſolables, étoient ſi peu touchez de leur perte, qu'ils ne me diſoient pas même la cauſe de cet incendie. Enfin l'un d'eux me dit froidement : *Tigami*, c'eſt mon fils que voilà. Quoi ? dis-je, & vous ne le corrigez pas ? Le pere ſe prit à rire ; d'où vient le maltraiter ? me repondit-il ; ce ſeroit ajouter un nouveau chagrin à celui que je ſouffre déja.

Non ſeulement les peres épargnent à leurs enfans les moindres peines, mais encore ils ont pour eux toute ſorte de complaiſançes, même les plus

déraiſonnables. Auſſi nourriſſent-ils leurs défauts, & ne leur donnent-ils pas la moindre éducation ; choſe qui coûte ſi cher aux enfans des nations policées, dont on ne forme l'eſprit, le cœur, les ſentimens & les mœurs, qu'avec quelque ſorte de ſeverité, ou du moins avec beaucoup de peine & d'attention. Les femmes Indiennes peu ſoigneuſes de ce treſor précieux qu'elles ignorent, ne ſongent qu'à bien nourrir leurs enfans ; elles les allaitent durant trois années, & en portent ſouvent pluſieurs, non pas ſur le dos, mais ſur les hanches, ce qui fait qu'elles les ſerrent plus étroitement : d'où il arrive que leurs jambes ſont contrefaites, ainſi que les ont preſque tous les Indiens.

ARTICLE XLII.

TRAITE' HISTORIQUE & Chronologique du Sacre & Couronnement des Rois & Reines de France, depuis Clovis jusqu'à present; & de tous les Princes & Souverains de l'Europe : augmenté de la relation exacte de la ceremonie du Sacre de Loüis XV. dédié au Roi, par Monsieur Menin Conseiller au Parlement de Metz. A Paris, *chez* Jean Baptiste Claude Bauche fils, *Quay des Augustins, à S. Jean dans le Desert;* & Jean Pepingué, *Quay des Augustins, au S. Esprit.* M. DCCXXIII. *in* 12. *pp.* 527.

ENtre plusieurs ouvrages composez sur la même matiere, les derniers ont ordinairement l'avantage de toucher les choses avec plus de clarté, de précision & de methode. C'est ce que des personnes distinguées ont fait esperer à l'Auteur qu'on trouveroit dans celui-ci, qu'il ne craint pas de publier à la suite de tant d'autres, où le sujet qu'il embrasse, a déja été

ſçavamment manié. Son travail aura encore un air de nouveauté par un autre endroit; ce ſont quantité de faits & de circonſtances intereſſantes que ſes collections lui ont fournies, & dont il n'eſt fait aucune mention, ni dans les Hiſtoires generales, ni dans le grand Ceremonial de France.

Le Sacre des Rois n'eſt point dans ſon origine une invention de la politique, qui ait pretendu concilier par là plus de reſpect à la Souveraineté. C'eſt, dit M. Menin, « un acte d'au- « tant plus ſaint & myſterieux, qu'il « eſt de juſſion & d'inſtitution divine, « & qu'il imprime caractere de mê- « me que les Sacremens ». Saül, le premier Roi qui ait reçû l'onction, l'a reçûë par l'ordre de Dieu. David, Salomon, les Rois de Juda & d'Iſraël ont tous été ſacrez à ſon exemple, & la pratique en a duré près de neuf cens ans. On ne la voit point ailleurs que chez les Hébreux avant Jeſus-Chriſt, ſi ce n'eſt en une ſeule occaſion; où le Seigneur commanda expreſſément au Prophete Elie d'aller à Damas, & d'y ſacrer Hazaïl pour Roi de Syrie. Mais au lieu de l'onction ſainte, il

n'y a point de nation qui n'ait obſervé quelque ceremonie particuliere d'appareil & d'éclat dans l'élection & couronnement de ſes Princes. Toutes, ſelon notre Auteur, « malgré » les nuages de l'Idolatrie qui leur » cachoient la veritable lumiere, l'ont » neanmoins invoqués à leur maniere, ſi l'on oſe ainſi parler de leurs » cultes ſuperſtitieux, pour obtenir » au nouveau Roi la force, le cou- » rage, & la prudence dont il avoit » beſoin pour les bien gouverner ».

Il eſt remarquable, que ni Conſtantin, ni Theodoſe, ni aucun autre Prince Chrétien, plus ancien que Clovis, n'a fait revivre la ceremonie de l'onction qui étoit demeurée comme enſevelie avec la Monarchie Judaïque. Lorſque Clovis ſe convertit, il y avoit déja quatorze ans qu'il avoit été élevé ſur le Trône de ſes peres à la maniere des Germains, ou plûtôt des Druides Gaulois, « dont les » uſages prevalurent dans l'inaugu- » ration de nos premiers Rois », dit M. Menin. Ce qui eſt ici rapporté de ſon baptême & de ſon ſacre, eſt trop celebré pour nous arrêter. A l'égard

de la Sainte Ampoule, l'Auteur ne veut pas paroître ſuſceptible du moindre doute ſur la verité de cette tradition ; toutes les diſſertations qu'on pourroit faire pour la maintenir, étant, à ſon avis, fort au-deſſous des témoignages d'Hincmar, d'Aymoin, de S. Antonin, de Charles VII. & de S. Remy même, qui ſont les preuves les plus ordinaires qu'on en allegue. Là-deſſus & en ce qui concerne les droits de l'Egliſe de Reims, le lecteur peut aiſément ſe rappeller nos Memoires de l'année precedente, *tome 9. article 90. page* 1500.

Quelques-uns forment une difficulté touchant l'onction que reçût Clovis ; ſçavoir, s'il l'a reçûë comme Roi ou ſimplement comme Chrétien. Mais pour le peu qu'on defere au teſtament de S. Remy, cité par Flodoard, il la faut manifeſtement diſtinguer du Sacrement de Confirmation & la déterminer à l'onction Royale, *ordinari in Regem*, dit le Saint Prélat. Le même monument nous inſinuë avec aſſez de vraiſemblance, que les quatre enfans de Clovis, qui partagerent après lui ſon

Royaume, ont aussi été sacrez : *Genus illud regium per benedictionem meam toties Domino consecratum*, dit encore l'Apôtre de la France. Les autoritez ne manquent pas pour l'assurer expressément de Childebert I, Cherebert, Chilperic I, Dagobert I, Childeric II, Thierry I, Childebert II, Dagobert II. On ne va pas au-delà, que par conjectures, dans la premiere race; & en general, peu de Sçavans désavoüent que de pareilles discussions ne laissent bien des incertitudes à devorer jusqu'au regne de Pepin. Mais le Cahos se débroüille à cette époque: les deux races suivantes ne fournissent pas seulement des preuves plausibles pour la ceremonie du Sacre; ces sortes de solemnitez y sont fidellement marquées de regne en regne avec l'ordre des dattes, le nom des villes & celui même des Prélats consecrans. Comme c'est là un article capital dans le projet de M. Menin, nous ne pouvons en faire prendre une idée exacte, sans parcourir avec lui l'histoire de nos Rois, & recueillir, au moins en forme de table, ce qu'il expose un peu plus au long.

Pepin le Bref eſt donc le premier qui nous fixe invariablement : il fut ſacré & couronné deux fois ; à Soiſſons en 751. par Saint Boniface Archevêque de Mayence, revêtu de la qualité de Legat du Saint Siege, & commis au gouvernement de l'Egliſe de Reims, qui vaquoit alors ; & à Saint Denis en 754. par le Pape Étienne III. Il n'y a cependant que ce ſecond Sacre qui ait pour lui le conſentement unanime des Auteurs. Charlemagne, fils & ſucceſſeur de Pepin, le fut quatre fois à Saint Denis avec ſon pere en 754 ; à Noyon, en 768 ; au bourg de Modece, comme Roi de Lombardie, par l'Archevêque de Milan, en 774, & enfin à Rome comme Empereur d'Occident, par le Pape Leon III. en 800.

Loüis le Debonnaire deux fois ; à Rome, comme Roi d'Aquitaine en même tems que Charlemagne y reçût la couronne imperiale ; & à Reims, comme Empereur d'Occident, par le Pape Étienne V. venu exprès de Rome en France, en 816.

Charles le Chauve quatre fois ; à Rome, comme Roi de Lombardie,

par le Pape Sergius II. en 846; à Limoges, comme Roi d'Aquitaine, en 854; à Metz, comme Roi de Lorraine, par Hincmar Archevêque de Reims, en 869. & à Rome, ou à Paris, comme Empereur d'Occident, en 876.

Loüis le Begue, deux fois; à Compiegne, comme Roi de France, par le même Hincmar, en 877. ou 878. & à Troyes, comme Empereur d'Occident, par le Pape Jean VIII. en 879.

Loüis dit le Feneant, & Carloman son frere, furent sacrez ensemble dans l'Abbaye de Ferrieras en Gatinois, en 880.

On ne voit point que Charles le Gras l'ait été en France, où il eut moins la qualité de Roi que celle de tuteur du jeune Charles le Simple; mais il le fut deux fois hors du Royaume; à Milan, comme Roi de Lombardie, par l'Archevêque du lieu, en 880. & à Rome, comme Empereur, par le Pape Adrien III. en 881.

Eudes, qui eut aussi la tutelle de Charles le Simple, reçût solemnellement la couronne à Compiegne, des

mains de Gauthier Archevêque de Sens, en 887. selon l'usage de couronner Rois les Regens, qu'on pretend avoir duré jusqu'au 12e siecle. Pour l'onction Royale, il n'en est fait aucune mention.

Charles le Simple, reconnu Roi par les Grands du Royaume, fut sacré & couronné à Reims par Foulques, qui en étoit Archevêque, en 893.

Il n'est point parlé de sacre au sujet de Raoul de Bourgogne, qui ne fut en effet qu'un usurpateur. La Chronique dit simplement qu'il se fit proclamer Roi, & ainsi couronner à Soissons par Sculphe Archevêque de Reims, en 923.

Loüis d'Outremer, fils de Charles le Simple, fut sacré & couronné à Laon par Arrold Archevêque de Reims, en 936.

Lothaire son fils le fut à Reims par le même Arrold, en 954.

Loüis dit le Feneant, fils de Lothaire, le fut deux fois; à Compiegne, du vivant de son pere, en 978. ou 979. & à Reims, par l'Archevêque Adalberon, en 985. C'est où se termine la race Carlovingienne.

Hugues Capet élû Roi par les Seigneurs, les Prélats & le peuple, & que d'ailleurs Loüis le Fenéant avoit déclaré son heritier, prit la couronne à Noyon, & l'onction Royale à Reims, des mains d'Adalberon, en 987.

On rapporte au même tems & au même lieu le sacre & couronnement de Robert, associé au Royaume par son pere, sauf égard pour quelques historiens qui en placent la ceremonie à Orleans. M. Menin goûte fort l'opinion qui attribuë au Roi Robert l'institution des Pairs: ce Prince ayant voulu s'attirer les Grands de son État par un titre qui les lui rendroit en quelque sorte égaux. Les six Ecclesiastiques furent choisis, selon lui, à la sollicitation des Papes; & les six Laics, parce qu'ils tenoient les six plus grands fiefs mouvans de la Couronne; dont ils étoient alors propres Seigneurs.

Henri I. fut couronné à Reims par l'Archevêque Ebalus du vivant de son pere, en 1029. il n'avoit que sept ans.

Philippe I. n'en avoit pas davantage, lorsque Henri son pere prit à son égard la même précaution, que l'on

avoit priſe pour lui-même. La ceremonie s'en fit à Reims par l'Archevêque Gervais de Belleſme, en 1059. l'aſſemblée étoit magnifique; mais il n'y eſt pas encore fait mention de l'aſſiſtance des Pairs ni de rangs ou de fonctions attachées à cette dignité. C'eſt la premiere occaſion publique où les Archevêques de Reims ayent avancé que depuis le baptême de Clovis, le Pape Hormiſdas avoit accordé à Saint Remy & à ſes ſucceſſeurs le droit de ſacrer les Rois, auſſi-bien que la primatie ſur toute la France.

Loüis le Gros, en 1108. choiſit Orleans pour ſon ſacre, & Daimbert Archevêque de Sens pour conſecrant. Raoul Archevêque de Reims que le Roi n'aimoit pas, y fit ſon oppoſition; ce qui excita bientôt une guerre fort animée entre les Sçavans de ce tems-là, touchant les prérogatives de l'Egliſe de Reims. Yves, Evêque de Chartres, y ſacrifia ſa reputation même, détruiſant alors pour les mieux combattre, ce qu'il avoit allegué de plus fort pour les ſoutenir quelques années auparavant.

On compte quatre occaſions diffe-

rentes où Loüis le Jeune a été couronné ; mais il n'a été ſacré qu'une ſeule fois du vivant de ſon pere par le Pape Innocent II. qui tenoit à Reims un Concile très-nombreux, en 1131. Le Pape, ſelon quelques-uns, n'y remplit la place de conſecrant qu'à la priere de l'Archevêque Renaud.

Le ſacre de Philippe Auguſte, le plus ſolemnel de tous, fut fait à Reims, en 1179. par l'Archevêque de cette ville, le Cardinal Guillaume de Champagne, oncle maternel de Philippe. Loüis VII. vivoit encore, & dès l'année 1175. il avoit dreſſé le Ceremonial, ou l'ordre qu'on doit obſerver en ces ſolemnitez, & ſpecialement les fonctions des douze Pairs étoient reglées, ainſi tous y parurent avec leurs diſtinctifs ; & Henri le Jeune, Roi d'Angleterre, repreſentant le Duc de Bourgogne, y porta la couronne devant Philippe depuis ſon appartement juſqu'à l'Egliſe. Philippe Auguſte fut couronné une ſeconde fois à Saint Denis, en 1180. avec Iſabelle de Hainaut ſa premiere femme. Guy Archevêque de Sens officia, non

pas comme Metropolitain, (car il en fit sa déclaration) mais peut-être parce que Guillaume de Champagne, Archevêque de Reims n'approuvoit pas ce mariage.

Loüis VIII. a reçû deux fois la couronne & l'onction Royale; à Londres, en 1215. comme Roi d'Angleterre, & à Reims avec Blanche son épouse, en 1223. comme Roi de France. Ce fut, cette seconde fois, l'Archevêque de Reims, Guillaume de Joinville, qui fit la ceremonie.

Saint Loüis reçût aussi l'une & l'autre à Reims, en 1226; mais des mains de Jacques Bazoches, Evêque de Soissons, le Siege de la Metropole étant vacant. On croit que ce Prince introduisit la coutume d'aller, après le sacre, en pelerinage à Saint Marcou, & d'y faire une neuvaine avant que de toucher les malades.

Il n'y a plus desormais de Rois, jusqu'à Henri IV. qui n'ayent été sacrez & couronnez à Reims; Philippe le Hardi, par Milen de Bazoches, Evêque de Soissons, en 1271. le Siege de Reims vacant encore; Philippe le Bel, par l'Archevêque Pierre Barbet,

en 1286. Loüis Hutin, en 1315. Philippe le Long, en 1316. & Charles le Bel, en 1321, par l'Archevêque Robert de Courtenay; Philippe de Valois, par l'Archevêque Guillaume de Tric, son oncle, en 1328. Jean I, par l'Archevêque Jean d'Arcy, en 1350. Charles V, par l'Archevêque Jean de Craon, en 1364. Charles VI, par l'Archevêque Richard de Picque, dit de Besançon, en 1380. Charles VII, par l'Archevêque Renaud de Chartres, en 1429. Loüis XI, par l'Archevêque Jean Juvenal des Ursins, en 1461. Charles VIII, par l'Archevêque Pierre de Laval, en 1484. Loüis XII, par le Cardinal Archevêque Guillaume Briçonnet, en 1498. François I, par l'Archevêque Robert de Lenoncourt, en 1515. Henri II, en 1547. François II, en 1559. & Charles IX, en 1561, par le Cardinal Archevêque Charles de Lorraine; Henri III, par le Cardinal Loüis de Lorraine, Evêque de Metz; le Siege de Reims étant vacant, en 1575, le même jour 15. de Février, qu'il avoit été sacré & couronné Roi de Pologne, à Warsovie l'année precedente. Nous

ne devions pas omettre, en parlant de Philippe le Bel & de Loüis Hutin, qu'avant que d'être ſacrez & couronnez à Reims comme Rois de France, ils l'avoient été à Pampelune, comme Rois de Navarre; l'un en 1284. & l'autre en 1307.

Henri IV. eut des raiſons ſi puiſſantes pour preſſer ſon ſacre, pendant que Reims étoit encore au pouvoir de la Ligue, que cette interruption ne ſçauroit préjudicier à l'uſage conſtant qui avoit prevalu depuis pluſieurs ſiecles. La ceremonie en fut faite dans l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres, par l'Evêque Dioceſain, Nicolas de Thou, en 1594. nonobſtant les requiſitions de Renaud de Baune, Archevêque de Bourges, & nommé à l'Archevêché de Sens, qui prétendoit repreſenter l'Archevêque Duc de Reims. On s'y ſervit pour l'onction, d'une Ampoule conſervée à Tours, dans l'Abbaye de Marmoutier, & que Severe Sulpice, Fatunat, & Alcuin, diſent avoir été apportée par un Ange à Saint Martin, & l'avoir gueri d'une chute qui lui avoit froiſſé tous les membres. Coſme de Clauſſe,

Evêque de Châlons, étoit le ſeul des Pairs qui y fut preſent, & qui y remplit en perſonne les fonctions de ſa Pairie.

Les choſes ont repris leur cours, ſous les trois derniers Rois : ils ont été ſacrez & couronnez à Reims; Loüis XIII. en 1610, par le Cardinal de Joyeuſe, Archevêque de Roüen, repreſentant l'Archevêque de Reims, Loüis de Lorraine, qui ne fut jamais que dans l'ordre du Soudiaconat; Loüis XIV. en 1654, par Simon le Gras, Evêque de Soiſſons, comme Doyen & premier ſuffragant de la Metropole pendant la vacance ; & enfin Loüis XV, en 1722, par Armand Julles de Rohan, Archevêque, Duc de Reims.

L'Auteur, ayant ainſi ramaſſé preſque ſous un coup d'œil, tant de traits épars dans nos annales, recherche s'il eſt neceſſaire de ſacrer les Rois de France, & ſi le ſacre peut devancer leur majorité; on n'ignore gueres, à quoi il faut s'en tenir ſur ces deux points. Nous reconnoiſſons les droits de nos Monarques indépendans de toute ceremonie, & attachez à la ſeu-

le loi de leur naiſſance. Il ſemble neanmoins, dit-il, qu'il manque quelque choſe à leur Majeſté, tant qu'ils ne ſont pas ſacrez, ne fût-ce que pour leur aſſûrer la protection du Seigneur, dont l'onction qu'ils reçoivent, eſt le Symbole. Il faut d'ailleurs regarder le ſacre comme une ratification publique de leurs droits, une confirmation du premier acte qui les a mis en poſſeſſion du Trône, une eſpece d'alliance ſpirituelle entre eux & leur peuple. Juſques dans le douziéme ſiécle, ceux de nos Princes qui ſuccedoient au Royaume, n'étoient reconnus Rois que du jour de leur ſacre : avant cela, le Roi dormoit, diſent nos vieilles chroniques, & l'autorité Royale demeuroit ſi abſolument aux Grands ou au Regent du Royaume, que leur nom ſeul étoit marqué dans les actes. C'eſt apparemment ce que figure encore cet endroit du Ceremonial, où les deux Evêques Pairs, députez pour amener le Roi à l'Egliſe, le trouvent couché ſur un lict. On tenoit alors pour maxime, que les Rois ne devoient point être ſacrez qu'ils ne fuſſent majeurs,

& la majorité n'étoit qu'à vingt ans. Charles V, par ſon Édit de Vincennes de 1374. ordonna qu'elle fût à quatorze : & Charles VI. confirmant l'Édit de ſon pere quant à la majorité, établit par un autre Édit, donné à Paris, en 1392, qu'il n'y auroit point de tems déterminé pour le ſacre. La loi depuis a ſubſiſté ; & il n'eſt pas ſans exemple, en remontant plus haut dans l'Hiſtoire de la Monarchie, d'y trouver quelques Princes ſacrez & couronnez en un très-bas âge.

M. Menin, après pluſieurs queſtions de même nature, & qui ne ſont pas plus difficiles à reſoudre, vient enſuite à un grand détail de particularitez, qui concerne l'action même du ſacre & couronnement des Rois de France. Les dépenſes en ſont fortes ; & les Archevêques de Reims, ſur qui ſeuls elles tomboient anciennement pour l'entrée, le ſejour, & le feſtin, en étoient extrémement grevez. On raconte que Guillaume de Joinville au ſacre de Loüis VIII. y employa quatre mille pariſis, ce qui peut revenir à quarante-ſept mille ſept cens cinquante livres, ſomme conſi-

derable en ce tems-là. C'est ce qui engagea ce Prince à ordonner que tous les Bourgeois de Reims, Ban & Seigneurie de l'Archevêque porteroient leur part des frais; reglement qui a passé en usage jusqu'à nos jours; mais que la liberalité des Rois a rendu moins onereux à la ville par l'exemption de certains impôts, & par d'autres graces dont ils l'ont souvent gratifié. Le voyage du Roi à Reims; la décoration de l'Eglise; la disposition des Sieges; l'ordre de la procession, la préparation du Saint Crême & les autres parties de la ceremonie, font en tout vingt-cinq articles, dont il n'y en a point qui n'occupe agreablement. Celui où il est parlé des habits & ornemens Royaux, donne plus lieu à l'érudition. Il n'est point vrai qu'ils ayent été déposez à S. Denis dès le regne de Pepin. Nos Rois les ont constamment gardez dans leurs Palais, jusqu'au sacre de Saint Loüis, qui par veneration pour les Saints Martyrs, protecteurs de la France, les confia au trésor de cette Abbaye, sous condition de lui être remis, tant à lui qu'à ses successeurs,

toutes les fois qu'ils en feroient la demande. Ces ornemens consistent en sept differentes pieces : la grande couronne Imperiale ; l'épée, le sceptre ; la main de justice ; les éperons ; l'agraffe servant à tenir le manteau Royal ; & le livre de prieres. La plûpart, (entre autres, la Couronne & l'Épée) viennent du Souverain Pontife, Leon III. C'est le present qu'il fit à Charlemagne, le jour qu'il le sacra Empereur d'Occident ; & l'Épée s'appelle encore pour cela l'*Epée de Saint Pierre*. On l'appelle aussi l'*Epée joyeuse*, parce qu'elle ne sert que dans les jours de réjoüissance. La poignée, la garde, & le haut du fourreau sont d'or massif, enrichi de pierreries, & le fourreau de velours violet, garni de perles. La Couronne qui est aussi de pur or, chargée de gros rubis, de saphis, & d'émeraudes, a un fort grand circuit. Comme son poids & sa grandeur ne permettroient pas à nos Rois de la porter, on la soutient sur leur tête pendant la ceremonie du couronnement ; & ils en font faire ordinairement deux autres, d'or, & d'argent doré, qu'ils mettent pendant la

Messe & pendant le festin Royal. Le sceptre, la main de justice, & les éperons passent encore pour avoir appartenus à Charlemagne. Le Sceptre a six pieds de haut : Charlemagne y est representé en relief, assis sur une chaire garnie de deux Lions & de deux Aigles, le globe en main & de la maniere qu'on a coutume de le peindre, le tout d'or massif, émaillé, & enrichi de perles orientales. La main de justice, appellée en latin, *Virga Virtutis atque æquitatis*, est une verge ou bâton d'or d'une coudée, surmontée d'une main d'yvoire, ayant au quatriéme doigt un anneau d'or, où est enchassé un très-beau saphis. Il y a de distance en distance trois cercles, à feüillages tout brillants de perles, de grenats, & autres pierres précieuses. Les éperons sont d'or, émaillez d'azur, semez de fleurs de lys d'or, & ornez de grenats, avec les deux boucles à tête de Lyon. L'agraffe est une lozange d'or, d'un prix inestimable pour les pierreries qui la relevent. Le Livre contient les prieres qui sont propres de la ceremonie du Sacre ; il est couvert d'argent doré, & les ac-

compagnemens en ſont auſſi extremement riches. Jamais on ne change ces ornemens, au lieu que les autres; ſçavoir, les botines ou ſandales, la Tunique, la Dalmatique & Manteau Royal ſe renouvellent preſque à tous les ſacres, en imitant neanmoins, autant que l'on peut, les anciens. Car excepté les ceremonies purement Eccleſiaſtiques, il n'y en a gueres où les précieuſes traces de l'antiquité ſoient plus reſpectées qu'en celle-ci; chaque action, chaque démarche a ſon principe, fondé ſur la pratique des premiers tems. Par exemple, l'Archevêque de Reims aſſiſté des Evêques de Laon & de Beauvais, demande au Roi ſa protection pour les Egliſes qui lui ſont ſujettes, & le Roi la lui promet ſans ſe lever de ſon Siege, & la tête couverte. Ce qui étant fait, les deux Evêques ſoulevent le Roi, le preſentent aux Seigneurs aſſiſtans & au peuple, leur demandent s'ils l'acceptent pour leur Souverain; & après qu'ils en ont reçû le conſentement par un reſpectueux ſilence, le Roi prête tout haut le ſerment du Royaume, aſſis, la tête couverte, & tenant

les mains ſur l'Evangile. On voit ici les droits d'une ſouveraineté hereditaire, que le Prince tient de Dieu ſeul, & ceux de la liberté publique fort ſagement ménagez : de ſorte que ſans bleſſer la dignité du Prince, les ordres de l'État ſont toûjours cenſez maintenus dans la poſſeſſion où ils étoient originairement de veiller à la ſureté du nouveau regne, & de prendre pour cela de certaines meſures & certaines précautions autoriſées par les loix.

La benediction de l'Épée nous montre bien encore quels étoient les ſentimens de nos peres ſur le droit de la guerre, celui de vie & de mort, & generalement ſur tout ce qui concerne la puiſſance du glaive. L'Archevêque la benit ſans la tirer du fourreau, la met au Roi & la lui ôte en même tems; puis il la laiſſe nuë ſur l'Autel, la reprend & la preſente à Sa Majeſté. Le Roi la baiſe, la poſe ſur l'Autel, d'où l'Archevêque la reprend une ſeconde fois pour la donner au Roi qui la reçoit à genoux, & la remet entre les mains de ſon Connêtable, ou du Seigneur qui le repreſente. Il eſt clair par ce détail que tout y marque l'eſ-

prit de religion ; & qu'on en fait là premiere régle du pouvoir le plus abſolu d'ailleurs, & le plus indépendant qu'il y ait au monde.

Peu de perſonnes ignorent qu'il y a neuf onctions ; ſur le ſommet de la tête ; ſur l'eſtomach ; entre les deux épaules ; ſur l'épaule droite ; ſur l'épaule gauche ; aux plis & jointures du bras droit ; aux plis & jointures du bras gauche ; ſur la paume de la main droite, & ſur celle de la main gauche. Le Roi ne reçoit les deux dernieres, qu'après s'être revêtu de la Tunique, de la Dalmatique & du Manteau Royal, que quelques-uns conſiderent, comme ayant un rapport particulier aux trois Ordres ſuperieurs de Soudiacre, de Diacre & de Prêtre. Mais la mémoire de toutes ces choſes eſt ſi fraîche depuis le dernier ſacre, qu'il pourroit devenir ennuyeux d'y inſiſter davantage.

M. Menin, dans le plan qu'il s'eſt dreſſé, ne ſe borne pas à la France : il ſe répand dans tous les autres États de la Chrétienté, où la ceremonie du Sacre a été en uſage, & où il prétend qu'elle n'a été introduite qu'à l'exem-

ple de nos Rois. Nous lisons à la verité, que Theodose le jeune, qui tenoit l'Empire d'Orient au commencement du cinquiéme siecle, fut beni par Proculus Patriarche de Constantinople, & qu'il en reçût la Couronne & l'épée; mais il ne fut point sacré, & nous n'apprenons point qu'aucun Empereur Grec l'ait été avant le jeune Andronic, qui monta sur le trône en 1327. Ceux qui ont écrit du Sacre de ces Empereurs, ne parlent que d'une onction réïterée trois fois, en forme de Croix sur le sommet de la tête. Les Empereurs d'Occident, depuis que l'Empire a passé des François aux Allemans, ont gardé en ce point & en beaucoup d'autres, plus de conformité avec nous : ils ont sept onctions, & ne sont pas moins jaloux que les Rois de France, de paroître dans leur Sacre, comme successeurs de Charlemagne, & de s'y revétir des ornemens qu'a porté de son tems cet incomparable Restaurateur de l'Empire Romain. On en conserve une partie à Nuremberg, & une autre à Aix-la-Chapelle : ainsi le jour du Sacre, les Magistrats de Nuremberg

envoyent au lieu indiqué, une couronne d'or, pesant quatorze livres, un anneau, un sceptre, un globe, des botines & une épée, qu'on croit avoir été donnez à Charlemagne par un Ange, avec une longue Aube, une Étole, une Chape & une ceinture: & ceux d'Aix-la-Chapelle, l'épée ordinaire de Charlemagne, son baudrier, un Livre d'Évangiles en lettres d'or, dont il se servoit: outre une magnifique Châsse, qui renferme, dit-on, du sang de Saint Étienne; on appelle encore Chaise de Charlemagne, le Siege, où le nouvel Empereur est intronisé. *Prenez*, lui dit en cette occasion le Prelat officiant, qui est toûjours un des Electeurs, *conservez la possession de la place qui vous est conferée, non par droit d'heredité ou de succession paternelle, mais par les suffrages des Electeurs de l'Empire Alleman, & particulierement par la providence de Dieu tout-puissant.*

Entre les Rois d'Espagne, Vanb est le premier qu'on trouve avoir été sacré. Il le fut à Tolède en 671; & cette Église qu'il fit ériger pour cela en Primatie, à été le lieu le plus or-

dinaire où ſes Succeſſeurs ont reçû l'onction. La ceremonie en eſt aſſez ſimple ; mais celle du Couronnement eſt ſinguliere, en ce que le Roi ſe revétit lui-même des ornemens Royaux, met la Couronne ſur ſa tête, prend en main le Sceptre & la Pomme d'or ; & qu'en cet état il eſt élevé & montré au Peuple, de la même maniere à peu près que les anciens Gaulois.

Il n'y a point d'Hiſtorien qui faſſe remonter plus haut l'uſage de ſacrer les Rois en Angleterre, que le commencement du Regne d'Edgard en 959. On y ſuit preſque en tout, le cérémonial de France ; mais quoique les onctions y ſoient au nombre de neuf, elles ne ſont pas cependant toûjours les mêmes, que celles qu'on fait à nos Rois. La Reine Anne donna en 1702. un ſpectacle tout nouveau à la nation ; elle voulut que les Dames euſſent perſonnellement part à la ſolemnité de la Fête ; & elle n'omit rien pour en relever, par cet endroit, la magnificence & le bon goût. Le Cortege partit du Palais de Saint-James pour ſe rendre à l'Egliſe de Weſtmunſter. Les femmes des Barons ouvroient la

marche; celles des Vicomtes & des Comtes venoient ensuite; & après elles, les Marquises & les Duchesses; toutes coëffées & habillées à la Romaine, chargées de pierreries, ayant des corps de robes & de longs manteaux qui étoient attachez sur les épaules, avec des agraffes de diamants: chacune portoit à la main une riche couronne, plus ou moins grande, selon la distinction de son rang: elles alloient deux à deux, & étoient suivies par les Barons, les Vicomtes, les Comtes, les Marquis & les Ducs, vétus pareillement à la maniere ancienne, tenant chacun sa Couronne, & marchant dans le même ordre. Deux Seigneurs representoient les Ducs de Normandie & d'Aquitaine. Le Prince Georges de Dannemark alloit seul immédiatement devant la Reine son épouse, qui entra ainsi triomphament dans l'Église où elle fut sacrée & couronnée par l'Archevêque de Cantorbery. Il y a en Angleterre, comme en Allemagne, un Trône particulier, appellé, *la Chaire d'Edoüard*, (c'est le vieux Edoüard, qui mourut en 924.) & un festin Royal,

qu'on prepare dans une ſpece de halle. On ne s'y mit à table ce jour-là qu'à ſept heures du ſoir, quoique l'on fût ſorti de grand matin du Palais de Saint James, & que la Reine n'allât prendre ſéance au Parlement qu'après le repas. Les Dames, au retour, portoient, comme elles, leurs couronnes ſur leurs têtes.

Les ceremonies du Sacre en Portugal, en Dannemark, en Suéde, en Pologne, en Moſcovie, n'ont rien de plus conſiderable que ce que nous avons déja vû. M. Menin continuë à faire ſentir le rapport qu'elles ont avec les nôtres; & s'étend un peu par occaſion, tantôt ſur l'origine de ces Monarchies, tantôt ſur la forme de l'élection dans les Païs où elle a lieu. Les autres Souverains de l'Europe prennent auſſi poſſeſſion de leurs États, & reçoivent les marques de leur dignité avec appareil; mais il n'y a de Souverains ſacrez que les Empereurs & les Rois. Avant que la Savoye fût érigée en Duché, les anciens Comtes recevoient de la main d'un Prelat, l'anneau de Saint Maurice, qui eſt le ſymbole de l'inveſtiture. Ils

ont cessé de le faire depuis l'année 1416. d'où l'on datte le tems de l'érection : ils le prennent eux-mêmes sur l'Autel, & se le mettent au doigt, après avoir reçû la Couronne Ducale, & les autres ornemens de la Souveraineté.

Le Sacre & Couronnement des Reines de France est un autre point interessant, qui n'échape pas aux Recherches de l'Auteur. A commencer par Berthe, fille de Charibert Comte de Laon, & femme du Roi Pepin, il compte vingt-neuf de ces Princesses, qui ont été sacrées, non pas (il est vrai) avec le baume de la sainte Ampoule, reservé pour nos Rois, mais avec le saint Crême. Marie de Medicis est la derniere qui l'ait été ; & les monumens publics ne nous instruisent point pourquoi cet honneur n'a point passé jusqu'aux deux autres Reines, Anne, & Marie-Therese d'Autriche. Nous ne voyons point qu'il y ait eu ou de lieu, ou de Prelat officiant particulierement désigné pour la ceremonie de ce Sacre, jusqu'au tems d'Isabelle de Baviere, femme de Charles VI. Depuis, elle a toûjours été cele-

brée dans l'Église de Saint Denis, excepté une ſeule fois, qui fut le Sacre de Marie Stuart; mais par differens Prelats, & tous Cardinaux. On ne fait aux Reines que deux Onctions, ſur la tête, (ou quelquefois entre les deux épaules, comme il arriva au Sacre d'Anne de Bretagne) & ſur l'eſtomach. Pour le Couronnement on ſe ſert de la Couronne de Jeanne d'Évreux, troiſiéme femme de Charles Le Bel, Princeſſe d'un grand merite, & digne par ſes vertus de cette eſpece d'immortalité; ſoit que ce ne fût de ſon tems qu'un pur ornement, trop maſſif & trop peſant pour être à ſon uſage, ſoit plûtôt que la conſtitution du corps s'affoibliſſe d'âge en âge dans l'un & l'autre ſexe, il y a déja plus de deux ſiecles que la Couronne de Jeanne d'Évreux ne peut plus être employée que pour la pompe: on y ſupplée comme au Couronnement du Roi. La tradition de l'Anneau, du Sceptre & de la Main de Juſtice, ſe fait en ſilence, au lieu que le Prelat officiant, quand c'eſt au Roi qu'il les donne, a ſur chaque endroit, des formules d'Oraiſon, ou d'Invocation

particuliere. Le Sceptre eſt plus petit que celui de Charlemagne ; & il ne nous paroît pas, en liſant notre Auteur, qu'il y ait aucun acte d'introniſation, quoiqu'il parle pluſieurs fois du Trône de la Reine.

Cet Ouvrage finit par la relation de ce qui s'eſt paſſé au Sacre de Loüis XV. & par une liſte generale de toutes les perſonnes de marque, Princes du Sang, Eccleſiaſtiques & Laïcs, qui ont fait des fonctions, ou ont été invitez. Un jour pourra venir que ce dernier morceau ſera d'un prix ineſtimable. Quelle reſſource pour l'Hiſtoire & pour les familles, ſi l'on nous eût laiſſé des connoiſſances auſſi nettes & auſſi preciſes ſur tous les Sacres anterieurs & autres grandes Aſſemblées de l'État ! Ce que l'Auteur en a recuëilli, & comme déterré à force de lectures & de perquiſitions, remplira au moins une partie des vuides qui jettent tant de difformité dans nos Annales. Mais il avertit très-expreſſément, « qu'on ne doit, ni ne peut » tirer aucun avantage, ni aucune » conſequence des rangs & ſéances, » ni de la diſpoſition des places, thea» tres, gradins, & échafaux dont

„ il a parlé ; non ſeulement parce qu'ils „ ont varié preſqu'à tous les Sacres, „ mais encore parce qu'il n'y a que „ Mrs les Grand Maître & Maître „ des Ceremonies, qui puiſſent les „ regler comme ils doivent être, „ ayant ſeuls dans leurs regiſtres tous „ les éclairciſſemens convenables à ce „ ſujet „. Auſſi eſpere-t'il, „ qu'ils „ voudront bien en faire donner au „ Public des relations également uti- „ les & curieuſes „.

ARTICLE XLIII.

TRAITE' DES FORCES MOUvantes, par Mr de Camus, Gentilhomme Lorrain. A Paris, chez Claude Jombert, ruë Saint Jacques, à l'Image Notre-Dame; & Laurent Lecomte, Quai des Auguſtins, à la ville de Montpellier, 1722. *in* 8°, *pages* 550. *ſans compter les planches.*

TOut ſe fait par voye de Mécanique dans l'art & dans la nature ; de ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de réüſſir dans la conſideration de l'une, & dans la pratique de l'autre, ſans la

connoissance & l'usage des Mécaniques.

Cette science, parmi les anciens, étoit demeurée dans des bornes très-étroites : elle ne se montroit encore qu'en ébauche & comme dans son berceau : ce n'étoit alors que de foibles raisons qui s'échappoient, & les nuages se refermoient aussi-tôt.

Aristote (il est vrai) nous a laissé des reflexions très-solides sur les forces mouvantes ; mais ce qu'il en dit, se termine au maniment des chevaux, à la conduite des navires, à la consistance & au mouvement des animaux. Ce que nous avons d'Archimede, n'est proprement que la démonstration du levier, de la balance & de quelqu'autres machines qui en dépendent. Héron a traité des Fontaines & des Arbalêtes. Vitruve s'est un peu plus étendu ; mais son ouvrage ne comprend qu'une très petite partie des Méchaniques, dont on ne peut tirer qu'un très-médiocre secours pour la connoissance de la nature.

Voilà où se réduit toute la science des Anciens. Galilée a été un des prémiers, qui dans ces derniers tems si

heureux en découvertes, ait répandu de nouvelles lumieres ſur l'accéleration des poids dans leur chûte, ſur la vîteſſe des corps le long des plans inclinez, ſur les vibrations des pendules & des cordes tenduës, ſur la reſiſtance & la rupture des corps, & ſur beaucoup d'autres choſes qui étoient auparavant inconnuës. Toricelli a encore donné plus d'éclat aux inventions de Galilée, par quantité d'experiences curieuſes, & par des raiſonnemens auſſi ingenieux que ſolides ſur l'équilibre des liqueurs. La Statique du Pere Pardies peut paſſer pour un chef-d'œuvre en ce genre, par la juſteſſe & la fecondité de ſes démonſtrations. Les beaux Ouvrages que ce Jeſuite nous a laiſſez, nous font regretter un corps entier de Mechaniques, dont il avoit formé le plan, lorſqu'une mort prématurée l'enleva au milieu de ſa courſe, & ſur le point de mettre fin à l'execution de ſon projet; les ſçavantes Recherches de Mr Vallis, de Borelli, de Baliani, de Mr Huguens, de Mr Firmat, du Pere Lalouvere, & du Pere de Billi, les conjectures de Mr Varignon, le Trai-

té de Mechanique de Mr de la Hire, & ſur tout les riches Découvertes de Mr Mariotte & du Pere Sebaſtien, ouvrent une immenſe carriere à ceux qui auront la force & le courage de les ſuivre.

Mr le Camus a réüni dans ſon Traité, ſuivant la belle idée de Pappus, ce que les plus celebres Auteurs ont trouvé de plus curieux & de plus utile en matiere de Méchaniques : il enrichit ſon ouvrage de pluſieurs découvertes, dont il n'eſt redevable qu'à lui ſeul. Il le diviſe en deux parties. Dans la prémiere, après avoir défini les termes propres du ſujet qu'il traite, il démontre par ordre différentes propoſitions ſur la nature & les cauſes de l'équilibre en général, & en particulier ſur celui des animaux à deux & à quatre pieds, ſur le vol des oiſeaux. Chaque propoſition a ſes corollaires qui conduiſent à des obſervations fort utiles dans la pratique.

Les forces mouvantes ſe réduiſent ordinairement à cinq puiſſances ou machines principales deſtinées à remuer les plus lourdes maſſes. Sous la

premiere, on comprend le levier & la balance ; ſous la ſeconde, le treüil ou vindas, le cabeſtan, & les roues dentées avec leur eſſieu ; ſous la troiſiéme, la poulie & la mouffle ; ſous la quatriéme, le coin ; ſous la cinquiéme, le plan incliné avec la vis.

L'Auteur expoſe & démontre les proprietez & les actions de chaque machine en particulier. Ses démonſtrations portent ſur ces principes univerſellement avoüez. 1°, que ſi deux mobiles ſont égaux en tout ſens, il faudra un égal mouvement pour les mouvoir avec une égale vîteſſe : mais ſi on en veut mouvoir un avec deux fois autant de vîteſſe, il faudra deux fois autant de mouvement, & tout le reſte étant égal, le mouvement doit être augmenté en même raiſon que la vîteſſe. 2°, qu'une puiſſance ne peut communiquer de mouvement qu'autant qu'elle en a elle-même. 3°, que la peſanteur n'étant rien autre choſe que le mouvement du mobile vers le centre de la terre, ce mouvement croît toûjours en même raiſon que la peſanteur. 4°, qu'une puiſſance ne peut pas mouvoir un corps, ſi elle

n'a plus de mouvement que le corps n'a de résistance ou de mouvement contraire; & comme la résistance croît en même raison que la vîtesse, il est évident que la force de la puissance devra croître en même raison que la vîtesse du mobile, tout le reste demeurant égal. D'où il s'ensuit que la puissance peut mouvoir le mobile, lors que la force de cette même puissance a plus de raison à la force contraire du mobile, que la vîtesse du mobile n'en a à la vîtesse de la puissance, & non pas autrement.

Ces principes une fois supposez, il est évident que la force du levier se tire de l'excédent du grand bras sur le petit, puisque l'un à raison de sa longueur & de son éloignement du centre, a plus de mouvement que l'autre : que cet effet résulte de la chûte des corps, qui ont d'autant plus de force pour tomber qu'ils sont plus élevez, ou de quelque autre cause; il est toûjours constant, que plus on éloigne la puissance du point d'appui, plus elle a de force & de mouvement; & que le poids le plus éloigné doit passer pour être dans un plus haut

point d'élévation, parce que dans son mouvement il monte plus haut, & descend plus bas ; si donc la longueur du grand bras est double, triple, &c. il y aura mouvement double, triple, &c. & par conséquent, il y aura force double & triple, toûjours en même raison, que les rayons de cercle qui se voyent décrits par l'un & l'autre autour du point d'appui.

Ceci peut convenir au ressort ou à tout autre corps qui résiste par sa propre pesanteur. Ainsi le poids qu'on éleve pour donner le mouvement à une horloge, ou les ressorts que l'on tend pour faire aller une pendule, ont plus de force que les rouës & le balancier n'ont de résistance.

Supposé donc un levier AB appuyé sur son joug C, de maniére qu'une partie BC soit plus courte que la partie AC, quand une puissance A appliquée à l'extrémité AC descendra, un poids B attaché à l'extrémité BC montera ; mais la vîtesse de la puissance A sera plus grande que la vîtesse du poids B en même raison que CA est plus grande que CB ; par conséquent la résistance du poids B dimi-

nuera en même raiſon à l'égard de la puiſſance A. Ce qui a donné lieu à cette propoſition fondamentale des Mécaniques : deux poids ſont en équilibre, lors qu'ils ſont en raiſon réciproque de leurs diſtances au point fixe.

De là, l'Auteur fraye le chemin à ces autres propoſitions, que l'effort de la puiſſance ſur le levier dépend de la ligne de direction ; que cet effort augmente à meſure que la ligne de direction approche de l'angle droit, & qu'il diminuë à meſure qu'elle s'en éloigne pour s'approcher de l'horizontale ; que l'effort de la puiſſance ne ſe fait que ſuivant la ligne droite priſe du point d'appui à l'extrémité de la puiſſance. Ces régles ſont invariables pour les leviers de toute eſpece. On doit dire la même choſe des Manivelles qui ne font effort que ſuivant la ligne droite du centre à la Manivelle. Sur quoi l'Auteur remarque que la rouë d'un moulin eſt levier continuel, & qu'elle agit toûjours avec plus grande force que le levier puiſſe avoir. Car les aîles qui ſont dans l'eau ſont comme l'extré-

mité du levier ; & les tourillons doivent être considerez comme le point d'appui.

Par les mêmes raisons, le Cabestan est levier continuel. Le point d'appui est au centre de l'arbre ; la circonférence sur laquelle on tortille la corde, est le petit bras du levier. Les barres de bois qui passent à travers, en sont les grands bras. Au jugement de l'Auteur, le Cabestan a cet avantage sur les autres machines, qu'on y peut mettre en œuvre jusqu'à huit & douze Ouvriers, de telle sorte qu'ils fassent tous efforts suivant la ligne de direction perpendiculaire ; au lieu que dans les arbres ou Treüils placez horizontalement, plusieurs Ouvriers s'embarassent eux-mêmes, en tirant de haut en bas ; la ligne de direction change, à mesure que l'arbre tourne ; & par consequent l'effort, diminuë à proportion que cette ligne s'éloigne de l'angle droit. D'où il est aisé de conclure qu'il seroit plus commode, lorsque le terrein le permet, de se servir du cabestan, pour traîner ou élever des fardeaux, en se servant de poulies de renvoi, parce qu'alors le mou-

vement est continuel, & l'action de la machine n'est point sujette aux saccades & aux reprises.

La gruë avec la rouë a le même inconvenient; l'effort des Ouvriers n'y est pas toûjours égal; tantôt il s'éloigne, tantôt il s'approche de la ligne perpendiculaire au centre de la terre. Il seroit donc plus à propos de faire les rouës de gruës assez larges pour y appliquer trois hommes de front: ce qui augmenteroit considerablement la force & l'action de la machine. L'Auteur fait, à cette occasion, des remarques curieuses; il sçait tirer du fond de son sujet, des reflexions toutes neuves, qui peuvent être d'un grand usage dans la pratique.

Il explique ensuite les proprietez de la poulie simple, & des moufles & des poulies redoublées, du coin & de la vis sans fin: il examine la nature de la percussion; il en approfondit les causes & les differens effets; il traite de la chûte des corps graves, & remet sous un point de vûë ce que Galilée & ceux qui ont écrits après lui sur cette matiere, nous ont fourni de conjectures & de recherches; quoique lui-

même il ne ſuive pas toûjours la même route.

On a tenu pour principe, que la chûte des corps graves étoit en raiſon doublée des tems, ſuivant l'opinion de Galilée ; c'eſt-à-dire, que la vîteſſe qu'un corps acquereroit à la fin d'une deuxiéme ſeconde, ſeroit double de celle qu'il auroit acquiſe à la fin d'une premiere ſeconde ; & que celle qu'il acquereroit à la fin d'une troiſiéme, ſeroit triple ; & ainſi du reſte juſqu'à une certaine quantité. Mr Mariotte, après s'être convaincu lui-même, par des experiences réïterées, a donné des Tables d'acceleration de la chûte des corps en l'air. Selon ces Tables, l'acceleration du mouvement des plus graves augmente pendant l'eſpace de dix ou douze ſecondes. Si donc le corps fait quatorze pieds en une ſeconde, il en fera 1089 à la fin de l'onziéme. Les corps les plus legers, comme le liége, acquiérent leurs vîteſſes complettes en moins d'une ſeconde, en tombant d'environ vingt-un pieds de haut.

Mr de Camus tire de ces principes pluſieurs conſequences, pour évaluer

l'impression & la force des poids ou des puissances. En supposant (ce qu'il est difficile de demontrer) que les experiences de Monsieur Mariotte ont lieu pour toutes les hauteurs, il prouve que le poids par sa chûte fait impression, ou produit son effet à proportion de sa masse, & de la hauteur dont il tombe; il ajoûte que le mouvement de ce poids paroît être en même raison qu'au levier. Pour le démontrer, il suppose une chevre ou machine, telle que sont celles dont on se sert pour battre des pilotis avec le mouton: que les montans de cette chévre soient de sept pieds ou environ: que celui du milieu, le long duquel le mouton coule, soit divisé depuis le haut jusqu'en bas, par pieds, pouces & demi pouces: que l'on y applique des moutons de fer ou de bois armé de fer; qu'ils soient de differens poids; que l'on mette dessous cette chévre un poids de fer de cinquante livres, auquel on aura fait un petit trou d'un coup de pointeau, pour y fixer une balle: la machine, étant ainsi disposée, & le montant qui porte le mouton, étant situé à plomb, de maniere

qu'il puiſſe librement couler & tomber vers le centre de la terre, ſuivant la loi qui lui eſt naturelle, ſi on éleve le mouton à un pouce de haut, & qu'on le laiſſe tomber ſur une dragée ou balle de plomb deux fois de la même hauteur, cette balle ſera écraſée au même point qu'une autre égale en tout ſens, qui aura été écraſée d'un ſeul coup par la chûte de ce mouton élevé de deux pouces : ainſi vingt differentes chûtes d'un pied de haut, feroient le même effet qu'une ſeule chûte de vingt pieds.

Mais l'Auteur a remarqué que ſi on laiſſe tomber le même poids de la hauteur de 65 poûces, il fait une impreſſion plus ſenſible, que ſi on le laiſſoit tomber 130 fois de la hauteur d'un demi poûce : au contraire, deux chûtes de 25 poûces lui ont paru faire plus d'effet qu'une chûte de 50 poûces.

A dire le vrai, il eſt difficile de ſtatuer rien de précis, & de dreſſer une Table exacte ſur ces ſortes d'expériences ; pour cela, il faudroit que les balles fuſſent également dures ; que leur configuration fût toûjours la même ; que le mouton ne ſe déran-

geât point de sa ligne à plomb, & qu'à chaque coup il tombât avec une force égale: or c'est de quoi on ne peut s'assûrer; car les balles ne sont pas également dures: lorsqu'elles sont coulées dans des moules, le plus ou le moins de chaleur peut faire quelque difference dans la compression des parties; la balle qui est frappée à differentes reprises, s'applatit d'abord, change de figure, & par consequent se presente differemment au coup qui la frappe: enfin on ne peut se répondre que le mouton coule exactement selon sa ligne perpendiculaire, & qu'il y ait égalité d'impression dans tous les coups.

L'Auteur conclut de quelques autres expériences réïterées, que le poids d'une livre & un quart, en tombant d'un poûce de hauteur, augmente cinquante fois ou environ, l'effort de sa pesanteur; en tombant de 2 poûces, il l'augmente 75 fois. La force de la chûte est comme 1 à 100, si le poids tombe de 3 poûces; comme 1 à 125, s'il tombe de 4 poûces; comme 1 à 150, s'il tombe de 5 poûces; enfin s'il tombe de 8 poûces de haut,

haut, il fait autant d'impreſſion qu'un poids de 200 livres, poſé ſans chûte.

La nature, les cauſes & les effets du reſſort, ſont dévéloppez dans cette premiere partie, avec cette préciſion qui eſt le plus riche préſent de la Géométrie. On y apprend l'art de faire de bons outils, & de les mettre en uſage: la trempe fait principalement le prix des outils & des reſſorts.

La maniere ordinaire de tremper, eſt de faire rougir à la forge les inſtrumens lorſqu'ils ſont ajuſtez & limez, & de les jetter tout rouges dans l'eau; enſuite comme la trempe eſt trop forte, afin que l'outil ne caſſe point, on le fait chauffer une ſeconde fois pour le détremper & lui donner du recuit, juſqu'à ce qu'il prenne une couleur bleuë, s'il eſt deſtiné à couper du bois: ſi l'inſtrument doit être employé à couper du fer ou quelque autre corps fort dure, on ne lui laiſſe prendre qu'une couleur rougeâtre. Quelques-uns font rougir & recuire leurs ouvrages dans un feu de bois, pour les adoucir & les dreſſer avant que de les tremper: ce recuit remet l'acier en ſon premier état, & fait qu'il ſe

tourmente moins à la trempe.

D'autres font un peu chauffer l'eau, particuliérement les ouvriers qui font les ressorts des montres ou des pendules ; afin que le ressort ne soit pas prévenu par l'eau froide, & qu'il ne se casse pas dans la trempe. Enfin il s'en trouve qui se contentent de recuire leurs ouvrages doucement, sans les tremper une seconde fois : cette maniere est la meilleure ; car le feu ne peut penetrer dans le fer, ni lui communiquer sa couleur rouge, qu'il n'en dilate les pores : il en est de même de l'acier, qui est proprement un fer affiné & travaillé pour prendre la qualité de la trempe. Lorsque l'acier est rouge, les parties en sont moins serrées ; elles cedent les unes aux autres, elles s'allongent & se tendent sans se rompre : plus elles sont chaudes, moins elles sont sujettes à se briser : de là vient que quand l'acier est chaud, & qu'on le jette dans l'eau pour le tremper, il se refroidit tout à coup, & que les parties qui se sont resserrées résistent & se brisent plutôt que de céder : or puisque l'acier se radoucit en le chauffant, si on ne le recuit pas as

ſez, ou ſi on le trempe une ſeconde fois; il courra riſque de caſſer ou de grainer.

Au reſte, la trempe faite dans l'huile ou dans la graiſſe, eſt la meilleure: il n'en eſt pas de même de celle qui ſe fait dans des eaux ſalées; pour peu qu'on ſoit phyſicien, il eſt aiſé d'en appercevoir la raiſon.

Dans cette premiere partie, l'Auteur traite à fond, du mouvement des corps, de leurs projections, des reſſorts qui la produiſent, de la nature de l'air, des effets de la poudre à canon, ſur quoi il forme pluſieurs projets d'expériences pour les mouſquets & les gros canons de guerre. Enſuite il s'étend fort au long ſur la nature de l'eau, du vent, du tirage & du mouvement des batteaux, ſur la maniere de les conſtruire, &c. il en propoſe une nouvelle, qui lui paroît & la plus ſûre, & la plus avantageuſe pour le Commerce: il appuye ſes démonſtrations de pluſieurs expériences dont il ſe fait le garant. Il parle du mouvement des vaiſſeaux ſur mer, de leurs voiles & cordages, de leur viteſſe, de leur conſtruction. Il y ajoû-

te une Table d'épreuve pour les vîtesses inconnuës.

Il s'applique à considerer les frottemens des corps qui agissent l'un contre l'autre tant en ligne droite, qu'en ligne circulaire : il établit un systême nouveau pour les surfaces ; il le prouve par des démonstrations raisonnées ; l'expérience vient au secours du raisonnement. Pour ne laisser rien à desirer, il s'est donné la peine de calculer une Table des divers frottemens, selon la nature des corps plus ou moins dures, qui agissent l'un contre l'autre. De ses expériences il tire plusieurs corollaires utiles, pour la construction des montres & de differentes machines, &c. il insiste sur les voitures à deux & à quatre rouës ; il fait connoître l'incommodité des unes, & l'avantage des autres ; il n'omet rien pour faciliter le transport des marchandises, & le commerce, pour rendre les grands chemins plus praticables, &c.

Dans la seconde partie, il explique la construction de plusieurs machines de son invention.

La premiere, est une machine fort

dée sur les équilibres, pour tamiser & passer les poudres fines, avec laquelle un seul homme peut faire autant d'ouvrage que trois hommes partagez sur trois tamis.

La seconde, est une espece de gruë à bec alongé, avec une queuë qui forme l'équilibre, pour creuser un canal, ou pour lever une chaussée avec moins de dépense.

La troisiéme, est une machine propre à enfoncer les gros pilotis, par le moyen d'un treüil en forme de cabestan, à la faveur duquel on ne perd point de tems à raccrocher le mouton quand il est tombé; les ouvriers fatiguent moins; outre qu'avec cette machine, le mouton frappe deux coups pour un.

La quatriéme, est un genouë, ou machine parallactique mouvante à vis, revétuë de deux cercles propres à observer le mouvement des Astres & leurs éclypses.

La cinquiéme, est une rame composée de deux pieces mobiles que l'on peut poser perpendiculairement au sabord de la sainte barbe d'un vaisseau: avec deux de ces rames, on vient à

bout de faire aller les plus gros navires en tems calme: on en a fait l'essai à Toulon, & on a eu le plaisir de se convaincre par ses yeux: cette sorte de rame a une largeur suffisante pour prendre la quantité d'eau necessaire; elle est tellement disposée, qu'on peut y appliquer autant de rameurs qu'il faut pour donner le mouvement au vaisseau.

La sixiéme & la septiéme, sont deux montres de poche, composées de six rouës, qui ont leurs dentures aussi-bien que les pignons. Ces montres, quelque petites qu'elles soient, ont toute la perfection des grosses.

La huitiéme est une montre à répétition, qui non seulement sonne d'elle-même, les quarts, l'heure, &c mais encore répete l'heure à tous les quarts, pour peu qu'on presse le pendant. Pour cette effet, elle est accompagnée de trois petits timbres, qui forment un petit carillon; sans qu'elle soit ni plus lourde, ni plus embarassante que les autres montres à répetition.

La neuviéme, est une pendule à un seul ressort, qui a la même perfec

tion que la montre dont on vient de parler.

La dixiéme est une pendule à secondes pour un an, sans qu'il soit besoin de la remonter; elle est élevée de sept pieds & demi de haut, & sonne d'elle-même les quarts & l'heure par un seul mouvement.

La onziéme, est un piston & un balancier de pompe pour vuider les eaux.

La douziéme, est une broüette plus commode que celles qui sont en usage.

La treiziéme, est une charruë, par le moyen de laquelle trois chevaux peuvent faire avec moins de fatigue, ce que quatre font aux charruës ordinaires.

La quatorziéme, est un chariot ou binart à deux rouës, pour voiturer aisément les plus lourdes masses.

La quinziéme & la seiziéme, sont deux différentes maniéres de brancarts, ou ridelles de chariot à fléche & à quatre grandes rouës, pour tourner aussi court qu'avec les petites.

La dix-septiéme est une charrette double à quatre rouës égales, pour tourner très-court, & entrer dans les

lieux que les carosses à arcs ne pourroient enfiler.

La dix-huitiéme, est un avant-train à grandes rouës, que l'on peut appliquer aux affuts de canon, pour les voiturer beaucoup plus aisément qu'avec les chariots de transport.

La dix-neuviéme, est un carosse à brancart, porté sur quatre grandes rouës égales, moins sujet à verser, & plus doux dans son mouvement que les carosses ordinaires. Deux chevaux attelez à cette sorte de carosse font autant d'effet que quatre, outre qu'il tourne aussi court que s'il étoit à arcs avec de petites rouës.

La vingtiéme & la vingt-uniéme, sont deux differentes especes de carosses d'un goût particulier, où l'agréable & le commode sont ménagez avec art.

La vingt-deuxiéme, est une échelle qui se plie & se range d'elle même par ressort contre une muraille; on s'en sert commodément aux endroits où se trouvent des entresolles & des soupantes.

La vingt-troisiéme consiste dans une maniére toute nouvelle d'appli-

quer au ciel ou à l'impérial d'un lit des poulies pour tirer les rideaux avec des cordons.

ARTICLE XLIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT.

On trouve ici le Livre si estimé de M. Becherus sur les métaux. *Johan. Bachimi Becheri Spirensis Metallurgia Germanicè & Latinè.* Mr Becherus n'a pas cru devoir cacher à ses Compatriotes, qui ne sçavent pas le Latin, les usages les plus singuliers, que l'on fait de toute sorte de métaux, en Médecine, en Phisyque, & dans la pratique des Arts. Une nation si industrieuse va être plus en état que jamais, de pousser jusqu'à la perfection une science si utile.

Les Oeuvres Chymiques d'Adam de Bondestein paroissent. C'est un des grands Maîtres de l'Art.

Voici un troisiéme Livre à peu près sur le même sujet : *Physicæ subterraneæ Liber secundus, cui accesserunt mille hypotheses Physico-Chymicæ.*

DE STRASBOURG.

Mr Nenter, très-celebre Medecin de cette Ville, a donné un nouveau Livre de Medecine, intitulé : *Fundamenta Medicinæ Theor. & Practicæ secundùm celeberrimorum Doct. &c. placita, conscripta & propriâ experientiâ confirmata ; in forma Tabularum : Aut. Georgio Philippo Nenter Medicinæ Doct. & Pract. Argentóratensi.* C'est ce Mr Nenter qui a sçû reconnoître le merite de Mr Stahll, & qui a rendu un service inestimable aux jeunes Clercs de Medecine en leur épargnant une infinité de speculations & d'études inutiles, & les conduisant par les voyes les plus courtes, à ce qu'il y a de necessaire dans la science de conserver la santé, & de guérir les maladies. Nous lui avons rendu justice dans les Memoires de Janvier 1720.

DE VENISE.

La noble Académie de Verone, dont le Marquis Maffei est un des principaux ornemens, (on vous le cite, parce que son merite vous est

connu) ayant déja ramassé & exposé aux yeux du public un grand nombre de monumens antiques chargez d'inscriptions, & voulant continuer un projet si propre à renouveller & rendre sûre la connoissance de l'antiquité, tant sacrée que profane, comme les dépenses à quoi ce projet engage, sont grandes, elle a établi une Lotterie des plus beaux Tableaux de plusieurs excellens Peintres, & elle consacre tout ce qui lui reviendra du riche fonds de cette Lotterie à l'execution de ce projet si avantageux à la Republique des Lettres.

DE LONDRES.

On a fait ici une seconde édition de la Traduction Françoise qu'a faite M. du Bourdieu sur l'Anglois, d'un Livre, qui a pour titre : *Pratique des vertus Chrétiennes.* Si l'Anglois vaut l'Espagnol du Livre d'Alphonse Rodriguez, qui porte le même titre, & que la Traduction de M. du Bourdieu soit aussi fidele & aussi Françoise que celle de Rodriguez par Mr l'Abbé Regnier des Marais, ce livre meri-

tera bien la troisiéme édition que l'on en veut faire.

On a réimprimé *in* 4°. la Syntritide de Hierôme Fracastor Poëte incomparable, excellent Medecin, habile Astronome.

DE HOLLANDE.

Vous avez déja dit un mot de l'Histoire d'Angleterre par Mr de Rapin Thoyras ; elle s'imprime par souscriptions ; il y aura sept tomes *in* 4°. des Cartes, des figures, des remarques, &c. On attend beaucoup de Mr de Rapin Thoyras, il vient après tous les autres. Il y a eu communication de quantité de pieces autentiques non communes. Son esprit est connu, il y a plus d'un écueil à parer.

Monsieur le Clerc, cet infatigable Auteur, donne au public l'Histoire des Provinces-Unies : elle aura deux tomes *in fol.* & sera enrichie de Medailles, &c. On verra si pour les deux derniers siécles cette nouvelle Histoire sera plus fidele que celle de Grotius, de Basnage & de Wicquefort, toutes très-partiales, quand il

s'agit ou des Catholiques, ou de ceux dont ces Auteurs ne suivoient pas le parti. C'est Honoré & Châtelain qui l'impriment.

L'Histoire des Curiositez de la mer des Indes, en deux volumes *in fol.* qui se trouve à Amsterdam, chez L. Renard, n'est pas seulement un livre amusant, il est fort utile pour l'Histoire Naturelle. Les figures de poissons, &c. en sont dessinées d'après nature. On n'a encore rien vû de si exact sur cette matiere.

DE FRANCE, DE LION.

Chez la veuve Boudet, s'impriment quatre tomes servans de supplément au livre qui a pour titre, *la Bibliotheque des Prédicateurs*, dont les deux prémiers tomes servent de supplémens aux huit prémiers tomes de la Morale.

Le troisiéme qui traite des Mistéres de Notre Seigneur & de Notre Dame, supplée aux trois tomes des Misteres.

Le quatriéme enfin est un supplément aux quatre tomes des Panegy-

riques ; & traite du Commun des Saints, pour le Commun des Apôtres, des Docteurs, des Martyrs, des Vierges, &c. attendu que le nombre des Saints est si grand, qu'il seroit impossible d'entrer dans le détail de la vie de chacun en particulier.

DE PARIS.

La Notice des Gaules de Mr. Valois, livre necessaire à tous ceux qui veulent entendre quelque chose dans l'Histoire de France, au moins jusqu'à la fin de la 2e race ; livre où ceux qui passent pour connoître le mieux la France & les Provinces qui la composoient, ont puisé les lumieres qui leur font honneur ; ce livre étant devenu rare, le sieur Montalant se propose d'en donner une édition plus ample que celle qu'on a eu jusqu'ici ; & comme ce dessein ne peut s'éxecuter sans le secours des Sçavans, il invite ceux qui auront des remarques sur ce livre, à les lui communiquer ; avec promesse qu'on en fera l'usage qu'elles meriteront, & qu'il en aura toute la reconnoissance qui leur en sera dûë.

Avril 1723.

On trouve chez Etienne Ganeau, ruë S. Jaques aux Armes de Dombes, les Epîtres choisies des Heroïdes d'Ovide traduites par Mr Richer, Avocat au Parlement de Normandie, avec des Eclogues & des Fables, &c. du même Auteur. On parlera au plutôt de ce livre.

Les Cantates de Mr Colin de Blamont, qui a dans la Chapelle du Roi la place du fameux Lully, ont été gravées, & se vendent ruë S. Honoré, à la Regle d'or.

L'Histoire d'Espagne par Mr l'Abbé de Bellegarde, paroît depuis Janvier, elle est en neuf tomes *in* 12. on en rendra compte dans les mois suivans. C'est chez Cavelier le fils & Pralard, qu'elle se trouve: le nom de l'Auteur annonce quelque chose de bien écrit.

Le 2^e tome du Nouveau S. Basile, paroît depuis le 10^e de Fevrier. Nous donnerons l'extrait des deux prémiers volumes le mois suivant, à moins que la liaison des matieres ne nous fasse encore attendre que le 3^e ait paru. Nous en userons de même à l'égard du S. Chrysostome, de la nou-

velle édition dont on a déja donné les quatre premiers tomes, & on en prômet deux nouveaux pour la fin de cette année.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1723.

ART. XXXVI. *LA Vie du venerable Frere Fiacre, Augustin Déchaussé, &c.* pag. 558

ART. XXXVII. The Government of the passions according to the rules of raison and Religion, &c. *C'est-à-dire, l'empire sur les passions, suivant les régles de la raison & de la Religion, &c.* p. 591

ART. XXXVIII. *Introduction à la Philosophie, ou de la connoissance de Dieu & de soi-même.* p. 604

ART. XXXIX. *Recherches Historiques de l'Ordre du Saint Esprit.* p. 628

ART. XL. Epistola di S. Gio Grisostomo à Cesario, &c. *C'est-à-dire: Lettre de S. Jean Chrysostome à Césaire, &c.* p. 643

ART. XLI. *Suite de la troisiéme Lettre du Pere de la Neuville, Jesuite, sur les mœurs des Guayanois.* p. 662

ART. XLII. *Traité Historique & Chronologique du Sacre & Couronnement des Rois & Reines de France, depuis*

Clovis jusqu'à present; & de tous les Princes & Souverains de l'Europe: augmenté de la relation exacte de la Cérémonie du Sacre de Loüis XV. page 676

ART. XLIII. *Traité des forces mouvantes.* p. 707

ART. XLIV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Francfort. p. 731

De Strasbourg. p. 732

De Venise. ibid.

De Londres. p. 733

De Hollande. p. 734

De France, de Lyon. p. 735

De Paris. p. 736

Fin de la Table.

AVIS.

Mr de Woolhouſe, Oculiſte Anglois, ayant été informé que certaines perſonnes faiſoient, ſous ſon nom, courir dans le public pluſieurs *Manuſcrits faux* & *contrefaits* ſur les *maladies* des *yeux*, & que pluſieurs jeunes Etudians en *Médecine* & en *Chirurgie* (achetant de ceſdits Manuſcrits) trompoient par ce moyen leurs parens, ou autres qui les envoyoient étudier cet art ſous ledit Sieur de *Woolhouſe*; & que d'autres croyant leſdits *Cahiers parfaits* & *véritables*, ſe ſont hazardez de faire les *opérations* & autres *panſemens* ſur leurs ſimples *lectures*, l'un & l'autre au grand préjudice du *Public*: Mr de Woolhouſe ſe trouve obligé (pour prévenir tous pareils inconvénients) de faire ſçavoir qu'il ne fait aucun *Eleve*, ſans que les *Cahiers* ne ſoient *ſignez* & *paraphez* de ſa main, & ſcellez de ſes *armes*, avec un *Certificat* des *différentes opérations manuelles* & autres *panſemens* particuliers à l'Art d'Oculiſte, faits par ledit *Eleve*, du tems qu'il aura appris, du nombre des *Re-*

vûës & *Démonstrations Generales* qu'il aura vû faire par ledit Sieur de Woolhouse ; avec le *nom*, *demeure* & *qualité* dudit *Eleve*, & celles des Ecoliers avec qui il aura fait son *Cours*, pour aller au-devant de toute *surprise* & *mal-entendu* qui ne se sont glissez que trop souvent en ces cas, au grand regret des *Parties interessées*, & au préjudice du Public.

Mr de Woolhouse fait à Paris (au commencement de chaque mois) une *Démonstration generale* de trois cens différens *maux* d'*yeux* sur les vivans ; & tout *Médecin* & *Chirurgien* y peut apprendre (en un seul jour) la plus grande *partie* des *maladies* des *yeux*, & les *erreurs* de tous les *Auteurs*, tant *anciens* que *modernes*, qui ont publié quelques *Ouvrages* sur ce sujet ; ce qui est impossible d'apprendre autrement, pendant tout le *cours* de la *vie* d'une *personne* qui s'attacheroit uniquement à cette science, qui demande une *étude particuliere* ; ce qui fait qu'elle a été *abandonnée* à des *Empiriques*, qui distribuans leurs *Eaux* & autres *remédes hazardez indistinctement* pour toutes les *indispositions* des *yeux*, sans *prin-*

cipes d'*art*, ont causé un *désordre* & *confusion* affreuse dans le *traitement* de ces *maladies*, dépuis les deux *derniers siécles*. Reste aux *véritables Médecins* & *Chirurgiens* de revendiquer cette *excellente science* des mains de ces *usurpateurs*.

Faute à corriger.

A la page 604. ligne 8. au lieu du mot *Instruction*, lisez *Introduction*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1723.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc, & broché. 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	5. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1723.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXIII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES,
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1723.

ARTICLE XLV.

SCRIPTORES ORDINIS PRÆdicatorum. *Second Tome.*

L'Extrait du premier Tome de ce grand Ouvrage a paru dans le mois de Janvier de nos Memoires de Trevoux mil ſept cent vingt-deux. Le ſecond Tome commence avec le ſeiziéme ſiecle. On a vû les Dominicains, dépuis leur établiſſement, ſe diſtinguer dans les études du tems, donner à l'Egliſe S. Thomas Docteur égal aux Anciens, & à ſa ſuite, des Théologiens, des Caſuiſtes, des In-

terprêtes, des Controverſiſtes, des Prédicateurs, des Maîtres de la vie ſpirituelle admirez dans leur ſiecle & eſtimez encore à preſent.

On verra cet Ordre profiter des nouvelles lumieres, qui ont éclairé des ſiecles plus heureux, contribuer à la renaiſſance des Arts & à la reformation des Sciences, toûjours fertile en hommes auſſi diſtinguez par leur mérite litteraire, que par leur mérite religieux.

Le premier Auteur dont le Pere Echard fait l'éloge, eſt ce violent adverſaire de l'immaculée Conception de la Sainte Vierge, Vincent Bandellus : l'éloge eſt magnifique, & le Panegyriſte adopte les loüanges que feu Monſieur du Pin, oubliant ſon ſerment, a données au contradicteur outré de la doctrine de la Faculté de Paris ; il l'a loüé principalement ſur la multitude de livres citez contre l'immaculée Conception : il a caché ou ignoré qu'un grand nombre d'Auteurs celebres ſe recrient ſur l'infidelité de ces citations, & le Pere Echard nous en a fourni une preuve dans l'article de *Moneta* que nous

avons fait remarquer dans l'extrait du premier Tome.

Nous distinguerons la suite de ce second extrait en diverses observations, que nous ferons sur les éloges de certains Auteurs.

JEAN ANNIUS DE VITERBE.

Cet Auteur, connu par *dix-sept Livres d'Antiquitez*, n'est pas assûrément un de ces Dominicains qui ont contribué au rétablissement des Sciences; au contraire si son projet eût réüssi, il répandoit sur l'Histoire ancienne des tenebres que l'on auroit eu beaucoup de peine à dissiper, laissant aux autres le soin fatiguant de déterrer & déchiffrer ce qui nous restoit de manuscrits de l'Histoire ancienne. Il se fit un plaisir bizarre de composer une suite d'Histoire sous les noms empruntez de Berose, de Manethon, de Metasthene, de Philon, de Myrsile, de Xenophon, d'Archiloque, de Fabius Pictor, de Caton, de Sempronius : ouvrages au reste contrefaits si grossiérement, que leur supposition ne tarda pas à

être découverte ; le bon Annius ne sçavoit pas le vrai nom des Auteurs qu'il produisoit ; il appelloit Metasthene, un Historien connu dans l'antiquité sous le nom de Megasthene ; il leur attribuoit des faits, des sentimens contraires à ce que nous lisons dans leurs veritables fragmens. Le Fevre, Vivès, Schotus, Mariana, Barrere, Genebrard, Vossius, Scaliger, Petau, Valois, tous les bons Critiques ont rejetté avec mépris ces Romans : Melchior Cano, quoique du même Ordre, s'éleva fortement contre les impostures de son confrere. Le Pere Echard, au lieu de prendre un parti si équitable, ne peut se résoudre à condamner un Dominicain. Il oppose aux grands critiques que nous venons de nommer, Nauclerus, Lucidus, Guevarra, Auteurs sans discernement ; le visionnaire Postel & quelques confreres d'Annius, un Mazza, un Maldonado, peu connus dans la Republique des Lettres. Sixte de Sienne, il est vrai, se laissa surprendre aux artifices d'Annius ; mais occupé d'autres études, cet excellent esprit s'étoit peu appli-

qué à l'Hiſtoire ancienne, & donna aiſément priſe à un ami qui ſe vantoit d'avoir puiſé dans les ſources.

Un fait certain ſuffit ſeul pour anéantir toutes les Apologies d'Annius ; jamais on n'a vû aucun manuſcrit des Auteurs qu'il a publiez comme anciens.

Le celebre Antoine Auguſtin, Archevêque de Tarragone, Antiquaire ſi habile, ſi ſincere, ſi exact, raconte dans ſon dixiéme dialogue, qu'Annius ayant fabriqué des monumens de marbre & de bronze avec des inſcriptions, les enterra, & enſuite les ayant fait tirer de terre comme par hazard, s'en ſervit pour prouver les fictions qu'il avoit imaginées.

On a du même Auteur un Commentaire ſur l'Apocalypſe, où il croyoit voir les prédictions de pluſieurs victoires que les Princes Chrétiens remporteroient ſur les Turcs ; c'eſt le même tour d'eſprit que dans ſes Antiquitez. On ne ſçauroit croire combien de Chronologues, d'Hiſtoriens du ſeiziéme ſiecle, & même du dix-ſeptiéme, ſe ſont laiſſé impoſer par ces fictions d'Annius.

CAJETAN ET CATARIN.

Thomas de Vio, dit le Cardinal de Cajete, & communément Cajetan & Ambroiſe Politi Archevêque de Conza (qui par devotion pour Sainte Catherine de Sienne prit le nom de Catarin, ſous lequel il eſt connu) ont fort illuſtré l'Ordre de Saint Dominique par leurs ouvrages, ſinguliers l'un & l'autre par des opinions particulieres, & plus celebres par leurs diſputes aſſûrément trop échaufées.

Cajetan à qui Dieu avoit donné dans un petit corps un eſprit vaſte, Théologien penetrant, peut-être trop ſubtil, mais ingenieux, paſſe pour un excellent Commentateur de S. Thomas; Caſuiſte hardi, mais ſenſé, il paroit tantôt rigide, tantôt relâché, parcequ'il n'avoit deſſein ni de flatter le pécheur, ni de ſe faire honneur d'une ſeverité outrée. On trouvera ſans doute trop rude la déciſion où il condamne de peché mortel un Dominicain, qui n'étudie pas quatre heures par jour.

Mai 1723.

Il entreprit un Commentaire ſur toute l'Ecriture Sainte, dont il voulut examiner les verſions ſur l'Hebreu, quoiqu'il ignorât entierement cette langue. Ce deſſein paroîtra bizarre; voici comme il l'executa: il choiſit un Juif & un Chrétien ſçavant en Hebreu; il ſe faiſoit expliquer mot à mot l'original Hebreu par ces deux Interprétes; il les interrogeoit ſoigneuſement ſur l'origine, la force, les diverſes ſignifications de chaque mot; ne vous embaraſſez pas, leur diſoit-il; ſi la verſion que vous me faites, eſt ſuivie; qu'elle ſoit fidele, cela me ſuffit, c'eſt à moi d'en trouver le ſens. Il en uſa de même en travaillant ſur le Nouveau Teſtament; car il ne ſçavoit guéres plus de Grec que d'Hebreu; cependant les plus ſçavans Commentateurs avoüent qu'il explique fort heureuſement pluſieurs paſſages difficiles des livres ſacrez, & que la lecture de ſes Commentaires eſt utile. La mort l'empêcha d'écrire ſur le Cantique & ſur les Prophetes; il ne travailla point non plus ſur l'Apocalypſe, qui, diſoit-il, demandoit un Prophete pour Commentateur.

On ne comprend pas qu'un homme auſſi occupé de grandes affaires que Cajetan l'a été, ait pû ménager du tems pour tant d'ouvrages ſi étendus & ſi difficiles. Il fut pendant pluſieurs années Profeſſeur de Theologie à la Sapience & Procureur general de ſon Ordre en même tems; il en fut enſuite General & Théologien du Pape, Cardinal fort employé, Legat en Allemagne & en Hongrie.

Ses Opuſcules ne ſont pas la moindre partie de ſes ouvrages; la varieté des queſtions qu'il y traite, l'importance de pluſieurs de ces queſtions les a fait imprimer pluſieurs fois ſeparez ou unis avec la Somme de S. Thomas; aucune de ces éditions n'eſt complete. Le reverend Pere Echard nous donne un Catalogue exact de ces opuſcules rangez ſelon l'ordre des tems qu'ils ont été compoſez. Une édition correcte ſelon cet ordre ſeroit aſſûrément bien reçûë.

Le ſçavant Bibliothecaire montre clairement, que dans une inſcription miſe ſur le portail de l'Egliſe de la Minerve, à l'honneur de Cajetan, on s'eſt trompé au jour & à l'année

de sa naissance, & au jour de sa mort: né au mois de Février 1469, il mourut le 9. d'Août 1534. Le Saint Pape Pie V. fit changer quelques endroits de ses Commentaires sur Saint Thomas, & la Faculté de Paris a condamné quelques propositions de son Commentaire sur les Evangiles.

CATARIN.

Lancelot politi Siennois, né l'an mil quatre cens quatre-vingt-sept, n'entra qu'à trente ans dans l'Ordre de Saint Dominique; il prit en entrant, les noms d'Ambroise & de Catarin, par devotion pour Sainte Catherine de Sienne, & pour le bienheureux Ambroise de Sansedoine ses compatriotes: il n'avoit cultivé jusqu'alors que les belles Lettres & le Droit: on assûre qu'il avoit fait de grands progrès dans le Droit sur lequel il avoit écrit. Pour les belles Lettres, si l'on en juge par sa maniere d'écrire en Latin, il n'en avoit qu'une connoissance fort mediocre: son stile n'est ni élegant ni même correct, ou plûtôt, il n'a point de stile.

Il fut Auteur dès son Noviciat, & quoiqu'il ne paroisse pas qu'il eût fait une étude particuliere de la Théologie, il attaqua Luther, & se fit un nom, en attaquant un adversaire si redoutable. Il tourna bientôt ses armes contre un Confrere illustre, contre Cajetan. Fut-ce zéle, fut-ce jalousie qui l'anima? Ne décidons point sur ce soupçon; Dieu s'est reservé la connoissance des cœurs. Le zéle ou la jalousie de Catarin garda peu de mesures: son General crût l'arrêter par un precepte; il fit moderer ce precepte, ses freres le persecuterent; il se retira en France; il y trouva de la protection, & fit condamner quelques propositions de Cajetan par la Faculté de Paris. Catarin ne manquoit ni d'esprit, ni de lecture; mais il manquoit absolument de methode & de justesse. Cajetan étoit fort superieur à son adversaire. Ce ne fut pas le seul Dominicain que Catarin attaqua: Caranza, Dominique Soto, Barthelemi Spina eurent avec lui de grandes affaires au Concile de Trente, où le Cardinal de Monti, Legat & President du Concile, l'avoit ap-

pellé. Ce Cardinal qui fut depuis Pape ſous le nom de Jule III, avoit été écolier de Catarin en Droit. Il lui procura l'Evêché de Minori, & lui donna l'Archevêché de Conza. Barthelemi Spina, Maître du ſacré Palais, preſenta au Pape un mémorial, dans lequel il accuſoit Catarin nommé Evêque de Minori de pluſieurs erreurs. Le Pape n'eut point d'égard au mémorial, quoique Catarin avoüât & continuât de ſoutenir la plûpart des propoſitions condamnées par Spina. On ne peut nier cependant que Catarin n'avançât avec beaucoup de hardieſſe des opinions ſingulieres, & qui approchoient fort des erreurs Lutheriennes. On a défendu la lecture de quelques-uns de ſes ouvrages: preſque tous les Théogiens ſe ſont élevez contre lui : mais quand on examine de près ſes ſentimens, on reconnoit que le défaut de ſa doctrine eſt plus dans les expreſſions que dans les opinions, qu'il dit ſouvent ce que les autres Theologiens diſent ; mais qu'il l'explique ſi confuſément & en termes ſi peu uſitez, qu'il paroit donner dans l'erreur.

C'eſt ce que l'on remarque dans ſes ſentimens ſur le peché originel, & ſur la connoiſſance que nous pouvons avoir, ſi nous ſommes en état de grace. Souvent il tombe dans des erreurs qu'on n'auroit pû s'empêcher de cenſurer, s'il ne ſe refutoit pas lui-même par les contradictions où il s'engage. La chaleur de la diſpute, ſon imagination vive, preoccupée, denuée de principes & de methode, lui fait prendre le langage des Peres dans le ſens le plus dur, quand ce ſens lui paroit favorable à ſes deſſeins, comme il paroit dans ce qu'il a écrit contre Spina & Soto. Pluſieurs articles de la doctrine qu'il défendoit, ont depuis été condamnez dans Baïus & dans Janſenius ; cependant loin que Catarin fût Predeſtinatien, il paroit fort contraire au Predeſtinatianiſme dans ſes principaux ouvrages, & dans ſon ſiſtéme cheri ſur la Predeſtination. La ſource des erreurs de Catarin eſt la temerité qu'il a euë d'écrire ſur la Théologie ſans en avoir medité les principes : il a eu le malheur d'aimer la nouveauté dans une ſcience où l'on eſt coupable dès qu'on

eſt inventeur. On a un recueïl de ſes ouvrages, imprimé à Rome en 1551. & 1552. *in folio*; mais s'il contient les plus importans, il ne les contient pas tous. Un recueïl plus complet ſeroit bien reçû du public.

SPINA.

Barthelemi Spina, adverſaire opiniâtre de Cajetan & de Catarin, étoit un Théologien du premier Ordre. Il fut Maître du ſacré Palais. La cenſure de la doctrine de Catarin qu'il preſenta au Pape, montre qu'il étoit éloigné des opinions rigides ſur la Predeſtination, & qu'il condamnoit par avance les erreurs que Baïus a voulu autoriſer du témoignage de S. Auguſtin : il a refuté, en grand Philoſophe, Pomponace qui pretendoit qu'Ariſtote avoit crû l'ame mortelle. Les principaux ouvrages de Spina ont été raſſemblez en quatre Tomes *in folio*, imprimez à Veniſe : ils méritent d'être lûs. Theophile Rainaud l'accuſe ſans fondement, de s'être voulu attribuer le *Fortalitium fidei*, attribué communément à Alphonſe Spina, qui

de Juif ſe fit Chrétien & Religieux de Saint François. L'ouvrage aujourd'hui fort rare, ne fait pas grand honneur à ſon Auteur : il n'eſt point d'Alphonſe Spina, mais d'un Franciſcain, qui n'avoit jamais été Juif.

Barthelemi Spina forma un diſciple, qui lui fait autant d'honneur que ſes ouvrages : c'eſt Jerôme Guilelmi Vielmius. Dans le peu d'écrits qui nous reſtent de lui, on admire & l'élegance de ſon ſtile Latin digne du ſiecle d'Auguſte, & un eſprit ſolide. Son explication du premier chapitre de la Geneſe, ſe ſent de l'imperfection de la Philoſophie de ſon tems ; les deux livres où il traite de la doctrine de Saint Thomas, en donnent une grande & juſte idée. Les Sçavans de Veniſe & de Padoue rendroient un ſervice à l'Egliſe, s'ils deterroient & publioient les Commentaires de Vielmius ſur les Epîtres de Saint Paul aux Romains & aux Hebreux, & ſur la Somme de Saint Thomas, & ſes curieuſes diſſertations ſur la reſidence des Evêques, & ſur le droit qu'ont les Evêques, *in*

partibus Infidelium, d'opiner dans les Conciles.

DOMINIQUE SOTO.

Cet autre adverſaire de Catarin ne cede à aucun des grands Théologiens qui ont illuſtré l'Ordre de Saint Dominique. Son Traité de la Nature de la Grace, ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains, ſon Commentaire ſur le quatriéme Livre des Sentences, ſes dix Livres *de Juſtitiâ & Jure* ſont connus & recherchez de tous ceux qui aiment la vraie Théologie. Son humilité ſurpaſſoit ſa ſcience : il diſoit à toute occaſion, qu'il étoit fils d'un païſan ; que reduit à ſervir de Sacriſtain dans une Egliſe de la campagne, il n'avoit pû étudier qu'avec le ſecours de quelques perſonnes charitables. Confeſſeur de Charles-Quint, il refuſa conſtamment l'Evêché de Segovie, ſa patrie, & d'autres Dignitez Eccleſiaſtiques, & il obtint même de quitter la Cour, pour ne plus s'occuper que de l'étude.

Mai 1723.

BARTHELEMI CARANZA.

Cet adverſaire de Catarin eſt moins connu par ſes ouvrages, que par ſes malheurs. Après avoir paru au Concile de Trente avec éclat, & travaillé d'une maniere diſtinguée & avec un zéle ardent à rétablir en Angleterre la Religion Catholique au commencement du regne de Marie; élevé malgré lui à l'Archevêché de Tolede, Maître de l'Eſprit du Roi Philippe ſecond; après avoir reçû les derniers ſoûpirs de Charles-Quint, il commençoit ſes fonctions paſtorales avec une ſimplicité, une exactitude, une ferveur digne des premiers ſiecles. Le dixiéme mois de ſon Epiſcopat n'étoit pas fini, lorſque dans le cours de ſes viſites il fut arrêté comme hérétique, jetté dans les priſons de l'Inquiſition. Saint François de Borgia ſon ami particulier, ne l'abandonna point dans ſa diſgrace: la vraie charité rend l'amitié vraie & conſtante. Borgia s'expoſa à tout le reſſentiment des ennemis puiſſans de Caranza, qui par ſon conſeil recuſa le grand In-

quisiteur, & appella au Pape Pie IV. laissa le choix des Commissaires *in partibus* au Roi, à condition qu'ils instruiroient seulement le procès dans le terme de deux ans. Le Pape se reservoit la prononciation de la sentence. Le Roi déja prevenu par les ennemis de l'Archevêque, parmi lesquels le fameux Melchior Cano son confrere n'étoit pas un des moins ardens, nomma trois Commissaires, après bien des délais causez par les intrigues des parties de Caranza: le Pape consentit à envoyer un Cardinal legat, prononcer la sentence; il envoya le Cardinal Boncompagno, qui fut depuis Gregoire XIII. il lui donna pour assesseurs Castagna, Nonce en Espagne, & depuis Pape sous le nom d'Urbain VII. & Jean Aldobrandin; Félix Peretti, depuis Sixte V. étoit Théologien du Legat. Le credit, les artifices des Inquisiteurs mettant des obstacles continuels à la décision de l'affaire, & la mort du Pape étant survenuë, Pie V. qui lui succeda, évoqua la cause au Saint Siege. L'Inquisition d'Espagne fit de nouvelles diffi ultez, demanda qu'on fit de

nouvelles informations en Eſpagne ; & parvint à éluder la reſolution qu'avoit le Saint Pape de prononcer : il avoit dreſſé la ſentence & l'avoit communiquée au Roi d'Eſpagne : la mort l'empêcha de la publier. Enfin Gregoire XIII. decida cette grande affaire le quatorziéme d'Avril 1576 : quinze ans & quelques mois aprés la detention de l'Archevêque, ſon Catechiſme condamné par l'Inquiſition d'Eſpagne, mais approuvé depuis par des Commiſſaires du Concile de Trente, ne fut point cenſuré ; on jugea ſeulement, que l'Archevêque s'étoit rendu ſuſpect, de penſer comme les Héretiques ſur quatorze articles, en permettant la lecture de leurs livres, en ſe ſervant de leurs expreſſions, & en communiquant avec quelques-uns des plus celebres : pour punition de ces fautes, il fut ſuſpendu pour cinq ans de l'Archevêché, & on lui enjoignit quelques prieres & quelques jeûnes. On l'obligea de plus à deſavoüer quatorze erreurs qu'on lui imputoit. L'Archevêque les deſavoüa, il avoit toûjours nié les avoir enſeignées, & proteſté qu'il croyoit

le contraire; il accepta toute la sentence avec une parfaite soumission. Dieu l'appella bientôt pour couronner sa patience, il mourut le second de Mai dix-neuf jours après sa sentence; il protesta avant que de recevoir le viatique, qu'il n'avoit jamais pensé ce qu'on l'accusoit d'avoir enseigné; qu'il avoit donné des marques éclatantes de son aversion pour les Héretiques & pour l'héresie, & que ces marques étoient sinceres; qu'il se soumettoit neanmoins à la sentence qui l'avoit condamné, non seulement parceque le Vicaire de Jesus-Christ l'avoit portée, mais parce qu'il connoissoit l'integrité, la capacité & la prudence de ce Juge : il protesta encore que non seulement il pardonnoit, mais qu'il avoit toûjours pardonné aux Auteurs de ses peines. Le Pape & son successeur à l'Archevêché de Tolede lui firent rendre les devoirs funebres avec beaucoup de solemnité. Le Pape permit qu'on louât dans son Epitaphe sa Doctrine & sa constance dans l'adversité. Rainaldi continuateur de Baronius, écrivant à Rome, n'a point craint de dire qu'on ne trou-

va dans les preuves de l'accuſation intentée par l'Inquiſition d'Eſpagne rien de ſolide & d'aſſez fort pour le convaincre d'une faute manifeſte. *Nihil ſolidi repertum fuit ut manifeſtæ noxæ damnaretur*. Le ſçavant & vertueux Navarre, âgé de quatre-vingt ans, le ſuivit à Rome pour le défendre, ſans craindre l'indignation de Philippe ſecond, devenu partie de l'Archevêque pour qui il avoit eu en Angleterre & en Flandres une confiance ſi marquée, qu'elle excita contre Caranza la funeſte jalouſie qui cauſa ſes malheurs. Nous rendons avec plaiſir juſtice à l'innocence & aux vertus de ce grand homme, qui établit la Compagnie de Jeſus dans Tolede ſitôt qu'il en fut Archevêque, & la rétablit dans Ocagna, d'où ſon prédeceſſeur Jean Silius l'avoit chaſſée; ſon attachement à un corps toûjours odieux aux Héretiques forme un prejugé en ſa faveur; peut-être cet attachement contribua-t'il à animer contre lui Melchior Cano.

MELCHIOR CANO.

Le dechaînement de ce celebre Dominicain contre les Jesuites, ne nous cache point ses grandes qualitez; son siecle a eu peu de Theologiens qui lui fussent superieurs ; il a même connu mieux qu'aucun autre, le caractere de la vraie Theologie, & travaillé à bannir des écoles la barbarie & les vaines subtilitez. Son traité des sources des preuves Theologiques, *de locis Theologicis*, est un livre excellent en son genre. Le dessein de l'ouvrage, le choix des questions, la maniere solide de les traiter, la beauté du stile rendent cet ouvrage precieux. La meilleure édition est celle qui a paru à Padouë il y a quelques années.

L'Editeur, dans un long prologue, refute les critiques de quelques Censeurs de l'ouvrage de Cano, & il en refute la plus grande partie d'une maniere qui contentera les Lecteurs équitables. Vargas, c'est-à dire, Scioppius caché sous ce nom emprunté, attribuë à Cano un jugement de

l'institut des Jesuites. Le Biblioth-
caire déclare que ni lui, ni aucu
Dominicain n'a vû cette Satyre, &
reproche à l'Auteur d'une Histoir
des differends des Jacobins & des Je
suites imprimée au Pui en Velai, d
s'être laissé imposer par le faux Va
gas. Les Jesuites declarent de leu
côté qu'ils desavoüent hautemen
cette histoire ou plûtôt ce libelle im
priméau Pui.

Cano, nommé à l'Evêché des Ca
naries, reçut l'ordination, & n'all
point prendre possession de son Evê
ché; il demeura en Espagne. Voilà un
démarche fort singuliere pour u
grand Théologien ; mais n'est-ell
que singuliere ? Autre singularité
après avoir renoncé à son Evêché, i
fut, pendant quatre ans, Provincia
de son Ordre.

Je ne m'arrêterai pas à parler d
plusieurs autres Théologiens du pre
mier rang; de Victoria, qui a le pre
mier parlé dans les Ecoles une langu
moins sauvage; de ces sçavans & ge
nereux Docteurs, qui s'opposerent
Luther, à Calvin, & à ce torrent d
Novateurs qui inonda l'Eglise, Sil

vestre, François de Ferrare, Scotanus, Bunderius, Foscherari, de Marinis, & tant d'autres qui brillerent au Concile de Trente.

Le sçavant Ordre ne se borna pas à ce genre d'étude : l'Ecriture, la Critique, les belles Lettres, & même les Arts furent cultivez par des Dominicains, dont le nom ne périra pas. Jucundus, habile Architecte, sçavant Critique, s'appliqua à corriger le texte de Vitruve & de César sur les manuscrits : les figures qu'il a jointes à son édition de César, sont conformes au texte. Jucundus, aussi vrai qu'intelligent, n'y a point donné de part à son imagination. La grande édition de César, faite depuis quelques années en Angleterre, n'est que magnifique : elle seroit bonne & curieuse, si on en avoit copié les planches d'après Jucundus.

André de Resende a dissipé l'obscurité qui couvroit les Antiquitez du Portugal, sa patrie. Ciaconius s'est fait un grand nom parmi les Antiquaires; Fasellus, Sicilien, parmi les Historiens; Léandre Alberti, parmi les Géographes. Nous devons à Guil-

laume Petit, à Conon & à Gravius plusieurs ouvrages des Saints Peres & d'autres monumens anciens. Il s'exercerent dans ce genre de Critique, si avantageux à l'Eglise, par lequel Combefis & le Pere le Quien ont acquis tant de gloire. Grenade, le Chrisostome des derniers tems, n'a pas besoin d'un nouvel éloge. J'avertirai seulement que l'édition de ses ouvrages en Espagnol, la plus complette, est celle de Madrid en trois tomes *in fol.* 1679. on en a deux traductions Françoises; celle du Pere Simon Martin, recommandable pour sa fidélité; & celle de M. Girard, estimée pour son élegance. Le Pere Echart nous apprend que Girard n'a traduit que la Guide des pecheurs, & qu'un Pere de l'Oratoire a traduit les autres ouvrages. On avoit cru que le Pere de l'Oratoire n'avoit d'autre part dans cet ouvrage, que le soin de revoir & de faire imprimer les traductions de Girard, & bien des gens continueront de le croire.

JUSTINIANI, PAGNIN, SIXTE DE SIENNE.

On a vû combien les Dominicains du ſeiziéme ſiécle contribuerent à perfectionner la Théologie, l'éloquence de la Chaire, les beaux Arts. Ils ne rendirent pas de moindres ſervices à l'Egliſe par leurs travaux ſur l'Ecriture Sainte. Auguſtin Juſtiniani, Evêque de Novi dans l'Iſle de Corſe, dégoûté de la maniere ſéche des Commentateurs ſcholaſtiques, remonta aux ſources, & forma le grand deſſein d'une Bible polyglotte, plus ample que celle du Cardinal Ximenès. Il donna les Pſeaumes en huit colonnes : 1°, l'Hébreu ; 2°, une Verſion Latine ſur l'Hébreu ; 3°, la Vulgate ; 4°, la Verſion Grecque ; 5°, la Verſion Arabe ; 6°, la Paraphraſe Chaldaïque ; 7°, une Verſion Latine de cette Paraphraſe ; 8°, des Notes. Il avoit préparé le Nouveau Teſtament pour une édition pareille : il en laiſſa le Manuſcrit à la République de Genes. De ſi grandes entrepriſes ne l'empêcherent pas de publier Job, avec la

Verſion Vulgate, & une nouvelle Verſion Latine; ni de faire imprimer *Chalcidius ſur le Timée, le Théophraſte d'Enée de Gare, le Guide des doutans, de Maimonide*, un ouvrage *de Porchet de Salvatico Chartreux de Gennes contre les Juifs*. Juſtiniani, appellé en France par François I. a été le premier Profeſſeur Hébreu du Collége Royal.

La Verſion de Sante Pagnin eſt préferée par les Rabins, à toutes les autres Verſions Latines. Genebrard & Monſieur Simeon de Muys, en ont fait une cenſure fort ſévere; mais les Sçavans conviennent que ſi elle n'eſt pas élegante, elle eſt fidéle, & même fidéle juſqu'à la minutie. Son Dictionnaire, ſa Grammaire Hébraïque, ſon Introduction à l'Ecriture, ſont de bons Livres: ſon Introduction aux ſens cachez de l'Ecriture, ne laiſſe rien à deſirer ſur cette importante matiére. Sixte de Sienne, excellent juge, loüe ſes Commentaires ſur le Pentateuque & ſur les Pſeaumes. Je les ai cherchez vainement dans les Bibliothéques de Paris, & dans les Catalogues des plus riches Bibliothéques

étrangeres. Si ces Manuſcrits ſont chez les Dominicains de Lion, leur gloire, l'amour de l'Egliſe les obligent à les publier.

Forerius, Portugais, chargé par les Peres du Concile de Trente, des affaires les plus délicates, de la réviſion du Miſſel & du Bréviaire, de la compoſition du Catechiſme & du Catalogue des Livres défendus, a été un excellent Prédicateur, & un excellent Interpréte : ſon Commentaire ſur Iſaye eſt eſtimé de tous les critiques. Le ſuccès de ce Livre ne portera-t-il point ſes Freres de Lisbonne à tirer de la pouſſiere de leurs Bibliothéques, ſon Commentaire ſur Job, qu'il regardoit comme le plus parfait de ſes ouvrages; ſes Remarques ſur les endroits difficiles de Jéremie, Ézéchiel, Daniël, & les Petits Prophétes; ſes Commenraires ſur les Pſeaumes & ſur les Livres de Salomon?

On fait contre eux la même plainte à l'occaſion des ouvrages poſthumes de Jérôme Oleaſter, confrere de Foreiro, député comme lui au Concile de Trente, diſtingué par les Peres de ce Concile, célébre comme Forei-

ro par le refus des Dignitez eccléſiaſtiques : il apporta, comme lui, à l'interprétation de l'Ecriture Sainte, une connoiſſance exacte du Grec & de l'Hébreu, une critique ſenſée, une érudition profonde. Ses Commentaires ſur le Pentateuque & ſur Iſaye, ſont recherchez, & méritent de l'être. L'Inquiſition a ordonné de corriger quelques endroits du Commentaire ſur le Pentateuque. Tout étoit ſuſpect dans les tems orageux de pluſieurs héréſies naiſſantes : on s'eſt imaginé que la ſeule édition de Lisbonne étoit exempte de ces corrections : on s'eſt trompé. Monſieur Simon a déjà averti que l'édition d'Anvers étoit ſemblable en tout à l'édition de Lisbonne. Oleaſter a laiſſé des Commentaires achevez ſur les Livres des Rois, les Pſeaumes, Jéremie & les Petits Prophétes.

Malvenda, dont nous parlerons bientôt, accuſe Forerius d'avoir copié Munſter, ou Forſterus copié par Munſter. Je prendrai ici la défenſe de Forerius contre ſon confrere : cette conformité entre Forerius, Munſter & Forſterus dont Malvenda fait

tant de bruit, consiste dans la signification qu'ils donnent à certains mots Hebreux; signification differente de celle qu'on leur attribuë ordinairement dans les Dictionnaires communs des Rabins & des Rabbinisans. L'innocente & veritable cause de ce rapport, qui n'est pas aussi grand que Malvenda le fait entendre, est, qu'ils ont suivi la même methode de comparer les differens endroits du texte sacré où se trouve le même mot, & d'examiner les anciennes versions de ces endroits, pour determiner l'ancien usage & toute la force du mot.

Sixte de Sienne tient le premier rang parmi les Interprêtes Dominicains; son histoire est singuliere, & la providence de Dieu la conduit par des voyes peu communes. Né Juif, il ouvrit les yeux à la lumiere de l'Evangile, & il en comprit si bien les secrets, qu'il se consacra à Dieu dans l'Ordre de Saint François; il prêcha avec un grand succès pendant dix ans; mais celui qui ramenoit les pecheurs dans le chemin du salut, s'égara lui même: convaincu d'avoir en-

ſeigné des hereſies, d'y être retombé après les avoir abjurées, refuſant opiniâtrement de les abjurer une ſeconde fois, condamné au feu, il alloit perir, ſi Saint Pie cinquiéme alors Inquiſiteur general n'eût vaincu ſon obſtination par ſes ſoins & par ſes larmes; peut-être Dieu lui fit connoitre quelle lumiere il conſervoit à ſon Egliſe; le Saint obtint du Pape la grace de Sixte; Sixte preferoit la mort à la triſte vie qu'il enviſageoit; la charité de l'Inquiſiteur general acheva ſa conquête, & il le fit paſſer de l'Ordre de Saint François dans l'Ordre de Saint Dominique. Sixte ne s'appliqua plus qu'à la converſion des Juifs & à l'explication de l'Ecriture; ſa Bibliotheque ſainte eſt en ce genre l'ouvrage le plus vaſte & le plus inſtructif qui eût paru juſqu'alors. Le ſiecle paſſé, éclairé de nouvelles lumieres & enrichi des travaux de tant de Sçavans, n'a point fait oublier cette Bibliothéque, & n'a pas dû la faire oublier: elle eſt diviſée en huit livres. Les deux premiers contiennent une critique detaillée des Livres de l'Ecriture & de leurs Auteurs, des

Livres de ces Auteurs qui ont peri, de ceux qu'on leur a ſuppoſez. Le troiſiéme traite à fond des differentes manieres d'expliquer l'Ecriture Sainte. Le quatriéme preſente un Catalogue critique des Commentateurs de l'Ecriture, auprès duquel celui du Pere le Long paroît ſec & vuide. L'Auteur y adjoûte des regles fort utiles pour n'être pas trompé par les titres des manuſcrits. Le cinquiéme & le ſixiéme livre ſont une cenſure judicieuſe & modeſte des explications données par les Saints Peres aux difficultez de l'Ecriture, rangées ſelon l'ordre des livres ſacrez. Enfin le ſeptiéme & le huitiéme fourniſſent des réponſes ſolides à ce que les impies & les Héretiques ont avancé ou contre l'Ecriture Sainte en general, ou contre chaque livre ſacré en particulier. Il me ſemble que ces deux livres devoient être le troiſiéme & le quatriéme : c'eſt dans cet ordre qu'il les faut lire.

Malvenda, vrai ſçavant & fort exercé dans la bonne Théologie & dans l'étude des Saints Livres, entreprit ſur la fin de ſa vie une nouvelle

version du texte Hebreu de l'ancien Testament, accompagnée d'un Commentaire. Sa mort l'arrêta au chapitre d'Ezechiel; la version, à force d'être exacte, est barbare & rebutante, mais le Commentaire est clair, precis & fort instructif.

Jean Fernandes a fait imprimer à Rome un Commentaire sur l'Ecclesiaste, dans le dessein de faire sentir l'excellence de la Vulgate; il a rempli ce dessein; ce livre très-rare merite une nouvelle édition.

Hentenius simple Traducteur n'a pas rendu un moindre service à l'Eglise que les fameux Auteurs dont je viens de parler. Nous lui devons Euthymius sur les Evangiles, & Œcumenius sur les Actes & les Epîtres; c'est-à-dire, la judicieuse compilation de ce que les Peres Grecs ont écrit de plus exact sur le sens literal du Nouveau Testament. Le Grec d'Euthymius est encore dans la poussiére des Bibliothéques.

JAVELLE.

Victoria, Dominique Soto, Cano ont commencé à donner à la metho-

de & au ſtile de la Scholaſtique le degré de perfection qui leur convient. Sixte de Sienne, Forerius, Oleaſter ont banni de l'interpretation de l'Ecriture les compilations ſeches, les vaines allegories, les ſubtilitez de l'école. Grenade a fait reparoître la vraie éloquence dans les chaires Chrétiennes; il n'a pas tenu à Chriſoſtome Javelle qu'on n'ait repris la meilleure maniere de philoſopher; il a donné l'exemple de s'exprimer plus clairement, d'écarter les queſtions inutiles, de remonter aux ſources: pour morale, il propoſe la morale abregée d'Ariſtote, de Platon & de l'Evangile. Continuera-t'on long-tems à ne donner aux jeunes amateurs de la Philoſophie pour toute inſtruction, que des ſubtilitez auſſi rebutantes qu'infructueuſes? Notre ſiecle ne verra-t'il pas la vraie Morale renaître dans les écoles?

On n'a point dans les deux Tomes des œuvres de Javelle imprimez à Lion la refutation du livre de Pomponace. Ce Philoſophe Italien, ſous le pretexte artificieux d'examiner ſeulement ſi Ariſtote avoit crû l'immor-

talité de l'ame, combattit cette veri-
té par des argumens foibles, mais que
les passions flattées de l'impunité fai-
soient paroître victorieux. Javelle,
ami de Pomponace, écrivit contre lui;
& ses réponses aux objections de Pom-
ponace convainquirent Pomponace
même. On imprima le Livre du Phi-
losophe & la refutation de Javelle à
Venise dans un même volume *in folio*;
ce Livre est rare. Le sistême de Javel-
le sur la Prédestination n'eut pas un
sort si heureux; il faisoit dépendre
l'enchaînement des graces qui assû-
rent la Prédestination, du bon usage
que l'homme aidé d'un secours spe-
cial mais naturel, fait de son libre ar-
bitre. Molina a parfaitement refuté
cette erreur que l'assemblée du Cler-
gé de France a condamnée en mil
sept cent.

BARTHELEMI DE MEDINA.

Medina ne cede à aucun des Com-
mentateurs de Saint Thomas: clair,
précis, il découvre le fond des opi-
nions du Saint Docteur, & la force
des preuves dont il les appuye. Le

Bibliothecaire obligé de convenir, que ce grand Théologien a enſeigné long-tems avant les Jeſuites, que l'on peut ſuivre l'opinion probable: *recta & firma ſententia dictat & docet, licitum eſſe in dubiis ſequi opinionem probabilem*, ce ſont les expreſſions de Medina. Le Bibliothecaire, dis-je, obligé de faire cet aveu deſagreable pour lui, incidente, & prétend que Medina a eu une autre idée de l'opinion probable que celle qu'ont les défenſeurs de la probabilité; qu'il n'a reconnu pour probables que les opinions qu'on peut ſuivre ſans meriter d'être blâmé & ſans s'expoſer à de juſtes reproches; qu'il ne ſuffit pas que quelques Auteurs ayent avancé une opinion, & qu'on l'appuye de quelques argumens ſpecieux; qu'elle n'eſt probable que quand les Auteurs qui la ſoutiennent paſſent pour ſages, & que leurs argumens ſont très bons. Le R. P. Echard n'a pas lû les défenſeurs de la probabilité qu'il veut décrier; ils la définiſſent comme Medina l'a définie, & ne reconnoiſſent point pour des opinions qu'on peut ſuivre, celles qui n'ont pas pour des défen-

ſeurs, des Auteurs accreditez, & qui ne ſont pas fondées ſur des raiſons ſolides. L'équité ne demanderoit elle pas qu'on ne condamnât, qu'on ne cenſurât que ce qu'on a examiné, & qu'on ne blamât pas les Auteurs ſans les avoir lû ?

GREGOIRE GARCIA.

Après avoir paſſé douze ans dans les Miſſions du Perou & des païs voiſins & fait une recherche ſoigneuſe de l'origine des Americains; Garcia a publié un livre ſur cette matiere, *Origen de los Indios in* 8°; il eſt à la Bibliotheque Royale; ſi on le publioit, on en tireroit des connoiſſances plus certaines que des Ecrits de Grotius, d'Hornius & de Laet remplis de conjectures.

On achevera dans un troiſiéme extrait de rendre compte de la Bibliotheque des Dominicains, il ne ſera pas le moins intereſſant.

ARTICLE XLVI.

THE STATE OF PHYSICK and the diseases, &c. *L'état de la Medecine & des Maladies, &c. Par Jean Woodward, Docteur en Medecine, &c.* A Londres, &c. *in 8° pp.*

LA reputation du sçavant Auteur de cet ouvrage, établie comme elle est dans toute l'Europe parmi les Gens des Lettres, tant par son essai sur l'Histoire Naturelle de la terre, par ses instructions pour faire des observations dans toutes les parties du monde, & pour l'établissement d'une correspondance universelle entre les Sçavans, &c. par ses experiences touchant la vegetation, & par divers autres ouvrages de bon goût, que par l'accueil gracieux & favorable qu'il fait à tous les étrangers, que sa nombreuse Bibliotheque & son Cabinet enrichi de toutes sortes de curiositez lui attirent, devoit le mettre à couvert de toutes les mauvaises plaisanteries, que des esprits superficiels ont fait courir dans plusieurs libel-

les diffamatoires depuis la publication de ce traité : mais tout nouveau ſyſtême a eſſuyé des bouraſques & des contradictions dans ſa naiſſance : & celui-même de la circulation du ſang, ſi utile pour la Phyſique & ſi propre à perfectionner la Theorie de la Medecine, rencontra au commencement des difficultez & des oppoſitions, quoiqu'il ſoit à preſent univerſellement approuvé, & que les Partiſans des anciens Grecs le trouvent bien nettement enſeigné par Hippocrate. Il eſt probable qu'on verra avant la fin de ce ſiecle l'hypotheſe de Monſieur Woodward generalement ſoûtenuë, & peut-être encore appuyée ſur l'autorité du même Hippocrate. La jalouſie ceſſe ordinairement après la mort; mais les envieux font l'anatomie d'un homme de merite pendant ſa vie ; encore eſt-on heureux quand ils ne vont pas plus loin.

Ariſtophane décria Socrate, d'autres lui firent boire la cigüe : nous n'en dirons pas davantage là-deſſus. De l'Auteur venons à l'ouvrage.

La Preface, quand elle ſeroit ſeule,

merite un extrait ; l'on y apperçoit un homme de bien tout occupé à perfectioner ſon art, qui juſqu'à preſent n'a paru que trop conjectural ; ſes ennemis même les plus acharnez n'ont pû s'empêcher dans leurs écrits de convenir qu'il leur manque une bonne Theorie de Medecine. Pour Monſieur Woodward, il n'a rien epargné afin de reduire cet art à la ſimplicité ancienne & à la naïveté naturelle ; il n'avance rien que ſuivant ſes obſervations Phyſiques, Anatomiques, Pharmaceutiques, les plus ſûres : ce qu'il dit de l'Etat preſent des maladies, eu égard à Londres, eſt fondé ſur les billets mortuaires de cette grande ville, où chaque ſemaine on rend compte au public du nombre des perſonnes qui meurent de telle ou de telle maladie.

Par ce moyen il n'eſt pas difficile à un Medecin habile & laborieux de deterrer la bonne ou mauvaiſe conduite des Praticiens, & l'operation des remedes, & de profiter lui-même de ces connoiſſances pour la perfection de ſon art : mais c'eſt la marque d'une grandeur d'ame au-deſſus

du commun, de communiquer aux autres le fruit de ses travaux dans un païs où la Medecine est un moyen sûr de devenir riche, quand on a quelque chose qui nous distingue dans cette profession, & c'est là justement la plus grande raison pourquoi ce livre a suscité tant d'adversaires à son Auteur, même parmi les gens du métier.

Nous en commencerons l'extrait par un rapport succinct de ce que l'on trouve d'abord, & que l'Auteur a nommé l'idée de la nature, &c. C'est un sistême qui contient trois parties: la premiere traite du corps de l'homme en santé, la seconde de ses maladies, la troisiéme des remedes.

Les matieres principales de cette idée sont toutes specifiées en peu de mots dans les marges en petits caracteres au commencement de chaque article; ce sommaire du contenu d'un nouveau sistême pour la reforme de la Medecine étoit fort necessaire dans un livre écrit pour l'usage d'une nation curieuse & éclairée, mais fort affairée, qui aime à lire rapidement & retenir quelque chose

pour en discourir & decider par soi-même : elle paye fort genereusement Messieurs les Medecins, marque de la confiance qu'elle a pour eux ; mais elle ne veut pas qu'on lui impose la loi sans lui en rendre raison, ayant pour maxime de tems immemorial, qu'à l'âge de trente ans tout homme, s'il n'est pas fou, doit être son premier Medecin à lui-même.

Idée de la nature & du Mechanisme de l'homme, &c.

Le celebre Auteur de cet ouvrage considerant la necessité de la Medecine & les difficultez qui l'environnent, faisant aussi reflexion sur la mauvaise reüssite des methodes communes, s'est appliqué avec beaucoup de soin & d'étude à recouvrer cet art autrefois si salutaire, & à le rétablir sur un fondement plus sûr & plus solide, que celui qu'on lui donne à present. Suivant ce dessein, il s'est appuyé entierement sur des observations & des experiences, s'attachant par tout, religieusement aux faits. Tout ce qu'il avance, est purement

mechanique, & fondé ſur l'Anatomie & ſur la ſtructure des parties, leurs ſituations, leurs affections, leurs communications ſur la nature des fluides & leurs diſtributions par toute l'œconomie du corps. Il repreſente donc très-nettement la difference qu'il y a du corps en ſanté, & du corps en maladie, & c'eſt ſur cela qu'il a reglé ſa methode de gueriſon.

D'abord il conſidere l'eſtomac comme la ſource de tout le bien & tout le mal du corps : il a trouvé par divers eſſais qu'il reſide naturellement dans l'eſtomac un ſuc bilieux impregné de ſels, dont quelques-uns ſont doux, d'autres ammoniacs, amers, acides, &c. Ceux-ci étant bien conditionnez, & chacun dans une certaine proportion agiſſant ſur la nouriture, particulierement ſur la viande, la diſſolvent, la digerent, & reduiſent par leur action à une eſpece de gelée déliée. Une chaleur eſt excitée des fumées & vapeurs élevées, qui gonflent l'eſtomac, le bouffiſſent, & le tiennent dans une tenſion moderée : par ce moyen il ſerre & comprime en quelque façon les parties

des environs, & en particulier la branche deſcendante du tronc de la grande aorte, laquelle eſt tellement placée & poſée ſur l'épine même du dos, derriere l'eſtomac, qu'elle eſt directement aſſujettie à ſon mouvement, & pour ainſi dire, à ſa modulation. L'eſtomac reſſerre ce vaiſſeau ſelon qu'il porte & peſe plus ou moins ſur lui, & par là il empêche plus ou moins la deſcente du ſang; de ſorte qu'encore que le cœur ſe decharge également de ſang, une plus grande quantité eſt pourtant envoyée à toutes les parties ſuperieures & particulierement au cerveau, ſuivant les fins que la nature s'eſt propoſée: car les ſels bilieux, outre la part qu'ils ont dans la digeſtion, concourent encore à la production des Phenomenes, c'eſt-à-dire, des ſymptômes, qui paroiſſent au-dehors & qui accompagnent les paſſions, comme la joye, la crainte, la colere, &c. Et c'eſt par le reglement de tenſion de l'eſtomac & de ſon action ſur l'aorte; ils ont part à l'état reglé que l'Auteur nomme modulation du cerveau, à l'action vive & éveillée

des ſens, & à la cogitation même.

Le ſçavant Auteur vient enſuite à montrer par quel agent l'aliment paſſant de l'eſtomac dans le boyau *duodenum*, & là plus impregné encore du ſuc bilieux que le foye y porte, il eſt mêlé dans le ſang par les veines lactées; & comment la partie digerée de l'aliment eſt tournée en nourriture; comment ſe fait la ſecretion, & comment les ſels bilieux portez dans le ſang y deviennent les inſtrumens de la vie, de la ſenſation, de l'action & du mouvement, de la chaleur du ſang & du corps, comme auſſi de la couleur du ſang, de la peau, & de la complexion.

Quand les ſels bilieux ou autres ſont chacun dans une proportion convenable, ils produiſent la ſanté & tout le bien du corps; au contraire, quand ils excedent en quantité, ou qu'ils ſont de mauvaiſe qualité, notre Auteur demontre que tous les deſordres, fâcheux accidens du corps, & maladies en proviennent, & particulierement ceux de l'eſtomac; l'indigeſtion, les tranchées, les douleurs, une chaleur exceſſive, l'enflement de

 cet

cet organe, les affections hypocondriaques, les desordres des passions, des sens, & ainsi de la cogitation ou pensée. Les mêmes sels trop abondans suscitent une trop grande quantité de fumées, & causent une distention immoderée de l'estomac & une compression sur le tronc descendant de la grande artere; & de là sont produits tous les maux du thorax, des poûmons & du cœur: comme aussi du col & de la tête, du visage, des oreilles, des yeux & du cerveau; ces maux étant l'effet de la distribution inégale du sang, dont cette compression sur l'Aorte empêche la descente aux parties inferieures, & en arrête une trop grande masse dans les parties superieures. Notre celebre Auteur montre aussi, comment le hocquet, le cochemar, l'épilepsie & les passions hystoriques sont causées par d'autres vices de l'estomac; de même que les desordres du sommeil, les affections comateuses, les songes fâcheux, comme aussi le manquement de nourriture des parties differentes du corps, & la Phtisie même. Il faut voir que la

diarrhée, la colique, le feneſine & la diſſenterie ſont cauſez par leſdits ſels vitiez, & redondants precipitez dans les boyaux enſemble avec le phlegme qui procede de leur action irreguliere dans l'eſtomac & de leurs défauts à faire l'operation de la digeſtion. Enfin notre fameux Profeſſeur explique comment leſdits principes morbifiques, le phlegme, & ces ſels vitiez tranſportez dans le ſang & dans l'habitude du corps, rendent la ſenſation trop vive avec turgeſcence des vaiſſeaux, & ſont cauſe en partie, des fievres, des inflammations, douleurs, tremblemens de nerfs, paralyſies, affections hydropiques, & autres enflures, puſtules, & ſemblables éruptions, des affections cutanées, changement du coloris de la peau & de la complexion, la jauniſſe & rougeurs dans quelques fievres, des taches dans d'autres, & dans le ſcorbut: des principes vitiez dans les fluides naturels, de la pierre des reins & de la veſſie, de la Diabecte, la ſtrangurie, & l'urine enſanglantée, du crachement de ſang & autres hemorragies, apoſtémes & ulceres.

Notre Auteur finit cette partie en montrant que les cauſes provenantes toutes d'une même ſource, les maladies cependant ſont rarement ſimples; puis il rapporte leurs changemens & leurs criſes, les raiſons pourquoi elles ſont ſi differentes, quoique les cauſes procedent d'un même principe, & d'où vient, qu'on tombe ſi ſouvent malade, de la décadence cauſée par l'âge, de la periode commune de la vie & finalement de la mort. Tout cela eſt deduit en peu de mots, des mêmes principes par des conſequences certaines & bien liées, & le Lecteur n'y trouve rien qui ne ſoit aiſé à entendre.

Ayant ainſi expliqué les cauſes des maladies, je paſſe à la methode de leur gueriſon, qui eſt parfaitement bien accommodée & aſſortie à ces cauſes, c'eſt-à-dire, qui en eſt tirée d'une maniere naturelle, raiſonnable & vraiment méchanique.

Dans cette partie il montre que les corpuſcules qu'il nomme conſtituans, c'eſt-à-dire, les principes des choſes naturelles ne changent ni ne s'alterent jamais: qu'il n'y a aucune

tranſmutation de metaux; que ce que l'on dit communément du changement de principes des maladies par des remedes qu'on appelle alterans, eſt entierement chimerique & imaginaire: qu'il ne ſe fait aucune mutation à l'avantage du corps humain, ſans une renovation ſucceſſive de ce qu'il contient de mauvais, & ſans que les principes nuiſibles ſoient emportez pour leur ſubſtituer les naturels; puis il conſidere les principaux empêchemens des effets des remedes évacuans, en prouvant la neceſſité de la préparation du corps, pour rendre la décharge & évacuation des matieres nuiſibles, praticable & heureuſe. Il fait voir enſuite le ſuccès qui accompagne par tout immediatement cette pratique bien executée, & les bons effets des medecines évacuantes. On termine cet article en montrant que d'autres pratiques ne ſont ni raiſonnables, ni favoriſées de la nature: de ſorte qu'elles ſont accompagnées de mauvais ſuccès pour le moins, ſi elles n'ont pas des ſuites plus funeſtes.

Il eſt particulierement digne de

remarque, que quoique ce ſiſtême ſoit fort court & bien concis, & qu'il enferme grande varieté de matieres dans une très-petite étenduë, ces matieres ſont neanmoins toutes preſentées à l'eſprit du Lecteur avec tant de force & de clarté, & les differentes parties de cet ouvrage s'éclairciſſent & ſe confirment ſi bien l'une à l'autre, que le tout eſt caracteriſé d'un eſprit de verité & d'une conviction de raiſon & de Philoſophie.

Le Lecteur prendra la peine de remarquer en paſſant, que la plus grande partie de tout ce que Mr Woodward avance, & particulierement les divers chefs de l'œconomie animale, n'eſt pas ſeulement nouveau, mais même tiré du propre fond des experiences & des obſervations de l'Auteur, & d'une ſi grande importance pour le bien du genre humain, qu'il merite toute l'attention des curieux; perſonne ne pouvant le lire ſans y apprendre quelque choſe, & ſans s'y trouver intereſſé de fort près.

On remet à un autre Journal à rendre compte de la ſeconde partie de

cet ouvrage, ou de l'état de la Medecine, à quoi cette idée ſert de bâſe & de fondement.

Cet extrait nous a été communiqué par un ſçavant Anglois qui demeure à Paris, & qui eſt connu de tout le monde pour un parfaitement honnête homme.

ARTICLE XLVII.

HISTOIRE DE TIMUR-BEC, connu ſous le nom du grand Tamerlan Empereur des Mogols & Tartares, en forme de Journal Hiſtorique; de ſes victoires & conquêtes dans l'Aſie & dans l'Europe: écrite en Perſan par Cherefeddin Ali, natif d'Iezd, Auteur contemporain: traduite en François par feu Monſieur Petis de la Croix, Profeſſeur en Langue Arabe au Collége Royal, Sécretaire Interpréte du Roi pour les Langues Orientales; avec des Notes Hiſtoriques & Cartes Géographiques. A Paris, chez André Cailleau. 1722. 4. *Tomes* in 12. 1er *de* 449 *pp.* 2d *de* 431. 3e *de* 421. 4e *de* 303. *ſans les Tables.*

JUſqu'à preſent on avoit crû en France avoir une idée juſte de Tamerlan; mais il faut avoüer de bonne grace qu'on s'eſt trompé. De tous les Livres qui ont paru ſur ce Conquerant, les uns ont peché faute d'exactitude & de détail; les autres, faute

de ſincerité ; & pluſieurs, par l'un & l'autre défaut réünis. Vers la fin du ſeiziéme ſiécle, Jean Dubec, Abbé de Belloſane, publia une Hiſtoire de Tamerlan tirée d'un Manuſcrit dont l'Auteur pretendoit avoir traduit un Arabe nommé Alhacen : Monſieur de Saintyon recouvra enſuite ce Manuſcrit, & s'en ſervit à ſon tour au même deſſein. Son Ouvrage parut l'an 1691. il eſt bien écrit; mais c'eſt un Roman, & l'Auteur du Manuſcrit a emprunté le nom d'Alhacen, pour abuſer de la credulité des lecteurs. Il écrivoit, à ce qui paroît par la conjecture de l'Abbé de Belloſane, ſous le regne de Charles VIII. ou de Loüis XII. Monſieur Vatier, plus heureux que les deux premiers Traducteurs, nous donna la traduction de l'Arabe Ahmed Ben Arabſchah, Ouvrage qui paſſe pour un chef-d'œuvre d'élegance Arabeſque. Quoiqu'il y ait beaucoup de vrai, la paſſion de l'Auteur y a mêlé tant de fables, que c'eſt plutôt une Satyre qu'une Hiſtoire. Enfin, ſans parler des autres, Mr d'Herbelot, dans ſa Bibliothéque Orientale, a paru reſſuſciter Tamerlan, en tirant les principaux

faits des Auteurs les moins ſuſpects : mais outre quelques legers mécomptes qui s'y trouvent, ſon article eſt ſi ſuccinct & ſi peu détaillé, quil faiſoit ſouhaiter depuis long-tems une Hiſtoire plus étenduë & auſſi ſincere.

Pour ne rien dire des autres qui ont été faites ſur Mr d'Herbelot ou ſur des Mémoires équivalens, celle que Mr Petis de la Croix a traduite du Perſan, a (ce ſemble) non ſeulement l'exactitude & le détail, mais encore tous les caracteres de verité qu'on peut ſouhaiter. Hadgi-Calfa, Turc moderne, parle de l'Auteur Perſan comme d'un homme univerſellement eſtimé des Orientaux, & contemporain de Tamerlan, auquel il a ſurvécu dix-neuf années. L'Auteur lui-même nous avertit dans ſa Préface, que l'exactitude & la verité font le principal mérite de ſon Journal, & voici ſa preuve qui eſt remarquable. Tamerlan, outre les gens de lettres, avoit toûjours à ſa ſuite, des Sécretaires Tartares & Perſans, chargez d'écrire avec une extrême ſimplicité toutes ſes actions & tous ſes diſcours. Comme pluſieurs grands Seigneurs de la Cour avoient

recueilli quantité de faits où ils avoient eu part, ce Prince non content des Écrits tracez par ses soins, rassembla encore ces divers Mémoires; & après les avoir rangez lui-même par ordre, il les fit vérifier en sa presence. A mesure qu'on lisoit, il consultoit les témoins oculaires; puis sur leur rapport & sur ses connoissances, il dictoit aux Écrivains le tour qu'il falloit donner à chaque fait: ensuite il le relisoit pour s'assurer qu'on n'y avoit rien ajoûté, ni diminué: ainsi devint-il lui-même son propre Historien. Peu de gens sçavent (ce qui est pourtant très-vrai) que Loüis XIV. avoit marqué de sa main les dattes & les principales circonstances des grands évenemens de son regne, jusques-là qu'il fit réformer sur ses papiers, des fastes qu'on lui presenta. Ne seroit-il point à souhaiter que tous les grands hommes en usassent de même en faveur de la posterité? Alexandre qui desiroit si passionnément un Homere, trouva un Quint-Curce: mais n'auroit-il pas été, comme César, un plus sûr garant de sa gloire, s'il avoit été, comme lui, son Quint-Curce & son Homere?

Pour revenir à Tamerlan, il eſt étonnant que malgré tant de précautions de ſa part pour être bien connu de l'Univers, il l'ait été ſi tard en France. Par quelle fatalité, la principale, pour ne pas dire la ſeule hiſtoire exacte de ſon regne, n'étoit-elle pas encore parvenuë juſqu'à nous? Quelle qu'en ſoit la raiſon, nous en joüiſſons aujourd'hui, puiſque l'Auteur Perſan a composé la ſienne d'après les Mémoires de l'Empereur Tartare. Il proteſte ne leur avoir donné qu'un tour très-modeſte, & qu'une liaiſon neceſſaire. On voit par la traduction, qu'il dit vrai : rien en effet de plus ſimple & de moins orné. Le ſtile figuré & les ampoules perſiennes en ont été ſagement bannies par le Traducteur. Il s'eſt gliſſé peu d'emphâſe dans la narration. Du reſte, on n'y trouve aucune de ces graces qui font le charme de l'hiſtoire aux dépens ſouvent de la verité. Ce n'eſt qu'un tiſſu d'évenemens en forme de Journal : point de ſuſpenſions ménagées; point de ces tours enchanteurs qui préparent les évenemens ſans les prévenir, & qui les font enviſager

dans un point de vûë ſans les confondre: en un mot, les agrémens ſont ſacrifiez à la fidelité. La plûpart des lecteurs qui veulent qu'on les amuſe en les inſtruiſant, & qui ſouvent aiment mieux être amuſez qu'inſtruits, auroient fort ſouhaité que Mr Petis de la Croix, au lieu de traduire ſon Auteur, eût composé un Ouvrage tout neuf ſur de tels Mémoires, & eût fait une Hiſtoire au lieu d'un Journal: mais comme il appréhendoit ſans doute d'être moins crû s'il plaiſoit davantage que ſon modéle, il a préferé la gloire d'un fidele Traducteur, dût-il ennuyer, à celle d'Auteur ſuſpect, lors même qu'il auroit plû. Il n'eſt pas douteux que s'il paroît dans la ſuite une nouvelle Vie de Tamerlan, l'Auteur, quel qu'il puiſſe être, ſuivra des Mémoires ſi ſûrs, & déjà mis en œuvre, c'eſt-à-dire, traduits avec beaucoup de travail & de ſoin. Il ne faut pas omettre une preuve eſſentielle qui en confirme la ſincerité: c'eſt la relation du voyage de Ruy Gonzales de Clavijo, Ambaſſadeur extraordinaire de Henri III. Roi de Caſtille, à Tamerlan; relation

conforme au rapport de l'Hiſtorien Perſan, ſi l'on en excepte une circonſtance au ſujet de l'audience de congé. « L'Ambaſſadeur Caſtillan « aſſûre n'en avoir pas eu en quittant « Samarcande, à cauſe que Tamerlan, « dit-il, mourut alors dans cette vil- « le; au lieu que, ſelon notre Auteur, « les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & « ceux d'Egypte, eurent leur audien- « ce de congé, & furent renvoyez « avec quantité de riches preſens, & « après leur départ, Tamerlan, par- « tit lui-même de Samarcande, pour « porter la guerre dans la Chine, & « ne mourut que plus de ſix mois « après dans la ville d'Otrar». Sur cette contradiction, l'Editeur donne deux ſolutions qui paroiſſent contradictoires; l'une, dans l'Avertiſſement, où il dit, que « s'il étoit per- « mis de ſoupçonner l'Ambaſſadeur « d'un grand Roi d'avoir des vûës baſ- « ſes & intereſſées, on pourroit dire « que le Seigneur Eſpagnol a eu peut- « être ſes raiſons pour cacher au Roi « ſon maître cette derniere audience, « & pour la ſupprimer dans ſa rela- « tion»: l'autre, dans une Note à la

page 203 du quatriéme Tome; ſçavoir, que « les Ambaſſadeurs d'Eſ-
» pagne, dont il eſt parlé dans la Pré-
» face, furent congediez en même
» tems que les Ambaſſadeurs d'Egyp-
» te, ſans avoir d'audience de congé
» de Tamerlan, que l'on feignit être
» malade à la mort; c'eſt pourquoi
» le Voyageur Eſpagnol dit par er-
» reur qu'il étoit mort». Quoiqu'il y ait quelque meſintelligence entre la Note & l'Avertiſſement, comme entre l'Auteur Perſan & l'Eſpagnol, ce n'eſt au fonds qu'une bagatelle qui n'intereſſe point l'Hiſtoire Perſanne, dont la verité peut tranquiliſer l'eſprit des plus incredules. Comme c'eſt proprement à Mr d'Herbelot que nous devons la connoiſſance anterieure de Tamerlan, je me contenterai dans l'extrait de cette hiſtoire de marquer quelques legeres differences entre elle & l'article de Mr d'Herbelot, ſans m'arrêter aux principaux faits, qu'autant qu'il ſera neceſſaire pour donner une idée parfaite du Conquerant Tartare.

Il faut commencer par changer ſon nom, quoique Mr d'Herbelot ait jugé à propos de le conſerver. Boileau

& les autres Poëtes qui ont embelli leurs rimes du mot *Tamerlan*, seroient bien étonnez, si en revenant au monde, ils voyoient qu'on lui a substitué celui de *Timur-Bec*. Ce seroit là le sujet d'un Dialogue semblable à celui de Monsieur de Fontenelle, lequel fait disputer deux Empereurs, l'un de Constantinople & l'autre de Stamboul; c'est la même ville sous deux noms differens, comme *Timur-Bec* & *Tamerlan* signifient le même Prince : des deux mots *Timur* & *Lenk*, dont l'un veut dire du fer, & l'autre un boiteux, on a formé *Tamerlan* ; nom de mépris, dit l'Editeur, que les Turcs ont donné à ce Heros, en defigurant le mot *Bec*, qui signifie Prince; le changement est aisé en Langue Orientale, un point de plus ou de moins en fait l'affaire. On ajoûte que les Turcs ont fondé ce sobriquet sur un historiette, encore plus injurieuse à la memoire de Timur; sçavoir, qu'il devint boiteux d'un coup de fléche, decochée par un pastre, dont il déroboit les moutons. Quelqu'heureuse que soit la conjecture de l'Editeur sur ce changement de nom, ne pourroit-on

point lui objecter l'autorité de Mr d'Herbelot, qui sans adopter l'historiette, retient le nom de boiteux, bien qu'il eût lû notre Auteur Persan, & quantité d'autres, dont la fidelité est justifiée par celui-ci ? Ne pourroit-on point dire, que Timur sur une foiblesse de jambe a pû être surnommé boiteux par ses peuples mêmes, comme nos Rois ont eû des surnoms, tirez de leurs défauts naturels ? L'Historien Persan n'a-t'il point omis ce surnom par respect pour le Prince, sur les memoires duquel, & pour lequel il travailloit ? Mais il vaut mieux après tout s'en rapporter à Monsieur Petis de la Croix, & passer condamnation sur cet article peu important.

Il faut encore reformer nos préjugez sur la naissance de Timur : les Turcs ses ennemis jurez en ont fait un homme de neant, un berger, un brigand : si on les croit, il fit son apprentissage de conquerant par celui de voleur public. Voilà l'idée qu'en donne entr'autres Ahmed ben Arabschah traduit par Vatier : si l'on demande pourquoi les Turcs ont été assez ja-

oux de ce Prince pour le dénigrer ſi cruellement ? On répond, que ſes conquêtes ſur les Turcs & la priſe de Bajazet ſont l'unique ſource de cette baſſe jalouſie & des hiſtoires qui en ſont le fruit.

Timur naquit l'an 1336. à Kech, ville de la Tranſoxiane, ſon pere l'Emir Tragaï deſcendoit d'ayeux Princes, Rois & Souverains, Souverain lui-même de Kech & de ſes dépendances. La naiſſance des grands hommes eſt toûjours précedée ou accompagnée de prodiges; celle de Timur fut, dit-on, prédite par l'un de ſes ayeux; ce Prince vit en ſonge ſortir de ſon ſein huit étoiles, dont la huitiéme éclairoit les quatre parties du monde : il appliqua ce ſonge à ſon huitiéme ſucceſſeur, & ce fut Timur; ſon horoſcope tiré le jour de ſa naiſſance lui deſtina l'Empire de la Tartarie, & l'Aſie entiere : dès ſa plus tendre enfance il donna de grandes idées de ce qu'il devoit être un jour; il begayoit deſlors les mots de ſceptre & de couronne, toutes ſes actions avoient un air de ſouveraineté : ſes jeux mêmes étoient guerriers, & an-

nonçoient sa grandeur future : peu different de Cyrus il regnoit parmi les enfans , il commandoit , punissoit, & recompensoit en Roi. Sorti de l'enfance, il n'aima d'occupation & d'amusement que la chasse, image de la guerre, point de danse ou d'exercice semblable, rien de puerile ou d'efféminé : l'exercice de la course, de la lance , & du sabre le formoit insensiblement aux hauts faits d'armes, qu'il enfanta dans la suite. A peine eut-il atteint l'âge de vingt-cinq ans, qu'il commença à se rendre necessaire à son Roi, & qu'il merita le commandement de dix mille hommes outre la possession paisible de sa Principauté de Kech, qui lui fut depuis confirmée par Tagal Timur, Roi des Gétes & vingt-cinquiéme successeur à la Couronne de Zagataï.

Je ne sçai où Monsieur d'Herbelot a pris, qu'avant ce tems-là Timur défit l'Emir Cazagan, Roi de la Transoxiane : suivant notre Historien, cela est tout-à-fait impossible. Timur ne paroit sur la scéne qu'à 25. ans & après l'élevation de Mir Hussein petit-fils & successeur de Cazagan : c'est

un anachronisme manifeste : ce qui paroît d'autant plus surprenant, que Monsieur d'Herbelot a lû & cité notre Auteur Persan en une infinité de rencontres.

Timur, après avoir combattu longtems d'intelligence avec Hussein, dont il avoit épousé la sœur & les interêts, se broüilla avec lui par l'instigation de quelques factieux, suivant Monsieur d'Herbelot ; & par les mauvaises manieres de l'Emir, si l'on en croit notre Historien. La guerre suivit cette mesintelligence, & s'alluma tellement, que Hussein perdit deux grandes batailles contre son sujet ou du moins contre son vassal : mais Timur voyant son ennemi humilié, reçût agreablement des propositions de paix, & la conclut par lui-même pour éviter, comme il faisoit presque toûjours, les longueurs ordinaires des negociations. Réüni desormais à Hussein, & sollicité par ce Roi de repousser l'armée de Geté qui repassoit dans la Transoxiane, il en fit son affaire propre : aussi le regardoit-on dèslors comme le plus vaillant Prince du monde ; & Hussein

convenoit que ſans ſon ſecours le Royaume ſeroit perdu. En effet Timur le ſauva ; mais par la politique, plus que par la valeur. Il ſe contenta de faire ferme à l'ennemi, & voyant que la jalouſie & la diviſion s'étoit gliſſée entre les Seigneurs de Geté, il employa ſa grande maxime *de laiſſer dans ces conjonctures l'epée dans le fourreau.* Les ennemis ſe détruiſant mutuellement, ne laiſſerent plus à Timur d'autre ſoin que celui de délivrer le païs d'un autre ennemi qui ſurvint inopinément ; c'étoit l'armée des Rois de Bdakchan. Le nom de Timur le rendit vainqueur preſque ſans avoir combattu : avec treize hommes il recouvra ſix cens trente cavaliers, & les débris d'une armée qui en ſon abſence s'étoit laiſſé enlever la victoire qu'elle avoit remportée.

Cependant Huſſein, jaloux de la proſperité de Timur, forma le deſſein de trahir ſon liberateur ; celui-ci le prévint & le detrôna. Comme il paſſoit à Boya à la tête de ſes troupes, il vit un Santon, parent de Mahomet, qui en lui preſentant un tam-

bour & un étendart, marques de Souveraineté, chanta une hymne en forme de prédiction, pour lui promettre la Couronne & l'Empire. Timur le prit en sa compagnie & lia tellement amitié avec lui, qu'il commanda, qu'après sa mort ils fussent mis tous deux dans un même mausolée, & qu'on lui tournât le visage du côté du Santon, afin, disoit-il, qu'en se levant au jour du jugement pour implorer quelque intercesseur, ses mains tinssent la robbe de cet enfant du grand Prophéte. A cette occasion, l'Auteur, fort attaché à la Religion Mahometane, releve extraordinairement le zele de Timur pour cette Religion; chose contraire à ce qu'ont écrit Ahmed ben Arabschah & quelques autres Ecrivains, sçavoir, que la Religion de ce Prince approchoit plus de la Chrétienne que de la Mahometane. La suite de notre histoire ne laisse aucun lieu de douter, qu'il ne fût un veritable Musulman.

A mesure qu'il avançoit, son armée grossissoit des sujets mécontens de Hussein, & il sembloit que Timur allât moins à un combat qu'au

trône. Dès qu'il fut arrivé à Balc, place fortifiée qu'on croit être l'ancienne Bactria, dont Hussein avoit fait le siege de son Empire, au lieu de Samarcande, la ville fut investie non sans grande effusion de sang d'une & d'autre part. Dans cette sanglante journée, le Prince Omar Cheik, fils de Timur, âgé de quinze ans au plus, eut le pied transpercé d'une fléche : on fit rougir un fer qu'on passa au travers de la playe pour la brûler, sans que le jeune Prince donnât le moindre signe d'impatience ou de douleur : c'est que Timur inspiroit à ses enfans le mépris des maux, des dangers, & de la mort. Hussein reduit aux dernieres extrémitez, ceda sa Couronne & demanda la vie. Le vainqueur genereux lui permit de se refugier où il voudroit : mais le malheureux Hussein troublé par la crainte d'une mort prochaine, & ne trouvant nulle ressource dans le cœur de ses sujets dont il faisoit l'execration, s'abîma dans le précipice qu'il vouloit éviter. S'étant caché sur une éminence, il fut tué malgré la protection de Timur,

& enterré dans le tombeau d'un Santon : coûtume bizarre que je remarque pour la ſeconde fois. Le vainqueur, maître d'une couronne, pleura ſon ennemi, comme Ceſar avoit pleuré Pompée ; ſi ces larmes furent ſinceres ou non, auſſi bien que celles de Ceſar, c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de décider. Timur ſe voyoit aſſuré du trône, & delivré d'un ennemi qui l'auroit inquieté dans cette poſſeſſion ; mais enfin il perdoit un Prince qu'il avoit cheri, & dont il avoit épouſé la ſœur. Reſte à ſçavoir, ſi l'amitié peut balancer l'ambition.

Après la priſe de Balc, le nouveau Conquerant, âgé de 34. ans, fut élû d'une voix unanime pour remplir le ſiege Imperial de Zagataï. Il faut convenir qu'il y monta par le meurtre & le carnage : la maniere dont fut traitée la ville de Balc, a quelque choſe de trop horrible pour le raconter ; mais on ajoûte que cette rigueur fut neceſſaire pour extirper la rebellion, & pour ſervir de fondement à un Empire où devoient regner la juſtice & les loix. Devenu maître de Samarcande, ancienne capitale du

Royaume ; Timur ne ſongea d'abord qu'à l'embellir & la fortifier : puis n'ayant plus à craindre, dit l'Auteur, que les plaiſirs & la molleſſe, il commença cette longue ſuite de faits heroïques qui étonnerent l'univers. Car voilà l'époque de la grandeur de Timur, & c'eſt par la conquête d'un Royaume qu'il entra dans la carriere des Alexandres & des Ceſars.

J'ai recueïlli exprès les traits principaux de ces commencemens de l'hiſtoire Perſanne, parceque M. d'Herbelot a coulé ſi legerement ſur toutes ces choſes, qu'il ſemble ne les avoir pas même indiquées, & parceque d'ailleurs elles ſont moins connuës que le reſte de ſes victoires. Comme Timur ne fit deſormais que voler de conquêtes en conquêtes, il ſeroit impoſſible dans un extrait de le ſuivre pas à pas. On peut ici alleguer l'excuſe de nos Poëtes au ſujet des victoires de Loüis le Grand. Il ſuffit de remarquer que du point où nous ſommes, l'abregé de Monſieur d'Herbelot devient très-fidelle, & aſſez conforme au recit de notre Auteur qu'il avoit lû, avec cette difference, que

 l'un

l'un étant une hiſtoire conſiderable, & l'autre un abregé, ce dernier n'eſt, à proprement parler, qu'une annale de titres qu'il faudroit remplir de chapitres fort longs : l'hiſtoire même de notre Auteur (eû égard au nombre étonnant de faits qu'elle contient) paroît n'avoir pas une juſte étenduë ; les motifs ſur tout, qui font l'ame des guerres & des évenemens, n'y ſont pas aſſez développez. Mais pour ne pas trop étendre cet extrait, on reſerve au moins prochain la ſuite de cette hiſtoire, ou plûtôt une liaiſon de choſes principales qui puiſſent mettre en plein jour le veritable caractere de Timur-Bec.

Avant que de finir cet article, il eſt juſte d'avertir le Lecteur, que l'ouvrage en queſtion, quoiqu'il ait ſon merite, ſeroit beaucoup plus parfait, & par conſequent mieux reçû, ſi on avoit ſuivi les intentions de feu Monſieur Petis de la Croix, c'eſt-à-dire, ſi on avoit executé le projet & le plan dont on a fait part au public dans un Journal *. Monſieur de la Roque

* *Voyez les Mercures des mois de Mars & Avril* 1720.

Auteur de ce plan, après avoir beaucoup travaillé ſur cette hiſtoire, devoit en faire une derniere reviſion; outre que l'ouvrage avoit beſoin d'une main ſi habile pour le retoucher & le polir, Monſieur de la Roque auroit ſans doute retranché bien des choſes inutiles, & principalement ces ſuites longues, frequentes & ennuyeuſes de noms Tartares ou Perſans, qui ſont extrémement rudes à l'oreille, & aſſez étrangers au ſujet. Le public auroit encore vû avec plaiſir, au lieu des Préfaces defectueuſes qui ſont à la tête de cette édition, deux autres Préfaces mieux écrites & plus digerées, comme il eſt aiſé d'en juger par l'extrait qui en a été donné dans le Mercure : par exemple, on ne trouve point dans les nouvelles Préfaces deux traits qui ne devoient pas être oubliez : ils ſont pris du diſcours préliminaire de l'Auteur Perſan, & font ſeuls en deux mots un éloge magnifique de Tamerlan. Les voici :

» La ſureté publique (dit Mon-
» ſieur de la Roque) fut ſi grande
» ſous cet heureux regne, que l'or &

» l'argent pûrent être comparez à
» cette emeraude de la fable * *dont*
» *le ſerpent fut le voleur*; & la bonne
» foi devint ſi familiere, que l'on vit
» abolir l'uſage des clefs & des ſerru-
» res : enfin, pour mieux imprimer
» dans le cœur de tous ſes ſujets l'a-
» mour & le ſouvenir de la droiture
» dont ce grand Monarque faiſoit
» profeſſion, il n'eut jamais d'autre
» ſceau & d'autre deviſe que ces deux
» belles paroles en langue Tartare:
» *Raſti Ruſti*; c'eſt-à-dire : *dans la droi-*
» *ture eſt le ſalut.*

* *C'eſt un Apologue des Orientaux*, dont le ſerpent fut le voleur : *c'eſt ainſi qu'il faut lire dans le Mercure, & non pas* dont le ſerpent ſçût la valeur, *comme l'Imprimeur l'a mis de ſon chef très-mal à propos.*

Article XLVIII.

AN HISTORICAL ACCOUNT, and defence of the Canon of the New Testament in Anſwer to *Amyntor*. London. *C'eſt-à-dire ; Relation hiſtorique & défenſe du Canon du Nouveau Teſtament, en réponſe à Amyntor. A Londres. In* 8°, *pages* 122.

AMyntor eſt un nom feint, ſous lequel un Ecrivain Anglois ſe déguiſe, pour s'inſcrire en faux contre les Livres Canoniques, reçûs de toutes les Egliſes Chrétiennes. Son Libelle a eu à Londres de grands applaudiſſemens de la part d'un certain nombre de perſonnes qui ne croyent guéres en Dieu ; mais plus ouvertement encore de la part de ſes Confreres les Déïſtes : ils l'ont prôné dans tous les Caffez, ſelon la coûtume du Païs ; & l'ont dit avec aſſurance, un ouvrage ſans réponſe. Le ſilence de Mr Bl... qu'Amyntor attaque perſonnellement, a beaucoup contribué à la vogue & au ſuccès du Libelle : mais l'au-

dace du Déïste & de ses Partisans écla-ta bien encore d'une autre maniere, lorsque Mr Bl... declara qu'il avoit ses raisons pour ne pas répondre. Enfin, les progrès du Déïsme & les triomphes d'Amyntor, ont détermi-né Mr Bl... à deffendre la bonne cau-se & à se deffendre lui-même.

Voici donc en substance la répon-se de notre Auteur, directement con-traire au systême insensé de son adver-saire. 1°, Il démontre la verité des Livres du *Canon*, en même-tems qu'il refute les prétenduës raisons de l'au-tre, pour rejetter ces Livres Saints. 2°, Il renverse l'autorité ridicule que Amytor s'efforce inutilement de don-ner aux Livres du *Catalogue*, sur les-quels celui-ci s'étend avec une gran-de confiance. Cependant, Mr Bl... commence par observer que son Ad-versaire chancelle & varie sur ses rai-sonnemens; qu'il en adopte tantôt d'une façon, & puis d'une autre : *ap-paremment pour diversifier son Libelle.* Ici M. T. D. *regrette que les Livres dont il s'agit ne soient pas reçûs dans le Canon du Nouveau Testament.* Là, il traitte ces mêmes Livres, *de rêveries*,

d'enfans illegitimes qu'une imagination toute profane a mise au jour.

Après avoir montré ces bévûës (suites inévitables de l'égarement d'esprit) Mr Bl... entre tout de bon en lice, & répond nettement à son Adversaire, dont il rapporte les propres paroles,

1°, A l'égard du Canon, Amyntor avance, que *tous les Auteurs du Canon étoient tout-à fait étrangers les uns aux autres, pour leurs écrits.* M. Bl... lui prouve le contraire : il montre que l'Evangile selon Saint Marc, n'est qu'un abregé de l'Evangile selon S. Matthieu : que S. Luc dans les premiers versets de son Evangile, louë les Evangiles selon S. Matthieu & selon S. Marc : que S. Jean approuve les Evangiles des trois premiers Evangelistes, & n'a écrit le sien que par forme de supplément aux autres : que S. Pierre parle avec éloge des Epîtres de S. Paul, & marque aussi qu'elles sont lûës par le commun des Fideles, & que quelques-uns en font un mauvais usage : que les Epîtres Catholiques de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Jude, de S. Jean, l'Epître aux Hé-

breux, l'Apocalypse ; ces ouvrages sacrez ayant été écrits pour toutes les Nations & pour tous les Chrêtiens, ils furent certainement publics dès les tems ausquels ils furent écrits.

Amyntor continuë : *du moins*, dit-il, *le Clergé & les Eglises n'eurent connoissance des Livres du Nouveau Testament que cent trente ans après Jesus-Christ.* Mr Bl... releve M. T. D. en lui apprenant que ces Livres étoient citez par tous les Ecrivains qui vivoient en ces tems-là ; par S. Barnabé, par Hermas, par S. Ignace le Martyr, par S. Polycarpe, par Saint Clement le Romain ; & par quelques autres qui n'étoient pas du même tems, tel que Papias d'Hierapolis en l'année 110 : que les quatre Evangiles, les Actes, l'Apocalypse, les Epîtres Catholiques, l'Epître aux Hebreux, renfermant des instructions communes à toutes les Eglises, ou à tous les peuples, on ne les avoit écrit, ces Livres, qu'afin de les rendre publics, & qu'ils le devinssent aussi-tôt qu'ils auroient été écrits. Notre Auteur ajoûte, qu'il plaît à son Adversaire de donner ici un air de preuve à une pu-

re ſuppoſition, quand il dit, ſans heſiter : *le Clergé, ni les Egliſes n'eurent connoiſſance des Livres du Nouveau Teſtament que 130 ans après J. C.* Où eſt le fondement de cette propoſition? Mais on en hazarde bien d'autres de même eſpece. Eſt-il raiſonnable de penſer, & eſt-il ſage de dire que le Clergé & les Egliſes étoient dans l'ignorance des Livres publics de leur Religion ? Le contraire eſt évident, & il ne tenoit qu'à M. T. D. d'en être inſtruit : car, dès le tems de Saint Juſtin le Martyr, les Egliſes avoient un Lecteur (ſans compter les Diacres, les Prêtres & les Evêques) lequel liſoit aux Aſſemblées Chrétiennes, l'Ancien & le Nouveau Teſtament.

Amyntor objecte, *qu'il étoit impoſſible, lorſque les Livres du Canon commencerent à paroître, de les diſtinguer des faux Evangiles & des faux Actes, des Epitres & de l'Apocalypſe falſifiées, qui portoient auſſi les noms des Apôtres.* A cela Mr Bl... répond que rien n'étoit alors plus facile aux Egliſes que de diſtinguer les vrais Livres des faux : que cette diſtinction aiſée ſe pouvoit faire avec une certitude libre de tou-

te crainte d'erreur : il ne s'agissoit pour cela que de voir la conformité de ces Livres, ou leur opposition à la Doctrine de Notre Seigneur, & à l'Histoire de sa Vie ; que ces mêmes Eglises venoient de recevoir des Successeurs immédiats des Apôtres, & dont ceux-ci avoient été témoins.

Amyntor poursuit, & dit, que *dès les commencemens il avoit paru differentes copies des Livres Canoniques* : que *les Nazaréens & les Ebionites avoient un Evangile selon Saint Matthieu, tout different du nôtre ; les Marcionites, un Evangile de Saint Luc, different, & des Epîtres de Saint Paul, differentes.* Notre Auteur répond, que Marcion fut assez sincere pour rejetter ces fausses copies des Epîtres de Saint Paul, & de l'Evangile de Saint Luc : que la copie de Saint Matthieu en usage parmi les Nazaréens, étoit la plus parfaite, πληρέστατον, ainsi que s'exprimoient les Anciens. Quant à la copie des Ebionites, elle étoit vraisemblablement la premiere de Saint Matthieu, ou l'édition hebraïque de son Evangile : il manquoit, il est vrai, les deux premiers Chapitres à cette

copie ; & l'on y avoit inſeré quelques traditions ſur le témoignage de quelques Diſciples qui avoient vû les faits, & qui avoient connu les perſonnes.

Amyntor enfin ſe promet d'étayer ſes opinions ſur le plus ſolide fondement de tous ceux qu'il a déja établis ; & il regarde le raiſonnement qu'il va faire, comme un argument que l'Ecole appelle *ad hominem* ; dont par conſequent ſon homme ne ſe tirera jamais. *Les Livres du Canon*, dit-il, *avoient été attribuez par des Sectes conſiderables de Chrétiens, non point aux Apôtres dont ils portent les noms, mais ou à des heretiques, ou à une troupe de demi Juifs & demi Chrétiens, qui les avoient fabriquez ſur des oüi-dire & ſur des bruits populaires.* Réponſe de notre Auteur à cet Achille invincible d'Amyntor. Mr Bl... démontre qu'il n'y avoit que l'Evangile ſelon Saint Jean qui fût alteré ; que les Alogiens reconnurent auſſi-tôt leur erreur ſur cet article ; que non ſeulement ils reçûrent cet Evangile tel qu'il eſt dans le Canon, mais qu'ils le reçûrent avec les autres Sectes Chrétiennes, & avec les autres Egliſes,

comme l'Evangile ſelon Saint Jean. Les Manichéens, continuë Monſieur Bl... & toutes les autres Sectes de Chrétiens, renfermées dans l'objection de M. T.. D. admettoient nos quatre Evangiles, les Epîtres de Saint Paul, toutes les Epîtres Catholiques, & tous les autres Livres de notre Canon.

Au reſte, M. Bl.. ſe plaint en cet endroit avec raiſon, mais en des termes, ce ſemble, trop meſurez, de *l'inexactitude* de ſon adverſaire dans la citation des Auteurs, qu'il tâche de rendre favorables à ſes ſentimens. Mr T. D. apporte en preuve, contre les vrais Livres du Canon, l'autorité de Fauſtus le Manichéen ; & comme le ſens de tel Auteur ne l'accommode point, il lui prête le ſien propre. Ce n'eſt pas ainſi qu'on attaque ; & le mot du Poëte, *Dolus an virtus quis in hoſte requirat*, n'a pas lieu dans les combats dont il s'agit entre nos deux Athlétes. Après tout, ſoit ignorance, ſoit malignité, ſoit mépriſe, c'eſt la reſſource ordinaire de tous ceux qui deffendent une mauvaiſe cauſe, que de biaiſer pour faire illuſion aux autres,

ou se tromper soi-même à son avantage, en leur imposant par une espece de bonne foi. Quoi qu'il en soit, Amyntor se produit encore une fois, afin de faire valoir son dernier renfort. Il dit, que *Celse le Philosophe reproche aux Chrétiens d'avoir changé leur Evangile trois ou quatre fois, & peut-être plus que cela.* Mr Bl... fait une attention particuliere à cette objection, qu'il met dans tout son jour, & qu'il explique plus au long que les precedentes : c'est apparemment qu'il sçait que Celse est le grand Auteur, l'Auteur favori de M. T.. D. & de ses adherans. Neanmoins, le fonds de sa reponse se reduit à montrer, que Celse ne parle que des copies de Marcion, de Valentin, lesquelles copies furent reconnuës fausses, & furent rejettées de toutes les Eglises à leur premiere apparition. C'en est assez de ceci, touchant les Livres Canoniques, ou les Livres du Canon.

Pour ce qui regarde les Livres du *Catalogue* que donne Amyntor, afin de les opposer à ceux du *Canon*, voici sur quoi roule la dispute entre lui & Mr Bl...

1°, M. T.. D. dit, que *plusieurs Livres de ce Catalogue ont été bien plûtôt supprimez par le plus fort parti dans l'Eglise, qu'ils n'ont été perdus dès les commencemens; & que probablement ils étoient les veritables Ecrits des Apôtres.* Mr Bl... veut bien accorder à son Antagoniste que quelques-uns de ces Livres ont pû être les vrais ouvrages de ceux dont ils portoient les noms; & que la perte qu'on en a faite est digne de nos regrets. Les Sçavans, ajoute-t'il, regrettent bien la perte de certains Livres excellens dans chaque Science & dans chaque Art. Quoi qu'il en soit, reprend notre Auteur, les raisons alleguées par les Anciens contre plusieurs Livres contenus dans le Catalogue, sont suffisantes, pour nous convaincre qu'il y avoit un juste fondement de les desavoüer, & même de les supprimer.

2°, Amyntor dit, que *les Epîtres de Saint Barnabé, de S. Ignace le Martyr, de Saint Polycarpe, de S. Clement le Romain, étoient estimez par les Anciens, autant Livres Saints que quelque Livre que ce soit du Nouveau Testament:* qu'*ils étoient reçûs par les plus*

Orthodoxes Anciens, lesquels rejettoient en même-tems divers Livres de notre Canon d'aujourd'hui, & nommément l'Apocalypse, l'Epître aux Hebreux, celle de Saint Jude, la seconde de S. Pierre, la seconde & la troisiéme de Saint Jean. Par rapport à ces derniers Livres, Mr Bl... répond qu'il a déja produit le témoignage incontestable des Anciens, pour prouver qu'ils ont toûjours été reçûs de toutes les Eglises ; & que quand le Concile de Laodicée les reconnut, c'étoit sur de très-solides fondemens ; c'étoit pour les mêmes raisons, lesquelles avoient persuadé la verité des autres Livres du Nouveau Testament. Pour ce qui est des Ecrits de Saint Barnabé, de S. Ignace le Martyr, de S. Polycarpe, d'Hermas, & de Saint Clement de Rome, sans doute qu'on les consideroit beaucoup, mais uniquement comme des Livres remplis de pieté & d'instructions Chrétiennes : c'étoit aussi pour cela qu'on les lisoit, ainsi qu'on pourroit encore aujourd'hui lire une Homelie de S. Chrysostome, &c. Cela signifieroit-il que cette Homelie est l'Ecriture Sainte ? Non.

Amyntor objecte en dernier lieu, que *les principaux Peres opposez à la Foi de Nicée, citoient divers Evangiles, diverses Epîtres, divers Actes du Catalogue, comme Livres Saints & Canoniques : c'est tout ce qu'on peut dire des Livres de votre Canon.* En réponse à M. T.. D. Mr Bl... rapporte les paroles mêmes de ces Peres, par lesquelles il est évident qu'ils ne citent jamais les Livres du Catalogue, comme *Ecriture Divine :* & lorsqu'ils font mention des Livres du vrai Canon & des Apôtres, ils suppriment toûjours les Evangiles & les autres Livres du Catalogue. Cependant notre Auteur avouë que les termes d'*Ecriture* & de *Canonique* furent dans les commencemens, attribuez à tous les Livres Ecclesiastiques que l'on avoit jugez Orthodoxes; & cela, pour les distinguer des Livres de la Morale Payenne. Mais il ajoûte que les mêmes Peres étoient accoûtumez à marquer une difference essentielle entre l'Ecriture simplement, & la Divine Ecriture; entre l'Ecriture Canonique & l'Ecriture inspirée.

Au reste, Mr Bl... n'a pas traité

ſans ménagement un Adverſaire, qui ne l'a point épargné. Il lui accorde tout ce qu'il peut lui accorder; & ſe contente d'oppoſer l'autorité des Peres aux étranges propoſitions, & aux conſequences impies de M. T.. D. Il eſt vrai pourtant, que d'abord M. Bl.. tombe rudement ſur ſon Antagoniſte, par une terrible dédicace de ſon ouvrage, *Aux Eſprits Infernaux*. Mais à la fin de ce même ouvrage, il déclare, avec une charité ſincere, qu'il aime la perſonne d'Amyntor, tandis qu'il en déteſte les erreurs.

ARTICLE XLIX.

SERIES NUMISMATUM antiquorum tam Græcorum, quàm Romanorum, cum elencho gemmarum, ſtatuarum, aliarumque id genus antiquitatum, quæ non minori ſumptu, quàm labore ſummo congeſſit Guilielmus Baro de Craſſier Leodius Auguſtæ Eburonum, apud Guilielmum Barnabé S. S. C. E. Typograp. MDCCXXI. C'eſt-à-dire, *Suite des Médailles, des Pierres gravées, des Statuës, & des autres Monumens antiques, qui ſont dans le Cabinet de Mr le Baron de Craſſier.* A Liege, chez Guillaume Barnabé. 1721. *in douze. Pages* 360.

IL ſeroit à ſouhaiter que tous les curieux de l'Europe, qui ont des ſuites nombreuſes de Médailles, & des amas conſiderables d'Inſcriptions & de Monumens antiques, donnaſſent au Public une deſcription exacte de leurs Cabinets. Rien ne contribueroit plus à l'avancement des belles

Lettres, & à la connoissance de l'Antiquité. Combien de points d'Histoire, combien de faits, sur lesquels les Auteurs étoient partagez, ont été éclaircis & decidez, depuis que les Cabinets de la Reine de Suede, de Mr l'Electeur de Brandebourg, de Mr le Duc de Parme, de Messieurs d'Arscot, de Mauroceno, Seguin, ont été rendus publics & imprimez ?

De simples Particuliers ne peuvent pas esperer d'égaler en ce genre les richesses des grands Princes : mais quelque inferieurs que soient leurs Cabinets à ces riches & nombreux tresors, ils ont souvent, & presque toûjours, quelque chose de considerable & même d'unique. N'y eût-il dans un Cabinet qu'une Médaille de ce genre, c'est toûjours un morceau precieux ; & le soin que prendront avec le tems d'habiles gens, de recueillir dans ces differens Catalogues ce qu'il y aura de singulier, fera connoître aux Sçavans, & leur mettra, pour ainsi dire, en main, une infinité de tresors, qui demeurent enfoüis dans des Provinces, & qui ne sont connus que de peu de personnes.

Mai 1723.

C'eſt dans cette vûë que Mr le Baron de Craſſier a fait imprimer le Catalogue de ſes Médailles, & des autres pieces rares qui compoſent ſon Cabinet. Né avec du penchant pour l'étude, & du goût pour tout ce qui a rapport à l'antiquité, il a conſacré ſes jours à la lecture, & une partie de ſes biens à acquerir ce qui venoit à ſa connoiſſance d'antique & de curieux.

Son Cabinet en peu de tems fut fameux : il ne paſſa plus de Sçavans par Liege, qui ne rendiſſent viſite à Mr le Baron de Craſſier, & qui n'euſſent la curioſité de voir le beau ramas d'Antiquitez qu'il avoit fait. Tous ont été charmez des manieres honnêtes & affables, avec leſquelles on les recevoit, & par les entretiens qu'ils avoient avec Mr de Craſſier. Il leur étoit aiſé de juger que le bien public eſt ſa paſſion dominante ; & qu'il eſt très éloigné du caractere de ces curieux av res ou miſantropes, qui ne ſe communiquent à perſonne, & qui ſe repaiſſent toute leur vie du vain plaiſir d'être les ſeuls qui poſſedent certaines choſes uniques, & qui n'ont point été vûës.

Mai 1723.

---------------- At mihi plaudo
Ipse domi simul ac nummos contemplor in arcâ.

Des inclinations plus raisonnables & plus nobles ont guidé Mr le Baron de Crassier : il n'a épargné ni soins, ni dépense, pour former un Cabinet qui renfermât des morceaux considérables non seulement par leur utilité, mais encore par leur prix & par leur valeur. On y voit des Statuës, des pierres gravées, & d'autres pieces de ce genre : on y voit des suites de Médailles en tout métal, & en toute grandeur. A la verité elles ne sont pas nombreuses. Toutes ensemble ne font que trois mille six cens quarante Médailles. Mais dans plusieurs de ces suites se trouvent les têtes principales des Empereurs & des Imperatrices, grand nombre de revers rares; soixante-deux Médaillons; & soixante quatorze Médailles d'or.

Nous ne pouvons descendre dans un long détail. Quelque rares que soient plusieurs Médailles, qui sont marquées dans ce Catalogue, elles sont déja connuës, & se trouvent dans

d'autres Cabinets : mais nous ne ſçaurions nous diſpenſer de rapporter ce qui eſt unique ; & c'eſt ce que le Public attend de nous. Voici donc deux Médailles que nous n'avons vû ni dans les Livres, ni dans les Cabinets.

DOMITIA AVGVSTA IMP. DOMIT. *Caput Domitiæ uxoris Domitiani.*

.)(. TR. POT. II. COS. VIIII. DES. X. P. P. *Pallas Galeata ſtans, dextrâ haſtam, ſiniſtra fœmori admota.* AR.

FAVSTINA AVGVSTA. *Caput Fauſtinæ Antonini Pii uxoris.*

.)(. MONETA AVG. *figura muliebris ſtans, dextrâ bilancem, ſiniſtrâ cornu copiæ.* AR.

Monſieur le Baron de Craſſier nous permettra d'avertir le Public qu'il s'eſt gliſſé des fautes eſſentielles dans ce Catalogue, ou par la négligence des Copiſtes, ou par le peu d'exactitude du Libraire.

L'on voit par exemple dans une Médaille de Veſpaſien en or .)(. TR. POT. X. COS. XIIII. Il faut COS. VIIII. Cette Médaille eſt citée par Mezzabarbe. Veſpaſien mourut dans ſon neuviéme Conſulat. Dans Claude le Gothique petit bronze .)(. P. M. TR. P.

VII. COS. où cette Médaille est frappée sur un Gallien, où l'on a mis VII. pour II. peut-être même pour III. ce qui ne seroit pas absolument impossible, & qui rendroit la Médaille bien plus rare. Dans Mithridate pour époque CIΣ. au lieu de θIΣ. dans Anthiochus Sop. au lieu de Ξop. ou de Zop.

L'on sçait que les époques qui sont sur les Médailles Grecques, sont de la derniere conséquence. Un Auteur qui les donne au public, ne peut les décrire avec trop d'exactitude. Il arrive souvent que de très-habiles gens, sur l'autorité de Médailles mal décrites, embroüillent & renversent toute l'Histoire & la Chronologie.

ARTICLE L.

DECOUVERTE DU TOMbeau de Properce.

PRoperce étoit d'Ombrie, comme il nous l'apprend en plusieurs endroits de ses Poësies. Dans la derniere Elegie du premier Livre, il dit :

Proxima supposito contingens Umbria campo
Me genuit terris fertilis uberibus.

C'eſt encore de ſa patrie qu'il parle, quand il dit (*L. IV. Eleg.* 1.)

Ut noſtris tumefacta ſuperbiat Umbria
Libris;
Umbria Romani patria Callimachi.

Car il ſe nommoit lui-même le Callimaque Romain, parce qu'il imitoit ce Poëte dans le genre de Vers auquel il s'adonna. Mais quelle ville, ou quel lieu préciſément de l'Ombrie a vû naître Properce ? C'eſt le ſujet d'une diſpute entre ceux qui ont écrit ſur l'Hiſtoire & les Ouvrages des anciens Poëtes Latins, ſemblable à celle qu'eurent autrefois les villes de Grece au ſujet de la naiſſance d'Homere; chacune prétendant à l'honneur d'avoir donné au monde le Prince des Poëtes. Quoique Properce ne ſoit aſſûrément pas comparable à Homere, & qu'il ne me paroiſſe pas même mériter le premier rang que lui donnent quelques Critiques parmi les Poëtes Elegiaques Latins; on peut neanmoins en Ombrie, que les Anciens regardoient comme une autre Béotie, on peut avec raiſon tirer gloi-

re de la naiſſance d'un Poëte tel que celui-ci.

La plûpart des Auteurs ont crû qu'il étoit de Mevania, aujourd'hui *Bevagna*, parce qu'il ſe fait dire par l'Aſtrologue Horus, l'un des deſcendans du fameux Architas de Tarente, (*L. IV. Eleg.* 1.)

Umbria te notis antiqua Penatibus edit:
Mentior? an patriæ tangitur ora tuæ?
Quà nebuloſa cavo rorat Mevania campo,
Et lacus æſtivis intepet Umber aquis;
Scandentiſque axis conſurgit vertice murus;
Murus ab ingenio notior ille tuo.

D'autres prétendent qu'il étoit de Foligno, ou d'Aſſiſe, ou de Trevi, ou de Montefalco, ou d'Amelia; toutes villes de l'Ombrie, qui fait aujourd'hui partie de l'Etat de l'Egliſe. La découverte de ſon tombeau, qui s'eſt faite depuis quelques mois, termine la diſpute & décide la queſtion, ſi nous en croyons ceux qui ont rendu compte de ce Monument au Public.

Le 7. de Juin 1722. en demoliſſant

un mur à Spello dans le Palais de la Princesse Pamphile, on trouva une pierre quarrée, longue d'un peu plus d'un pied & demi Romain, & large de 13 ou 14 poûces, surmontée d'une espece de fronton triangulaire, très-simple, comme tout le reste de la pierre. On voit au milieu de cette pierre la tête d'un jeune homme, sur laquelle pendent deux festons de fleurs & de fruits. Le fronton est chargé dans le milieu, d'une fleur; & aux côtez l'on voit deux figures bizarres, representant par-devant des lapins, qui se terminent par derriere en queuë de siréne. Au-dessous de la tête du jeune homme, on lit cette inscription en caracteres Romains:

SEXT. AVREL.
PROPERT.
SEX. F. LEM.

Au-dessus de la tête, qui est dans une espece de quadre, on voit cette autre inscription:

L. COMINIUS. L. F. LEM.

Celui qui nous inſtruit de cette découverte, juge que cette ſeconde inſcription, quoiqu'ancienne, eſt néanmoins poſterieure à la premiere. Les lettres, dit-il, en ſont monſtrueuſes, trop larges, & très-mal formées; au lieu que celles de l'inſcription qui eſt au bas de la pierre, ſont beaucoup plus grandes, rondes, d'une bonne main, & d'un bon ſiecle. D'ailleurs il paroît par la conſtruction de la pierre, par ſa ſituation, & par ſa forme, qu'elle n'a été dreſſée que pour Properce. Sur tout cela il faut l'en croire ſur ſa parole, ſi l'on n'eſt pas à portée de s'en inſtruire par ſoi-même; car il ne repréſente ni la forme des caracteres de ces inſcriptions, ni les autres marques auſquelles on auroit pû reconnoître qu'elle eſt la principale & la plus ancienne.

Quoi qu'il en ſoit, il conclut de ce Monument, que Properce étoit de Spello, autrefois ville Epiſcopale, mais qui n'eſt plus qu'un bourg d'Ombrie, à une lieuë de Foligno. Les ruïnes d'un Théâtre, & d'autres Monumens atteſtent ſon ancienne grandeur. L'Abbé Paſſarini a pris ſoin de

ramaſſer les Inſcriptions de Spello, qu'on nommoit autrefois *Colonia Julia Hiſpelli*, pour les donner au Public. Ce Livre eſt peut-être déjà imprimé. C'eſt là, que du côté de la porte de S. Barnabé ſe trouve un lieu très-agréable, planté d'Oliviers, où l'on voit les reſtes d'une maiſon qu'on appelle encore aujourd'hui la maiſon *du Poëte*, laquelle, ſuivant l'ancienne tradition du païs, appartenoit à Properce; & c'eſt en ce lieu-là que ſon tombeau vient d'être découvert: car le Palais Monaldi, d'où la pierre a été tirée, étoit autrefois aux Seigneurs Urbani, qui poſſedoient auſſi cette maiſon de campagne de Properce, que ce Poëte (dit notre Antiquaire) a ſi bien décrite dans ce ſeul vers, où il parle de ſa patrie:

Scandentiſque axis conſurgit vertice murus.

Ce vers n'eſt point la deſcription, encore moins la deſcription exacte, parfaite, & naturelle d'une maiſon de campagne: *Locus affabrè ab ipſomet Propertio depictus.* D'ailleurs les ex-

preſſions en ſont trop vagues, pour les determiner à Spello. Janus Douſa le pere, profitant de tout ce que Properce a écrit ſur ſon païs, me paroît avoir conjecturé avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il étoit d'Amelia; car pour Bevagna, comment a-t-on pû croire que c'étoit ſa patrie? Elle étoit proche de Bevagna, elle étoit ſur une montagne; ce qui convient à Amelia: au lieu que Bevagna eſt dans la vallée:

Quà nebuloſa cavo rorat Mevania campo.

Quand on ne le ſçauroit pas d'ailleurs, on auroit dû l'apprendre des Vers mêmes que l'on cite pour ce ſentiment. Le tombeau trouvé à Spello, prouve tout au plus, que Properce y a été enterré. La tradition prouvera, ſi l'on veut, qu'il y avoit une maiſon; & j'accorderois même ſans beaucoup de peine, à Thaddée Dounola, qu'il étoit de Spello, quand il ſe ſeroit épargné celle de prodiguer tant de doctrine ſur un ſujet tel que celui-là.

La découverte du tombeau de Pro-

perce étoit réſervée à l'illuſtre Dame Thereſe Grilli, Princeſſe Pamphile, laquelle ſemble n'avoir pas moins hérité de l'eſprit poëtique & de la delicateſſe de cet Auteur, que de ſa maiſon & de ſa terre, qui ſeront plus celebres dans la poſterité par les Vers de cette nouvelle Muſe, qu'elles ne l'ont été juſqu'à preſent par ceux de Properce.

Murus ab ingenio notior ille tuo.

Ce mot abregé LEM. ſignifie dans ces inſcriptions, comme dans pluſieurs autres, LEMONIA, en ſouſentendant TRIBV.

ARTICLE LI.

SUITE DES MEMOIRES DE l'Academie Royale des Sciences; année MDCCXVIII. A Paris de l'Imprimerie Royale, 1723 *vol. in* 4° *pp.* 400. *ſans compter grand nombre de planches & de cartes.*

LA connoiſſance de la figure & de la grandeur de la terre, eſt, ſans contredit, la clef de toutes les recher-

ches qu'on peut faire ſur la Geographie & la navigation. Ce fut un des premiers objets que ſe propoſa l'Academie des Sciences auſſi-tôt après ſon établiſſement. Un deſſein ſi important, par les avantages inſignes qui devoient en revenir aux Mathématiques, & en particulier à la marine, devenoit chimerique par l'impoſſibilité de l'entrepriſe, ſi pour y réüſſir il eût fallu meſurer cette vaſte étenduë de continents, dont la ſurface eſt couverte d'une infinité de montagnes qui la rendent inégale, & eſt entrecouppée en tant de manieres par les rivieres, les lacs & les mers qui l'environnent. On a donc pris le parti de recourir à une voye plus ſûre & plus abregée, dont les anciens Aſtronomes avoient laiſſé quelques traces, lorſqu'ils eſſayoient d'évaluer tout le circuit de la terre par la meſure d'une de ſes parties, en ſuppoſant que ſa figure étoit ſphérique.

Cette hypothéſe de la rondeur de la terre ne fut pas d'abord reçûë de tous les Philoſophes ; quelques-uns même eurent à ce ſujet des opinions bizarres, qu'une aveugle ignorance

accrédita, & qui captiverent la raiſon ſous le joug de l'autorité, juſqu'à ce qu'une Philoſophie plus raiſonnable eût diſſipé l'illuſion : alors on ne douta plus de la rondeur de la terre; on en jugeoit ainſi par l'apparence de l'ombre qu'elle forme dans les éclipſes de lune, par l'obſervation du mouvement ſoit réel, ſoit apparent de tous les aſtres d'Orient en Occident, principalement par les différentes conſtellations qui s'apperçoivent ſur l'horiſon dans les terres Auſtrales & Septentrionales, à proportion qu'on avance vers le Midi ou vers le Septentrion. Cette diverſité comparée à la longueur du chemin, fit naître les premieres vûës ſur la meſure de la terre par l'obſervation des aſtres. Ariſtote, dans ſon ſecond livre du Ciel, parle de cette méthode : il ajoûte que de ſon tems les Aſtronomes comptoient 400000 ſtades pour la circonférence de la terre, ou 20833 lieuës de 2000 toiſes chacune. Il paroît attribuer cette dimenſion aux Pythagoriciens; du moins eſt-il ſûr qu'Architas, un des plus illuſtres d'entre eux, avoit travaillé à la meſu-

re de la terre ſuivant ces vers d'Horace :

Te maris & terræ numeroque carentis
arenæ
Menſorem cohibent Archita

Les Mathématiciens qui le ſuivirent, s'apperçûrent après des obſervations plus étudiées, que cette étenduë excedoit de beaucoup les juſtes bornes, tandis qu'elle paroiſſoit trop petite dans un tems où pluſieurs Philoſophes, entre autres Xénophanes, doutoient encore ſi la terre n'étoit pas d'une grandeur immenſe.

Immenſum ne patent terræ ima &
largior æther.

Les méthodes qui furent employées pour cette recherche, ſe réduiſent à deux principales; la premiere, à l'obſervation des aſtres qui paſſent par le vertical d'un lieu, & ſont éloignez du vertical d'un autre ; la ſeconde, à l'obſervation des aſtres qui paroiſſent à l'horiſon d'un lieu, & ſont dans le même tems élevez ſur l'horiſon d'un autre.

Eratoſtene, ſous le Roi Ptolomée Evergetes, pratiqua la premiere de ces méthodes. Il ſçavoit qu'au tems du ſolſtice d'été, le ſoleil paſſoit par le point vertical de la ville de Sienne ſituée aux confins de l'Éthiopie ſous le Tropique du Cancer : on y avoit creuſé un puits qui, ſur le midi, au jour du ſolſtice étoit par dedans tout éclairé du ſoleil ; de plus on avoit remarqué qu'à 150 ſtades à la ronde les ſtiles élevez à plomb ſur une ſurface horizontale ne faiſoient point d'ombre. Eratoſtene, ayant ſuppoſé Alexandrie & Sienne ſous le même meridien ; il obſerva à Alexandrie, au jour du ſolſtice, la diſtance du ſoleil au point vertical par l'ombre d'un ſtile élevé à plomb du fond d'une hémiſphére concave ; il trouva qu'elle étoit la cinquantiéme partie de la circonférence d'un grand cercle ; d'où il conclut, que la diſtance entre ces deux villes étoit la cinquantiéme partie de la circonférence de la terre ; ayant ſupputé cette diſtance de 5000 ſtades, il eut toute la circonférence de 250000 ſtades ; il répartit cette ſomme ſur les 360 parties qui com-

posent le cercle & il eut pour chaque degré 694 stades & presque $\frac{1}{7}$; il prit dans la suite le nombre rond de 700, lequel multiplié par 360, donne pour la circonférence de la terre 252000 stades. Eratostene s'en tint à cette derniere dimension; Hiparque s'y conforma, quoiqu'il la crût trop petite de 2520 stades. Dionysidore donna au demi diamétre de la terre la 6e partie de la circonférence telle qu'elle avoit été fixée par Erastotene : c'est ainsi qu'on en jugea par la lettre qui se trouva dans son tombeau, d'où l'on conjectura que son dessein avoit été de faire accroire qu'il étoit descendu au centre de la terre, & qu'en ayant mesuré la distance, il l'avoit trouvé de 42000 stades. Vitruve & Pline réduisent cette mesure de 252000 stades à 31500 mille Romains à raison de 8. stades par mille.

La seconde méthode fut mise en usage par Possidonius, cet Astronome fameux dont le grand Pompée respecta la science & les lumieres jusqu'à lui rendre une espéce d'hommage, comme nous l'apprenons de Pline L. 7. C. 30. *Cneïus Pompeïus, confecto mithridatico bello, intraturus Possido-*

nii sapientiæ professione clari domum, fores percuti de more à lictore vetuit, & fasces lictorios januæ submisit, is cui se Oriens Occidensque submiserat. Possidone avoit appris que l'étoile Canopus à Rhodes ne faisoit que paroître à l'horison & se couchoit aussitôt; au lieu qu'à Alexandrie, qu'il supposa sous le même méridien, elle s'élevoit sur l'horison de la quarante-huitiéme partie de la circonférence, c'est-à-dire de 7. degrez & demi: estimant donc la distance entre ces deux villes de 500 stades, il eut toute la circonférence terrestre de 240000 stades; c'est la premiere dimension de Possidone, rapportée par Cleomede Auteur du même siécle.

Si nous en croyons Strabon, qui écrivit sa Geographie sous Auguste & sous Tibere, Possidonius ne donnoit à la circonférence de la terre que 180000. stades: on étoit en peine d'en sçavoir la raison; Strabon lui-même nous l'apprend, lors qu'il dit, que selon la mesure d'Eratostene, la distance entre Rhodes & Alexandrie n'étoit que de 3750 stades; à ce compte, en prenant cet intervalle

pour la quarante-huitiéme partie d'un grand cercle, la circonférence terrestre, suivant Possidone même, n'auroit eu que 180000 stades. Cette derniere dimension fut adoptée par Marin de Tyr & par Ptolemée.

Sur quoi il est à propos de remarquer que les Astronomes modernes ayant pris le milieu entre les dernieres dimensions attribuées à Eratostene & à Possidone, ont trouvé 660 stades pour un degré de la circonférence terrestre, & pour une minute 10 stades, qui, selon la supputation de Vitruve & de Pline, font un mille & un quart de l'ancienne mesure Romaine. Or le mille moderne d'Italie est égal à un mille & un quart des milles anciens, d'où il s'ensuit que le degré de la conference de la terre contiendra 60 mille Italiques modernes & 75 mille anciens. Donnant à la lieuë moyenne 3 mille anciens, on aura dans un degré 25 lieuës, & dans toute la circonference 9000 lieuës.

Après Eratostene & Possidone, plusieurs ont employé la hauteur du pole dans la dimension de la terre; c'est ainsi que procederent les Mathé-

maticiens du Caliphe Almamon dans les campagnes de Singar à deux extremitez distantes l'une de l'autre de deux degrez du midi vers le Septention. Ils trouverent par leurs observations 56 mille dans un degré & 56 mille $\frac{2}{3}$ dans l'autre ; ce qui donne l'étenduë d'un degré encore plus petite qu'elle n'avoit été trouvée jusqu'alors.

Depuis ce tems-là jusqu'au siecle précedent, nous ne connoissons point d'autres tentatives faites sur ce sujet, que celle de Fernel, qui, ayant observé de Paris vers Amiens la hauteur du pole de deux endroits éloignez l'un de l'autre d'un degré, mesura leur distance par la révolution des roues d'un carosse, & en ayant rabatu les détours à discretion ; il trouva pour un degré terrestre 56746 toises.

Snellius Mathématicien Hollandois qui surpassa en exactitude ceux qui l'avoient précedé, mesura geométriquement l'intervalle entre Alcmaer & Bergopson, & ayant observé la hauteur du pole de ces deux villes qu'il trouva éloignées l'une de l'autre d'un degré onze minutes & $\frac{1}{2}$, il fixa la grandeur d'un degré de la

circonference de la terre à 57000 toises du Rhin qui réduites aux nôtres, font 55021 toises de Paris.

Le Jesuite Riccioli eut la gloire de frayer une nouvelle route à ceux qui travaillerent dans la suite à la mesure de la terre; il entreprit à Bologne de déterminer l'étenduë de toute la circonference terrestre par differentes méthodes qui sont rapportées fort au long dans sa *Geographie reformée*. Ce qu'il executa avec toute la précision qu'on pouvoit souhaiter dans un tems où les instrumens de l'observation n'avoient point été portez à ce point de perfection où ils sont aujourd'hui. Après grand nombre d'operations réïterées, il trouva que la grandeur d'un degré comprenoit 64362 pas de Bologne ou 62650 toises de Paris. Rien n'est plus connu dans les lieux où les Mathématiques le sont, que l'histoire de la mesure de la terre commencée sous les ordres du Roi par Monsieur Picard en 1669. il mesura dans ce dessein un espace d'environ un degré ⅓ de la circonference de la terre entre les paralleles de Malvoisine, de Sourdan & d'Amiens.

Ayant observé en ces différens endroits avec un instrument de 10 pieds de rayon, la distance au *Zénith* d'une étoile qui en étoit peu éloignée, il trouva pour un degré du meridien 57060 toises : quoique sa méthode surpassât en exactitude toutes celles qui avoient été pratiquées jusqu'alors, l'Academie des Sciences jugea qu'on pourroit arriver à une plus juste précision, en mesurant une distance encore plus grande, parceque l'erreur qui peut se glisser dans les observations de la hauteur des étoiles faites aux deux extrémitez, se distribuant également dans tous les degrez, plus l'intervalle est grand, moins elle est sensible pour chaque degré. Or il étoit impossible qu'il ne se fût trouvé quelque mécompte dans les opérations de Monsieur Picard. I°, il avoit fallu sur l'étenduë de 32 lieuës à peu près calculer 13 triangles. II°, aux deux extrémitez de la meridienne qu'on avoit déterminée, il avoit été necessaire de prendre les latitudes sur le ciel ; mais avec les meilleurs instrumens & la plus grande justesse d'operation, on ne peut se repondre de 4 secondes

d'un degré celeste, qui rapportées sur la terre, valent plus de 66 toises.

L'erreur étant presque inévitable, il n'y avoit point d'autre moyen de la corriger qu'en tirant une meridienne plus longue que celle du parallele d'Amiens à Malvoisine : car il n'en coûte pas plus de prendre la difference en latitude de deux lieux éloignez que de deux plus proches ; & les operations Astronomiques ne produiroient au plus que les 66 toises d'erreur qui sur une étenduë de 10 degrez ne se multiplieroient que 36 fois ; au lieu que sur un degré seulement elles se multiplieroient 360 fois. De plus, il resultoit du calcul de Monsieur Picard, que la terre étoit exactement sphérique ; par consequent, que les degrez d'un même meridien étoient égaux entre eux, & que les lignes perpendiculaires à l'horizon qui mesurent les degrez dans le ciel, avoient toutes leur direction vers le centre de la terre.

Ces opinions commençoient cependant à devenir de jour en jour moins certaines à force d'examen & de reflexions. L'experience, maîtres-

se souveraine de tous les arts, en établissoit de nouvelles sur les ruines de celles-ci, & les Philosophes modernes devenoient plus hardis en conjectures à mesure qu'ils acqueroient plus de lumieres. Les uns ayant remarqué que les dimensions faites à diverses distances du pole avoient été trouvées plus petites vers les poles que vers l'Equateur, jugerent que les degrez d'un même meridien diminuoient en s'éloignant de l'Equateur; de là ils concluoient que la figure de la terre étoit elliptique & allongée vers les poles. Les autres avoient observé que les vibrations des pendules étoient de differente longueur sous divers climats; d'où ils conjecturerent, suivant les principes de la force qu'ils nomment centrifuge, que la terre étoit applatie vers les poles.

Pour ne se point méprendre dans le choix de l'une de ces deux hypothéses, on ne pouvoit mieux faire que de calculer sur un même meridien la plus grande distance qui se pourroit; ce fut le sujet d'un mémoire qui fut presenté en 1683. à Monsieur Colbert par feu Monsieur Cassini,

dans lequel il proposa de mesurer, depuis le midi jusqu'au Septentrion, toute l'étenduë de la France qui comprend plus de 8 degrez ½, ce dessein fut agréé par le Roi. Monsieur Cassini lui-même & Monsieur de la Hire furent chargez de la conduite de ce grand ouvrage, le premier vers le midi & l'autre vers le Septentrion; le merite de ces deux illustres Mathématiciens garantissoit par avance le súccès de l'entreprise. Leur premier soin fut de s'assûrer, par des observations exactes, de la ligne meridienne qui passe par le milieu de l'Observatoire, car cette ligne devoit guider toutes les operations: on mesura la déclinaison de cette meridienne par rapport aux objets éloignez du côté du midi & les Angles qu'ils font entre eux à l'égard de l'Observatoire. Les instrumens d'observation ayant ensuite été transportez à chacun de ces objets qui pouvoient être apperçûs les uns des autres, on mesura les angles qu'ils faisoient par rapport à l'Observatoire, & on continua ces pratiques par differentes stations, d'où successivement on pouvoit pointer la

lunette, afin de former une ſuite de triangles liez enſemble qui compriſſent la ligne meridienne. Pour déterminer en toiſes la longueur des côtez de ces triangles, on ſe ſervit d'une bâſe de 5663 toiſes que Monſieur Picard avoit meſurée avec beaucoup de ſoin dans la plaine de Long-Boyau entre le milieu du moulin de Ville-Juive & le plus proche coin du pavillon de Juviſy : cette bâſe une fois connuë, fut comme la tige des autres triangles qui furent calculez ſans interruption pour établir la diſtance orientale ou occidentale entre les differens lieux où l'on avoit obſervé, & la meridienne de l'Obſervatoire: par cette methode on fixa leur diſtance du Septentrion au midi, & la meridienne fut continuée l'an 1683. juſqu'à l'extrémité meridionale du Berri.

La mort de Monſieur Colbert & divers événemens retarderent la conſommation de cet important ouvrage juſqu'à l'année 1700. que le Roi fut informé par Monſieur le Comte de Pontchartrain, Protecteur de l'Académie, & par Monſieur l'Abbé

Bignon qui en étoit Président, que la continuation de ce travail répandroit un grand jour sur la Geographie & la Navigation. Ce Monarque qui ne croyoit pas avoir fait assez pour la perfection des beaux Arts quand il pouvoit faire encore davantage, ordonna à Monsieur Cassini d'aller renoüer le fil de sa meridienne. Monsieur Cassini le fils, & Monsieur Maraldi qui marchoient moins à la suite qu'à côté du premier, furent les compagnons de ses travaux & de ses voyages. Ils partirent donc de Paris pour se rendre à Bourges, où ils reprirent les operations qui y avoient été interrompuës : comme la meridienne qui avoit été prolongée jusqu'à cette ville n'est éloignée de la Tour de la Cathedrale que de 2358 toises vers l'occident, on dressa un pilier dans l'endroit où son parallele rencontre la meridienne. Après avoir observé les angles de position que les objets visibles font à l'égard de la Tour, Monsieur Cassini forma une suite de nouveaux triangles qui ont été continuez jusqu'à l'extrémité meridionale du Royaume, Il trouva dans

ſa route des difficultez qui ne s'étoient point encore rencontrées; la meridienne avoit toûjours paſſé par des lieux où l'on avoit des clochers & de grands arbres vers leſquels on pouvoit pointer les inſtrumens deſtinez à l'obſervation des triangles: mais dans les montagnes raſes de l'Auvergne où la meridienne a conduit Monſieur Caſſini, il a ſouvent manqué de ces marques ſenſibles; ſon courage & ſon induſtrie y ſuppleoient en faiſant tranſporter de grands arbres ſur ces hauteurs avec des peines & des embarras qui auroient rebuté une conſtance moins éprouvée que la ſienne.

Bien que, par l'exactitude qu'on apportoit à la conſtruction des triangles; Monſieur Caſſini ſe pût répondre qu'il ne perdoit point le fil de ſa meridienne, il s'en aſſûroit encore en obſervant, le plus ſouvent qu'il lui étoit poſſible, les Satellites de Jupiter; Monſieur de la Hire les obſervoit en même tems à Paris, où il étoit demeuré pour faire ces obſervations correſpondantes, & ſuppoſé que l'heure où les éclypſes arrivoient en ces

deux lieux differens, fût précisement la même, les deux lieux étoient certainement sous le meridien.

On sçait que ces observations de la même éclipse d'un satellite, faites en differens climats, sont la meilleure maniere d'en déterminer les longitudes : mais aussi diverses observations, faites dans ces mêmes endroits, & comparées ensemble, ne donnent presque jamais si précisément le même rapport de longitude, qu'il n'y ait quelques secondes d'heures de difference, parce qu'avec le secours des meilleurs instrumens, il n'est presque pas possible de se précautionner contre les moindres erreurs qui se glissent dans les operations même les plus exactes; or Monsieur Cassini, comparant la meridienne que lui donnoit en Auvergne ou ailleurs la methode des triangles, avec celle qui resultoit des observations de la même éclipse, faites en même tems en Auvergne par exemple & à Paris, a trouvé qu'elles ne differoient pas plus l'une de l'autre, que la meridienne de l'Observatoire differe d'elle-même, par le resultat des differentes obser-

vations d'éclipſes des ſatellites, en differens tems.

L'exactitude a été encore pouſſée plus loin; Monſieur Picard avoit obſervé à Montpellier & à Sette les éclipſes des ſatellites, & par la comparaiſon de ces mêmes éclipſes faites en même tems à Paris, on avoit eu la difference des meridiens de ces deux villes à celui de Paris, & par conſequent la difference de leurs meridiens entre eux. Monſieur Caſſini, étant en Languedoc, meſura par la methode des triangles la difference des meridiens de ces deux villes, & il la trouva preciſément la même que celle qu'on avoit euë par les ſatellites; de là il conclut, qu'il avoit toute la certitude Geométrique qu'on peut avoir, d'être en Auvergne ou ailleurs ſur la meridienne de l'Obſervatoire.

Afin qu'il ne reſtât aucun ſujet de doute ſur la valeur des triangles principaux, qui ont déterminé le fil de la meridienne depuis l'Obſervatoire juſque dans le Rouſſillon, on a eu ſoin de verifier la grandeur de leurs côtez & la ſituation de divers lieux conſide-

rables, par plusieurs autres triangles qui comparez avec les premiers, en ont démontré la justesse.

Enfin le grand ouvrage de la meridienne étant achevé, on se detourna vers l'Orient pour chercher dans la plaine du Roussillon une étenduë propre à former une grande bâse qui fût visible des lieux dont on connoissoit déja la situation : le dessein étoit de rapporter à cette distance celle qui résultoit des quarante-huit triangles calculez depuis l'Observatoire ; on choisit pour cet effet la plage de la mer près de Perpignan, dont la direction est à peu près du Midi au Nord ; on y mesura une bâse de 7246 toises. On en détermina la longueur par le calcul, & elle fut trouvée la même que celle qui procedoit de la mesure actuelle qui en avoit été faite.

Après ces operations, la grandeur de chaque degré d'un meridien terrestre fut fixée, l'un portant l'autre, à 57097 toises, de sorte qu'elle surpasse de 37 toises la mesure déterminée par Monsieur Picard. Cette difference donna lieu de conjecturer que les degrez d'un meridien augmentent en

s'approchant de l'Equateur, d'où on a conclu que la terre est allongée vers les poles. Selon le calcul de M. Cassini, supposant la terre de figure Sphérique, on aura pour sa circonference 20554920 toises de Paris; à raison de 2284 toises par lieuë telle qu'elle est estimée aux environs de cette capitale, & de 2855. pour une lieuë marine: ainsi la proportion de la circonference de la terre à son diamétre étant connuë, on aura pour son diamétre 6542840 toises ou 2861 lieuës de Paris & 2291 lieuës marines.

Il ne restoit plus qu'à prolonger la ligne meridienne jusqu'à l'extrémité Septentrionale de la France, pour avoir toute l'étenduë de ce Royaume qui comprend depuis le midi jusqu'au Septentrion plus de 8 degrez & ½ de la circonference de la terre; il falloit necessairement en venir là pour mettre fin aux contestations qui s'étoient élevées sur la figure de la terre. Il est vrai que les observations de Monsieur Picard comparées à celles qui avoient été faites vers le midi, sembloient prouver que les degrez d'un meridien diminuoient en avançant

vers le pole. Mais dans une auſſi petite diſtance que celle de Paris à Amiens, où ſe terminoient ſes meſures, on ne pouvoit s'aſſûrer que la difference d'un degré à l'autre ne fût pas cauſée par quelques erreurs preſque inſéparables des plus exactes pratiques. D'ailleurs la grandeur d'un degré de la terre telle qu'elle avoit été calculée vers la partie meridionale, n'excedoit que de 37 toiſes celle qui avoit été trouvée par Monſieur Picard : or il pouvoit ſe faire, que cette difference fût provenuë d'une erreur de deux ou trois ſecondes dans l'obſervation des aſtres.

Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc d'Orleans étoit convaincu de l'utilité de cette nouvelle entrepriſe, encore plus par la ſuperiorité de ſes vûës, que par les repreſentations qui lui furent faites à ce ſujet. Il donna donc ordre à Monſieur Caſſini le fils de travailler à la continuation de la meridienne vers le Nord, de concert avec Monſieur Maraldi & Monſieur de la Hire qui rempliſſoit depuis peu avec diſtinction la place de feu Monſieur ſon pere. Le choix de ces trois

celebres Mathématiciens annonçoit à coup sûr l'heureuse execution du projet.

De Paris, ils se rendirent à Montdidier, d'où ils observerent le second Juin de l'année 1718. les angles de position avec les objets éloignez qui étoient aux environs; de là ils avancerent toûjours en filant, pour ainsi dire, la meridienne par la methode des triangles, qui depuis Paris jusqu'à Dunkerque ont été formez au nombre de 29, y compris les 9 anciens observez par Monsieur Picard. Quoique la justesse des instrumens & la dexterité de ceux qui les manioient ne laissassent rien à désirer sur l'exactitude des operations; on s'assûroit encore de la valeur des triangles & de la direction de la meridienne par des observations & des pratiques repetées jusqu'au scrupule. Et l'ennui de ces laborieuses recherches étoit racheté par le plaisir de la conviction.

Pour surcroît de demonstration, le dernier triangle de la meridienne fut terminé par une bâse de 5564 toises, qui fut mesurée deux fois en gardant avec toutes les précautions pos-

ſibles, les mêmes alignemens. On obſerva des extrémitez de cette bâſe, les angles de poſition avec Dunkerque, Montcaſſel, Honſchotte & divers autres objets qui ſervoient de terme aux derniers triangles; & l'on trouva qu'elle s'accordoit, à une toiſe près, avec celle qui reſultoit de la ſuite des triangles calculez depuis Paris juſqu'à Dunkerque. Une difference ſi peu ſenſible le devenoit encore moins dans une grande diſtance, de ſorte qu'elle doit être comptée pour rien, puiſqu'elle ne va pas à la ſixiéme partie d'une ligne ſur chaque toiſe.

Ainſi la meridienne fut conduite, avec un ſuccès égal, aux deux extrémitez du Royaume. Il ne fut plus queſtion que de rapprocher les obſervations faites au Midi & au Nord. La meſure de Monſieur Picard s'étendoit depuis le parallele d'Amiens qui eſt au 49 degré 54 minutes 46 ſecondes, juſqu'à celui de Malvoiſine qui eſt au 48 degrez 31 minutes 48 ſecondes; & il trouva dans cet intervalle la grandeur du degré d'un meridien de 57060 toiſes. Par la meſure de

Monſieur Caſſini depuis l'Obſervatoire de Paris ſitué au 48 degré 50 minutes 10 ſecondes, juſqu'à Collioure ſous le parallele de 42 degrez 31 minutes 14 ſecondes, le degré d'un meridien fut fixé à 57097 toiſes. Enfin ſelon les dernieres obſervations faites depuis Paris juſqu'à Dunkerque dans l'intervalle de 2 degrez 12 minutes 15 ſecondes $\frac{1}{2}$, la grandeur du degré a été trouvée de 56960 toiſes. Cette difference dans les meſures fit juger que les degrez d'un meridien ſont plus grands vers l'Equateur, & qu'au contraire ils diminuent à proportion qu'ils s'en éloignent vers le pole. Dèſlors on poſa pour principe qu'à la reſerve des inégalitez cauſées par les montagnes, la ſurface de la terre doit avoir la figure d'une ellipſe allongée vers les poles, dont la proprieté eſt telle qu'étant diviſée en degrez par des perpendiculaires, chacun de ces degrez diminuë en s'approchant des poles, & augmente en s'en éloignant; ce qui fait le ſujet de pluſieurs propoſitions demontrées dans ce Traité. On aura donc la proportion exacte

des cordes de chaque degré de la circonference de la terre dans l'hypothese elliptique ; & comme la proportion de ces cordes entre elles ne differe pas sensiblement de la proportion qu'ont entre eux les arcs des ellipses qu'elles soutendent, on aura en même tems la proportion entre les degrez de la circonference de la terre. Selon cette estimation, on a trouvé que supposant l'excentricité de la terre de 144000 parties dont le rayon est 1000000, c'est-à-dire, environ comme 1 à 7, l'ellipse represente assez exactement la figure d'un meridien tel qu'il resulte des dimensions faites sur la meridienne. On trouve par exemple que le degré compris entre le 48 & le 49 de la hauteur du pole, est de 57005 toises, que dans l'étenduë de la France la valeur du degré diminuë d'environ 31 toises, en s'approchant du pole, & augmente à peu près de la même quantité en avançant vers l'équateur.

L'inégalité qui est entre les degrez d'un même meridien dans la supposition de l'ellipse, n'est pas toûjours de la même quantité. Elle est la plus

grande qui ſoit poſſible ſous le 45 degré ; elle diminuë enſuite preſque également en s'approchant de l'équateur & du pole, où la difference d'un degré à l'autre n'eſt que de 7 à 8 pieds ; ce ſont auſſi les termes du plus grand & du plus petit degré d'un meridien de la terre, le degré qui eſt vers l'équateur, étant de 58019 toiſes, 4 pieds ; & celui qui eſt vers les poles, de 56224 toiſes, 4 pieds ; de ſorte qu'il y a une difference de 1795 toiſes, du plus grand au plus petit degré de la terre.

Le rapport des degrez à l'axe de la terre & à la diſtance entre les foyers étant connu, on aura la longueur de cet axe de 6579368 toiſes, & la diſtance entre les foyers de 947434 ou d'environ 474 de nos lieuës à raiſon de 2000 toiſes chacune ; on trouvera auſſi pour la grandeur du petit axe qui repreſente le diamétre de l'Equateur de la terre 6510796 ; ce qui fait entre les deux axes une difference de 68572 toiſes ou 34 de nos lieuës.

L'excès de l'axe de la terre ſur le diamétre de l'Equateur, ſera donc la quatre-vingt quinziéme partie de ce

diamétre, plus grand que celui qui a été déterminé par Messieurs Huguens & Newton, qui ont jugé la terre applatie vers les poles; le premier ayant trouvé la difference entre le diamétre de l'Equateur & l'axe de la terre de la 578e partie de ce diamétre; & le second, de la 230e partie.

Connoissant le diamétre de l'Equateur, on aura sa circonference de 20454274 toises qui étant partagées en 360, donnent la valeur des degrez de l'Equateur. Si l'on ajoûte ensemble les degrez du meridien, on aura sa circonference de 20563100; sa difference à la circonference de l'Equateur est de 108826 toises ou environ 54 de nos lieuës. Suivant cette hypothese, on pourra par la Trigonométrie évaluër le diamétre, la circonference & les degrez de chaque parallele. Les degrez des meridiens & des paralleles de la terre ainsi déterminez, seront d'un grand usage pour la construction des globes terrestres & des cartes Géographiques. Afin d'en faciliter la description, on a inseré dans cet ouvrage une Table qui comprend en toises & en pieds la

grandeur de tous les degrez des meridiens depuis les poles jusqu'à l'Equateur.

En même tems que Messieurs Cassini & de la Hire avançoient l'ouvrage de la meridienne, ils étendoient les limites de l'Astronomie ; chaque jour étoit marqué par de nouvelles acquisitions au profit de la Géographie & de la Navigation. Ce Traité de la mesure de la terre est enrichi de l'abondante recolte d'observations interessantes qu'ils rapporterent de leur voyage. Elles trouveront place dans les Mémoires suivans.

ARTICLE LII.

SUR LES METHODES nouvelles.

LE génie méthodique si fort du goût de notre siecle, s'est répandu sur la Grammaire, aussi-bien que sur tous les Arts & sur toutes les Sciences. Vainement nos Ayeux avoient esperé que leur Methode pour l'intelligence de la Langue Latine, seroit toûjours suivie. Leurs descendans l'ont trouvée brute, informe, nullement dégrossie & trop embarrassante. Ils en ont fait une autre à leur tour, & l'ont crû parfaite : mais les enfans ont traité leurs peres, comme ceux-ci avoient traité leurs predecesseurs, sans qu'il y ait apparence que la posterité s'en tienne jamais aux derniers reglemens. Qui sçait même si par une revolution assez ordinaire aux inventions humaines on ne reviendra pas à l'antique, à force de voir toûjours du nouveau ? Quoi qu'il en soit, après avoir jetté les yeux sur la succession genealogique des methodes nouvelles, assez semblable pour le fonds à celle des al-

manachs nouveaux, si on parcourt tous les tems qui les ont produites, j'ose dire qu'on verra le nombre des Sçavans décroître, à mesure que les méthodes se sont accruës. Cette reflexion, au reste, qui est du celebre (*a*) Mr Huet, ne peut-elle point s'appliquer à ce qui regarde la Langue Latine? Les Ecoliers du siecle passé étoient au moins aussi habiles que ceux d'aujourd'hui. Où étoient alors les Méthodes nouvelles? Ceux d'Allemagne & d'Angleterre ne le cedent en rien aux François. Ont-ils de pareils secours? Allons plus loin. Ceux des tems & des lieux plus reculez ont été privez non seulement de ces nouvelles lumieres, mais encore des Livres moins rares, qu'on juge aujourd'hui d'une necessité absoluë: toutefois, où ne sont-ils point parvenus par l'usage, le travail & la reflexion? Oserai-je le dire encore? Moins on a de secours, plus on travaille, plus l'esprit lutte, & s'efforce d'avancer dans la carriere épineuse des Lettres. Mais depuis que cette route est applanie, & qu'on y marche de plein pied, il

(a) *Voyez Huetiana.*

ſemble qu'on y faſſe moins de progrès, parce que l'eſprit naturellement pareſſeux, ne trouvant rien qui l'arrête, paſſe legerement & ſans reflechir, ſur un voyage qui lui coûte ſi peu. N'en eſt-il point, des Methodes pour la Langue Latine, comme des Abregez d'Hiſtoire univerſelle ? L'entrée facile que preſentent ces Abregez, fait qu'on effleure tout ſans retenir rien, tandis qu'on ſe grave tout dans l'eſprit, quand on veut ſoi-même, défricher le Païs de l'Antiquité.

Malgré ces inconveniens, il faut convenir, qu'on doit ſçavoir gré à ceux qui tracent de nouvelles routes, ou qui abregent les anciennes. Si le ſuccès ne répond pas toûjours à leur deſſein, ils ont au moins l'avantage d'avoir bien merité des Lettres, & la perfection des Arts qui en reſulte, eſt un gain réel & conſiderable. Animez d'un ſi beau motif, deux Auteurs viennent de propoſer chacun un ſyſtême nouveau, pour apprendre plus aiſément & en moins de tems, la Langue Latine. Le premier, du moins quant à l'impreſſion, eſt Mr du Marſais, Precepteur de Mrs de Beauffre-

mont. Le ſecond, qui avoit déja donné un projet énigmatique de ſon ſecret, & qui commence à le développer, eſt Mr l'Abbé Frémi. Nous allons axpoſer l'un & l'autre ſyſtême en deux Articles. On y joindra quelques reflexions.

ARTICLE LIII.

EXPOSITION D'UNE METhode raiſonnée, pour apprendre la Langue Latine. A Paris chez Etienne Ganeau, Quillau pere & fils, & Jean Deſaint. 1722. Brochure in 8°. Pages 84.

CEtte Méthode, n'eſt autre choſe, dit Mr du Marſais, qu'une imitation raiſonnée, de la maniere dont on apprend les Langues vivantes. „ Les Negocians des Villes „ maritimes & des Villes frontieres, „ font des échanges de leurs enfans, „ afin qu'ils apprennent reciproque„ment la Langue voiſine; & ces en„fans qui n'ont d'autre Maître que „ l'uſage, ſçavent en ſix mois beau„coup plus *de* mots & *de* façons *de* „ parler, *de* la Langue *du* Païs, où ils

» ont été tranſplantez, que ne ſça-
» vent de Latin ceux qui l'ont étudié
» pendant pluſieurs années par la Mé-
» thode ordinaire». Pourquoi ne pas imiter cette maniere naturelle? C'eſt dommage en effet qu'il n'y ait plus de païs Latin. Mais ſans examiner ſi veritablement un fils de Negociant, qui ne ſçait ni parler correctement, ni écrire au bout de ſix mois, eſt plus habile en fait d'Eſpagnol ou d'Anglois, qu'un Ecolier qui ſort du College, ne l'eſt en fait de Latin, ſans examiner encore ſi les Ecoliers Flamans qui parlent preſque tous un Latin uſuel, même dans les claſſes inferieures, ſont pour cela plus avancez que ceux des autres Provinces de France, qui n'ont pas le même uſage, voyons par quelle adreſſe Mr du Marſais prétend ſuppléer au païs Latin, & imiter, à l'égard des Langues mortes, la maniere d'apprendre les Langues vivantes. Voici le ſecret.

Queſt-ce que ſçavoir le Latin? C'eſt ſçavoir; 1°, la ſignification des mots. 2°, L'inverſion Latine. 3° Les ellipſes ou mots ſouſentendus. 4°, Les Latiniſmes. Sçachez ces quatre arti-

cles, & vous voilà naturalisez dans la Langue des Cicerons & des Horaces. Or c'est ce qu'apprend Monsieur du Marsais par voye de routine, premiere & principale partie de sa methode : « car pour vous initier au » Latin, il n'est pas question de de- » clinaisons, de conjugaisons, de » syntaxe. On vous fait connoître » tout cela par instinct, en vous » faisant apprendre des mots Latins, » quelques phrases, & sur tout ex- » pliquer litteralement un Latin ran- » gé selon la construction simple & » sans aucun mot sousentendu» . Voilà la clef de tout le systême. Ainsi avant que de passer à la Grammaire raisonnée, qui est la seconde partie, on fait d'abord voyager un enfant dans le païs de la routine, & l'on procede de la façon suivante.

1°. Comme l'enfance est le tems des provisions, dit Mr du Marsais, je juge qu'il est necessaire de remplir de bonne heure la memoire des enfans de quantité d'idées & de mots sur les choses sensibles. Le Livre de Commenius (*Orbis sensualium*) celui du Pere Pomey (*Indiculus universalis*) ont

été faits pour cet uſage ; mais l'un & l'autre étant défectueux, j'ai cru devoir faire un nouvel ouvrage ſur le même deſſein. Je le fais copier aux enfans, & apprendre par cœur. Par là l'écriture même devient un exercice utile, non ſeulement à la main, mais à l'eſprit. Voilà donc les preterits & les ſupins, ſcience qui ſe doit plus à l'uſage qu'aux regles : voilà les verbes ; c'eſt-à-dire, les mots eſſentiels de chaque phraſe, & même quelques phraſes uſuelles, ſans compter les mots racines ; le tout gravé & *accroché* dans la mémoire des enfans, ſans peine, ſans travail, & preſqu'en joüant. C'eſt un dégoût épargné, quand il eſt queſtion de lire les Auteurs. Les enfans ſe trouvent alors en païs de connoiſſance.

2°. Ce pas une fois fait, je paſſe à l'inverſion Latine, choſe plus penible ; car les François accoûtumez à ſuivre dans les paroles l'ordre naturel des idées, & de dire, *le Roi aime le peuple*, s'apprivoiſe avec peine au tour Latin, *populum Rex diligit*. Obligé de démêler au milieu d'une page le mot qu'il faut prononcer le pre-

mier; un enfant se rebute & avance peu. Ce n'est qu'à force d'usage qu'il apprend à sentir la place du mot Latin par la terminaison. Pour faciliter cette habitude, j'ai ressuscité l'interpretation interlineaire, qui reduit le Latin à l'arrangement du François.

Cet article avoit besoin de toutes les raisons dont Mr du Marsais tâche de l'étayer. Il est à souhaiter que cette interpretation interlineaire réüssisse plus pour le Latin qu'elle n'a réüssi pour le Grec. Du reste, ce que dit l'Auteur contre les constructions chiffrées; sçavoir, » que par leur moyen les en- » fans agissent mechaniquement; & » que l'esprit joüant moins que l'ima- » gination, ils éblouïssent ceux qui les » entendent, & non pas ceux qui son- » dent le degré de leur sçavoir ». Tout cela, dis-je, ne retombe-t'il point par contrecoup sur sa Methode? Le mechanisme ne paroît-il point un peu, par exemple, quand à l'interpretation interlineaire de Terence, on substituë le Terence pur? Il faut croire que non, puisque Mr du Marsais le dit.

3°, Pour ce qui regarde les Ellip-

ſes ou les mots ſouſentendus, mon ſecret, continuë l'Auteur, eſt de les exprimer tous dans les cahiers que je fais lire. C'eſt ainſi que j'ai amplifié tout Terence. Cette phraſe, par exemple, *ſoſia adeſdum, paucis te volo*, s'accroît en cette façon, *ſoſia adeſdum, volo alloqui te cum paucis verbis*. Cette conduite eſt un des points qui ſera le plus conteſté; mais voici mes raiſons. On ne ſupplée ces mots Latins qu'en réduiſant la Langue à ſes veritables principes: car les mots ſuppléez ſont veritablement ſouſ-entendus; du moins on peut le ſuppoſer pour pluſieurs. L'utilité de cette Methode eſt ſur tout d'empêcher les enfans d'être dupes d'une équivoque.

4°, De plus, cette traduction litterale & complette emporte le dénouëment des Latiniſmes, qui ne ſont que des abbreviations d'idées. *Quanti emiſti?* C'eſt-à-dire, *pro prætio quanti æris emiſti?* » Par là s'évanoüiſſent toutes » les regles & les exceptions des Mé- » thodes ordinaires; ce qu'on appelle » *que* retranché, particule *on* & autres » fantômes. Enfin cette methode d'ex- » pliquer les Auteurs, en ſuppléant

„ tous les mots ſouſentendus, & en
„ rangeant leurs propres termes dans
„ l'ordre naturel, eſt bien plus facile
„ & bien plus utile pour les Commen-
„ çans, que celle qu'ont ſuivi ceux
„ qui ſe ſont donné la peine de tra-
„ duire les Auteurs Latins dans d'au-
„ tres expreſſions Latines. C'eſt ſup-
„ poſer que l'on ſçait ce qu'on veut
„ apprendre; c'eſt donner deux Au-
„ teurs pour un; c'eſt à-dire, doubler
„ les difficultez. D'ailleurs, comme
„ à parler exactement, il n'y a point
„ de termes ſynonimes dans une lan-
„ gue, ſi les mots dont Virgile s'eſt
„ ſervi ſont les mots propres, on doit
„ conclure que ceux de ſon Tranſla-
„ teur Latin ne le ſont pas „.

Avec la permiſſion de Mr du Marſais, le P. de la Ruë ne pourroit-il pas répondre qu'à la verité les mots ne ſont pas ſynonimes, mais que le tiſſu d'un diſcours eſt ſynonime d'un autre diſcours ſuivi, ſur tout ſi l'un eſt vers & l'autre proſe; ſi c'eſt une explication étenduë d'un tour ſerré; ſi l'un définit & détermine le ſens, que l'autre ne fait qu'indiquer; enfin, ſi l'un réveille la même idée totale

que l'autre, en faiſant conſequemment entendre les idées particulieres ? N'eſt-il pas vrai de plus, que bien qu'il n'y ait pas de termes ſynonimes, toutefois *animal raiſonnable* fait la même peinture que le mot *homme* ? Voilà donc des idées même particulieres, réveillées par d'autres termes équivalens ? Parlons nettement; le Virgile interpellé ſeroit-il plus un ſecond Virgile, que le Terence de Mr du Marſais, eſt un autre Terence ? Du moins, quant à l'utilité, le ſuccès a decidé pour l'un; il faut eſperer qu'il ſe déclarera pour l'autre.

Revenons à la routine que l'Auteur nomme nouvelle : elle conſiſte, comme on voit, en deux points eſſentiels, qui en ſont comme les pivots. Le premier eſt l'exercice d'apprendre & de copier des mots Latins, ſans ſçavoir ce que c'eſt que ſyntaxe; & il faut convenir que cela eſt tout neuf. Quant au ſecond, qui n'eſt que l'interpretation interlineaire, l'invention n'en eſt pas dûë à Mr du Marſais: mais qu'importe, ſi la choſe réüſſit : c'eſt au ſuccès à la juſtifier & à réſoudre l'objection que ſe fait l'Au-

teur; ſçavoir que par le moyen de l'interpretation interlineaire, les enfans ne ſçauront qu'un Latin execrable, & qu'un François défiguré; objection ſi forte, qu'elle ſubſiſtera toûjours, juſqu'à ce que l'experience ait donné du poids aux réponſes plus ingenieuſes que ſolides de Mr du Marſais.

Venons à la Grammaire raiſonnée, qui doit ſuivre la routine. Tout le ſecret, dit l'Auteur, conſiſte à remonter à la nature des choſes. Au lieu de dire, par exemple, qu'un ſubſtantif ſe diſtingue par l'article *le* ou *la*, il faut le définir un mot qui ſignifie une ſubſtance. Un Nominatif n'eſt que le ſujet de la propoſition; & l'Accuſatif, le terme ou l'objet de l'action que ſignifie le verbe, &c. Voilà, ſelon lui, la vraye Syntaxe; ce n'eſt plus le verbe qui gouverne le cas, c'eſt le ſens. L'Auteur s'applique donc à montrer 1°, que cette méthode eſt à la portée des enfans qui ont paſſé par la routine dont on vient de parler: 2°, que la méthode ordinaire demande plus d'attention & de contention d'eſprit.

Pour prouver le premier article, il produit deux ſortes de raiſonnemens

qui ne ſont pas à la portée des enfans : les uns ſuppoſent des idées non acquiſes, & les autres ſont trop combinez. Sur ce principe, la Grammaire raiſonnée ne paſſera pas la capacité des enfans, ſi avant que de leur parler d'Adjectif ou de maniere d'être, on prend un morceau de cire, pour montrer que *rond* & *quarré* ne ſont que des manieres d'être: car alors ils auront ſenti avant que de connoître. D'ailleurs les raiſonnemens de la vraye Grammaire étant très-ſimples & très-uniformes, comme Mr du M. le montrera dans ſon Traité de la Syntaxe, ces raiſonnemens ſeront très-intelligibles à des eſprits preparez par ſa routine. Au contraire, la méthode commune, tombe, dit-il, dans les deux inconveniens qu'on vient de reprendre. Elle fait des raiſonnemens qui ſuppoſent des idées non encore acquiſes, comme celles de Cas, de Declinaiſons, de Régimes; elle propoſe des choſes trop composées. On apporte en exemple, les régles du *que* retranché, & de la particule *on*, que l'on ſimplifie, en diſant que ce ſont des latiniſmes. Enfin Mr du M. condamne

la méthode ordinaire, en ce qu'elle exerce les enfans à tourner du François en Latin; exercice qu'il renvoye après une longue étude des Autheurs Latins. Le reste du Livre, aussi bien que plusieurs principes qui y sont répandus, ne roule que sur l'avantage pretendu des éducations particulieres, sur celle des Colléges. Comme en ceci le Latin est ce qu'il y a de moins considerable, on laisse aux personnes indifferentes le droit de décider sur la préference.

Après cette exposition fidelle de la nouvelle methode, je me contente de ramarquer 1°, que le nom de methode est ici équivoque. Si par methode ancienne on entend toutes les régles répanduës dans le Codret, le Despautere, &c. on convient que cette methode a plusieurs défauts, & l'on n'examine point si celle de Mr du M. en est exempte; si, par exemple, la generalité de ses preceptes n'est pas encore plus difficile à appliquer aux cas particuliers, que la multiplicité des régles anciennes: les connoisseurs peuvent en juger sur les seuls exemples alleguez du *que* retranché, & de

la particule *on*. De quelque façon qu'on s'y prenne, il n'eſt pas aiſé d'apprendre ces latiniſmes. Mais ſi par methode ancienne & nouvelle on entend, comme on le doit, non ſeulement les Livres anciens & nouveaux, mais encore la maniere dont les Maîtres s'en ſervent ou doivent s'en ſervir, c'eſt à l'expérience ſeule à décider entre les deux. Il eſt viſible que l'inſtruction verbale explique, éclaircit & abrege les régles à peu près de la même façon que le fait Mr du Marſais ſur les methodes qui ont paru avant lui; car il met habilement à profit les réflexions d'autrui, auxquelles il donne un air nouveau par la maniere fine dont il écrit.

Je remarque 2°, qu'il paroît dangereux d'exclure ou de rejetter à un tems indéterminé la compoſition des thémes, comme Mr du M. ſemble le faire; en voici une raiſon ſenſible: ſans la compoſition des thémes, il n'y a point de reciprocation d'idées entre la langue maternelle, & l'étrangere qu'on veut apprendre. Je m'explique. Ceux qui en France apprennent l'Italien par la ſimple lecture ſans parler ni

 compo-

composer, ne sçavent que lire Italien; ils entendent le Livre, & c'est tout. S'agit-il de penser & de parler en Italien? Ils ne le peuvent. Jugez de même du Latin à l'égard de ceux qu'on borne à l'explication. Les idées latines rappellent les françoises; mais celles-ci ne réveillent pas celles-là: on ne sçait donc le Latin qu'imparfaitement. J'ajoûte qu'on l'oublie plus aisément. J'en appelle encore à l'expérience: une langue vivante, apprise par la lecture seule, s'oublie bientôt, si on ne l'entretient par une lecture assiduë. Mais une langue vivante ou morte, apprise par la lecture jointe à la composition, lie tellement les deux langues dans l'esprit, que l'étrangere se naturalise, & s'oublie aussi peu que la maternelle.

J'observe 3°, qu'à proprement parler, quand il est question de faire entrer un enfant dans la carriere du Latin, ce qu'on appelle méthode, est fort indifferent; c'est la moindre partie. L'usage, & le grand usage est le principal & peut-être l'unique maître. Les principes de l'Arithmetique & de la Musique sont l'affaire de quel-

ques heures pour être ſçûs ; mais pour être mis en pratique, combien de tems & de ſoins n'exigent-ils pas ? Facilitez le chemin ; il le faut ; tout Maître habile doit le faire ; mais attendez que le tems meuriſſe vos leçons. Si l'on compare une route à l'autre, en ſuppoſant le ſuccès égal, & le terme également atteint, on trouvera que les deux éleves, différemment conduits, auront à coup ſûr employé autant de tems l'un que l'autre, pour arriver au but. En ce cas, il ne ſera pas vrai de dire que des deux routes l'une eſt plus courte & plus ſûre que l'autre. Si Mr du Marſais donne ces qualitez à ſa méthode préferablement à l'ancienne, l'équité veut qu'il les juſtifie par une preuve inconteſtable, & qui trenche toutes les difficultez, c'eſt-à-dire, en produiſant quelques Ouvrages Latins de ſa façon, & des éleves auſſi ſçavans qu'ils ſont ſpirituels.

ARTICLE LIV.

DISSERTATION PRELIMIminaire, ou Essai d'une nouvelle Méthode pour l'explication des Auteurs de la Langue Latine & de toute autre Langue, & pour la composition des Thêmes, à la faveur d'une seule régle monosyllabique, soûtenuë de certains Hieroglyphes qui soulagent la memoire, & des accens ordinaires d'une détermination plus efficace que celle qui est en usage: le tout accompagné d'une espece de démonstration proportionnée à la capacité des moins intelligens, composé par Mr l'Abbé Fremy. A Paris, chez Etienne Ganeau, le Gras, Barbou, Ribou. 1722. *In douze. Pages* 71.

MR l'Abbé Fremy marque la datte de son travail & de son ouvrage par ces paroles remarquables. „ Après „ avoir expliqué l'hipothêse sur l'ori- „ gine & la nature des verbes, & avoir „ fait connoître comment elle m'a ser- „ vi de guide pendant vingt ans, pour „ trouver une nouvelle methode d'ap-

„ prendre la Langue Latine, j'ai cru
„ devoir ajoûter cet avertissement.
„ Comme depuis 1714. que j'in-
„ diquai par un petit Imprimé, ma
„ découverte, il est arrivé que sous
„ pretexte de consultation, je me suis
„ ouvert à plusieurs sur certains
„ points, que quelques-uns de mes
„ Manuscrits se sont trouvez, contre
„ mon intention, dans des mains
„ étrangeres, & qu'enfin il est échap-
„ pé à mes disciples des éclaircisse-
„ mens dont mes émules ont pû pro-
„ fiter : (il entend, Mr du Marsais)
„ cela m'a déterminé à donner au pu-
„ blic cette Dissertation preliminaire,
„ pour lui marquer que je n'ai point
„ cessé de travailler à m'acquitter des
„ promesses que j'ai faites; & que si
„ j'ai differé à faire usage du privilege
„ qui m'a été accordé depuis trois ans,
„ ce n'a été que pour perfectionner
„ mes premieres idées, & me surpas-
„ ser en quelque façon moi-même;
„ en quoi je ne me suis point trompé.

Tel est sans doute le témoignage que le public rendra à la Methode de Mr l'Abbé Fremy, quand elle paroîtra en son entier. En attendant, voici

ce qu'il en découvre. Tout le ſyſtême eſt fondé ſur une hipotheſe, où l'Auteur ſe tranſporte à la naiſſance des Langues. Le verbe *Eſtre* a été d'abord le ſeul en uſage pour lier les idées. En aſſociant à ce verbe des adjectifs participes, on marquoit l'action. On diſoit, par exemple, *Je ſuis ſecourant, Je ſuis ſecouru.* A cette periphraſe ſimple, on en joignit une compoſée pour plus grande netteté, & l'on s'aviſa de dire, *Je ſuis donnant ſecours; un ſecours eſt donné à moi.* Enfin, la commodité fit abreger l'une ou l'autre periphraſe, ſuivant le goût des divers peuples, & quelquefois l'une & l'autre.

Par cette hipotheſe, l'Auteur rend raiſon; 1°, de la ſimplicité & de la compoſition des verbes; *amo* & *amor* ſont ſimples, parce que les Latins ont abregé les periphraſes, *Je ſuis aimant, & je ſuis aimé*, *fui amatus*, eſt compoſé, parce qu'ils ont conſervé la periphraſe, *je fus aimé*. Il rend raiſon, 2°, de la conformité & de la difference du regime entre le Latin & le François, *J'aime Dieu*, *Amo Deum*; l'un & l'autre à l'accuſatif, *Faveo amico*, je *favoriſe un ami*; l'un au datif; l'autre à

l'accuſatif. Il n'y a qu'à remonter aux periphraſes originaires, pour juger de cette difference & de cette conformité. Enfin, Mr Fremy en tire la raiſon des differentes eſpeces des verbes, de l'imperſonnalité paſſive des verbes neutres, & des verbes actifs imperſonnels : d'où il conclut que c'eſt une neceſſité d'admettre cette hipotheſe, pour l'explication des Auteurs, & la compoſition des Thêmes : car comment par exemple ſe tirer du paſſage d'Eutrope, *à Camillo Gallis ſuperventum eſt*, ſi l'on ne remonte à la periphraſe radicale en cette maniere : *ſuperventum eſt, une attaque a été donnée; Gallis, aux Gaulois; à Camillo, par Camille*? Comme l'eſprit de ſyſtême & de découverte conduit toûjours loin, quand la veine eſt une fois trouvée, cette hipotheſe bien creuſée, a donné lieu à Mr l'Abbé Fremy d'inventer la regle monoſyllabe AD, qui coupe le nœud gordien de la Latinité. Avant que d'expliquer cette merveilleuſe regle, il faut obſerver que tout roule ſur trois regles exprimées par le mot technique Dic-AD-I.

Voici l'expoſition de la regle AD;

» 1°, Quand il y a un A après un » mot ou après un verbe, c'eſt au datif » qu'il faut mettre le nom ſuivant. 2°, » Quand il y a un D après un nom, » c'eſt au genitif. 3°, Quand il y a un » D après un verbe, c'eſt à l'ablatif. » 4°, Quand il n'y a ni A, ni D, après » un nom, c'eſt au même cas que le » nom precedent. 5°, Quand il n'y » a ni A, ni D après un verbe actif, » c'eſt à l'accuſatif. Le verbe Être, & » tout verbe qui le renferme, com- » me auſſi les verbes neutres regiſ- » ſent l'accuſatif François au nomi- » natif Latin : cependant leur infini- » tif retient l'accuſatif, lorſqu'il eſt » nominateur du verbe, ou après un » *que* retranché. 6°, Enfin, quand un » nom n'eſt ni nominateur, ni regi- » me, c'eſt à l'ablatif qu'il le faut » mettre ».

Telle eſt la regle AD, qui, comme dit l'Auteur, » ſupplée abondam- » ment au nombre prodigieux des ré- » gles ordinaires : par ſon ſecours, un » médiocre génie devient, ſi j'oſe ha- » zarder le mot, imperturbable dans » les principes de la Latinité ; de ſorte » que ſi cette Langue a paru depuis

» environ ſeize ſiecles un labyrinthe
» de difficultez preſqu'invincibles, la
» régle AD eſt le fil qui en fait ſortir
» avec honneur: ſi c'eſt un vaſte océan
» dont on ne peut découvrir les riva-
» ges, ce monoſyllabe eſt comme une
» petite bouſſole qui ſuffit pour y con-
» duire. Enfin, la regle AD fait con-
» noître que la Langue Latine eſt du
» nombre de ces choſes qui ſe trou-
» vent parmi les hommes d'autant
» plus indevinables, qu'il n'y a rien
» à deviner; que tout y eſt aiſé; qu'il
» en eſt à peu près comme de l'œuf
» de Chriſtophe Colomb, où il ne s'a-
» giſſoit que d'un leger expedient
» pour le faire tenir ſur ſa pointe; &
» qu'enfin, le public doit être moins
» ſurpris de la découverte de tout le
» ſyſtême de cette Methode, que de
» ce qu'elle n'a pas toûjours été en
» uſage ».

Cette admirable regle eſt l'ame de la traduction litterale que l'Auteur a faite du Phédre : c'eſt, dit-il, un traité de Syntaxe toûjours preſent, qui unit les deux Langues en les rappellant à leur origine commune. Il eſt vrai que l'Auteur dans ſa traduction,

n'exprime point les Ellipſes. Par là, il condamne la maniere de Mr du Marſais, " d'autant plus, continuë-„ t-il, que cette maniere accoûtume „ les enfans 1° à attribuer à un Au-„ teur des défauts qu'il n'a pas; 2°, à „ faire des barbariſmes averez; 3°, el-„ le les rend incapables de prendre le „ bon goût de la Latinité, les entre-„ tenant au moins dans l'habitude de „ remplir leurs compoſitions, de La-„ tin très-plat; 4°, elle les conduit à „ s'arrêter tout court, lorſqu'ils ex-„ pliquent le texte original d'un Au-„ teur", &c. Mr l'Abbé Fremi, pour éviter ces inconvéniens, met rarement les Ellipſes, & les renvoye à la marge; il n'entremêle pas même le Latin au François, comme dans ſa Diſſertation il employe ſeulement certains hyéroglyphes qu'il ne découvre point encore, mais ſur leſquels voici ſa penſée.

„ Je dirai par avance, que ces „ hyéroglyphes ſont le charme ſe-„ cret de l'étude; qu'il n'y a rien de „ plus flatteur: les grands & les petits, „ les ſpirituels & les moins pénetrans „ y trouvent à toute heure une nou-

» velle occasion de se féliciter d'avoir
» de l'esprit au-dessus du commun,
» & d'attribuer souvent à leur heu-
» reux génie ce qui est l'effet trom-
» peur de ces guides muets... Par
» eux, les étudians ne sçauroient
» prendre le change, ni sur la nature,
» ni sur la signification, ni sur tous
» les attributs de chaque diction : ils
» facilitent la mémoire à tel point,
» que le disciple n'a pas plutôt expli-
» qué une page suivant les régles de
» la méthode, qu'il la peut reciter
» par cœur. Ils déterminent à choisir
» dans un Dictionnaire les mots pro-
» pres & le Latin le plus exquis ; ils
» apprennent à distinguer le génie par-
» ticulier des deux langues, &c.

Outre ces avantages des hiéroglyphes, le mérite de la traduction litterale est appuyé sur une conformité de syntaxe entre le Latin & le François. « Ce qui n'est pas, dit l'Auteur,
» un principe incertain. En effet, si
» dans les Ouvrages travaillez sui-
» vant le systéme proposé, la syntaxe
» du Latin est toûjours conforme à
» celle du François & réciproque-
» ment, il faut accorder que celui qui

» sçaura rendre raison du François,
» pourra aussi, à la faveur du François,
» rendre raison du Latin, puisqu'une
» langue devient par là le miroir fidé-
» le de l'autre : par exemple, en
» voyant seulement *Mon ame glorifie*
» *le Seigneur*, il rendra raison de *Ma-*
» *gnificat amima mea Dominum*, & as-
» surera, sans avoir jamais lû ni en-
» tendu ce verset, que le mot Latin
» qui signifie *le Seigneur*, est à l'accu-
» satif, parce que le mot Francois est
» à l'accusatif par la remarque 5.e de
» la régle A D. &c.

Pour faciliter de plus en plus son systéme, Mr l'Abbé Fremy a formé encore l'idée d'un Dictionnaire tout particulier, dont il compte cinq avantages essentiels : 1°, de connoître par le seul François, la nature & le régime des noms & des verbes latins : 2°, d'apprendre, sans même s'en appercevoir, les genres & les déclinaisons des noms réguliers & des héteroclites : 3°, de sçavoir à point nommé, la quantité des sillabes breves ou longues par nature, de quelque langue qu'elles dérivent; & cela par le moyen de la régle DIC que l'Auteur n'ex-

plique pas, & qui ſera dévoilée en moins de deux lignes à la tête du Dictionnaire : 4°, " d'avoir devant ſoi un » précis des deux Dictionnaires Latin-François, François-Latin, & de » faire, pour ainſi dire, paſſer devant » ſoi en très-peu de tems toute la » nature en revûë : 5°, enfin ce Dictionnaire tout chargé qu'il eſt de » matiéres ſans ſuite & ſans liaiſon » de penſées, ſe trouve cependant » moins difficile à apprendre par » cœur, & à retenir, qu'un diſcours » ſuivi d'une heure entiere. Sur quoi » l'Auteur a raiſon de ſe récrier, *ordi-* » *nis hæc virtus erit* ».

De tout ce ſiſtême ingenieux, voilà en deux mots le fruit que l'Auteur prétend qu'on retire : " 1°, la prononciation exacte de tous les mots » Latins : 2°, l'explication des Auteurs : 3°, la compoſition des Themes : 4°, l'exercice de la memoire : 5°, l'uſage de parler purement » Latin : 6°, la verſification latine. » Et comme ces operations préſupposent la connoiſſance du Rudiment Latin & François, Monſieur » Fremy en donne un extrait qui peut

» servir de témoignage auprès de ses » lecteurs, du soin qu'il a pris d'ap- » planir les difficultez que ce premier » Livre fait éprouver aux commen- » çans».

Si l'on demande quel tems requiert cette méthode pour apprendre la Langue Latine, on le fixe à peu près en disant "qu'une personne dans un » tems déterminé fera, par les prin- » cipes de cette méthode, autant de » progrès dans le Latin, & peut-être » plus qu'il n'en feroit dans la Lan- » gue Italienne enseignée par les mé- » thodes ordinaires. C'est un point » qui merite toute l'explication que » lui donne Mr l'Abbé Fremy ».

Il finit par le détail des avantages de sa méthode: "sa brieveté, dit-il, » contribueroit à rendre plus floris- » santes que jamais les Écoles publi- » ques. Tout ce que ces sanctuaires » d'érudition relâcheroient sur le » nombre des années, seroit compen- » sé avec usure par un plus grand » nombre de Disciples, & l'on ver- » roit briller les belles lettres dans » toutes les Langues, ausquelles il » sera facile de faire l'application de

» la méthode, en cherchant les rap-
» ports de celle qu'on voudra enſei-
» gner avec la Langue maternelle du
» Diſciple ; d'où reſulteroit la perfec-
» tion de toutes les Sciences, & de
» tous les Arts par les heureuſes dé-
» couvertes qu'un plus grand nom-
» bre de Scavans rendroit probable-
» ment plus frequentes, &c.

Les termes de l'Auteur ſont ſi éner-
giques, que j'ai crû n'en pouvoir
trouver de plus propres pour relever
le prix de ſa méthode. Après avoir
expoſé la regle A D, & indiqué l'uſa-
ge de la regle D I C, on s'attend à voir
ce que c'eſt que la regle I; mais l'Au-
teur en fait miſtere, juſqu'à ce que
ſon livre ſoit imprimé ; il ne donne
cette Diſſertation, préliminaire qu'a-
fin que « parmi cette émulation gene-
» rale qui regne aujourd'hui de don-
» ner des projets de méthodes, le
» projet de la ſienne ne s'y trouve
» pas tellement confondu, que ſon
» Auteur, le premier qui ait ouvert
» la carriére, n'oſe plus y entrer que
» ſous le nom de Commentateur. Il
» eſt bon même, dit-il ailleurs, que
» je me reſerve quelques traits qui

» me tiennent lieu de *ſic vos non vobis*,
» envers des Émules qui voudroient
» me prévenir, quoique je me flatte
» que les habiles reconnoîtront ſans
» peines ces copies tronquées, qui
» ſous differens noms ſe répandent
» dans le public, & qu'ils ne les regar-
» deront que comme des parcelles dé-
» membrées d'un original qui a tous
» ſes aſſortimens». C'eſt à Monſieur du Marſais à voir s'il a quelque choſe à ſe reprocher, & à répondre ſur ces accuſations indirectes. En attendant le Terence interlineaire de ce dernier, Monſieur l'Abbé Fremy fera paroître ſon Phédre Hieroglyphe :
» où il éſpere pouvoir ſoutenir avec
» verité cette Parodie :

J'épargne à la jeuneſſe un travail ennuieux ;
Jadis pour expliquer, il falloit être habile ;
Aujourd'hui pour entendre un Auteur difficile,
Il ne faut plus d'étude, il ne faut que des yeux.

Eloge encore plus flatteur pour cet Abbé, que les témoignages Italiens & Eſpagnols qu'il a fait imprimer en faveur de ſa méthode.

ARTICLE LV.

EXTRAIT D'UN MEMOIRE adreſſé à un des Auteurs du Journal de Trevoux, ſur la quadrature du Cercle.

LE ſieur Colin des Tourelles, Ingenieur, prétend avoir trouvé, par les nombres, le rapport exact du diamétre du cercle à ſa circonference, en quoi conſiſte ſa quadrature. L'exactitude de ce rapport dépend uniquement de la connoiſſance d'une certaine portion du diamétre qui a fait l'objet des plus profondes méditations d'Archiméde, & des Geométres qui l'ont ſuivi. Le ſuccès de tant de laborieuſes recherches s'eſt réduit à démontrer que cette même portion devoit contenir moins que $\frac{10}{70}$ & plus que $\frac{10}{71}$ de ce diamétre.

De toutes les fractions qu'on peut imaginer entre l'excedente & défaillante d'Archiméde, cette portion myſtérieuſe eſt la ſeule qui puiſſe produire le rapport exact dont il s'agit; parceque la quantité des parties

qu'elle contient, doit être telle qu'étant ajoûtée au triple de celles qui composent le diamétre, il en resulte une somme qui donne pour la circonference un nombre qui soit plan semblable à celui du diamétre, afin qu'entre cette somme & le diamétre il tombe une moyenne proportionelle geométrique ; ce qui ne pourroit jamais arriver de toute autre portion qui seroit necessairement ou trop grande ou trop petite ; par consequent, de son addition au triple du diamétre, il ne se formeroit pas un nombre plan semblable à celui du diamétre même ; il n'y auroit donc point de moyenne proportionelle entre les deux.

Ainsi la portion du diamétre que Monsieur Colin se flatte d'avoir trouvée, lui paroît évidemment être celle qu'on cherche vainement depuis plus de deux mille ans ; puisque seule elle a cette proprieté, que jointe à trois fois le diamétre, elle donne pour circonference un nombre plan semblable à celui du diamétre même, dont la moitié étant multipliée par la demie circonference, de leur pro-

duit qui sera la surface du cercle, se tire sans reste une racine quarrée qui est la moyenne proportionnelle geométrique entre ces deux grandeurs, & conséquemment le côté d'un quarré égal au cercle.

Il est constant que, faute de connoître ce rapport exact, la Geométrie n'a pû, jusques à present, donner rien de précis pour mesurer sans erreur les circonferences & les surfaces des cercles, la convexité & la solidité des Sphéres ; d'où il arrive qu'on ne peut proceder avec justesse dans les operations geométriques sur l'Astronomie, la Gnonomique, la Géographie, la Navigation, les Méchaniques & generalement sur tout ce qui se mésure proportionément au parties du cercle dont on ignore la juste valeur.

L'importante découverte de ce rapport exact seroit sans doute une acquisition considerable pour la Geométrie, aussi bien que pour l'accroissement des beaux Arts, qui auroient de plus un degré de perfection qui leur manque. Et la verité ne se seroit cachée depuis si long-tems à tant de

celebres Mathématiciens, que pour ſe montrer à Monſieur Colin; ou plûtôt cet évenement remarquable auroit été reſervé pour être une des glorieuſes époques du regne de Loüis XV, notre Auguſte Monarque.

Article LVI.

MICHAELIS AMATI PRESBYteri Neapolitani de Opobalſami ſpecie, ad ſacrum Chriſma conficiendum requiſitâ: Diſſertatio Hiſtorico-Dogmatico-Moralis. *Neapoli MDCCXXII. Typis Franciſci Ricciardi, ex publicâ authoritate.* in 12. pp. 63. C'eſt-à-dire: *Diſſertation Hiſtorique, Dogmatique & Morale, ſur l'eſpece de Baume qui doit entrer dans la compoſition du Saint Crême; par M. Michel Amati Prêtre Napolitain.* A Naples 1722. de l'Imprimerie de François Ricciardi, *in 12. pp. 63.*

Les choſes les plus faciles & les plus communes ne ſont pas toûjours celles ſur leſquelles on eſt le mieux préparé. Sur les grandes queſ-

tions, on veut pouvoir entrer en lice, attaquer & ſe défendre, & payer de ſa perſonne. Pour celles qui paroiſſent moins conſiderables, d'habiles gens même y ſont quelquefois pris au dépourvû. Ces queſtions néanmoins qu'on eſtime moins conſiderables, ces connoiſſances moins curieuſes & moins brillantes ſont ſouvent les plus importantes pour l'uſage & dans la pratique. Si l'on jugeoit du merite de la Science par ſon utilité, que de vaines recherches feroient place à des études plus ſimples, mais plus neceſſaires!

Le troiſiéme jour de Février 1722. Monſieur Amati étant allé dire la Meſſe chez les Peres Minimes de Naples, un Religieux Prêtre du Monaſtere vint, de la part de l'Evêque de Nicotera, demander du Baume pour faire le S. Crême. Eſt-ce du Baume du Pérou, ou de Tolu qu'il vous faut, reprit le Pharmacien auquel il s'étoit adreſſé? Le bon Pere répondit que le Prélat l'avoit prié de lui envoyer du Baume, ſans en marquer l'eſpece, & & que pour lui il n'en ſçavoit pas aſſez pour décider ce point. Monſieur

Amati fut interrogé; la question l'embarrassa, & il avoüa sans façon qu'il ne pouvoit y satisfaire; il dit néanmoins qu'il lui sembloit que le Baume propre pour le Saint Crême, est celui qui nous est envoyé dans des coques de noix des Indes. Etant retourné chez lui, il se mit à feüilleter ses livres, & le fruit de son étude fut la Dissertation qu'il nous donne ici. Il y embrasse bien plus de matiere que le titre n'en promet, & quoiqu'elle ait été faite en assez peu de tems, tout y est traité fort doctement.

Dans l'Eglise d'Orient, le Crême est composé de trente-cinq differens Aromates, sans parler de l'huile, ni du vin qui n'y est pas épargné. L'Eglise Latine n'y a jamais employé que l'huile d'olives & le Baume. La plûpart des Theologiens veulent que l'onction faite au moins avec de l'huile soit essentielle au Sacrement de Confirmation, quoiqu'il y en ait qui croyent que l'imposition des mains suffit, & qu'elle en est seule la matiere necessaire. Pour ce qui est du mélange du Baume avec l'huile, quelques-uns enseignent qu'il ap-

partient à l'essence du Sacrement.

Monsieur Amati se déclare contre ce sentiment, & il croit, avec de très-habiles Théologiens, que l'usage n'en a été introduit dans l'Eglise qu'au sixiéme siecle. Ce qui est certain, c'est qu'avant ce tems-là on n'en voit aucune trace, & que Saint Gregoire le Grand & Gregoire de Tours sont les premiers Auteurs qui en ayent parlé. Car pour la Lettre du Pape Fabien qui marque que le Baume entroit dans la composition du S. Crême ; les Sçavants conviennent qu'elle est supposée, ainsi que les autres Décretales des Papes avant Sirice, quand elles ne sont pas autorisées du suffrage des Anciens. J'en dis autant de l'ouvrage intitulé, *De Cardinalibus Christi Operibus*, faussement attribué à S. Cyprien, & qui est d'Arnoux Abbé de Bonneval, Auteur du douziéme siecle, lequel fait pareillement entrer le Baume dans la composition du S. Crême.

Monsieur Amati s'échauffe ensuite contre les nouveaux Sectaires, qui nous reprochent que l'Onction du S. Crême est empruntée des anciens He-

etiques. Cette ceremonie a été pratiquée par les Valentiniens & les disciples d'Heracleon, il eſt vrai : s'enſuit-il de là que nous l'ayons priſe d'eux ? Pourquoi ne pas convenir, dit notre Auteur, qu'elle eſt tirée de la Loi Ancienne, où les onctions ſont ſi frequentes pour la conſecration des Rois, des Prêtres, & de tout ce qui appartenoit au Saint Miniſtere du Tabernacle ? Tous les Chrétiens étant dans un ſens Prêtres & Rois, (Apocal. I, 5. 1. Petr. II, 9. &c.) ne convenoit-il pas qu'ils fuſſent conſacrez à la maniere des Rois & des Prêtres ? C'eſt la reflexion du Pape Innocent III. ſur le ſujet même que nous traitons. Monſieur Amati trouve encore d'autres convenances, qui font voir combien cette pratique de l'Egliſe eſt raiſonnable. Que les onctions ayent été en uſage chez les Heretiques, chez les Payens mêmes, qui les ont en effet pratiquées dans leurs ſuperſtitions ; cela les rend-il vicieuſes & mauvaiſes en elles-mêmes ? Un parti eſt bien foible, quand il n'a pas de meilleures raiſons pour combattre nos Dogmes & Ceremonies.

Mai 1723.

Si le Baume n'a été ajoûté à l'huile, que dans le ſixiéme ſiecle, il eſt manifeſte qu'il n'eſt point eſſentiel au Sacrement de Confirmation, & qu'il n'en eſt devenu la matiere que par un précepte Eccleſiaſtique. Cette matiere n'a donc point été determinée par Jeſus-Chriſt. C'étoit le ſentiment des anciens Canoniſtes, au rapport du Cardinal Petrus Aureolus; & bien des Auteurs ont ſuivi cette opinion. Mais il ne s'enſuit pas que ce Sacrement n'a pas été inſtitué de Jeſus-Chriſt, comme l'enſeignent Alexandre de Hales, F. Bonaventure, le Cardinal Jacques de Vitry, Petrus Aureolus, &c. & même un Concile de Benevent tenu en 1374.

Notre Auteur parle enſuite de la benediction du Saint Crême, qu'il dit être très-ancienne dans l'Egliſe, & de tradition Apoſtolique. Enfin à la page 41. il commence à traiter le ſujet annoncé dans le titre de ſa Diſſertation.

D'abord il étale ſa doctrine ſur l'Etymologie & les divers noms donnez au Baume, ſur le païs natal de

cette plante, qu'il fait originaire d'Arabie, sur les terres où elle a été transplantée, sur la maniere de la cultiver, sur sa rareté, sur le commerce qui s'en faisoit à Tyr du tems des Rois de Juda. L'arbre de Baume donné à Salomon par la Reine de Saba; celui qui fut porté au triomphe de Vespasien, comme une des plus rares curiositez du païs vaincu; les deux jardins de Judée, qui seuls dans le monde entier possedoient un si précieux trésor; le conte de la fameuse fontaine d'Egypte, où les langes de l'Enfant Jesus, & le divin Enfant lui-même avoit été lavé par sa sainte mere, & dont les eaux avoient tiré de là une vertu singuliere, refusée à toutes les autres, pour entretenir & faire croître le Baume; vertu qu'elles avoient perduë par la profanation qui avoit été faite de la fontaine; la destruction de ces plantes en Judée par la prise de Jerusalem, & la ruine entiere de la Province, & en Egypte par le crime dont je viens de parler; toutes ces curieuses recherches préparent la décision de la question proposée.

Quoiqu'il y ait encore du Baume en Egypte, on en voit très-peu de cette eſpece en Europe, & celui dont nous nous ſervons ordinairement, nous vient de divers endroits de l'Amerique. Notre Auteur en diſtingue de trois ſortes, celui du Perou, celui de Tolu, & le Baume de Copaïba, ou Copaü. Il décide en faveur de la ſeconde eſpece, & prétend que le Baume de Tolu eſt le ſeul des trois qui puiſſe être employé dans le Saint Crême. Celui de Judée ſeroit le meilleur; mais il ne s'en trouve plus dans cette Province; la même eſpece ſubſiſte encore en Egypte & à la Méque; mais il eſt trop difficile d'en avoir, pour qu'elle ſoit la matiere neceſſaire d'un Sacrement. Au défaut de celle-ci, dit notre Theologien, il eſt certain qu'on doit employer le meilleur Baume que l'on puiſſe avoir, le plus ſemblable au Baume de Judée, qui paſſoit autrefois pour néceſſaire. On eſt obligé de ſe ſervir dans les Sacremens de la matiere la plus ſûre, & qui repreſente le mieux leurs effets. Le Baume de Tolu eſt le ſeul qui ait ces qualitez: celui du Perou eſt tiré

de grands arbres qui n'ont point de rapport à ceux d'Arabie ; on le tire au feu, en faisant boüillir les branches dans de l'eau; il n'est point naturel, & le plus souvent il est sophistiqué. Celui de Copaü sort par incision en très-grande quantité chaque jour, au lieu qu'on ne recueille chaque année que très-peu de celui d'Egypte. D'ailleurs il n'en a point les qualitez : de là Monsieur Amati conclut qu'il faut s'en tenir au Baume de Tolu. Si l'on faisoit un Traité sur le Baume, on pourroit faire voir que celui qu'il rejette n'est pas tout-à-fait tel qu'il pense, ni aussi insuffisant qu'il s'imagine. Quoi qu'il en soit, le torrent des Theologiens enseigne qu'il est indifferent pour la Confirmation qu'on se serve du Baume d'Egypte, ou de quelqu'une des especes qui nous viennent d'Amerique ; & il me semble que la réponse des Papes Paul III. & Pie IV. devroient lever tous les scrupules, aussi bien que la pratique des Evêques qui se servent sans peine du Baume du Perou, comme quelques-uns le témoignerent le jour même que la question fut proposée à M. Amati.

ARTICLE LVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE MOSCOVIE,

DE PETERSBOURG.

On se prépare ici à donner une Traduction en Russien du Dictionnaire Historique, sur la revision de Monsieur Buddeus qui est fort estimée ici, aussi bien qu'en Allemagne.

On a imprimé un court Traité de Navigation, dont je ne puis vous donner une idée plus haute & en même tems plus juste que de vous dire, qu'on le croit de S. M. Czarienne. A la tête de ce Traité il y a une curieuse Préface où l'on explique l'état de la navigation tel qu'il a été en Russie dans les siecles passez ; & tel qu'il y est maintenant.

DE DANNEMARCK,

DE COPENHAGUE.

Monſieur Falſter, Profeſſeur à Rypen, travaille à une nouvelle édition d'Aulu-Gelle : il profitera des anciennes éditions, en particulier de celle que le P. Jacques Prouſt Jeſuite fit par ordre de Loüis le Grand pour l'uſage de Monſieur le Dauphin. Il s'aidera auſſi des Manuſcrits : & à cette occaſion il prie les Sçavans de lui faire part des diverſes leçons qu'ils peuvent avoir trouvées, & de leurs remarques. Un deſſein qu'il a, & qui eſt approuvé de beaucoup de Sçavans, c'eſt de faire un ſupplément du 8ᵉ Livre dont on n'a que les titres des Chapitres. M. Falſter eſt regardé de ceux qui le connoiſſent, comme très-capable de remplir ce deſſein : peut-être s'en acquittera-t'il auſſi bien qu'avoit fait Aulu-Gelle, peut-être mieux. Il ſe reglera ſur les titres des chapitres que Henri Etienne mépriſoit & croyoit ſuppoſez. Monſieur Falſter les a défendus contre la Critique de ce ſçavant Imprimeur, dont

on a dit qu'il avoit plus d'érudition que de jugement.

DE KONIGSBERG EN PRUSSE.

Monsieur Bayerus, à qui l'on doit une édition nouvelle d'Antiphon (un de ces anciens Orateurs d'Athenes) enrichie de ses notes & de celles de Gesnerus ; se propose de faire en Latin l'Histoire de Prusse : mais il en donnera d'abord un abregé pour pressentir le goût du Public.

Monsieur Thomson veut faire de nouveau imprimer *Sextus Empiricus*, l'Idole des Pyrrhoniens. Il y a peu de tems que Monsieur Fabricius l'a fait imprimer avec ses notes & celles de Henri Etienne. Il faut que Monsieur Thomson ne soit pas aussi content de cette édition que Messieurs Fabricius & le Clerc. Si Monsieur Thomson veut que son édition soit recherchée, qu'il ne se contente pas de notes Grammaticales, qu'il entre un peu dans le fond de la matiere traitée par Empiricus, qu'il releve les fautes de cet Auteur & principalement celles où l'avoit engagé le foible inseparable de son sujet.

DE VIENNE EN AUTRICHE.

Mr Fiſcher d'Erlaken, premier Architecte de Sa Majeſté Imperiale, imprime un grand & curieux Ouvrage. C'eſt une Architecture Hiſtorique en cinq parties. La premiere eſt ſur les édifices des Juifs, des Egyptiens, des Syriens, des Perſes & des Grecs. La ſeconde traite des bâtimens des Romains publics & particuliers, ſacrez & profanes. Cette partie ſera enrichie de beaucoup de monumens qui ont échapé aux recherches des curieux juſqu'à Mr d'Erlaken, & dont il regalera le public. Le ſujet de la troiſiéme partie, ce ſont les bâtimens des Arabes, des Turcs, des Siamois, des Chinois, des Japonois, &c. La quatriéme contiendra les plans & les deſſeins de toutes ſortes de Mr. d'Erlaken. La cinquiéme eſt un recuëil d'Urnes, de Vaſes & autres curioſitez.

Mr. Gentilotti, Bibliothécaire de Sa Majeſté, promet de donner le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliothéque Imperiale. Il obligera extré-

mement les Sçavans de le publier au plûtôt avec les remarques qu'un si habile homme sçait qui conviennent.

D'AUSBOURG.

Les 3. Tomes du *Novus Thesaurus Anecdotorum* du P. Pez sont divisez chacun en trois parties. La premiere comprend les Ouvrages des anciens Commentateurs de l'Ecriture Sainte. La seconde, les ouvrages des Peres de l'Eglise & des anciens Theologiens, c'est-à-dire, de ceux qui ont vécu avant l'an 1500. La troisiéme comprend les Monumens historiques; l'ordre en est beau: reste à examiner le merite de chaque piece.

D'ESPAGNE, DE MADRIT.

Le R. P. Emmanuel Navarro a fait imprimer chez Mojados dans la ruë *del Olivo alto* un Livre *in* 12. en 2 Tomes, dont voici le titre: *Responsiones ad Capitula quarundam objectionum mansuetarum spectantium ad Controversiam de Virtutibus Infidelium inter Theologos & Quesnellistas agitatam.*

Le R. P. Navarro est Benedictin, celebre Docteur de Salamanque, Theologien & Prédicateur de Sa Majesté Catholique, &c. Il a été General de sa Congregation. Un homme si habile & si estimé ayant vû le livre d'un Quesnelliste Anonyme qui insulte à la constitution *Unigenitus*, a composé une réponse exacte à ce livre, & traitant des vertus des Infidéles, il préfere le sens qui lui semble propre & naturel des passages de S. Augustin qu'il oppose à l'Anonyme, il préfere dis-je, ce sens à celui que le Cardinal Noris tâche de leur donner, & dont l'Anonyme lui paroît pouvoir tirer plus d'un avantage. C'est cette préference qui a revolté contre lui le R. P. Manso Augustin & Docteur aussi de Salamanque. Ce R. P. a pris en main la cause du Cardinal Noris Religieux de son Ordre, & écrit avec feu contre le R. P. Navarro. Le livre que nous annonçons, est une réponse au Pere Manso. Pour en rendre compte au public, il faudroit que nous eussions toutes les piéces du procès, le livre du R. P. Navarro contre l'Anonyme, & celui du Pere Manso en faveur du Cardi-

nal Noris : nous attendrons qu'ils ſoient venus d'Eſpagne.

D'ANGLETERRE, D'OXFORD.

La vie de Mahomet, écrite en Arabe, par deux Hiſtoriens des plus eſtimez de leur nation, Abulfeda & Jannabi, a été traduite en Latin par Mr Gagnier. Il a joûte trois cartes, & des planches où ſont repreſentées les Moſquées de la Mecque & de Medine, & le fameux ſepulcre de Mahomet. Il donne auſſi la Genealogie du faux Prophéte ; le tout tiré des Manuſcrits de la Bliblìotheque de Bodley & de ceux du Chevalier Savill. Nous ne ſçavons pas qu'aucun Mahometan ait pris tant de peine pour Jeſus-Chriſt vrai Dieu & vrai homme.

DE CAMBRIDGE.

On r'imprime les Œuvres de l'Archevêque Parker ſur l'édition qu'il en avoit fait faire lui-même en 1572.

Monſieur Thurlby donne au public une nouvelle édition des deux Apologies de Saint Juſtin, & du Dialogue de ce Saint Martyr avec le Juif Tryphon. Outre les notes entie-

res du celebre Pearſon & celles de Mr Davies ſur la premiere Apologie, on y trouvera des notes choiſies de Joſeph Scaliger, de Caſaubon, de Saumaiſe, de Capel, de Monſieur de Valois & d'autres Sçavans : l'éditeur y ajoûtera les ſiennes.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Pierre Vander-Aa continuë l'impreſſion du *Theſaurus Antiquitatum Italiæ, Siciliæ, Neapolis, Sardiniæ, Corſicæ, &c.* Monſieur Grævius l'avoit commencé; c'eſt Mr Burman qui a ſuccedé au travail de ce ſçavant Critique. On attend de lui autant d'éxactitude & plus de diligence.

DE FRANCE, DE PARIS.

Il paroît une *Hiſtoire du Socinianiſme* imprimée chez Baroy ruë de la Harpe *in* 4°. plus de 600. pages. Nous en rendrons compte dans les mois ſuivans; la matiere eſt intereſſante, on ne manque pas de materiaux; il eſt à ſouhaiter que cela ſoit tombé en bonne main.

On trouve chez Pierre Huet au Palais, l'Idée d'un Roi parfait. C'eſt

un *in* 12. de près de 400. pages, l'Auteur a eu l'honneur de le préſenter au Roi, à qui le deſſein du livre a tellement plû, qu'il en a d'abord regalé l'Auteur d'une médaille d'or de Sa Majeſté.

On attend le S. Juſtin de D. Prudent, l'Origene de D. de la Ruë, un Tertullien & un S. Cyprien nouveau.

Outre l'Hiſtoire d'Eſpagne tirée de Mariana & d'autres que Cavelier le fils à donnée depuis peu au public & la traduction de Mariana avec des notes qui s'mpriment actuellement en 5. tomes *in* 4°. & dont le projet a paru dans nos Memoires au mois de Novembre dernier; Monſieur l'Abbé de Vairac vient de faire imprimer une brochure qu'il appelle Programme, & où il annonce une nouvelle traduction accompagnée de Commentaires, qui aura dix tomes *in* 4°. ce Programme qui contient 16. pages *in* 4°. eſt trop long pour être mis ici. On en rendra compte une autre fois.

Nous parlerons la premiere fois d'une ſçavante Theſe de Monſieur Andry ſur l'utilité des exercices du corps.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1723.

ART. XLV. SCriptores Ordinis Prædicatorum. *Second tome.* page 750

ART. XLVI. The State of Physick and the diseases, &c. *L'Etat de la Medecine & des Maladies, &c.* page 785

ART. XLVII. *Histoire de Timur-Bec, connu sous le nom du grand Tamerlan Empereur des Mogols & Tartares, en forme de Journal Historique,* &c. p. 799

ART. XLVIII. An Historical Account, and defence of the New Testament in Answer to *Amyntor.* London. *C'est-à-dire, Relation Historique & défence du Canon du Nouveau Testament, en réponse à Amyntor. A Londres.* p. 820

ART. XLIX. Series Numismatum antiquorum tam Græcorum, quàm Romanorum, cum Elencho gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum, &c. *C'est-*

à-dire, ſuite des Médailles, des Pierres gravées, des ſtatuës, & des autres Monumens antiques, qui ſont dans le cabinet de Mr le Baron de Craſſier. A Liege, &c. p. 833

ART. L. *Découverte du Tombeau de Properce.* p. 838

ART. LI. *Suite des Memoires de l'Academie Royale des Sciences, année 1718. A Paris, &c.* p. 845

ART. LII. *Sur les Méthodes nouvelles.* p. 874

ART. LIII. *Expoſition d'une Méthode raiſonnée, pour apprendre la Langue Latine. A Paris, &c.* p 877

ART. LIV. *Diſſertation Preliminaire, ou Eſſai d'une nouvelle Méthode pour l'explication des Auteurs de la Langue Latine & de toute autre Langue, &c.* p. 891

ART. LV. *Extrait d'un Mémoire adreſſé à un des Auteurs du Journal de Trevoux ſur la Quadrature du Cercle.* p. 904

ART. LVI. Michaëlis Amati Preſbyteri Neapolitani, de Opobalſami ſpecie ad ſacrum Chriſma conficiendum requiſitâ, &c. *C'eſt-à-dire, Diſſertation Hiſtorique, Dog-*

matique & Morale, sur l'espece de Baume qui doit entrer dans la composition du saint Crême, &c. p. 907

ART. LVII. *Nouvelles Litteraires.*

De Moscovie, de Petersbourg. p. 916

De Danemarck, de Copenhague. p. 917

De Konigsberg en Prusse. p. 918

De Vienne en Autriche. p. 919

D'Ausbourg. p. 920

D'Espagne, de Madrit. ibid.

D'Angleterre, d'Oxford. p. 922

De Cambridge. ibid.

De Hollande, de Leyde. p. 923

De France, de Paris. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA DU MOIS DE Janvier 1723.

PAge 26. l . . *Philesnate*, lisez *Philostrate*. p. 33. l. 28. *ressemblent*, lisez *rassemblent*. p. 37. l. . . *Dandidi*, lisez *Dandini*. p. 54. l. 4. *apocryches*, lisez *apocryphes*. p. 70. l. 16. *sa*, lisez *la*. p. 71. l. 7. *sa*, lisez *la*. page 71. l. . . ἰσοψηφὶα, lisez ἰσοψηφία. p. 73. l. 28. *plurier*, lisez *pluriel*. p. 75. l. 28. τεριvάς, lisez θεριvὰς. p. 77. l. 6. *Auteur, sous.* lisez *Auteur. Sous.* p. 121. l. 4. *opiniâtrement*, lisez *opiniâtrément*. 132. l. 1. —— lisez *lité étoit*. p. 132. l. 2. —— lisez *uns*. p. 139. l. 27. *aussinos*, lisez *aussi nos*. p. 152. l. 28. *pa*, lisez *par*. p. 166. l. 12. *condirion*, lisez *condition*. p. 183. l. 4. *pratiosum*, lisez *pretiosum*. p. 186. l. 13. *Ch valiers*, lisez *Chevaliers*. p. 12. l. 5. *rién de sensible*, lisez *rien d'aussi sensible*. p. 105. l. 26. *ayeul : au lieu*, lisez *ayeul. Au lieu*. p. 108. l. 25. & 26. *d'Inmount*, lisez *d'Inimont*. p. 122. l. 1. *termina*, lisez *termine*. p. 133. l. 15. *d'Auvergne pour Guy*, lisez *d'Auvergne. Pour Guy*. p. 135. l. 4. *consioit*, lisez *consiat*. p. 136. l. 3. *l'an* 812. lisez *l'an* 312.

Errata du mois de Février 1723.

Page 229. *dans les plaines de*, lisez *devant*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1723.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	6. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin, 1723.

A TREVOUX,

& ſe vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXIII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1723.

ARTICLE LVIII.

LA VERITE' DE LA RELIGION Proteſtante, oppoſée aux nouveaux préjugez des Docteurs Catholiques. Par M. Pfaffius, *Docteur & Profeſſeur ordinaire en Théologie de la Faculté de Tubinge.* A Tubinge, chez Jean George Cotta. 1. *vol. in-8°. pages* 297. *ſans l'Avertiſſement & la Table.*

CEt Ouvrage parut pour la premiére fois en 1713. ſans nom d'Auteur, ni du lieu de l'impreſſion. Mr Pfaff, alors Précepteur & Miniſtre de Son

Altesse Sérénissime, le Prince Héritier de Wirtemberg, l'avoit composé en Italien; l'année suivante, il fut traduit en Allemand, & imprimé à Ratisbone, sans qu'on en fit encore connoître l'Auteur. La traduction de main mal-habile, & fort défectueuse, a fait croire à l'Imprimeur qu'une nouvelle édition *pourroit être fort utile à ceux qui voyagent, & qui n'aiment pas la prolixité.* Ce n'est en effet qu'*un abregé*, & même assez court, *des Controverses qui séparent les Catholiques d'avec les Protestans.* L'extrait fidelle que nous allons en donner, mettra les Lecteurs en état de juger du mérite de ce livre.

Dans l'*Avertissement* que l'on voit en tête, Mr Pfaff rend compte de son Ouvrage, & des raisons qui le lui ont fait entreprendre. Son zele pour le nouvel Evangile, dont il fait profession, & le désir de ses amis l'y ont engagé. Comme on pourroit être surpris qu'il eût écrit en François, il demande grace pour son stile, qui n'est, dit il, *ni châtié, ni délicat.* Et toutefois c'est peut-être ce qui a le moins besoin d'indulgence: car Mr Pfaff,

pour un Allemand, parle assez bien François, & du moins il se fait entendre. Il a jugé à propos de ne donner qu'*un petit Abregé* de Controverses, parceque, selon lui, *les grands livres ne se lisent point, & l'Eglise se trouve déja surchargée des gros volumes des Controversistes.* Veritablement quoiqu'il cite souvent de *grands livres*, & de *gros volumes*, on a sujet de croire qu'il ne les a jamais lûs, comme nous le ferons voir dans la suite. Neanmoins il se pique d'une sincerité parfaite, & d'une bonne foi à l'épreuve des passions & des préjugez. *On proteste que ce que nous venons d'écrire, ne sort point d'une plume passionnée*, &c. *Il suffit que nous ne leur imputons rien à faux* (aux Catholiques) *& que nous agissons de bonne foi.* Cependant après de si belles protestations, souvent on ne reconnoît nullement dans ses citations les Auteurs qu'il allegue.

Tout l'Ouvrage est divisé en six Chapitres, qui contiennent un assez grand nombre d'Articles, ou de Paragraphes. Dans le premier Chapitre, Mr Pfaff tâche de répondre aux

justes préjugez que les Catholiques opposent aux Eglises Protestantes, & en general à toutes celles qui se sont séparées de la communion Romaine. Dans le dernier, il expose les pretextes que les Réformateurs ont pris pour former leur schisme, & qui servent encore à l'entretenir. Ces deux Chapitres contiennent presque la plus grande & la meilleure partie du Livre. Dans les autres, il traite de la Messe, des Sacremens de l'Eglise Romaine, de l'invocation des Saints, du culte des Images, des Reliques, du Purgatoire, de la justification, de la vie Monastique, des vœux, du célibat des Prêtres, &c. Dans tout cet Ouvrage, l'Auteur établit, ou plûtôt il suppose ces principes pernicieux des nouveaux Sectaires, qui leur ferment les yeux à la verité, & qui rendent leur retour si difficile: *Qu'en matiere de Religion l'Ecriture seule* (c'est-à-dire, le sens que chacun d'eux lui donne à sa fantaisie) *décide, quel est le fondement unique de notre Foi; que les Traditions sont vaines & méprisables, contraires même à la Parole de Dieu; qu'il n'y a nul Tribunal sur la*

terre qui puisse prononcer infailliblement sur le dogme ; que le Pape, l'Eglise, les Conciles sont sujets à l'erreur.

La Tradition est décisive contre tous ceux qui s'éloignant de la Foi des Anciens, ont embrassé des dogmes inconnus avant les Auteurs du schisme & de l'hérésie. Je parle sur tout de cette Tradition sensible & de pratique, qui faisant passer des peres aux enfans la doctrine reçûë, a perpetué ce précieux héritage depuis le commencement, sans interruption, jusques à nous. Que croyoit-on dans l'Eglise avant Luther, avant Calvin? Si l'on pensoit comme eux, ils n'ont rien eû à reformer. S'ils ont enseigné une doctrine nouvelle, ce n'est point celle de Jesus Christ, ni de ses Apôtres & de leurs successeurs. Faut-il donc s'étonner que les Protestans rejettent la Tradition avec tant d'opiniâtreté & de mépris? C'est par là que Mr Pfaff commence le combat qu'il nous livre. Mais écoutons ses raisonnemens. *Comme tout le monde convient* (dit-il) *que* Jesus Christ *& ses Saints Apôtres sont les Fondateurs*

du Christianisme, & que leurs décisions sont hors d'atteinte, il est sûr que les articles de la Foi Chrétienne ne peuvent être tirez que de leurs écrits. Eh ! par quelle régle de Logique cela *est il* donc *sûr ?* N'est-ce pas au contraire la conclusion nécessaire & manifeste du principe de Monsieur Pfaff, que puisque Jesus-Christ *& ses Saints Apôtres sont les Fondateurs du Christianisme, & que leurs décisions sont hors d'atteinte, les articles de la Foi Chrétienne* doivent *être tirez*, non pas *de leurs écrits* seulement, mais encore de tout ce qu'ils nous ont enseigné ou de vive voix, ou par leurs exemples ? Mais, continuë le Docteur Allemand, *si le Seigneur a condamné les Pharisiens parce qu'ils fondoient leur foi sur les Traditions* (Matt. xv : 6, 9.) *Si Saint Paul a prononcé anathéme contre ceux qui ajoûtent de nouvelles doctrines à l'Evangile* (Gal. I : 8, 9.) *nous ne faisons que suivre leurs traces en rejettant les Traditions de l'Eglise Romaine.* Ce n'est point ici le lieu de faire un Traité de Controverse ; il suffit de rendre compte de celui que j'examine. Je ne demande qu'un Lec-

teur attentif & ſans préjugez : Monſieur Pfaff lui fera ſentir lui-même une partie de ce que j'aurois à lui dire. JESUS-CHRIST condamne les fauſſes Traditions des Phariſiens qui détruiſent la Loi, & le plus grand des Commandemens. Saint Paul anathématiſe ceux qui ont renverſé la Foi des Galates, enſeignant la neceſſité de la Circonciſion & des obſervances Légales : donc toute Tradition eſt contraire à la Loi de Dieu, & à la Doctrine des Apôtres ; reprouvée de JESUS-CHRIST, anathematiſée par Saint Paul. Tel eſt le raiſonnement du Théologien de Tubinge, du Chancelier de cette Univerſité!

Les autres paſſages qu'il accumule d'après Brentius, Kemnitius, Calvin & les autres ſectaires, ne ſont pas plus concluans que ceux dont nous venons de parler. Ils prouvent bien que l'Ecriture eſt la regle de notre Foi, qu'elle eſt ſainte, utile, néceſſaire, inſpirée de Dieu pour notre inſtruction : mais on n'y trouvera jamais ce que Mr Pfaff prétend y voir, que *les Traditions de l'Egliſe Romaine* ne ſont que *des commandemens d'hom-*

mes, sur lesquels la Foi ne peut pas être fondée; ni que *le Seigneur veut que nous consultions uniquement sa parole* (écrite.) Je ne répéterai point ce que nos Théologiens ont répondu à cette objection si usée, des Protestans. Je demande seulement à notre Controversiste dans quel endroit des Livres Saints il me montrera le remede établi pour effacer le péché originel avant l'institution du Baptême. Je suppose qu'il croit la virginité perpetuelle de la Mere de Dieu, & qu'il reçoit le symbole des Apôtres: cela étant; je lui demande encore dans quel Livre de l'Ecriture il me fera voir bien clairement cette virginité perpetuelle de Marie, la descente de JESUS-CHRIST aux Enfers, la communion des Saints. Il reçoit aussi sans doute le Canon des Ecritures autorisé dans son Eglise. Est-ce donc la parole de Dieu écrite, qui a decidé ce point de sa croyance? Et comment pourroit-on même imaginer qu'elle eût fait une pareille décision? C'est ainsi que les plus grands ennemis de la Tradition, sont forcez de reconnoître son autorité dans plusieurs articles de leur Foi.

Une Egliſe infaillible dans ſes déciſions, termineroit ſans peine toutes les diſputes ſur la Religion ; ſi elle trouvoit par tout la ſoumiſſion qui lui eſt dûë. Ceux qui ſe plaiſent dans leurs erreurs ; ne veulent point d'un Juge ſouverain, dont l'autorité les réduiſant au reſpect & à l'obéïſſance, les priveroit de cette liberté impie qu'ils ſe donnent de régler la Foi ſuivant leurs caprices, leurs préjugez & leurs fauſſes idées. Pour ſe conſerver cette liberté, le Profeſſeur Lutherien attaque l'Egliſe Catholique de tous les côtez, dans ſa forme & conſtitution, dans ſon infaillibilité, dans ſes dogmes, dans ſa perpétuité, dans ſon Chef, dans ſes Paſteurs & leur ſucceſſion, dans l'inſtitution & l'ordination de ces mêmes Paſteurs, &c. D'abord il ne peut ſouffrir *qu'en diſputant de la Religion, on commence par l'article de l'Egliſe.* C'eſt qu'en l'examinant ſerieuſement, & de bonne foi, on ne pourroit ſe défendre d'être bien-tôt Catholique.

Voici donc l'idée que notre Théologien s'eſt formée de l'Egliſe. *Il faut ſçavoir*, dit-il, *que les promeſſes de*

JESUS-CHRIST, *ne peuvent être appliquées qu'à l'Eglise* invisible, *c'est-à-dire, à celle qui est composée des Saints qui triomphent au Ciel, & des fidelles qui sont dispersez par toute la terre .... Les Eglises visibles ne sont que des parties de cette Eglise invisible, & peuvent être alors appellées de vrayes Eglises, lorsqu'elles montrent leur vérité par les vrais dogmes, & par le vrai culte ..... Ce n'est pas que ces Eglises que nous appellons visibles, soient toûjours sans tache, même quand elles meritent le titre de veritables Eglises de* JESUS-CHRIST .... *Pour ce qui est de la dissention dans de certains articles qui ne sont point*, dit il, *essentiels au Christianisme*, Mr Pfaff est de fort bonne composition, & veut qu'on ait beaucoup d'indulgence. Or il faut sçavoir qu'aujourd'hui plus que jamais, Messieurs les Protestans multiplient fort *les articles* qu'ils ne jugent pas essentiels. On voit où cela tend.

Le reste de cet extrait est reservé pour le mois prochain.

ARTICLE LIX.

SUITE DE L'HISTOIRE de Timur-Bec, ou Tamerlan.

A Peine Timur-Bec se vit possesseur tranquille de la Transoxiane, qu'il régla d'abord ses Etats par les plus sages loix : mais un Royaume si peu étendu ne suffisoit pas à l'ambition d'un Prince qui n'aspiroit à rien moins qu'à la Monarchie universelle. Un *seul Dieu*, un *seul Roi* ; telle étoit sa maxime, & il entreprit de la verifier en sa personne. Veritablement il avoit toutes les qualitez necessaires pour porter loin de si vastes projets, une prudence consommée, une valeur extraordinaire, une santé à l'épreuve des plus grands travaux, une ambition démesurée, un bonheur égal, & par dessus tout une reputation qui seule mettoit en fuite les armées. Je ne pense pas qu'il soit possible de compter au juste le nombre étonnant de ses expeditions. Les principales étouffent les accessoires. Leur rapidité n'est

pas moins surprenante que leur nombre, & il faut convenir que cette multiplicité jointe à la ressemblance des faits & des succès, accable les Lecteurs & répand sur la lecture de notre Historien un ennui que sa fidélité ne dissipe pas. Si la faute n'est point du côté de l'Auteur, il faut attribuer cet ennui, à l'uniformité. En d'autres Histoires le mélange & le contraste des bons & des mauvais succès délasse l'esprit : ici tout cede, tout plie, rien ne resiste : ce ne sont par tout que prises de villes, que batailles gagnées, que Tours bâties de crânes humains, & pour tout dire en un mot, que Royaumes conquis; de maniére que Timur auroit merité à plus juste titre que César cet éloge de Ciceron : Vous avez parcouru par vos conquêtes plus de regions, que les autres par leurs courses. Toûjours à la tête des armées, & toûjours l'ame de son Conseil, il vainquit & gouverna par lui-même. Je ne ferai ici qu'indiquer les conquêtes de Timur-Bec, afin de m'arrêter davantage sur son caractere.

Il s'étendit d'abord comme un tor-

rent aux environs de la mer Caſpienne, & ſubjugua pour eſſai, les Royaumes de Carezem, de Geté, de Coraſſane, de Capchac, de la grande Ruſſie & de la Perſe. Ce n'eſt pas que la rapidité de ſes conquêtes ne lui coûtât quelquefois pluſieurs efforts redoublez. Les peuples vaincus, & les Rois auſquels il pardonnoit, après les avoir vûs ramper ſur le tapis Imperial l'épée & le ſuaire à la main pour marque de ſoumiſſion juſqu'à la mort, ſe revoltoient ſouvent, & il falloit revenir de tems en tems reprimer les mutins, & les faire rentrer dans le devoir. Mais Timur-Bec comptoit tellement ſur ſa fortune & ſur ſa renommée, que ſa preſence pacifioit les Royaumes auſſi aiſément qu'elle les ſubjuguoit. La liſte ſeule de tant de courſes ſignalées par autant d'exploits, fatigueroit le Lecteur ſans l'inſtruire beaucoup. Je ne ſçai même ſi ceux qui liſent notre Hiſtorien, ne ſont pas obligez de revenir plus d'une fois ſur leurs tra es, pour bien entendre l'enchaînement d'un ſi grand nombre de faits. Tel eſt le ſort des Hiſtoires étrangeres, à moins qu'el-

les ne ſoient maniées par une main Françoiſe. Un Auteur écrit pour ſa nation à qui ſes idées ſont familieres, & il s'y prendroit peut-être autrement, s'il étoit queſtion de ſe faire entendre à toutes les nations; enfin tous les Hiſtoriens ne ſont pas des Thucidides & des Tites-Lives.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans les expeditions dont je viens de parler, c'eſt que l'Empereur évita une conjuration contre ſa perſonne au païs des Getes. Il perdit auſſi ſon fils Mirza Gehanghir, Prince d'une grande eſperance, & qui commençoit à marcher ſur les veſtiges d'un pere conquerant. Mais le pere fut dédommagé de cette perte par la naiſſance d'un autre fils qui ne ceda pas au premier. Timur en ce même tems accepta, malgré les inſtances de ſes Courtiſans, le défi de Joſeph Sophi Roi de Carezem qui lui propoſoit de ſe battre ſeul à ſeul. L'Empereur Tartare ſe tranſporta ſur le bord du foſſé de la Capitale; mais le Roi aſſiegé manqua à ſa parole, comme fit depuis Charles Quint à l'égard de François Premier. Timur-Bec prédit la

mort à ſon ennemi, & ſe retira dans ſon camp. Cet évenement, dit l'Auteur, eſt un des plus ſinguliers de la vie de l'Empereur, à cauſe de ſon intrepidité, & de cette prédiction. On voit par là & par mille autres endroits, que l'Hiſtorien affecte de donner à ſon Heros le don de prophétie, des preſſentimens, & des viſions ; choſes dont Timur ſe peut paſſer ſans préjudice de ſa renommée : mais on eſt convenu ici-bas qu'un homme extraordinaire auroit auſſi du merveilleux. Veſpaſien n'eût pas été un aſſez grand Prince, ſi on ne lui eût donné, malgré lui, le vernis d'un faiſeur de miracles.

Je ne dois pas oublier que Timur-Bec, devot Mahometan, ne manquoit jamais, à chaque entrepriſe, de conſulter l'Alcoran, mais avec tant de ſuccès qu'il tomboit toûjours ſur un paſſage heureux, qui lui annonçoit la victoire; du moins le perſuadoit-il à ſes troupes ; car il paroît qu'il entroit beaucoup de politique dans ſa devotion. Par le même principe, il interrogeoit toûjours les Aſtrologues, ſur la conjonction des pla-

netes, pour trouver le moment favorable : mais plus brave que ſuperſtitieux, il mépriſa le langage des étoiles dans les conjonctures importantes. Un jour, allant à une expedition vers la Coraſſane, il viſita un de ces Dervichs qui font profeſſion publique de folie, & qui ſont pour cela plus reſpectez que les autres. Le Santon dans ſon enthouſiaſme, régala l'Empereur d'un grand coup de poitrine de mouton qu'il lui jetta à la tête : l'habile Conquerant, loin de s'en offenſer, dit tout haut que l'augure lui paroiſſoit très-heureux, & que la conquête de la Coraſſane lui étoit aſſûrée, puiſqu'on appelloit ce Royaume *la poitrine*, ou le milieu de la terre.

L'augure fut verifié, & la Coraſſane reduite. Ainſi Timur-Bec avançoit à grands pas dans la conquête de la Perſe : elle lui coûta trois années conſecutives : (Mr d'Herbelot n'en compte que deux.) Enfin elle fut entierement ſubjuguée ; & Timur mit ſur le Trône de Fars, ou Perſe proprement dite, ſon fils Omar-Cheïk qui après avoir agrandi conſi-

derablement son Royaume, mourut au bout d'un an de regne, & fut remplacé par Mirza Pir Mehemet son fils.

Les évenemens croissent & se multiplient comme dans une piece de Théatre, à mesure qu'on parcourt les Annales de Timur-Bec. Dans l'espace de dix ans on y voit d'un côté la Moscovie, la Circassie, la Bulgarie, & la Georgie en proye au fer & au feu, sans que rien pût arrêter ce Conquerant, pas même l'extremité du Pole Arctique, où il penetra; de l'autre, on voit la Mesopotamie, le Courdistan, & le Mogolistan, seul reste de tant de conquêtes, devenir une partie de ses immenses États: ici il passe dans les Indes, défait le Sultan, prend sa Capitale, & se rend maître de tout le Royaume; là il extermine les Guebres, adorateurs du feu, & gagne sur eux trois batailles differentes dans un même jour. Le dernier coup qu'il leur porta, fut la fameuse victoire du détroit de Coupelé. A quinze mille de ce détroit, il y a, dit l'Auteur, une pierre taillée en forme de vache d'où jaillit la

ſource du Gange. Les Indiens adorent cette pierre comme une divinité. Il eſt bon de remarquer en paſſant que notre Hiſtorien confirme ce que nous avons rapporté * au mois d'Août de l'année 1722. ſur la veneration des Indiens ſur le Gange. " Ils y font répan-
» dre leurs cendres, dans la croyan-
» ce que c'eſt le chemin du ſalut, ils
» y jettent leur or & leur argent; &
» une de leurs grandes devotions con-
» ſiſte à ſe baigner dans ce fleuve.

Timur, chargé des dépoüilles des Indes, retourna au Siege de ſon Empire: mais il ne pouvoit goûter longtems le repos. L'Anatolie n'avoit point encore éprouvé la force de ſes armes. L'Empire Ottoman, l'Egypte & la Syrie devoient encore être le Théatre de ſes triomphes. On eût dit que tous les Rois & les Potentats de l'Aſie auroient dû fléchir en ſa preſence, & qu'il étoit l'arbitre de leurs États. Cette expedition generale dura ſept années. Il part, & déja Sebaſte, Capitale de l'Empire Ottoman, tombe en ſa puiſſance; Alep, Emeſſe

* *Voyez l'article* 82. *du mois d'Août, an.* 1722. *deuxiéme lettre.*

& Damas en Syrie, Bagdat dans la Perse & tous les lieux circonvoisins sont presqu'aussi-tôt pris qu'assiegez. Mais la prise de Bajazet couronna toutes ces victoires. La cage de fer où quelques-uns veulent que Bajazet ait été enfermé, est évidemment une fable. Monsieur d'Herbelot, sur la foi des meilleurs Écrivains, le reconnoît, & notre Historien, loin d'en parler, louë extraordinairement la maniere obligeante & respectueuse dont l'Empereur Ottoman fut traité par l'Empereur Tartare. Le dessein de Timur, ajoûte-t'il, étoit de rétablir son prisonnier dans ses États; mais Bajazet mourut d'apoplexie, & son vainqueur le pleura.

Obligé de glisser legerement sur des faits déjà connus de tout le monde, je passe sous silence les expeditions qui accompagnerent ou suivirent celle que je viens de toucher, afin de montrer notre Heros au lit de la mort. Il la crut encore assez éloignée pour entreprendre la conquête de la Chine. Après une fête superbe, où il égala la magnificence d'Assuerus, il alla camper à Otrar, & ce fut

là le terme qui devoit mettre fin à ses conquêtes & à sa vie. Une maladie legere, jointe à son grand âge, s'accrut de jour en jour. Timur sentit alors qu'il étoit mortel : il vit la mort d'un air tranquille, nomma Pir Mehemet fils de son fils aîné pour unique héritier de son vaste Empire, avec une sorte de Souveraineté sur tous ses autres enfans : puis ayant appellé les Docteurs de la Loi, il rendit l'ame entre leurs mains, après avoir confessé l'unité de Dieu.

Ce fut, à tous égards, un des plus grands Princes qu'on ait vûs sur la scene du monde, entreprenant jusqu'à la temerité, & capable de pousser à bout ses entreprises ; plus capable encore de gouverner les peuples qu'il avoit soumis : heureux jusqu'à ne trouver presque jamais d'obstacles, ou à les surmonter tous quand il en trouvoit ; si peu accoûtumé aux mauvais succès, qu'il ne pouvoit souffrir que ses Generaux reçûssent le moindre échec. Un Emir ayant manqué de valeur une seule fois, il le fit punir d'une maniere extraordinaire. On lui rasa la barbe, on lui farda le

visage, on le coëffa en femme, & en cet état on le livra aux huées de la populace. La prudence de Timur dans le Gouvernement, surpassoit sa valeur dans les combats : aussi étoit il jaloux de son autorité jusqu'à ne la partager avec personne. Il étoit lui-même son Ministre & son Conseil. La droiture fut une des vertus dont il se piqua davantage. Il avoit fait graver sur son cachet ces paroles : *le salut consiste dans la droiture.* Sa fermeté & sa justice faisoient trembler le crime & la tirannie. Jamais sous son regne la vexation & le brigandage ne se glisserent à l'abri de l'impunité. Il coloroit son ambition du motif de justice, comme si Dieu l'eût mis au monde pour venger l'univers, & il affectoit de ne vouloir subjuguer l'Asie que pour la policer. La réflexion de notre Auteur sur ce sujet, merite d'être remarquée. « L'Asie, dit-il,
» étoit possedée par des usurpateurs
» qui s'étoient élevez à la Souveraineté, soit par l'extinction de la race
» des anciens Rois & Empereurs,
» soit par la brigue & par la revolte;
» mais comme le monde ne pouvoit

„ être bien gouverné par tant de Sou-
„ verains, il y avoit des guerres con-
„ tinuelles entr'eux, & les peuples
„ étoient dans une extrême désola-
„ tion : il n'y avoit plus de bonne foi,
„ ni de tranquillité dans les villes,
„ où les voleurs étoient les maîtres ;
„ plus de sureté dans les chemins,
„ qui étoient remplis de brigands ;
„ enfin tout étoit dans un étrange
„ desordre. L'on pouvoit alors com-
„ parer le monde au corps humain,
„ qui étant envenimé de quelque ma-
„ tiére corrompuë, tombe necessai-
„ rement malade, & qui ne peut re-
„ cevoir de soulagement que par une
„ forte medecine qui chasse la cause
„ de la maladie ; & cependant cette
„ purgation ne se peut faire qu'il ne
„ se perde en même-tems beaucoup
„ de bonnes matiéres necessaires à la
„ vie, par la dissolution de l'estomac :
„ Il en fut de même en cette occasion ;
„ car Dieu qui voulut purger le mon-
„ de, se servit de la medecine tantôt
„ douce, & tantôt amere des bien-
„ faits & de la colere de l'incompa-
„ rable Timur, & pour cet effet il lui
„ inspira l'ambition de la conquête

» de toute l'Asie ; dont il chassa les
» Tirans ; & qu'il orna ensuite de ses
» bienfaits : il fit regner la paix & la
» sureté dans cette partie du monde
» jusqu'à un tel point, qu'un homme
» seul auroit pû porter un bassin d'ar-
» gent plein d'or sur sa tête depuis
» l'Orient de l'Asie jusqu'à l'Occi-
» dent. Mais aussi il ne pût venir à
» bout de cette grande affaire, sans
» qu'il s'y soit passé quantité de coups
» terribles, de meurtres, de pillages,
» de captivitez, d'incendies, de rui-
» nes & de saccagemens qui sont les
» sœurs des victoires.

De ce discours on peut conclure que Timur fut juste & ferme par la cruauté, & jusqu'à la cruauté ; on ne peut voir sans horreur tant de milliers d'esclaves Indiens mis à mort en moins d'une heure, tant de Guebres écorchez tout vivans, tant de soldats en vie entassez les uns sur les autres avec de la terre & des briques en forme de Tour, tant de villes brûlées, saccagées, & rasées. Le seul monceau de soixante & dix mille têtes coupées à Ispahan pour en ériger un monument terrible à la posterité ; re-

volte & fait fremir le Lecteur. Mais la cruauté de Timur étoit differente de celle des Nerons & des Caligula. La sienne avoit pour but le bien public ou particulier, & la colere pour guide ; les autres étoient cruels de sang froid, & sans necessité. Timur le fut par ambition ; & les autres, par temperament. Barbare quand il s'agissoit d'assurer un Trône, il devenoit humain quand il y étoit monté. Impitoyable envers ses ennemis, il se laissoit désarmer par leur soumission. Le Conquerant & le bon Roi formoient en lui un contraste de rigueur & d'humanité. Jamais Prince plus redoutable dans sa colere, ni plus aimable dans ses caresses. On l'appelloit le pere des peuples à cause de son équité. La veneration & la tendresse des Seigneurs de la Cour à son égard, alloit si loin, qu'ils avoient fait bâtir leur sepulture auprès de la sienne. Un Emir entr'autres observoit toûjours, en quelque lieu qu'il se trouvât & dans quelque situation qu'il fût, assis, couché, ou debout, d'être tourné vers le lieu où étoit l'Empereur. Tous, en un mot, le

respectoient comme une divinité: aussi méritoit-il le respect & l'amour des Seigneurs & des peuples, par ses liberalitez & ses bienfaits. Sa magnificence avoit quelque air de ce que l'Écriture nous dit de Salomon. Il en est resté, dit son Histoire, tant de monumens, " tant de villes, tant de » villages, de Châteaux, de murailles qu'il a élevées, de fleuves & de » canaux qu'il a fait creuser, & entre » ses œuvres de pieté tant de Mosquées, de Chapelles, d'Hôpitaux, » de ponts, de Palais, de Monasteres, de jardins, vignes, & Maisons » de plaisance qu'il a érigées en divers lieux de l'Asie, & en si grand » nombre, qu'il faudroit un gros Livre pour en faire le simple dénombrement, bien loin de faire la description de chaque monument en » particulier; & il n'y a point d'exageration à dire qu'un Roi passeroit » pour très-magnifique & très-puissant, & pour avoir très-bien employé trente-six ans de regne, qui » n'auroit fait autre chose que les » grands édifices que Timur-Bec a » fait bâtir". Les fêtes qu'il donnoit

à sa Cour, étaloient une magnificence achevée. Celle qui illustra les nôces de ses petits-fils, est si singuliere, qu'on ne sera pas fâché d'en voir ici quelque trait pour connoître même le genie de Timur-Bec & de sa Cour. Près d'un Palais de l'Empereur, on dressa dans une vaste campagne un nombre surprenant de tentes avec les cordons de soye, les tapis à fonds d'or, les rideaux de velours, & les planchers d'ébene & d'ivoire, ornez des plus exquises gravures. Le quartier de Timur consistoit en deux cens tentes enrichies de dorures & de pierreries : chaque tente étoit seulement de douze colonnes d'argent massif relevées d'or. Ce fut dans ce superbe camp que tous les Princes & les peuples de l'Asie se rassemblerent pour rendre hommage au pouvoir & à la splendeur du plus puissant Prince du monde. Après les presens, les comedies, les bals, & les divertissemens ordinaires, tous les plus habiles artisans contribuerent à la magnificence de cette fête par divers chef-d'œuvres de leur Art. Les vendeurs de fruits, montez sur cent amphi-

théâtres, y avoient construit chacun une espece de jardin rempli de fruits qui charmoient l'œil & l'odorat. Les Joüailliers exposoient à l'envi une quantité prodigieuse de perles & de rubis avec une merveilleuse symmetrie. L'habileté des Bouchers consistoit dans une sorte de mascarade qui faisoit voir tour à-tour des chevres, des élephans, & des moutons parlans : à ces animaux paisibles succedoient les bêtes feroces, lions, tigres, leopards, hiénes, pour représenter les genies deguisez sous ces bizarres figures : tantôt on voyoit marcher un chameau de bois : tantôt un monument d'une hauteur extraordinaire & qui sembloit être construit de brique & de mortier, paroissoit se mouvoir de lui-même. Enfin pour couronner cette splendide fête, l'Empereur donna un festin public, non-seulement à sa Cour, mais à tout le peuple assemblé. On ne pouvoit suivre de l'œil la multitude des longues tables qui couvroient toute la campagne ; en un mot, pour cuire les viandes on avoit employé le bois de plusieurs grandes forêts : mais ce qui

eſt plus frappant dans cette magnifique bizarrerie, c'eſt que l'Empereur fit expedier une déclaration par laquelle le peuple avoit permiſſion de ſe livrer à tous les plaiſirs imaginables, ſans qu'on eût droit de l'en reprendre. Le Crieur publia la déclaration, & la licence devint univerſelle. Mais après la fête, ajoûte l'Auteur, " Timur reprit le ſoin des affaires & l'adminiſtration de l'État :
" il ordonna que tout le monde recommençât la fonction des emplois, & la licence qu'il avoit donnée pendant la fête fut défenduë & reprimée. Il fit commander le bien, & défendre le mal, afin que dans la ſuite perſonne ne fût ſi oſé que de boire du vin, ni de commettre d'autres choſes illicites. Enſuite il ſe renferma dans ſon cabinet pour faire ſa priere ". L'Hiſtorien la rapporte tout au long, auſſi-bien que la plûpart des autres devotions & Oraiſons de Timur ; car il prend à tâche d'en faire un très-religieux Mahometan. Le deſſein même de conquerir la Chine eſt, ſi on l'en croit, un acte de Religion. Telle fut

en effet la harangue de Timur-Bec aux Emirs de son Conseil. « Dieu,
» par une grace toute particuliere,
» nous a favorisez d'un bonheur si ex-
» traordinaire, que nous avons con-
» quis l'Asie le sabre à la main, & que
» nous avons vaincu & terrassé les
» plus grands Rois de la terre. . . .
» Comme ces grandes conquêtes ne
» se font pas sans beaucoup de vio-
» lence, ce qui a causé la ruine totale
» d'une infinité de creatures de Dieu,
» j'ai resolu de mettre mon étude à
» faire quelque bonne œuvre, qui
» soit une espece de satisfaction des
» crimes de ma vie passée, & d'ac-
» complir un bien dont tout le mon-
» de n'est pas capable, c'est-à dire,
» de faire la guerre aux infidelles, &
» d'exterminer les Idolâtres de la
» Chine. . . Il est donc à propos, mes
» chers amis, que ces mêmes troupes
» qui ont été les instrumens des fau-
» tes passées, soient aussi les instru-
» mens de la pénitence, &c. ». A ce discours les Emirs répondirent suivant leur coûtume : *c'est à l'Empereur d'ordonner, & aux esclaves d'obeïr.* Ainsi portoit-il la guerre aux

Idolâtres, par religion, & aux Mahometans, par neceſſité; trouvant toûjours le moyen de juſtifier ſon ambition inſatiable, & d'accorder ſon inclination avec ſon devoir. Il n'eſt pas étonnant que ſon Conſeil ſouſcrivît aveuglément à ſes plus temeraires deſſeins. Ce Prince abſolu & inébranlable dans ſes reſolutions, n'en avoit un que pour la forme. Tout rouloit ſur lui; il étoit le centre & le moteur de toute l'Aſie, & il ſembloit, pour me ſervir des termes de l'Auteur, que ſa conduite fût le cours de la providence divine. Auſſi aimable particulier, que grand Roi, il aimoit les gens de lettres, & les menoit toûjours à ſa ſuite, même dans les combats. Il les railla un jour de ce que dans l'expedition des Indes ils furent ſi effrayez de la vûë des élephans, qu'ils lui demanderent d'être placez durant le combat dans le quartier des Dames. Il cheriſſoit ſa famille & tous les Princes de ſon Sang juſqu'à la foibleſſe. La mort de ſes enfans & de ſes femmes l'accabloit tellement, qu'il abandonnoit entierement le ſoin des affaires: il falloit qu'on employât

bien des passages de l'Alcoran pour remettre son esprit dans son assiete naturelle, & toute sa prosperité pouvoit à peine le consoler. Malgré ces foiblesses, les Courtisans qui le connoissoient à fonds, les Princes qui entroient dans son intime confidence, & les Ambassadeurs de toutes les nations qui tâchoient de le penetrer, estimoient autant en lui l'homme que le Souverain. La maniere gracieuse, obligeante, & liberale dont il traitoit les Ambassadeurs, le rendoit respectable à tous les Rois. Il affectoit de leur donner idée de sa grandeur. Je ne puis passer sous silence la lettre qu'il envoya au Sultan d'Égypte. Elle étoit écrite en caracteres d'or, & longue, au rapport de l'Historien, de soixante & dix coudées sur trois de largeur, comme si la pompeuse prolixité de cette épître eût dû déposer en faveur du pouvoir sans bornes de celui qui l'envoyoit. Pour finir cette surprenante Histoire par les paroles de l'Historien; Timur Bec, après trente-six ans de regne, laissa trente-six fils vivans & dix-sept filles, avec des conquêtes en si grand nom-

bre " qu'aucun conquerant avant "
lui ne peut se vanter d'avoir fait la "
dixiéme partie de ses actions ». Sans examiner de trop près cette odieuse décision, il me suffit d'avoir tâché par differens traits réünis de faire connoître Tamerlan plus par lui-même que par ses conquêtes.

ARTICLE LX.

DES ORATEURS.

Sçavoir,

Si les Modernes sont inferieurs aux Anciens, & pourquoi.

DIALOGUE

ATTRIBUE' PAR QUELques-uns à Tacite, & par quelques autres à Quintilien; traduit par Mr Morabin. A Paris, chez François Fournier, ruë Saint Jacques, aux armes de la Ville, 1722. pages 266. avec la Préface.

DEs deux traductions que nous avions de ce Dialogue, le langage de celle que Giry publia en 1630.

a fait son tems, & a perdu une partie de ses graces : celle qui parut en 1710. parmi les Œuvres posthumes de Maucroix, quoiqu'écrite avec beaucoup de pureté, de délicatesse, & de concision, n'est ni assez exacte, ni assez conforme au stile de l'original, pour donner une idée bien juste du caractere & du génie de l'Auteur de cet ouvrage. Le nouveau traducteur n'a fait usage de l'observation de ces défauts, que pour tâcher de s'en garantir.

Ce qui releve le merite de sa version, c'est qu'il y a joint des remarques historiques & critiques dans lesquelles il rend compte de faits & d'usages dont l'intelligence étoit nécessaire par rapport aux choses, ou aux personnes qui parlent, ou dont il est parlé dans ce Dialogue ; & pour n'y rien laisser à désirer, il a eu recours aux lumiéres de Mr de la Monnoye, qui de son côté a fait quelques notes qu'on peut regarder comme un supplément à celles du Scholiaste.

Mais si la traduction est bien reçûë pour la maniere vive, naturelle, & aisée dont elle est écrite, & pour

le choix judicieux des endroits du texte que l'on a éclaircis dans les remarques ; la dissertation renfermée dans la Préface du livre ne contribuera guéres moins à le faire rechercher. Monsieur Morabin, après avoir examiné les raisons sur lesquelles nos meilleurs critiques se sont déterminez pour donner cette piéce à Tacite où à Quintilien, fait voir qu'en remontant à la source des preuves, on n'en trouve pas une qui soit décisive en faveur de l'un ou de l'autre de ces Écrivains. Il insinuë, & toutes les apparences sont pour lui, que la question, jusqu'à présent, n'a point été approfondie ; & que le préjugé des prémiers qui prononcerent, non plus que l'autorité ou la reputation de ceux qui les suivent, ne sont pas des titres suffisans pour assurer la proprieté d'un ouvrage à un Auteur dont le droit ne se trouve établi sur aucun fondement solide.

La prémiere fois que le Dialogue des Orateurs a été cité sous le nom de Tacite, ce fut par un Grammairien qu'on s'imagina être fort ancien, plus sur la foi d'un nom qui sembloit le

reculer de nos tems & le vieillir de plusieurs siécles, que sur de bonnes preuves. Mr. de la Monnoye l'a enfin démasqué & rajeuni. C'est lui qui nous a appris que le prétendu Julius Pomponius Lætus, ou Julius Pomponius Sabinus, n'étoit autre qu'un Humaniste moderne, passable pour son tems, bâtard de la maison de San Severin, selon toutes les apparences, qui naquit à Amandolava petite ville de la haute Calabre, en 1485, & qui mourut vers l'an 1495. Celui-ci donc ayant reconnu en quelque sorte Tacite pour Auteur du Dialogue, la plûpart de ceux qui sont venus après lui, l'en ont crû sur sa parole, sans autre examen.

D'autres se sont déclarez depuis pour Quintilien, sur le préjugé d'un livre que ce Rheteur avouë sous le titre *des Causes de la corruption de l'Eloquence.* Il paroît que ces derniers prévalent aujourd'hui sur les autres; & malgré l'objection très-plausible qu'on leur a faite que Quintilien lui-même, dans les deux endroits où il fait mention de cet ouvrage, y traitoit fort au long de l'hyperbole (ce

qui ne peut convenir au livre dont il s'agit, où il n'eſt parlé ni de l'hyperbole ni d'aucune autre figure) cette opinion n'a pas laiſſé de ſe maintenir & de conſerver ſes avantages.

A l'égard de Tacite, quoiqu'il ait les manuſcrits pour lui, on doit regarder cette circonſtance plûtôt comme un effet de la prévention ou de l'avarice des premiers Copiſtes qui ont vû que le nom de Tacite relevoit le merite & le prix du livre, que comme une raiſon capable de balancer la difficulté qui ſe rencontre à concilier le ſtile de cet Hiſtorien avec celui de Dialogiſte quel qu'il puiſſe être.

Monſieur Morabin a trouvé des difficultez ſi inſurmontables dans ces deux opinions, que ne pouvant raiſonnablement ſe déterminer pour aucune des deux, il a crû être en droit de diſcuter la choſe ſur nouveaux faits, & d'examiner s'il ne ſeroit point arrivé à l'égard de cet ouvrage ce qui eſt arrivé au ſujet de beaucoup d'autres, où l'on s'eſt aviſé d'aller chercher bien loin ce qu'on avoit, pour ainſi dire, ſous les yeux.

Il a obſervé d'abord très-judicieu-

sement, qu'il est assez ordinaire aux Auteurs de ces sortes d'ouvrages, de se cacher sous le masque de quelqu'un des Interlocuteurs dont ils emprunten les noms; & il lui a paru qu'il falloit avoir des causes de recusation bien graves contre chacun de ceux qui sont introduits dans le Dialogue contesté, avant que de détourner les yeux sur des étrangers qui ne sont pas partie interessée dans la question dont il s'agit; sur tout quand malgré l'artifice & les détours qu'on employe dans ces occasions, la vanité, le ressentiment ou quelque autre interêt secret trahit l'Auteur qui se cache, le décele, & le démasque à la vuë de ceux qui suivent avec curiosité & application les traces que l'amour propre ne peut éviter de laisser après lui.

Maternus, un des quatre Interlocuteurs de notre Dialogue, est celui chez qui les trois autres, qui sont trois de ses amis, se rassemblent; le sujet qui les amene chez lui, est l'interêt qu'ils prennent à sa personne; & la crainte legitime où ils sont que ce Sophiste qui avoit eu la veille l'indiscretion de reciter une Tragédie, où il

s'étoit licentié en quelques endroits jusqu'à hazarder des traits injurieux contre Vespasien (ce qui avoit derobé à sa piece une partie des applaudissemens qu'elle meritoit d'ailleurs), ne se permette encore une indiscretion plus dangereuse en publiant sa Tragédie sans en retrancher les endroits suspects : ils s'efforcent donc de lui faire entrevoir les risques ausquels il s'expose. Maternus picqué de plus loin, ou, quoi qu'il en pût arriver, aheurté à n'en rien rabattre, annonce de nouveau quelque chose de plus fort dans deux autres Tragédies qu'il prépare ; & parce que les éloges qu'on donne à Vespasien dans ce Dialogue, semblent combattre cette conjecture, Monsieur Morabin qui le premier a saisi cette idée, & qui tâche d'en tirer tous les avantages qu'elle peut lui fournir, découvre qu'en effet ces prétendus éloges n'ont que l'apparence de loüanges ; que ce sont autant de contreveritez ou de traits de satyre, qui partent très-vraisemblablement de la main d'un homme picqué au jeu, & qui cherche à se venger sans se montrer trop à dé-

couvert. Il obſerve que tout Auteur qui ſe ſeroit fait connoître, n'auroit oſé loüer ce Prince avec tant de malignité; que Maternus n'étoit pas par lui même un perſonnage aſſez important pour donner lieu à préſumer qu'on l'eût chargé d'un Rôle auſſi diſtingué que celui qu'on lui attribuë; que le portrait qu'on en fait, eſt trop flatté, pour qu'il n'y ait pas ſujet de ſoupçonner qu'il ſoit de ſa main; que quelques circonſtances de ſa vie qui le regardent uniquement & que l'on rappelle d'aſſez loin, auroient échappé à qui que ce fût qui n'y eût pas été perſonnellement intereſſé; que Maternus préſide à cette aſſemblée, qu'il en eſt l'ame & comme le centre; qu'il réſume & qu'il conclut; & qu'enfin c'eſt lui-même qui, ſuivant le témoignage de Dion Caſſius, fut mis à mort par ordre de Domitien, en punition de la temérité qu'il avoit euë de déclamer dans ſon école contre la tirannie.

Monſieur Morabin ne paroît pas même fort éloigné de croire que ce fut ſur la dénonciation de cette Piéce, dont il rapporte pluſieurs endroits peu

favorables au Gouvercement d'alors. Toutes ces remarques & ces réflexions sont très-plausibles ; & quoiqu'on ne les donne que sur le pied de conjectures, on doit du moins cette justice à Monsieur Morabin, de reconnoître que si elles ne forment pas une démonstration, c'est que la matiére n'en n'est pas susceptible ; & nous ne craignons pas de dire, d'après un des plus sçavans Magistrats du Royaume, que ceux qui ne seront pas de l'avis de Monsieur Morabin, ne pourront néanmoins s'empêcher de convenir, qu'il en a ouvert un très-ingenieux.

Quoique dans nos Memoires nous n'ayons pas coûtume de nous arrêter aux Épîtres dédicatoires, celle de ce livre adressée à son Éminence Monseigneur le Cardinal du Bois premier Ministre du Royaume, est si belle & tournée avec tant d'art & de délicatesse, qu'elle mérite bien une attention particuliére de notre part. Il ne sera pas inutile non plus de remarquer ici que Mr Morabin, qui est l'Auteur de cette version du Dialogue des Orateurs, nous avoit déja donné en

1719. celle des Livres des Loix de Ciceron ; & que toutes deux sont de nature à faire souhaiter au Public, que Monsieur Morabin continuë à nous en donner d'aussi curieuses pour le choix des Livres, & d'aussi estimables pour l'élegance de la Traduction.

ARTICLE LXI.

EXAMEN D'UNE PARTIE de la Dissertation de Monsieur l'Abbé de Vertot, &c. Par M. Rival, Chapelain du Roi de la Grande-Bretagne. A Londres, 1723. *in* 12. *pages* 130.

MOnsieur Rival, Auteur de cet examen, écrit bien ; son but principal, au sujet de la Dissertation de Monsieur l'Abbé de Vertot, est de faire sa cour au Prince auquel il dédie son Ouvrage. Car, comme il le dit dans le précis de sa quatriéme partie, *on peut appeller cet examen, un Plaidoyer pour la Cause d'Edoüard III. Roi d'Angleterre*, contre Philippe de Valois. Je dis que c'est son but prin-

cipal ; car dans les trois premieres parties qui occupent plus des trois quarts du Livre , ſa fin eſt de critiquer divers Hiſtoriens de France , qui ont écrit depuis du Haillan juſqu'à ces derniers tems ; & de faire montre de ſa doctrine dans cette Critique. Il ſe ſert ſouvent du droit qu'il ſe donne , en déclarant *qu'il veut imiter ceux qui ſe promenent, qui vont & reviennent ſur leurs pas & ſe tournent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ; ſelon les occaſions & les objets qui ſe preſentent.*

Le Pere Daniel avoit traité de *temerité* ce que du Haillan avoit avancé en cette matiére ; & Monſieur l'Abbé de Vertot écrivant depuis ſur ce ſujet, avoit donné au même du Haillan l'épithete d'*Ecrivain audacieux*. C'eſt ce qui a engagé Monſieur Rival à la défenſe de du Haillan. Le pere Daniel , dans une Diſſertation qu'il fit il y a bientôt trente ans , avoit prouvé la temerité de cet Auteur , en démontrant l'exiſtence de la Loi Salique par le témoignage exprès des Écrivains , en remontant juſqu'aux commencemens de la premiére race de

nos Rois ; & avoit fait remarquer principalement l'indiscretion de l'Auteur dans ces paroles : *Et selon le sentiment*, dit-il, *des plus severes Censeurs de notre Histoire, la Loi Salique fut inventée par Philippe le Long*; c'est-à-dire, que la Loi Salique, selon cette critique, étoit un ouvrage du quatorziéme siécle. Une proposition de cette nature, avancée contre des faits si notoires, contre le témoignage de tant d'anciens Écrivains, & dans une telle matiére, peut-elle être qualifiée d'une maniére moins rude, que de celle de temeraire & d'audacieuse ? Mais ce qui me surprend, c'est de voir que Monsieur Rival prétend par des raisonnemens défendre cet Auteur contre son propre texte, où il n'y a nulle ambiguité : & puis d'ailleurs, de quelle importance est-il pour les Rois d'Angleterre, que Monsieur de Vertot & le Pere Daniel ayent bien ou mal pris la pensée de cet Ecrivain ? Cela ne méritoit pas d'occuper une bonne partie du Livre de Monsieur Rival. La plûpart de sa Critique roule sur des points à peu-près aussi minces & aussi peu interessans que

celui-là. Il eſt cependant loüable par un endroit ; c'eſt que les adverſaires qu'il s'eſt propoſé de refuter, ſont traitez avec beaucoup de ménagement, & d'honnêteté ; ce qui n'eſt pas l'ordinaire des Critiques de profeſſion.

Monſieur Rival, à la 102ᵉ page, entre dans ſa quatriéme partie, qui eſt le fond principal de ſon Livre, ou *ſon Plaidoyer pour la Cauſe d'Edoüard III.*

On ne remet point ici le ſujet du differend entre Philippe de Valois, & Edoüard Roi d'Angleterre. La choſe eſt trop connuë ; il ſuffit de dire, en deux mots, que le Roi Philippe de Valois étoit, de tous les Princes du Sang, le plus proche parent de ſon prédeceſſeur Charles le Bel en ligne maſculine ; & Edoüard, le plus proche parent & plus proche d'un degré par ſa mere ; qu'Edoüard ſoûtenoit que la Loi n'excluoit que les femmes de la Couronne, mais non point les fils des femmes, quand ils étoient plus proches, & qu'ainſi Edoüard n'en devoit point être exclus par Philippe de Valois, & qu'il devoit l'emporter ſur lui. On

On ne s'engage point ici à faire une dissertation sur le sens qu'on devoit donner à la Loi Salique pour justifier le droit de Philippe de Valois: mais si on l'entreprenoit, on le pourroit reduire à ces deux points; le premier, que la Loi Salique sans glose établit clairement le droit de Philippe de Valois. Pour cequi est de la terre Salique (dit cette Loi) que la femme n'ait nulle part à l'héritage, mais que tout aille aux mâles. *De terrâ verò Salicâ nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terra hæreditas perveniat*; & au contraire il falloit une glose & une exception pour établir le droit d'Edoüard; & il eût fallu ajoûter à la Loi, *excepté quand il y aura une femme mere d'un fils qui du Chef de cette femme est plus proche parent du dernier Roi.* Or ces sortes de Commentaires font toûjours violence à la Loi dès-là qu'ils sont arbitraires & nullement fondez sur les paroles de la Loi même, ni sur aucun exemple.

La seconde raison qu'on apporteroit & que l'on fit alors valoir comme elle le meritoit, c'est qu'Edoüard

ne pouvoit pretendre à cette succession que du chef de sa mere ; or sa mere, par la Loi même, n'avoit jamais eu droit à la succession, & en avoit été positivement excluë dès-là qu'elle étoit femme; comment est-ce donc qu'elle auroit pû transmettre son droit à son fils, puisqu'elle n'y en avoit & n'en pouvoit jamais avoir aucun ?

Monsieur Rival tâche de faire prendre le change à ses adversaires, & il les veut mettre sur la preuve. Les François, dit-il, pourroient ils montrer un cas pareil dans toute leur Histoire, où un Prince comme Edoüard, neveu du Roi mort sans enfans mâles, ait été exclu de la Couronne, & n'y ait pas été appellé à cause qu'il n'étoit son neveu que par sa mere, & qu'un Prince du Sang, quoique plus éloigné du trône, lui eût été preferé ?

Mais on peut lui demander à son tour, s'il pourroit trouver un exemple dans notre Histoire jusqu'au tems de Philippe de Valois, où un Prince, fils d'une fille de France, se fût presenté pour pretendre à la Couronne

de France au préjudice d'un Prince de la ligne masculine. Non, répond Mr Rival, parceque le cas ne s'est jamais presenté; « car, dit-il, j'ai parcouru » toutes les successions collaterales de » la premiére & de la seconde race; » & pour la troisiéme, avant Philip- » pe le Long, la Couronne étoit toû- » jours descenduë de pere en fils ».

Pour couper court à de plus grands détails touchant les descendans des filles de France, desquels il s'en faut bien que les anciens Historiens nous ayent fourni les lumieres necessaires, il faut satisfaire Monsieur Rival par quelque exemple qu'il demande dans le cas dont il s'agit; il s'en trouve un qui est tout le même que celui d'Edoüard & de Philippe de Valois. Ce cas arriva sous la premiére race, & Monsieur Rival & Monsieur Puffendorf dont il cite l'autorité, l'auroient aisément trouvé, s'ils avoient apporté à cette recherche autant d'exactitude qu'ils le disent; car il faut qu'ils ne l'ayent pas cherché dans un Livre auquel naturellement ils devoient s'adresser d'abord. C'est l'Histoire genealogigue de la Maison de France

de Messieurs de Sainte Marthe, tom. 1. L. 2. p. 113.

Avant que de rapporter ce fait, il faut transcrire ici ce qu'Agathias [a], Auteur Grec, contemporain, dit de la mort de Theodebalde ou Thibaud Roi de la France Austrasienne. *La loi des François*, dit-il, *après la mort de Theodebalde appelloit à la Couronne d'Austrasie ses deux grands oncles Childebert & Clotaire comme ses plus proches Parens*, &c. *Childebert n'ayant point d'enfans mâles qui pussent succeder au trône, & d'ailleurs étant fort malade, ceda la succession à Clotaire.*

Voici maintenant ce que rapportent Messieurs de Sainte Marthe, tiré des plus habiles Auteurs [b] de l'Histoire de Baviere qu'ils citent. « Ragintrude (fille de Theodebert I. & sœur de Theodebalde) fut conjointe par mariage avec Theudon III. Duc de Baviere, qui premier des Ducs de ce païs, reçût la Foi Chrétienne l'an cinq cens quarante.... Theudon mourut l'an 565. & gît à Salisbourg, & avec lui la Princesse sa femme ..... De leur mariage vint

a *Agathias l. 2.* b *Aventin, Henningt.*

» Theodebert I. Duc de Baviere, qui
» vraiſemblablement eut ce nom en
» memoire du Roi d'Auſtraſie ſon
» ayeul maternel. Aucuns toutefois
» le nomment Thibaud ; ſelon qu'é-
» crit Henninge, Aribert, ou Heri-
» bert & autres Rois de ces peu-
» ples, ſortirent de ce Duc Theode-
» bert I. ».

Que voyons-nous ici ? Théodebalde Roi d'Auſtraſie meurt, & par la Loi Salique, ſes deux grands oncles ſont ſes héritiers, comme le dit Agathias, & cela de plein droit, dit le même Auteur. Cependant Théodebert de Baviere étoit, par ſa mere, petit-fils de Théodebert Roi de France & neveu du Roi Théodebalde, & par conſequent ſon héritier du chef de ſa mere ſuivant les principes de Monſieur Rival; au lieu que Childebert & Clotaire n'étoient qu'en ligne collaterale, & grands oncles du Roi Théodebalde ; en un mot, comme le Roi Edoüard étoit petit-fils de Philippe le Long par ſa mere, de même Théodebert de Baviere étoit petit-fils de Théodebert Roi de France par la ſienne, & par conſequent Clotaire

& Childebert étoient plus éloignez d'un degré du Roi Théodebalde dernier mort, que Théodebert de Baviere.

Voilà donc l'exemple que Monsieur Rival demande, trouvé sous la premiere race des Rois de France, & tout-à-fait dans la même espece que fut le procès entre Edoüard III. & Philippe de Valois.

Théodebert de Baviere avoit le même Titre qu'Edoüard. L'un & l'autre par leur mere étoient au même degré parens du Roi dernier mort. Ils descendoient en ligne directe du penultiéme Roi de France, & enfin ils étoient plus proches parens du Roi dernier mort.

Or Théodebert de Baviere ayant tous ces avantages aussi bien qu'Edoüard, cependant il ne contesta point la Couronne de France à Clotaire & à Childebert : donc Edoüard n'eut point de droit de la disputer à Philippe de Valois.

Nonobstant tous ces titres que Théodebert de Baviere avoit, l'Auteur contemporain dit expressément *que la Loi des François, après la mort*

de Theodebalde ; appelloit à la Couronne d'Austrasie ses deux grands oncles. Donc dès ce tems-là la Loi n'admettoit l'interpretation ni la glose que le Roi d'Angleterre avoit entrepris d'y mettre.

Après cela, Monsieur Rival doit revenir de la surprise qui lui fait dire dans son Livre ce qui suit : " Ce „ point est très-important, & il est „ fort étrange que le Pere Daniel se „ soit hazardé à dire que par la Coû„tume immemoriale de la nation, „ les enfans des filles de France n'a„voient jamais été regardez comme „ héritiers présomptifs de la Couron„ne; & cette Coûtume, ajoûte-t'il fort „ hardiment, fait clairement connoî„tre le sens de la Loi Salique. Afin „ que ce celebre Historien fût en droit „ de parler avec un si grand air de „ confiance, il falloit qu'il eût des „ exemples anterieures à Edoüard „.

Monsieur Rival voit qu'on le sert ici comme il le souhaitte ; qu'on lui met sous les yeux un exemple où il n'y a rien de different du cas, sinon les noms des personnes, de telle sorte que c'est tout le même. Il n'y eut

nulle guerre pour ce ſujet, nul ſoulevement, nul mouvement de la part du Duc de Baviere, nulle proteſtation, nulle exception contre la Loi, ni nulle apparence de doute ſur le droit à la ſucceſſion, & il ne vint pas ſeulement en penſée de faire la gloſe qu'Edoüard imagina depuis, & ainſi le P. Daniel a eu droit d'appeller une Coûtume immemoriale, l'uſage *de ne point regarder les fils des filles de France comme héritiers préſomptifs de la Couronne*, & il n'a pas parlé ſur ce ſujet *avec un trop grand air de confiance.*

On peut paſſer à Monſieur Rival ſes digreſſions continuelles ſur divers ſujets, puiſqu'il a demandé à ſes Lecteurs la permiſſion de les faire : mais il auroit pû leur épargner certaines tailleries, ordinairement un peu fades en matiere de Religion, & qui ne peuvent gueres plaire qu'à la populace libertine, ou Proteſtante, étant amenées d'auſſi loin, & auſſi peu à propos qu'elles le ſont.

ARTICLE LXII.

ANIMADVERSIONES P. Josephi Falck Societatis Jesu circa dubium quod inter Acatholicos oritur ratione Paschatis anni 1724. Monachii, apud Mar. Magd. Riedlin viduam, anno 1723. *C'est-à-dire, Réflexions du P. Joseph Falck de la Compagnie de Jesus, sur les disputes des Protestans, à l'occasion de la Pâque de l'année* 1724. *Brochure in* 12. *pp.* 85.

IL s'est élevé une grande dispute dans l'Empire au sujet de la Pâque de l'année 1724; & on est actuellement fort occupé à Ratisbonne à la terminer : l'Eglise Catholique doit celebrer cette Pâque le 16 du mois d'Avril, jour auquel la détermine le Calendrier Gregorien : les Protestans prétendent qu'il faut la celebrer une semaine plutôt, c'est-à-dire le 9. du même mois d'Avril : mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils s'autorisent, dans leur prétention, des Canons du Concile de Nicée, & du calcul Astro-

nomique : mais ils sont fort éloignez d'avoir en ces deux points plus d'éxactitude & plus d'attention que n'en a eu de tout tems l'Eglise pour la cebration de cette fête.

Ils font sonner bien haut, que le sieur Rosten, Mathematicien de Nuremberg, a découvert le premier que la pleine lune veritable après l'équinoxe du Printems de 1724. arrivoit le 8ᵉ d'Avril à 4 heures, 34 minutes, 25 secondes après midi, & qu'il en a conclu que la Pâque devoit être celebrée le lendemain, puisque c'est un Dimanche : mais le Pere Falck remarque qu'il n'étoit pas bien difficile de fixer cette pleine lune d'après Clavius, qui dans sa table des Fêtes mobiles avoit il y a 100. ans déterminé la pleine lune moyenne à ce même jour 8ᵉ d'Avril 1724 à une heure après midi.

C'est donc un fait, que dans le tems de la reforme du Calendrier, on a connu ce que les Mathematiciens de Nuremberg se flattent d'avoir découvert de nos jours; mais Clavius & les autres qui ont travaillé à cette reforme, n'ont eu garde d'en conclu-

re ce que ces Meſſieurs en concluent aujourd'hui ; au contraire, & Clavius & Guldin, & Petau ont démontré que la pleine lune veritable n'eſt point le terme Paſchal, & que c'eſt la quatorziéme lune, jour auquel la pleine lune n'arrive preſque jamais.

L'Écriture s'en explique ouvertement. : *menſe* 1° 14ª *die menſis ad veſperum Phaſe Domini eſt*, eſt-il dit au Levit. 23. & l'on trouve bien d'autres paſſages auſſi exprès dans les Nombres, & dans l'Exode : or quoique l'Egliſe, pour ne pas concourir avec les Juifs, ni avec les *Quartodécimans*, ait tranſporté la Pâque au Dimanche qui ſuit la 14ᵉ lune ; elle a cependant fixé ce jour pour ſon époque, & pour ſon terme Paſchal, puiſqu'elle prend conſtamment le premier Dimanche qui le ſuit, pour celebrer la Pâque ; témoin ces paroles du Concile de Nicée, auquel le Pere Falck ramene les Proteſtans à leur tour : *Concorditer Paſcha celebrent unâ eâdemque die, quâ Dominus reſurrexit à mortuis, quæ quartam-decimam lunam primi menſis ſubſequitur. Sanct.* 21. Nous laiſſons bien d'autres paſſages & divers éclair-

cissemens rapportez par le sçavant Auteur, qui sans épuiser la patience du Lecteur le plus vif, trouve le moyen de ne rien omettre de ce que peut exiger pour une entiere conviction le Lecteur le plus flegmatique, ou le plus opiniâtre : le Pere Falck examine ensuite avec la même force & la même élegance d'érudition & de raisonnement, quel étoit le mois que les Juifs appelloient le premier mois, *mensis primus*, & il fait voir que c'est le mois, dont le 14e jour lunaire suit de près ou accompagne l'équinoxe du Printems, de sorte que ce mois est mobile.

On demande maintenant, & le P. Falck établit de quelle maniere il faut s'y prendre pour la détermination de la Pâque : faut-il y employer la précision scrupuleuse de l'Astronomie, qui va jusqu'à tenir compte des minutes, & des moindres minuties ? Ou peut-on s'en tenir à la maniere populaire, qui procede par des comptes ronds sans fractions, & par entiers, en négligeant ces minuties ? Les Protestans triomphent sur ce que les Catholiques ont fixé l'équinoxe du Printems au 21. de

Mars par rapport à la celebration de la Pâque, l'équinoxe veritable arrivant le plus ſouvent, diſent-ils, un ou deux jours après le 21 : les voilà bien habiles ; comme ſi les Catholiques, comme ſi l'Egliſe ignoroit que cette détermination n'eſt pas dans toute la juſteſſe Aſtronomique ; comme ſi le Concile de Nicée avoit jamais prétendu y aſſujettir les fidéles, & rendre le commun du peuple Aſtronome! Mais n'eſt-ce pas ce même Concile qui a introduit dans l'Egliſe, ou du moins approuvé le fameux Cycle lunaire de 29. ans? *Cyclum decem novennalem propter* 14. *lunas Paſchales Nicæna ſynodus inſtituit*, dit Bede, *de rat. temp. cap.* 11. Mais ces paroles de Saint Ambroiſe rapportées par les Centuriateurs de Magdebourg, *cent.* 4. *cap.* 6. *de feſtis*, ſont remarquables : *Non mediocris eſſe ſapientiæ diem celebritatis definire Paſchalis, & ſcriptura divina nos inſtruit ; & traditio majorum, qui convenientes ad ſynodum Nicænam inter illa fidei, ut vera, ita admiranda decreta, etiam ſuper celebritate memoratâ congregatis peritiſſimis calculandi, decem & novem annorum col-*

legêre rationem, ex quo exemplum in annos reliquos gigneretur.

Après divers autres témoignages que le Pere Falck rapporte, il vient aux raisons pourquoi l'Eglise a preferé le calcul Cyclique à l'Astronomique: elles sont très-solides: il a fallu faciliter à tout le monde une chose à laquelle tout le monde devoit se conformer; il a fallu réünir tous les esprits pour la celebration d'une fête pour laquelle elle a toûjours eu en vûë de réünir tous les cœurs; il a fallu prévenir les schismes & les disputes qui auroient pû naître de la diversité des calculs & des tables; car il n'y a pas deux Astronomes qui s'accordent, ni qui puissent même s'accorder, parce qu'il n'est pas possible à l'esprit humain d'atteindre ici à la parfaite précision: or si la parfaite précision est impossible, & s'il n'est permis que d'en approcher, il a bien fallu se borner à un cycle; & quelque nouveau schisme que les Protestans meditent sur ce point à l'égard de l'Eglise Romaine, il faudra bien qu'ils en reviennent là, si toutefois il n'est pas écrit que hors le sein de l'Eglise on doit

flotter éternellement au gré de mille visions.

Après cela, l'Eglise n'a rien fait en ceci, que les nations les mieux civilisées n'ayent pratiqué de tout tems: chez les Juifs, on n'a jamais crû que Dieu eût voulu les obliger à la rigueur du calcul Astronomique pour la celebration de leur Pâque, & leur mois civil étoit alternativement de 30 & de 29 jours : les Romains avoient leur cycle solaire & le cycle des indictions : c'est chez les Grecs que Meton trouva, & qu'on mit en pratique pour la prémiere fois le fameux cycle lunaire de 19 ans : les Égyptiens, tout Astronomes qu'ils étoient, comptoient rondement 365 jours chaque année, la partageant en 12 mois, & les mois en trente jours, & se contentant d'ajouter cinq jours après, une certaine révolution cyclique : les Perses suivoient la maniere des Égyptiens : les Ethiopiens ne s'en écartoient qu'en ce qu'ils ajoutoient 6 jours au lieu de cinq à leur année Bissextile : les Turcs mêmes, & les Arabes ont leur fameux cycle Mahometan de 30 ans : tant il est vrai que c'est l'impossibilité de

mieux faire qui a de tout tems obligé d'avoir recours à des cycles dans l'usage civil : tout le monde n'est pas Astronome dans un État, les Astronomes eux-mêmes ne le sont pas toûjours ; compter le tems par minutes & par secondes, cela n'est bon que dans un Observatoire ; cela est trop guindé ; l'Astronome aime à redevenir peuple dans le commerce de la vie.

Mais après tout, que pretendent les Protestans ? Croyent-ils être meilleurs Astronomes que les autres ? Croyent-ils que c'est faute d'Astronomes qu'on a recours à un cycle ? Mais l'invention, la pensée même de recourir à un cycle, marque qu'on est Astronome : ce n'est que par condescendance pour le peuple qu'on imagine ces températmens ; mais en ménageant la foiblesse du peuple, on ne laisse pas de le dominer, de le diriger & de le rappeller de tems en tems à la verité précise des choses : l'Eglise n'a jamais manqué d'Astronomes chargez de tenir un compte exact de tout le détail des minuties & de suivre pas à pas les deux astres qui réglent

le tems : ne ſçait-on pas bien qu'elle raſſembla au Concile de Nicée tout ce qu'il y avoit d'Aſtronomes celebres, *congregatis peritiſſimis calculandi*, & que ce Concile commit le ſoin du Calendrier aux Patriarches d'Alexandrie ? Or on ſçait auſſi qu'Alexandrie étoit la ville la plus féconde en Aſtronomes : Ceolfride nous apprend même que le cycle de 19 années avoit été en uſage pour la détermination de la Pâque long-tems avant le Concile de Nicée, & dès le tems des Apôtres.

Pour ce qui eſt du cycle Gregorien, perſonne n'ignore avec quels ſoins, & par quelles habiles mains il a été déterminé : on n'ignore pas non plus que jamais on n'a été plus attentif qu'on l'eſt dans ces derniers tems, à prévenir tous les inconveniens & tous les mécomptes qui pourroient s'y gliſſer : pluſieurs États Proteſtans, malgré leur détermination à rejetter aveuglément tout ce qui vient de l'Egliſe Romaine, ont été forcez de recevoir la correction Gregorienne dans l'uſage civil ; ce qui prouve en même tems, & la neceſſité du cycle en gene-

ral, & la justesse du cycle Gregorien en particulier : il n'est pas même indifferent à la gloire de ce cycle, ou de l'Eglise, de voir les Protestans lui opposer aujourd'hui des vûës & des découvertes que les Astronomes ont faites il y a 100 ans, telle qu'est la prétenduë découverte du Mathématicien de Nuremberg.

Enfin rien n'est plus solide, ni mieux détaillé, que cet ouvrage du P. Falck ; il peut mettre au fait d'une si importante question, ceux qui y sont le moins ; & pour les autres, il la leur presente dans le point de vûe dans lequel on aime le mieux à retrouver ce que l'on sçait déjà ; nous n'ajouterons ici qu'un endroit tiré de l'histoire de l'Academie Royale des Sciences. C'est aux Protestans d'Allemagne de voir ce qu'ils peuvent opposer au jugement d'une si celebre Academie, qui s'en est expliquée dans le même stile en bien d'autres endroits de son Histoire & de ses Memoires; celui-ci est pris au hazard dans l'Histoire de 1704. "Il y a plus, *dit l'Histoire* „ *de l'Academie* : cette équation (*Gre-* „ *gorienne*) si heureuse & si facile, est

en même tems très-juste, & Monsieur Cassini trouve qu'elle donne les mouvemens, ou les lieux de la lune avec la même exactitude que les meilleures tables : à peine eût-on osé esperer qu'un cycle destiné seulement pour l'usage civil, ou Ecclesiastique ; & auquel on ne demande pas une rigoureuse précision, pût en avoir autant que les tables Astronomiques qui sont faites pour suivre pas à pas les mouvemens celestes & pour n'en laisser rien échaper : Monsieur Cassini fait voir, *ajoute-t'on*, en comparant ensemble les tables les plus célébres que nous ayons pour la lune, que l'equation Gregorienne tient le milieu entre elles, & par conséquent elle n'a pas seulement toute la perfection qu'on peut désirer par rapport à l'usage Ecclesiastique : mais encore que dans l'usage Astronomique si exact & si scrupuleux, elle peut & doit être preferée aux tables mêmes, puisqu'elles ne sont pas plus justes, & demandent des calculs beaucoup plus longs & plus penibles.

Voici un Mémoire qu'un Religieux habile est venu nous apporter, & nous prier d'inserer dans ce mois-ci.

ARTICLE LXIII.

REPONSE AU JOURNAL du mois de Janvier 1723. touchant la critique qu'il fait de la Théologie du Pere Boucat ancien Professeur en Théologie, de l'Ordre des Minimes.

LE Journal des Sçavans, imprimé à Paris chez Théodore le Gras, a pris le change sur l'article de la Théologie du Pere Boucat, proposée au Public par souscriptions.

1°. L'Auteur ne donne point de vains projets d'une..... Théologie positive; tout l'ouvrage est prêt à mettre sous la presse, & les gens bien intentionnez jugeront par le premier tome *in folio*, que l'Auteur donnera même plus qu'il n'a promis; car on trouvera à la fin du Traité des Sacremens, un *appendix* des Rituels manuscrits de Monsieur de Launoi Docteur de Sorbonne, avec une dis-

ſertation ſur l'accord de l'Egliſe Grecque avec la Latine au ſujet des ſept Sacremens.

2°. Le Pere Boucat rapporte, à la verité, les differentes opinions (ſauf le dogme) uniquement pour faire plaiſir à ceux qui ſont en Licence : & ſi c'eſt leur donner de la démangeaiſon pour la diſpute, il faut faire le procès à la Faculté de Paris qui oblige les Candidats au Doctorat de ſe trouver pendant deux ans à toutes les Theſes, & d'y diſputer ſur les differentes opinions de l'École que les Profeſſeurs enſeignent : l'Auteur du Journal voudroit-il ordonner à ceux-ci de n'enſeigner qu'une opinion, afin d'ôter aux étudians la démangeaiſon prétenduë de diſputer ?

3°. Comment l'Auteur du Journal prétend-il que le Pere Boucat, *Diſſert.* 3. *de la ſcience de Dieu, pag.* 41. & 42. [il devroit mettre *pag.* 37. & 38.] enſeigne la ſcience moyenne, puiſque dans cet endroit il ne parle point ſelon ſon ſentiment, mais qu'il rapporte ſimplement celui des Peres Jeſuites & de pluſieurs autres Théologiens, comme il eſt dit en termes

formels dans la conclusion ? Pourquoi n'a-t'il pas ajoûté que dans l'article suivant le Pere Boucat expose son opinion, comme disciple de Saint Thomas, disant que Dieu connoît les futurs Conditionnels dans les decrets accompagnez de la prémotion Physique, & que cette opinion est plus conforme à la Sainte Ecriture, & aux Saints Peres ? pag. 44. ce qu'il prouve jusqu'à la page 59.

4°. Non seulement le Pere Boucat prend parti pour le Thomisme dans ce qu'on vient de citer, mais encore en soûtenant la Grace efficace par elle-même page 101. & 106. où il dit que c'est l'opinion de Saint Augustin. Et depuis la page 122. jusqu'à 146. il fait voir que la liberté humaine se concilie avec la prémotion Physique.

C'est maintenant au Lecteur à juger si le Public risque à souscrire à la Théologie du Pere Boucat qui fait honneur à toutes les Ecoles, & qui remplit magnifiquement son systême, dont l'ordre & la clarté a été loüée & approuvée par toute sorte de Docteurs de Sorbonne : ou si on

ne risque pas davantage, d'ajoûter foi à ceux qui prêtent à la verité.

5°. On avertit le Public qu'on recevra des souscriptions jusqu'au mois d'Août, à Paris chez Mr Giffart, ruë Saint Jaques.

ARTICLE LXIV.

L'ETAT DE LA FRANCE, contenant les Princes, le Clergé, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, & les grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi, les Chevaliers des Ordres, les Officiers d'armée, tant sur terre que sur mer, les Conseils, les Gouverneurs des Provinces, toutes les Cours superieures du Royaume, les Generalitez & Intendances, les Universitez & Academies. Avec les Officiers de la Maison du Roi, leurs fonctions, gages & privileges; la Maison de Madame l'Infante; celles de Madame, de Monsieur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, & de Madame la Duchesse d'Orleans. A Paris, chez Théodore le Gras, à l'entrée de la Galerie des Prisonniers, à l'Image

Juin 1723.

de Notre-Dame, 1722. *cinq tomes in 12. le premier contient 542 pages ſans la Lettre au Roi, l'Avertiſſement & les Avis qu'on y a ajoûtez. Le ſecond tome contient 630 pages. Le troiſiéme, 589. Le quatriéme, 712. Et le cinquiéme, 619 pages.*

NUl Ouvrage ne demande plus de ſageſſe & de circonſpection, que ce nouvel État de France que le R.P. Ange Rafart, Auguſtin Déchauſſé, vient de mettre au jour. Le ſeul titre du Livre en marque l'importance & l'étenduë; c'eſt une eſpece d'Abregé de tout ce qui regarde l'État du Roi, des Princes, des Seigneurs, des Officiers & des Eccleſiaſtiques du Royaume. Il eſt facile de s'y tromper, & les fautes qui peuvent échaper, ſe pardonnent d'autant moins, que les perſonnes intereſſées ſont plus délicates ſur leur condition, & ſur les prérogatives de leur Charge.

Perſonne n'étoit plus propre que le R. P. Rafart, à perfectionner l'Ouvrage qu'il a entrepris. Il eſt depuis long-tems occupé à des études qui ont beaucoup de rapport aux matié-

res qu'il a été obligé de traiter dans l'État de France.

On ſçait qu'il eut grande part, il y a quelques années, à une des éditions de Moreri ; quoique l'Editeur qui avoit profité de ſon travail, ne lui en ait pas fait l'honneur qu'il méritoit. Il continuë encore tous les jours l'execution du vaſte projet que le R. P. Anſelme avoit formé d'ajoûter à ſon Hiſtoire des grands Officiers de la Couronne, celle des Maiſons de tous les Souverains d'Europe. Ce deſſein, capable d'étonner les plus éclairez, & les plus laborieux Auteurs, n'eſt point au-deſſus de la portée de cet habile Écrivain, dont l'application conſtante, & la grande capacité ſoûtient la juſte reputation que les Reverends Peres Auguſtins Déchauſſez ſe ſont faite dans tous les tems d'entretenir le goût des Lettres & des Sciences dans leur Congregation.

Pour faire reconnoître le merite du Livre, dont nous faiſons ici l'Extrait, il ſuffiroit de dire que le ſçavant Monſieur de Clerembaut, qui y a donné ſon approbation, a bien voulu ſe prêter à l'Auteur, lui ouvrir les

tréſors de ſon cabinet, l'un des plus curieux de France, & lui communiquer en pluſieurs articles une partie des connoiſſances qu'il acquiert tous les jours depuis plus de cinquante ans ſur les matiéres hiſtoriques & généalogiques qui concernent l'État & les grandes Maiſons de France, & qui le font paſſer, conjointement avec Meſſieurs d'Hozier ſes dignes confreres, pour un des Guides qu'on puiſſe avoir en cela, les plus ſûrs, les plus exacts, & les plus intelligens.

Nous ſuivrons dans notre Extrait la méthode que l'Auteur s'eſt à lui-même preſcrite; il diviſe ſon Ouvrage en cinq volumes. Le premier contient quatre chapitres, qui ſont precedez de pluſieurs diſcours préliminaires, également curieux & importans. Dans le premier diſcours, il traite des qualitez & prerogatives du Roi de France.

On ſçait qu'il n'y a point en Europe de Monarchie ſi ancienne que la France: elle fut fondée au commencement du cinquiéme ſiécle, & ſes Rois ont été les premiers qui ont allié le Chriſtianiſme à la Royauté; & de-

puis Clovis jusqu'à Loüis XV. il paroît qu'on leur a donné presque dans tous les tems le titre honorable de Roi, de Chrétien ; cette qualité ne leur fut neanmoins singulierement attachée par le Pape Paul II. qu'en l'année 1469. sous le regne de Loüis XI.

Ils ont toûjours eu la presséance sur tous les autres Rois du monde. Suidas, Auteur du dixiéme siécle, remarque à leur gloire, qu'en prononçant le nom seul de *Roi* sans autre designation particuliere, on n'entendoit en son tems que le Roi de France ; & c'est dans le même sens que Mathieu Paris, Écrivain Anglois, appelloit dans le 13^e^ siécle le Roi de France, *Roi des Rois de la terre.* On trouve même sur les plus anciens monumens, que plusieurs de nos Rois ont porté le titre d'Empereurs.

Les Rois d'Espagne ont prétendu, depuis la mort de Charle-Quint, entrer en concurrence avec lui ; mais ils n'ont jamais réüssi dans leurs prétentions, & ils ont été obligez de les faire désavoüer par un de leurs Ambassadeurs extraordinaires que Philip-

pe IV. envoya exprès en 1662. à Loüis le Grand. Ainsi Michel Serrario, Ambassadeur de Venise en France, a dit avec raison dans la relation qu'il écrivit en 1562. que *le Royaume de France a toûjours été reconnu par un consentement unanime des peuples pour le premier & le plus excellent Royaume de la Chrétienté, tant par sa dignité, que par l'autorité absoluë de celui qui l'a gouverné.*

A ces prérogatives singulieres de nos Rois, Cardin le Bret, Avocat General au Parlement de Paris, en ajoûte avec raison quelques autres, dont ils ne sont pas moins jaloux : ils ne tiennent, dit ce Magistrat, leur Couronne que de Dieu seul, & nulle autre puissance sur la terre ne peut exiger d'eux aucunes soumissions pour le temporel; on ne peut délier leurs sujets du serment de fidelité; à eux seuls appartient la Souveraine puissance, & en ce qui concerne leurs Etats, nul autre qu'eux ne peut s'attribuer le titre, *par la grace de Dieu*, sans se rendre criminels de leze-Majesté.

Le second discours regarde la minorité des Rois de France & les Re-

gences de l'Etat. La Regence du Royaume a été ordinairement déferée aux Reines meres, & à leur défaut, au Prince du Sang le plus proche du Roi mineur. Jusqu'à Charles V. il n'y a jamais eu de tems fixé, où les Rois ayent été censez majeurs. Ce Prince par un Edit de l'an 1374. le termina à l'âge de quatorze ans, & son fils Charles VI. par deux Déclarations, l'une du mois de Janvier 1392. & l'autre du mois d'Avril 1403. confirma ce réglement qui depuis a toûjours été suivi. La jeunesse du Roi n'est pas la seule cause des Regences; *il y a plusieurs occasions*, telles que sont l'absence ou la maladie de nos Rois, où l'on a vû des Regences qui selon les devoirs ont été nommez *Gardes, Tuteurs ou protecteurs du Roi, Gouverneurs du Royaume, Lieutenans, ou Vicaires du Roi, ou enfin Défenseurs & Gardes du Royaume.*

La Regence, dit notre Auteur, est deferée ou par le testament du Roi, ou par l'Assemblée des Grands du Royaume, ou par les Arrêts du Parlement de Paris, Cour des Pairs. Il devoit ajoûter qu'elle est encore dé-

cernée par les Déclarations de nos Rois, quand ils ſont en vie, & qu'après leur mort, le Parlement ne peut validement la conferer à moins que les Pairs & les Grands de la Couronne n'ayent été convoquez aux deliberations. Les Pairs & les Grands Officiers de la Couronne n'auroient jamais reconnu Marie de Medicis pour Regente, ſi par un ſecond Arrêt où ils aſſiſterent, on n'eût ſuppléé à ce qui manquoit au premier, que le Duc d'Eſpernon avoit forcé le Parlement de porter en leur abſence. A l'égard de la majorité des derniers Rois qui ont été mineurs, Loüis XIII. & Loüis XIV. l'ont declarée dans leur Parlement de Paris, où ils tinrent leur lit de Juſtice. Charles IX. la fit publier auſſi en ſon lit de Juſtice qu'il tint en 1563. au Parlement de Roüen.

Notre Auteur explique la ceremonie du Sacre des Rois de France dans ſon troiſiéme Diſcours. Cette matiére a trop ſouvent été diſcutée pour en parler ici.

Nous paſſons de même ſous ſilence la Généalogie de la Maiſon Royale & l'État des Officiers prépoſez à l'é-

ducation du Roi, qui font la matiére du quatriéme & du cinquiéme Discours preliminaire. Tout le monde sçait que la branche tire son origine de Robert Comte de Clermont, sixiéme fils de Saint Loüis Roi de France, & que ce Saint Roi descendoit de Robert dit le Fort, Comte d'Anjou & Bisayeul du Roi Hugues Capet Tige de nos Rois de la troisiéme race. Personne aussi n'ignore le nom & les qualitez des Officiers attachez près du Roi pendant sa minorité, & avec quel zele pour Sa Majesté, quel avantage pour l'État, & quelle gloire pour eux-mêmes, ils veillent à son éducation & s'étudient à nous donner un maître aussi jaloux du bonheur de ses sujets, que ses sujets le sont de la gloire de leur Roi.

Nous omettons par la même raison l'article inseré dans les Additions sur Madame l'Infante, & sur l'état des personnes établies pour son service, & pour son éducation. Madame la Duchesse de Ventadour a la double gloire d'avoir élevé le Roi, & de lui former une épouse digne de lui.

Avant que d'entrer dans le corps

de l'Ouvrage, le R. Pere Ange a jugé encore necessaire de donner deux Avertissemens. Le premier regarde les marques des Charges des grands Officiers de la Couronne. Il en attribuë l'invention au Sieur de la Columbiere, qui n'a pas, dit il, toûjours été suivi; & si l'on en juge par les armoiries qu'il a fait graver dans son Livre, il n'adopte que les marques de dignité, qu'on donne au Connétable, aux Chanceliers & Gardes des Sceaux, aux Maréchaux de France, & au grand Écuyer. Nous ne voyons pas pourquoi il n'admet point celles qu'on donne aussi aux Aumôniers, au Grand Maître d'Hôtel, au Chambellan & aux autres. Les mêmes raisons subsistent également pour tous; & l'invention des unes n'est pas, ou du moins n'est guéres plus ancienne que l'invention des autres. Comme ils sont tous Officiers de la Couronne, on ne doit mettre entr'eux aucune difference sur les marques propres à specifier les prérogatives de leurs charges. Le Sieur Besoigne est le premier Auteur des États de France, qui de sa propre autorité s'est avisé de

laisser aux uns, & d'ôter aux autres les marques de leur dignité. Avant lui, ces grands Officiers, & en particulier le Grand Maître, & le Grand Chambellan, les portoient; ils les ont conservez depuis, & ils ont toûjours droit de les porter sur l'écusson de leurs armes.

Dans le second Avis, l'Auteur dit que touchant les droits & prérogatives des Charges de la Maison du Roi, il est conforme aux dernieres éditions, qui ont precedé la sienne; mais il avoue que *ces dernieres éditions, tant à l'article du Grand Chambellan qu'à celui du premier Gentil-homme de la Chambre, sont bien differentes des anciennes éditions*, où il renvoye ses Lecteurs sur la contestation survenuë entre ces Seigneurs au sujet des fonctions de leurs Charges. On a eu la curiosité de consulter & de comparer les anciennes éditions avec les dernieres, & on a trouvé qu'en effet les anciennes, qui sont très-avantageuses au Grand Chambellan, ont, comme le dit le Pere Ange, *toutes été conformes les unes aux autres depuis* 1654. *jusqu'à l'édition de* 1663. *dans laquel-*

le, aussi-bien que dans celles qui ont suivi en 1669. 1676. 1689. & 1692, *il s'est glissé quelques variations*, toutes à l'honneur & à l'utilité des premiers Gentils-hommes. On doit ici rendre la justice au Pere Ange, que sur un point aussi délicat que celui dont il s'agit, on ne peut s'expliquer avec plus de réserve & de circonspection. *Il attend*, dit-il, *la décision de Sa Majesté, devant qui* cette affaire est portée, pour s'y conformer dans la suite. Quoi qu'il en arrive, on doit, comme lui, garder le silence sur cet article qui des deux côtez interesse des Seigneurs très-respectables.

Après tous ces discours & ces avertissemens qui nous ont tous paru mériter attention par leur singularité & par leur importance, l'Auteur vient aux divers sujets de son Livre; le détail en est infini; ce sera assez pour nous, d'indiquer l'institution des principales Charges, sans en marquer les fonctions que l'Auteur à toutes spécifiées.

Il divise le premier volume en quatre Chapitres. Il traite dans le premier, du Grand Aumônier, du Cler-

gé, de la Cour, & de tout ce qui concerne la Chapelle, Musique du Roi, &c. Monsieur Armand Gaston, Cardinal de Rohan Soubize est aujourd'hui Grand Aumônier de France. On peut consulter l'*Histoire de la Chapelle du Roi*, composée par Monsieur Archon, sur les prérogatives de cette Charge. Elle est très-ancienne; mais sous la troisiéme race, avant Charles VIII. ceux qui en étoient revêtus, ne portoient que le titre *de Chapelain*, ou *d'Aumônier du Roi*, & ce n'est que depuis le regne de François Premier, qu'ils ont successivement pris la qualité de Grand Aumônier en vertu des Lettres patentes que ce Prince accorda le 7[e] d'Août 1543. à Antoine Sanguin Archevêque de Toulouse, dit le Cardinal Meudon. Tandis que le Grand Aumônier est revêtu de sa Charge, il est Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit.

L'Office du premier Aumônier, que possede M. Henri Charles du Camboust Duc de Coislin, Evêque de Mets, a été créé pour suppléer à toutes les fonctions que le Grand Aumônier ne peut remplir, ou parce

qu'il eſt abſent, ou parce qu'il eſt occupé à d'autres ſervices. La Charge de M. Loratoire occupée par M. Loüis Guerapin de Vaureal, eſt nouvelle, & doit ſon Inſtitution à Loüis XIV. Celle de Confeſſeur dont le R. P. Bertrand Taſchereau de Ligniere Jeſuite eſt aujourd'hui revêtu, ſubſiſte depuis que nos Rois ont embraſſé le Chriſtianiſme. La Charge de Maître de la Chapelle, Muſique, eſt occupée par M. Charles le Tonnelier de Breteuil. Elle n'a commencé que dans le XIV^e^ ſiécle.

Le chapitre ſecond traite du Grand Maître de France & des Officiers qui dépendent de lui. M. Loüis Henri de Bourbon Prince du Sang, Prince de Condé, Duc de Bourbon, eſt le cinquiéme Prince de la branche de Condé qui poſſede cette premiére Charge de la Maiſon du Roi. Sous la premiére race de nos Rois, le Maire du Palais qui gouvernoit tout le Royaume & portoit le titre de Duc ou de Prince des François, étendoit auſſi ſon autorité ſur la Maiſon du Roi. Après la ſuppreſſion de cette Charge, on créa celle de Sénéchal qui eut la Sur-

intendance sur toutes les provisions de la Table & de la Maison du Roi. Au Sénéchal, dont l'Office s'éteignit en 1191. succeda le Souverain Maître de l'Hôtel du Roi, qui depuis l'an 1418. a pris la qualité de Grand Maître de la Maison du Roi.

M. Loüis Sanguin, Marquis de Livry, est premier Maître d'Hôtel. L'institution de cette Charge est dûë à la necessité de representer le Grand Maître lorsqu'il est absent, & de l'aider dans les fonctions qu'il ne peut faire par lui-même.

L'Auteur a inseré dans ce chapitre un article particulier de la Charge de Grand Pannetier, occupée par M. Charles Timoleon Loüis de Cossé Duc de Brissac. Cet Office est l'un des grands de la Couronne & Maison du Roi; mais il ne sert qu'aux grandes ceremonies pour le couvert du Roi. L'Histoire ne parle du Pannetier du Roi que vers l'an 1217. & on ne trouve point avant l'an 1406. qu'on lui ait donné la qualité de Grand Pannetier de France.

Outre le Grand Pannetier, on fait aussi mention du Grand Bouteiller de

France, qui étoit de même un des grands Officiers de la Couronne. On trouve des Bouteillers de France dès l'année 1060. Ils étoient distinguez des Echansons de France & des Maîtres Echansons du Roi. En 1385. il y avoit un grand Bouteiller & un grand Echanson de France; mais depuis l'an 1483. il n'est plus parlé que d'un grand Echanson, qui semble même avoir tenu la place de grand Bouteiller dès l'an 1427. La Charge de grand Echanson est aujourd'hui possedée par M. Marc Antoine Front de Beaupoil de Saint Aulaire Marquis de Lanmari.

Le Grand Ecuyer Trenchant, est M. Jean-Baptiste Nicolas Desme de la Chenaye. Ses provisions sont de Porte Cornette blanche & premier Trenchant.

On parle dans le troisiéme chapitre, du Grand Chambellan & des autres Officiers de la Chambre & de la Garderobbe du Roi.

La Charge de Grand Chambellan possedée par M. Emmanuel Theodose de la Tour d'Auvergne, Duc de Boüillon, est une des plus honorables &

des plus anciennes de la Monarchie. On lit dans l'Hiſtoire de France, que Bernard Duc de Sephimanie & Comte de Barcelone en étoit revêtu ſous le regne de Loüis le Debonnaire, fils & ſucceſſeur de Charlemagne. Il y a eu depuis un Grand Chambrier qui s'étoit diſtingué du Grand Chambellan, & dont François Premier ſupprima la dignité, *parceque ſes fonctions étoient inutiles.* Le ſervice ſe faiſoit par les Chambellans, ſur leſquels, ſuivant l'expreſſion de du Tillet, le Grand Chambellan avoit la Superintendance.

Les quatre premiers Gentils-hommes de la Chambre, ſelon l'ordre de leur reception, ſont, M. François Bernard Potier Duc de Treme; M. Loüis de Rochechouart, Duc de Mortemart; M. Charles Armand René, Duc de la Tremoille; M. Loüis D'Aumont, Duc de Villequier. Il n'y eut d'abord qu'un premier Gentil-homme de la Chambre; ce fut M. Jacques d'Albon, Seigneur de Flandre, qui ayant reçû en 1447. le bâton de Maréchal de France, fut après honoré de la belle & magnifique Charge de pre-

mier Gentil-homme de la Chambre. On en mit deux ensuite & depuis il y en eut quatre sous le regne de Loüis XIII. Les premiers Ecrivains de l'État de France faisoient succéder les premiers Gentils-hommes au premier Chambellan ; & les Editeurs plus recens disent que cette Charge fut instituée par François I, à la place du Chambrier supprimé en Octobre 1545.

Quoi qu'il en soit, nous n'entrons point dans cette question que notre Auteur a sagement cueïllie, en avertissant au commencement que les éditions qu'il a copiées sur ce sujet, n'étoient pas conformes aux précedentes.

La Charge de Grand Maître de la Garderobe a été créée le 26. Novembre 1669. elle est possedée par M. François Duc de la Rochefoucaut. Il y a d'ancienne création deux Maîtres de la Garderobe, qui font en son absence toutes ses fonctions. L'un est M. Jean-Baptiste François des Marêts, Marquis de Maillebois ; l'autre est M. Loüis Nicolas le Tellier, Marquis de Souvré.

Le quatriéme chapitre traite du Surintendant General des bâtimens

& des autres Officiers pour les bâtimens & logemens des Maiſons Royales.

Le Surintendant & Ordonnateur general des bâtimens & jardins du Roi, Academies, Arts & Manufactures, eſt M. Loüis Antoine de Pardaillan de Gondrin, Duc d'Antin. Cette Charge avoit été exercée fauſſement par Meſſieurs Colbert & de Louvois ; on la ſupprima en 1708, & elle fut créée de nouveau en 1716.

Notre Auteur parle dans le même chapitre, des Maiſons Royales ; il en fait une hiſtoire particuliere, & il en marque tous les Gouverneurs ; mais la brieveté qu'on doit ſe preſcrire dans un extrait, nous empêche d'entrer dans ce détail.

Le ſecond tome eſt partagé en quinze chapitres. Il s'agit des Troupes de la Maiſon du Roi dans le premier chapitre, qui commence par les differentes Gardes de Sa Majeſté.

Dès les premiers tems de la Monarchie, on trouve que des gens de guerre étoient commis à la garde de nos Rois ; mais on n'a nulle preuve qu'ils fiſſent un Corps à part. Philippe

Auguſte eſt le premier qui dans les Croiſades établit en 1192. les Sergens d'armes, ou Portes-maſſes pour la ſûreté de ſa perſonne. Les uns étoient à pied, & les autres à cheval. Quand ils étoient prêts de combattre, ils étoient armez de pied-en-cap, & ils ne portoient que la maſſe d'armes. Dans le tems de paix, ils faiſoient la garde à la porte de l'appartement du Roi. Ils quitterent depuis la maſſe pour prendre l'arc, & de là on les a nommez Archers. Charles VII. retint à ſa garde, des Ecoſſois tirez du nombre de ceux qu'on lui amena d'Ecoſſe pour chaſſer les Anglois. Ils avoient pour armes des haquetons garnis d'argent, & pour Capitaines des Seigneurs de leur nation; mais on a mis depuis à leur tête des Capitaines François. Ils conſervent neanmoins le nom de Gardes Ecoſſoiſes, & ont le pas ſur tous les autres.

Loüis XI. établit en 1474. pour ſa garde une Compagnie de cent Lanciers, ou Gentils-hommes, dont chacun devoit entretenir un homme d'armes & deux Archers. Les Gentils-hommes ont été depuis appellez au

bec de Corbin, parce qu'ils portoient une hache qui avoit la figure d'un bec de Corbin. Le même Roi se chargea dans la suite de l'entretien de leurs Archers qui étoient au nombre de deux cens, & en fit *la petite garde de son corps.*

Il ordonna en 1479. une nouvelle Compagnie de cent Archers, pour faire les mêmes fonctions. Charles VIII. y ajoûta en 1491. une Compagnie de cent Arbalêtiers à cheval, mais ils n'ont pas subsisté long-tems. François Premier forma encore une troisiéme Compagnie d'Archers en 1514. qui se trouva composée de cent Archers. En 1517. il mit encore pour sa garde deux cens Arbalêtiers à cheval en deux bandes; mais toutes ces Compagnies ont depuis été reduites en quatre Compagnies que Loüis XIV. a mises en l'état où elles sont aujourd'hui sous le nom de Gardes du Corps.

La premiere Compagnie est la Compagnie Écossoise dont M. Adrien Maurice de Noailles est Capitaine. M. Nicolas de Neuville Duc de Villeroy est Capitaine de la premiere &

plus ancienne Compagnie Françoise; M. Armand de Bethune Duc de Charost, & M. François Duc d'Harcourt, sont Capitaines des deux autres Compagnies.

Les cent Suisses doivent leur institution à Loüis XI. Ce Prince ayant renouvellé les alliances que Charles VII. son pere avoit faites avec la nation Helvetique, retint cent Suisses près de sa personne, que Charles VIII. son fils nomma Gardes extraordinaires de son corps. Ils ont aujourd'hui pour Capitaine Colonel M. François Cesar le Tellier Marquis de Louvois; mais à cause de sa grande jeunesse, M. Loüis Cesar Chevalier de Louvois son oncle en fait les fonctions.

Il y a encore une Compagnie de cinquante Gardes de la Porte, & une autre de quatre-vingt-dix Gardes de la Prevôté. La premiére, que le Roi dans une Déclaration de mille six cens cinquante-neuf appella la plus ancienne de sa Maison, est commandée par M. Antoine d'Aix, Marquis de la Chaize. L'autre est commandée par M. Loüis de Bouchet, Marquis de

Sourches, Grand Prevôt de l'Hôtel.

La Compagnie des Gendarmes de la garde du Roi fut instituée par Henri IV. pour garder le Dauphin son fils. On trouve cependant qu'il y eut des Gendarmes employez en 1468. à la garde de Loüis XI; mais sous les regnes suivans on n'en fait plus mention. Le Roi en est Capitaine; M. Hercules Meriade Prince de Soubize Duc de Rohan en est Capitaine Lieutenant.

Henri IV. forma aussi la Compagnie des Chevaux-Legers servans à la garde ordinaire du Roi. Elle se dit la plus ancienne de la Maison du Roi, & fut retirée du corps de la Cavalerie vers l'an 1593. Loüis XIII. lui offrit de lui conserver son ancienneté, si elle vouloit prendre le nom de Gendarmes, & sur le refus qu'elle en fit, il donna le pas sur elle à la Compagnie qu'on avoit établie pour sa garde, pendant qu'il étoit Dauphin. Elle a le Roi pour Capitaine, & pour Capitaine Lieutenant M. Loüis Auguste d'Albret d'Ailly Duc de Chaulnes.

Le Regiment des Gardes Françoi-

ſes fut mis ſur pied en 1563; mais on le caſſa pour tranquiliſer les Religionnaires, à qui ce Corps, quoiqu'il ne fût composé que de dix Compagnies, donnoit beaucoup d'ombrage. Il fut rétabli en 1574. par Henri III. M. Antoine Duc de Grammont en eſt le Colonel.

Il y a des Compagnies de Mouſquetaires à Cheval de la garde ordinaire du Roi. Avant leur établiſſement, chaque Chevaux-Leger de la garde devoit avoir un Carabin avec lui; c'eſt de ces Carabins que Loüis XIII. forma en 1622. la Compagnie des premiers Mouſquetaires. Elle fut licenciée en 1646. & rétablie en 1657. Loüis XIV. après la mort du Cardinal Mazarin, prit ſa Compagnie d'Ordonnances, dont il forma la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires; elle n'eut des chevaux qu'en 1663. au ſiége de Marſal. Le Roi eſt Capitaine de l'une & l'autre Compagnie. M. Joſeph de Monteſquiou, Comte d'Artagnan, eſt Capitaine Lieutenant de la premiere, & M. Jean de Montboiſſier, Comte de Canillac, l'eſt de la ſeconde.

Juin 1723.

J'ai déja marqué que les cent Gentils-hommes ordinaires de la Maiſon du Roi, communément appellez à bec de Corbin, ont été inſtituez par Loüis XI. le 4. Septembre 1474. pour la garde de ſon corps. Leur Compagnie fut composée de cent lances fournies. Chaque Lancier, qu'on nommoit homme d'armes, avoit avec lui deux Archers. On mit dans ce Corps pluſieurs des penſionnaires ou Gentils-hommes de l'Hôtel de Sa Majeſté. C'eſt pourquoi il fut appellé la *Compagnie des cent lances des Gentils-hommes* de la Maiſon du Roi, ordonnez pour la garde de ſon corps. Le même Roi établit en 1477. une ſeconde Compagnie de pareil nombre de Gentils-hommes. Loüis XIII. ſupprima ces deux Compagnies en 1629. Loüis XIV. les rétablit en 1649; mais la ſeconde fut encore ſupprimée en 1683. M. Antonin Nompar de Caumont, Duc de Lauſun, eſt Capitaine de l'ancienne bande & premiere Compagnie de ces cent Gentils-hommes ordinaires de la Maiſon du Roi.

Le ſecond chapitre regarde le Grand

Ecuyer de France & les Officiers des Ecuries du Roi.

Sous nos premiers Rois, il y avoit un Surintendant des Ecuries, nommé Comte de l'Etable, ou Patro-Spataire, parce qu'il portoit l'épée du Roi dans les grandes occasions ; depuis qu'on eut donné le Commandement des armées au Connétable & aux Maréchaux de France, le Spataire qui faisoit les fonctions de Surintendant en son absence, devint Maître des Ecuries.

On trouve un Maître des Ecuries du Roi sous le regne de Philippe le Bel en 1294. Il commença en 1399 à prendre le titre de Grand Ecuyer du Corps, ou Grand Maître de l'Ecurie du Roi; mais ce n'est que depuis Loüis XI. que cette qualité de Grand Ecuyer de France est restée aux Officiers qui sont honorez de cette charge. M. Charles de Lorraine Comte d'Armagnac dit le Prince Charles, en est aujourd'hui revêtu.

Après le Grand Ecuyer, il y a un Ecuyer Commandant qui en son absence donne les ordres dans la Grande Ecurie. C'est à present M. Honoré Comte de Sainte Maure.

La Petite Ecurie du Roi est séparée & distincte de la Grande; elle est commandée par le premier Ecuyer du Roi. M. Jacques de Beringhen Marquis de Château-neuf possede cette ancienne charge.

Le quatriéme chapitre fait mention du Grand Maître & Surintendant general des postes & des autres offices qui en dépendent.

Il y avoit en France dès l'an 1464. un Grand Maître des Coureurs. En 1630, Loüis XIII créa trois offices de Surintendans generaux des postes & relais de France à la place des Controlleurs Generaux des Chevaucheurs de l'Ecurie que Henri IV avoit établie en 1632. Loüis XIII. réünit les trois offices de Surintendant en une sans le titre de Grand Maître & Surintendant General des Coureurs, postes & relais. Cette Charge fut supprimée en 1692, & rétablie en 1695. M. Guillaume du Bois, Cardinal, Archevêque de Cambray & premier Ministre, la possede presentement.

Au chapitre troisiéme, on parle du Grand Veneur & des autres Officiers employez pour les plaisirs du Roi.

La charge de Grand Veneur eſt ancienne ; mais le titre n'a commencé à être porté qu'en 1418. Elle ne donnoit auparavant que la qualité de Maître Veneur. On trouve un Officier de ce nom dès l'an 1231, ſous le regne de Saint Loüis. Loüis Alexandre de Bourbon Comte de Toulouſe, Prince legitimé, eſt maintenant Grand Veneur, & a ſous lui pluſieurs Capitaines des chaſſes établis en differentes forêts & varennes.

Le Grand Fauconnier eſt M. François Loüis d'Auvet Marquis des Marêts. Le titre de Fauconnier du Roi eſt connu depuis l'an 1250. Celui de Maître Fauconnier du Roi fut autoriſé en 1274, & en 1406 on établit un Grand Fauconnier de France.

M. Pierre Auguſte Sublet Marquis d'Heudicour poſſede la charge de Grand Louvetier ; ſes predeceſſeurs n'ont pris que la qualité de Louvetier du Roi depuis 1308 juſqu'en 1464 qu'on trouve la premiere fois un Grand Louvetier de France.

Les chapitres IV. V. VI. & VII^e, font mention 1°; du Grand Prevôt de France & Juge ordinaire de la Cour, qui eſt Monſieur le Marquis de Sour-

ches dont on a déjà parlé : 2°, du Grand Maître & des Ceremonies, dont la charge fut créée par Henri III. en 1585. & possedée par Monsieur Thomas Dreux Marquis de Brezé; & du Maître des Ceremonies, qui est maintenant M. Michel Ancel des Granges : 3°, des Tresoriers chargez de payer les dépenses de la Maison du Roi, les troupes, les Officiers de Judicature : 4°, des Marchands & Artisans privilegiez, suivant la Cour, pour la fournir de toutes sortes de marchandises.

Le chapitre VIII^e^ contient la Maison de feu Madame qui vient d'être enlevée à la France, & dont l'âge, la vertu exemplaire, la bonté, l'inclination à faire plaisir & la generosité ont long-tems servi d'exemple, & seront toûjours proposées pour modéles aux Princesses accomplies.

Dans le IX^e^ chapitre, on traite de la Maison de Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume. Philippe Duc d'Orleans, petit-fils de France est né le 2. d'Août 1674. Il fut marié à Versailles le 18. 1692. à Marie Françoise de Bourbon legitimée de

France, fille du Roi Loüis XIV. & il fut déclaré & reconnu Regent du Royaume par le droit de sa naissance, par Arrêt du 2^e Septembre 1715 confirmé par le Roi Loüis XV, tenant son lit de Justice le 12. du même mois. Son premier Aumônier est M. Loüis de la Vergne Montenar de Tressan Evêque de Nantes; son Confesseur, le Reverend Pere Pierre de Trevou Jesuite; le M^e de l'Oratoire, M. Alphonse François Abbé de Simiane; les deux premiers Gentils hommes, M. François Antoine Marquis de Simiane, M. Loüis de Conflans Marquis d'Armeutieres, & M. le Marquis de Noré par brevet; Chambellan ordinaire, M. Honoré Comte de Sabran; deux Maîtres de la Garderobbe, M. Jean-Baptiste des Champs Marquis de Cressy, M. François Comte de Segur; Premier Maître d'Hôtel, M. Edme François de Turmenier; Premier Ecuyer, M. Charles Armand de Gontault Marquis de Biron; Chancelier & Garde des Sceaux, M. Felix le Pelletier sieur de la Houssaye Conseiller d'Etat ordinaire; Surintendant des

Finances, le même; deux Capitaines de Gardes ſervant par ſemeſtre, M. Philippe Charles Marquis d'Etampes & M. Charles Marquis de la Fare.

Chapitre X. Maiſon de Madame la Ducheſſe d'Orleans. Marie Françoiſe de Bourbon naquit à Verſailles au mois de Mai 1677. & fut légitimée de France au mois de Novembre 1681. ſa Dame d'Honneur eſt Madame la Maréchalle de Rochefort Madeleine de Laval Bois-Dauphin. Dame d'Atour, Madame Françoiſe Gabrielle d'O, Marquiſe d'Eſpinay; Chevalier d'Honneur, M. de la Croix Marquis de Caſtries; premier Ecuyer, M. Hyacinthe Caſtel Comte de Saint Pierre.

Le chapitre XI. fait connoître les morts des Princes & Princeſſes dont les precedens Etats de France ont déja parlé.

On marque dans le XII. chapitre les Enfans de France, les Princes & Princeſſes du Sang. Le premier fils des Rois de France porte la qualité de Dauphin; les Princes prennent le titre de leur appanage; ils portent le

ſurnom de France & ne ſignent comme le Roi, que de leur nom propre, de même que les filles de France qui ſont appellées *Meſdames*, il n'y a que les mâles qui ſuccedent aux appanages : le Roi donne aux filles une dot à ſa volonté : l'appanage du Prince qui parvient à la Couronne, ſe réünit toûjours à la Couronne.

Monſeigneur le Duc d'Orleans Regent, fils de Philippe de France Duc d'Orleans frere unique du Roi Loüis XIV. eſt Chef de la Branche d'Orleans. Celle de Condé a pour Chef M. Loüis Henri de Bourbon Prince de Condé Duc de Bourbonnois, né le 18 d'Août 1693. Il épouſa le 9. Juillet 1713. Marie Anne de Bourbon, morte ſans enfans le 21. Mars 1720. Le Chef de la Branche de Conti eſt M. Loüis Armand de Bourbon Prince de Conti né le 10ᵉ Novembre 1695. & eſt marié le 9 Juillet 1713. à Loüiſe Elizabeth de Bourbon fille de Loüis de Bourbon Prince de Condé.

Le chapitre XIII. traite des Princes & Princeſſes legitimez de France. Marie Anne de Bourbon legitimée de France, Ducheſſe de Vaujour, née le

2. Octobre 1660, legitimée en 1667, & mariée en 1680 à Loüis Armand Prince de Conti dont elle est veuve & n'a point eu d'enfans. 2°. Loüis Auguste de Bourbon Prince de Dombes Duc du Maine né le 31 Mars 1670, legitimé en 1673, & marié en 1692, avec Loüise Benedictine de Bourbon fille d'Henri Jules de Bourbon Prince de Condé. 3°. Loüis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, né le 6. Juin 1678. & legitimé en 1681. il joüit des rang & honneur de Prince legitimé suivant une Déclaration du Roi du 26 d'Août 1718. Entre les Princes legitimez est encore Philippe de Vendôme ci-devant Grand Prieur de France, fils de Loüis Duc de Vendôme, & petit-fils de Cesar Duc de Vendôme, lequel étoit fils naturel d'Henri IV. Roi de France.

Le XIV[e] chapitre regarde les Princes étrangers qui ont en France le rang & les honneurs de Princes issus de Maison Souveraine. Notre Auteur nomme les Maisons de Lorraine, de la Tour d'Auvergne, de Rohan & de Grimaldi, & y ajoute celle de la Tremoille qui ne joüit du titre de Prin-

ce que depuis le traité de Westphalie, où elle eut la liberté de poursuivre ses droits sur le Royaume de Naples.

On traite dans le XV. chapitre, du Clergé de France & des Benefices à la nomination du Roi. Il y a dans le Royaume 18 Archevêchez, 111 Evêchez, y compris celui de Kebec, près de 750 Abbayes d'hommes & plus de 260 Abbayes de filles & une infinité de Prieurez, de Dignitez & de Prebendes ausquels le Roi nomme, excepté l'Evêché de Strasbourg qui est électif, celui de Bethléem auquel le Duc de Nevers presente au Pape avec le consentement du Roi, & quelques Abbayes qui se donnent par Election: nous ne copierons point ce que l'Auteur ajoute de la Pragmatique Sanction, le Concordat, le droit de Regale, sur les Indults accordez à nos Rois pour nommer aux Evêchez, aux Benefices consistoriaux dans les païs conquis, sur le nom & les qualitez des Cardinaux François & des Prelats du Royaume, sur le nombre infini des Benefices situez dans chaque Evêché & dont le Roi a la nomination; ce sont au-

tant de sujets détaillez dans le livre, & qui ne peuvent entrer dans nos extraits.

Le troisiéme tome contient, dans le premier chapitre, ce qui concerne les Pairs de France. " La qualité de Pair „ de France est une dignité annexée à „ une terre & Seigneurie tenuë en „ fief du Roi à cause de sa Couronne „ : les Pairs sont Officiers de la Couronne, tiennent rang au Sacre des Rois, & ont séance, dit notre Auteur, au Parlement de Paris, où ils prêtent serment : mais les Pairs prétendent avoir séance dans tous les autres Parlemens du Royaume ; ils joüissent de plusieurs honneurs & prérogatives ; les affaires de leur Pairie ressortissent au Parlement. A l'égard de leur personne, en matiere criminelle, on ne les juge que dans l'assemblée des Pairs legitimement convoquée. Leur Institution est très-ancienne ; les uns l'attribuent à Charlemagne ; d'autres, à Hugues Capet ; & quelques-uns, à Philippe Auguste : quoi qu'il en soit, le titre de Pairie n'est pas seulement attaché à des Duchez ; il l'est encore à des Marquisats, à des Comtez, à

des Baronnies, à de ſimples Seigneuries. Il y auroit bien des choſes curieuſes à dire ſur les Pairies ; mais cela ne peut être dit ſuffiſamment en peu de mots.

Après ces réflexions, notre Auteur marque le tems de l'érection de toutes les Pairies du Royaume ; le rang que les Pairs tiennent entr'eux, leurs noms, leurs titres, leurs généalogies, leurs armoiries, & enfin les fonctions des Pairs au Sacre de nos Rois : il traite enſuite, dans le ſecond chapitre, des Duchez qui ne ſont point Pairies, dont la plûpart ſont héréditaires ; & il remarque que les Seigneurs qui en ſont revêtus, joüiſſent des mêmes honneurs que les Ducs & Pairs, à l'exception des prérogatives attachées à la Pairie. Il fait l'énumeration de ces deux, & n'oublie point ceux qui ont la qualité de Grands d'Eſpagne, & qui joüiſſent en France des honneurs des Ducs.

Les trois chapitres ſuivans ſont deſtinez aux trois Ordres du Roi, aux Ordres étrangers dont il y a des Chevaliers en France, & à celui de Notre-Dame de Mont-Carmel & de Saint Lazare

de Jerusalem ; comme nous avons parlé fort au long de tous ces Ordres dans le trait que nous avons donné du livre de la *Chevaliere* composé par le Reverend Pere de Sainte Marie, nous nous dispensons de repeter ici ce que nous en avons dit : nous avertissons seulement que le Reverend Pere Ange, dans son traité, met les noms de tous les Chevaliers des Ordres dont il fait mention, & qu'on ne les a vûs nulle part si correctement marquez.

On nous apprend dans le chapitre XIII, plusieurs particularitez sur le Connétable, les Maréchaux de France & les autres Officiers de guerre.

Le Connétable a été le premier Officier de la Couronne & le Chef des armées du Roi. Dans sa premiere Institution, il n'étoit que ce qu'est aujourd'hui le Grand Ecuyer ; son pouvoir fut bien augmenté après la suppression que fit Hugues Capet de la Charge de Maire du Palais. Le premier Connétable de France sous la 3e race de nos Rois, se trouve en 1060 ; mais ce n'est que depuis 1218, que cette charge paroît avoir élevé

par commiſſion, & elle fut érigée en titre d'Office vers l'an 1567 ; on en fit deux Charges, l'une pour la Cavalerie de France, & l'autre pour la Cavalerie Etrangere ; mais on les réünit en une ſeule en 1587. M. le Comte d'Evreux eſt le troiſiéme de ſa maiſon qui occupe cette Charge, ayant ſuccedé à M. le Comte d'Auvergne, comme celui-ci avoit ſuccedé à Monſieur le Vicomte de Turenne. La Charge de Colonel General des Suiſſes & Griſons créée en 1571, eſt poſſedée par Monſieur le Duc du Maine. Celle de Colonel General des Dragons fut établie en 1668, & appartient à Mr le Marquis de Coigni. Le nombre des autres Officiers Generaux d'armées eſt aujourd'hui ſi multiplié, qu'il rempliroit tout notre Journal, ſi nous étions obligez d'en parler dans quelque détail. On peut conſulter le livre de notre Auteur, ſi on veut connoître leurs noms & prérogatives, & ſçavoir de plus l'inſtitution des Regimens & ce qui concerne la Gendarmerie.

Nous paſſons au chapitre XV, où l'on parle de l'Amiral & de la Marine.

On ne trouve point d'Amiral de France avant l'an 1270; cette charge fut ſupprimée avec celle de Connétable en 1627; elle a été rétablie par Loüis XIV. avec quelques limitations; & aujourd'hui Monſieur le Comte de Touloufe eſt Amiral de France. Il a ſous lui, deux Vice-Amiraux, dont les charges furent exercées en 1669; l'un eſt Vice-Amiral du Ponant, & l'autre du Levant. Le premier, qui eſt M. le Maréchal d'Etrée, commande ſur l'Ocean; l'autre, qui eſt M. le Marquis de Coetlogon, commande ſur la mer Mediterranée.

Outre ces charges, il y encore en France celle de General des Galeres, qui exiſte depuis l'an 1410, & dont M. le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, eſt revêtu depuis l'an 1716.

Il ne nous reſte plus qu'à rendre compte du IV^e tome; car le V^e ne contient qu'une Table exacte des matieres, & quelques additions qui doivent avoir leur place dans notre extrait ſuivant les ſujets où elles ont rapport. On ſe propoſe de traiter dans ce IV^e tome, des Officiers deſtinez à

l'administration de l'Etat, & de ce qui regarde la Justice, l'Ordre, la Police, les Arts & les Sciences qui fleurissent dans le Royaume.

Le premier chapitre commence par parler des Conseils du Roi, & des personnes qui les composent. Le principal Ministre de l'Etat, est M. Guillaume du Bois, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Prince du S. Empire, Archevêque Duc de Cambray. Avant lui, plusieurs autres celebres Cardinaux & Prélats ou personnes d'Eglise ont glorieusement rempli cette place sous les regnes de Loüis XIV, de Loüis XIII, de Philippe III, Philippe II, Loüis VII & Loüis VI, & dès le tems même des deux premieres races de nos Rois. Tout ce qu'il y a de gens bien intentionnez en France, fait des vœux pour que la gloire & le bonheur du Ministere commencé avec les applaudissemens de l'Europe, répondent toûjours aux grandes qualitez du Ministre.

La charge des Chanceliers de France est fort ancienne. Sous la premiere race de nos Rois, ils portoient le titre de Referendaires; sous la seconde,

ils furent nommez Aporrisaires, ou Archichanceliers; le titre de Chancelier de France leur est resté sous la troisiéme race. Ils sont dépositaires des Seaux du Royaume, mais sous le bon plaisir & l'autorité du Roi, qui en dispose à son gré. M. Henri François d'Aguesseau Seigneur de Fresne, est aujourd'hui Chancelier de France.

Le Roi donne la garde des Seaux ou par commission, ou par érection de charge avec des provisions suivant sa volonté. Jean Bertrand, President au Parlement de Paris en 1550, eut la premiere fois la commission de la garde des Seaux. Quelques-uns l'ont exercée de même, & quelques autres l'ont eûë en titre d'office, avec attribution des honneurs & autorité appartenans au Chancelier; c'est ainsi que le Roi, par ses lettres du 28 Fevrier 1722. a pourvû de cette charge M. Jean-Baptiste Fleuriau, Seigneur d'Armenonville.

Il y a aujourd'hui en France, quatre differens Conseils; sçavoir les Conseils de Regence, des Finances, de la Marine & du Commerce. Outre les

Conseils, il y a pour le département des Finances, un Controlleur general des Finances, qui est M. Charles Gaspar Dodun Conseiller d'Etat; & cinq Intendans, qui sont, M. Loüis Fagon, M. Henri François de Paule, M. le Fevre d'Ormesson Sieur d'Amboise, M. Jean-Baptiste de Gaumont, M. Gabriel Taschereau, Sieur de Baudry & de Ligniere, M. Felix Claude le Pelletier de la Houssaye de Signy. Ils ont tous le rang de Conseiller d'Etat.

Les Secretaires d'Etat prenoient autrefois la qualité de Secretaires des Finances; on les tiroit du Corps des Secretaires du Roi. Florimond Robertet Secretaire d'Etat sous Charles VIII. Loüis XII. & François I. a commencé à donner un grand lustre à cette charge, que ses successeurs ont toujours soutenu avec la même distinction. Ils sont cinq à present, & nous les marquons suivant l'ancienneté de leur reception. M. Loüis Phelyppeaux Comte de Maurepas; M. N. Phelyppeaux Sieur de la Vrilliere Marquis de Château-neuf; M. Jean-Baptiste Fleuriau Comte de Morville; M.

Guillaume Cardinal du Bois, principal Miniſtre; M. Claude le Blanc.

Le Conſeil d'Etat eſt composé de Conſeillers d'Etat & des Maîtres des Requêtes. M. le Chevalier ou M. le Garde des Seaux y preſide. Les Maîtres des Requêtes dont la fonction étoit de recevoir & de rapporter les Requêtes & les plaintes preſentées au Roi, ſont connus dès le tems de S. Loüis.

Le Grand Conſeil étoit dans ſon origine, le ſeul Conſeil des Rois; il étoit ambulant, & fut rendu ſedentaire par Charles VIII, en 1497; ſa Juriſdiction eſt fixée à certains points, & s'étend ſur tous les païs de la Monarchie Françoiſe. M. François Michel de Verthamon en eſt premier Preſident.

Les Secretaires du Roi portoient le titre de *Notaires* ſous la premiere race de nos Rois, & leur fonction étoit de garder & de publier les ordonnances de leurs Maîtres. Un d'entre eux avoit la garde du Seau; on le nommoit Chancelier, & il certifioit avoir écrit la Chartre que les Grands du Royaume ſignoient; Philippe Pre-

mier, au commencement de la troisiéme race, reduisit les témoins ou verificateurs des Chartres aux Connétable, au Grand Maître, au Grand Chambellan & au Grand Bouteiller, lesquels les signoient seuls; ce qui suffisoit pour la vérification ou publication des actes émanez de l'autorité Royale. Sous le regne de Loüis VIII. le Chancelier changea la formule, & au lieu de mettre *scripsit*, mit ces termes, *data per manum Cancellarij*. Ses successeurs, devenus Chefs de la Justice, ont abandonné le Secretariat aux Notaires, ou Secretaire du Roi, & se sont reservé la superiorité & la disposition du Seau avec lequel ils mettoient leur *Visa*. Parmi ces Notaires, nos Rois en choisirent quelques-uns, pour les affaires plus importantes; qu'ils appellerent Secretaires des Finances, & ensuite Secretaires d'Etat, dont nous avons parlé.

Dans le second chapitre, on traite des Gouvernemens. Il n'y en a que douze dans l'Assemblée des Etats Generaux : ce sont les Gouvernemens de Paris & de l'Isle de France, de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne,

de Bretagne, de Champagne, de Languedoc, de Picardie, de Dauphiné, de Provence, du Lyonnois, & de l'Orleannois. Mais on compte vingt-six Gouvernemens de Provinces differentes, outre les Gouvernemens de la nouvelle France.

Le chapitre troisiéme fait le dénombrement de tous les Parlemens & de toutes les autres Jurisdictions du Royaume. Dans le IV[e] on marque avec le même soin, les Generalitez, les Intendances, les Recettes generales & la maniere dont se levent les Tailles & les autres droits & deniers Royaux. Enfin le V[e] & dernier chapitre entre dans le même détail à l'égard des Universitez, des Academies & des Bibliotheques publiques; mais l'étenduë de cet extrait nous empêche de parler de toutes ces differentes matieres, dont l'Auteur donne une connoissance très-exacte.

ARTICLE LXV.

MEMOIRE SUR LA NOBLE & ancienne Maison de Percy éteinte depuis peu en Angleterre, & subsistant encore en Normandie.

A La mort de Madame Elisabeth de Percy de Northumberland, Duchesse de Sommerset & Dame d'honneur de la feuë Reine Anne Stuart, on publia que l'ancienne & illustre Maison de Percy étoit entierement éteinte; erreur & fausse opinion, dont il est à propos de desabuser le Public. On n'emploira pour cela, que des faits très-certains, & fort faciles à vérifier, par les titres qu'on en a dans la Maison de Percy en Normandie, & par ce que nous en ont conservé les Historiens des Maisons distinguées de la même Province, d'où la Maison de Percy est originaire, & où elle tient de tems immemorial, un rang assez considerable. Il est vrai que la branche de Percy, d'où cette illustre Dame étoit sortie, est maintenant éteinte par sa

mort en Angleterre, où des Seigneurs de cette Maison suivirent Guillaume le Conquerant avec plusieurs autres des plus qualifiez de cette même Province, qui porterent leur nom dans ce Royaume : mais elle subsiste encore en Normandie, dans la personne de Messire Antoine Guillaume de Percy, Chevalier, Baron de Monchauvet & Arclais, Seigneur haut Justicier, & Patron honoraire de Monchamps, du Halley, & autres lieux, Commandeur de l'Ordre militaire de Saint Etienne de Toscane, où par justice, il fut reçû avec permission, & brevet du feu Roi, au mois d'Octobre 1696. étant alors auprès de feu Monsieur Dupré son oncle; Envoyé Extraordinaire de Sa Majesté, vers S. A. S. Monseigneur le Grand Duc. Ce Ministre, après y avoir soûtenu pendant plus de dix-sept ans, la dignité de son caractere, comme il l'avoit fait auparavant dans plusieurs Cours d'Allemagne pendant plus de quarante années, avec toute la probité, l'approbation, & la capacité imaginables, mourut à Florence, au mois de Mai 1709. Le

Mercure du mois de Décembre 1696. donna une exacte relation de la reception d'Antoine Guillaume de Percy dans l'Ordre militaire de S. Etienne de Toscane qui se fit avec distinction, & beaucoup de magnificence, & parla en même tems de l'ancienneté, de l'illustration, & de la Noblesse de la Maison de Percy. Celui dont je parle, en est à present chef du nom, & des armes. Il a eu de feuë Dame Françoise du Puy d'Igny son épouse, d'une Noblesse également ancienne, & distinguée par ses alliances, Charles François Marie de Percy, reçû Chevalier du même Ordre, le 10. de Mars 1720. Le second tome de l'Histoire Généalogique de la Maison d'Harcourt, parle très-avantageusement de la Maison de Percy, en rapportant l'alliance de Robert d'Harcourt avec Marguerite de Percy; & c'est à cette occasion que cet Auteur donne en general & en particulier la Genealogie de la Maison de Percy jusqu'à Jean-Baptiste de Percy, pere d'Antoine Guillaume.

La terre de Monchamps, située en Normandie, Diocese de Bayeux,

ſt aſſez conſiderable par ſon éten-
duë, & par ſes mouvances ; elle eſt
contiguë à la Baronie de Monchau-
vet, & depuis 1429. elle s'eſt con-
ſervée en ligne directe, dans la Mai-
ſon de Percy où elle étoit venuë, par
le ſecond mariage de Meſſire Guil-
laume de Percy, Chevalier, Seigneur
des Fiefs de Percy, de Soulles, de
Draqueville, de Druiſan, des Eſpeſ-
ſes, d'Eſcaliers, de Hurpin, & de
Dureſcuë, avec Dame Marie de Cren-
nes, fille de Meſſire Guillaume de
Crennes, Chevalier, Bailli, & Gou-
verneur d'Evreux, & de Dame Guil-
lemette d'Anctoville.

Il y a encore actuellement à Mal-
the un Commandeur de Percy de la
même Maiſon, ancien Officier de
Marine, & Monſieur l'Abbé de Percy
ſon frere, tous deux auſſi diſtinguez
par leurs qualitez perſonnelles, que
par l'ancienneté de leur Nobleſſe.

Le Sieur de Bras, Gentilhomme
Normand, rapporte dans ſon livre
des Antiquitez de la ville de Caën,
l'Acte de la fondation de l'Abbaye
Royale de Sainte Trinité, faite en
cette ville, au mois de Juillet de l'an

1082. par la Reine Mathilde femme de Guillaume le Conquerant, Roi d'Angleterre, lequel fut aussi le Fondateur de l'Abbaye de Saint Etienne de Caën, toutes deux de l'Ordre de Saint Benoît, & parmi les Seigneurs les plus qualifiez de la Province, qui eurent l'honneur d'y signer, il y nomme des premiers, Hugues de Percy. La Dame Loüise André de Percy, sœur d'Antoine Guillaume, se trouve aujourd'hui Souprieure de l'Abbaye de Sainte Trinité, dont la fille de Guillaume le Conquerant, & de la Reine Mathilde, fut la premiere Abbesse; & depuis ce tems-là, cette Abbaye n'a été gouvernée que par des Princesses de la Maison Royale, ou d'autres Maisons de la premiere distinction; Madame de Tessé, fille de Monsieur le Maréchal de ce nom, qui en est Abbesse, a succedé à Madame de Tessé sa tante, dont les rares vertus, & la solide pieté y sont en veneration.

ARTICLE LXVI.

RERUM ITALICARUM Scriptores, &c. C'eſt-à-dire, *Les Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire d'Italie ; depuis le ſixiéme ſiecle, juſqu'au ſeiziéme.* A Milan. 1723.

C'Eſt à M. Muratori, Bibliothecaire de M. le Duc de Modéne, que le Public eſt redevable de cette collection. Il étoit reſervé à cet Editeur de faire, pour la gloire de ſa patrie, ce que Sirmon, Labbe, Pithou ont fait pour la France ; Goldaſt Meibom, Leibnits, pour l'Allemagne ; Cambden, Thuyſden, pour l'Angleterre ; André Schoff, pour l'Eſpagne ; & Freherus, pour la Boheme.

Pour faire mieux comprendre l'utilité de ſon travail, M. Muratori commence par combattre un prejugé aſſez commun, & dont les Sçavans eux-mêmes ne ſont pas toûjours exempts. On s'imagine que les Ecrivains du haut Empire meritent ſeuls de l'eſtime : on lit avec plaiſir l'Hiſtoire de l'Italie victorieuſe des autres

nations ; mais on rougit presque de lire les Historiens qui la representent à son tour vaincuë & assujettie par les Barbares. Cependant, c'est de ces mêmes Barbares que les peuples qui habitent aujourd'hui l'Italie, tirent leur origine. J'avouë, continuë l'Editeur, que depuis la decadence de l'Empire, l'Histoire n'offre aux Lecteurs que des guerres sanglantes, des séditions domestiques, un déluge de vices & d'horreurs, l'ignorance devenuë l'appanage des Ecclésiastiques mêmes, & la corruption des mœurs generalement répanduë dans tous les États & dans toutes les conditions. Mais doit-on pour cela chercher à ignorer la honte de ces tristes siecles, & en supprimer l'Histoire ? N'est-ce pas comme soustraire à la posterité une partie considerable de la succession qui lui appartient ? On y voit en cette Histoire, des traits de cruauté dans les Princes qui ont gouverné. L'Histoire du haut Empire ne fournit-elle de son côté que des exemples de clemence & de moderation ? Dans celle-là, comme dans celle-ci, l'on trouve des traits de va-

leur, des modéles de moderation & de sainteté.

Le prejugé dont nous parlons, étant détruit, l'Editeur donne à Grævius & à M. Burman les loüanges que l'un & l'autre meritent avec tant de justice : le premier, pour avoir mis au jour son Tresor des Antiquitez de l'Italie ; le second, pour avoir publié sur le même sujet une collection bien plus ample que le Trésor de Grævius. Cependant, comme l'un & l'autre ne rapportent guéres que les Auteurs qui ont écrit depuis le seiziéme siecle ; la collection de M. Muratori doit être, sans doute, plus utile que celle des deux premiers ensemble. Car nôtre Editeur donne les Historiens de chaque siecle depuis l'an 500. jusqu'en 1500. Et les Auteurs qui écrivent l Histoire de leurs tems, sont infiniment plus dignes de créance, que ceux qui entreprennent d'écrire des évenemens dont ils n'ont pû être témoins. Ce qui rehausse d'ailleurs le prix de l'Ouvrage que nous annonçons, c'est le grand nombre d'Ecrivains qui n'avoient point encore vû le jour, & que l'on met ici pour la premiere fois en lumiere.

M. Muratori vient ensuite aux Historiens qui composent sa collection : & il avouë que le nombre de ceux que l'Italie a produits depuis le sixiéme siécle, jusqu'au seiziéme, ne répond guéres à la capacité fertile de sa nation. Le sixiéme siécle ne lui fournit que Jordanés, ou Jornandés : & le septiéme ne lui fournit pas un seul Écrivain en ce genre. Paul Diacre a composé son Histoire dès le huitiéme siécle : & dans le neuviéme, ont fleuri Agnelle de Ravenne, Erchampert, & Anastase le Bibliothecaire. Ces Écrivains ne sont pas d'un grand secours pour l'Histoire generale ; parce qu'ils ne se sont appliquez qu'à celle de leur Province ; ou de leur Eglise en particulier. Depuis le neuviéme siécle, jusques vers la fin de l'onziéme, on ne trouve que le seul Luitprand qui mérite d'être lû. Mais, ces especes de lacunes sont bien plus frappantes depuis l'an 784. que Charlemagne ruina la Monarchie des Lombards, jusqu'à l'an 888. que finit en Italie la domination des François. A la verité, la France eut alors beaucoup d'Écrivains, mais l'Italie n'en

eût point ; ou ſi elle en eut, leurs Ouvrages ont été perdus ; & ne ſont point venus à notre connoiſſance. Ainſi, pour remplir ces lacunes conſiderables, c'eſt une neceſſité de recourir aux Hiſtoires étrangeres. Sur la fin de l'onziéme ſiecle, on vit paroître en Italie un plus grand nombre d'Ecrivains ; mais ce ne fut que dans le treiziéme & à la naiſſance du quatorziéme, que les Sciences & les Arts qui de la Grece avoient paſſé en Italie avec la gloire des armes, commencerent à y refleurir.

M. Muratori, zelé pour l'honneur de ſa nation, prétend que les lacunes dont nous avons parlé, viennent moins de l'ignorance qui regnoit dans ces tems inconnus, que des révolutions auſquelles toutes les choſes humaines ſont ſujettes. Il ſoutient même que pluſieurs Hiſtoires reſtent encore cachées, manuſcrites dans les Bibliotheques ; ou bien, que le malheur ſeul des tems en a cauſé la perte. Ce qu'il avance ici, il le prouve par le catalogue que Gualvanée Flamma, Milanois, qui vivoit en 1325. donne des Manuſcrits, dont il s'étoit ſer-

vi pour faire l'Hiſtoire de ſon païs ; & dont la plûpart, ou ne ſe trouvent plus, ou ſont tombez en des mains ignorantes qui les gardent ſans les connoître. Nous nous contenterons de citer la Chronique de Gaſgapin de Cremone, la Legende de S. Kalimer, la Chronique de Benzins, l'Hiſtoire de Henri Barbenoire, la Chronique de Frederic Barberouſſe, celle de Paul de la Scale, celle d'Ibeſt, celle de Breſanon, & celle de Florence.

Au reſte, notre ſçavant Editeur n'a point inſeré dans ſa collection tous les Manuſcrits qu'il a pû recüeillir : ainſi en uſent certains compilateurs qui ſans diſcernement & ſans goût entaſſent tout l'un ſur l'autre & pêle-mêle : plus contens & plus fiers de ce travail purement mecanique, qu'un jeune Poëte ne le ſeroit de ſon premier Poëme. M. Muratori a fait un choix judicieux des Manuſcrits, auſſi-bien que des Auteurs qui ont déjà paru. Il pouſſe même la délicateſſe & la critique à l'égard de ceux-ci, juſqu'à ne donner d'un Ecrivain que cette partie de ſon Hiſtoire, où

il raconte les évenemens de son tems. Car, tout le monde sçait à cette heure, que dans les siécles barbares, un Auteur se seroit fait un scrupule de ne pas commencer son Histoire à la naissance de JESUS-CHRIST : ce n'en étoit pas même assez ; on reprenoit les choses depuis le déluge, depuis la création du monde. Le Public ne peut donc que sçavoir bon gré à M. Muratori d'avoir retranché de sa collection un amas informe de faits également étrangers à son dessein, & à celui que doit avoir quiconque écrit un Histoire particuliere.

Disons maintenant un mot du caractere des Ouvrages contenus dans la nouvelle collection. On sent assez que parmi ces mêmes Ouvrages, il y en a un très-petit nombre qui méritent à juste titre le nom d'Histoire ; les regles de ce genre d'écrire étant autrefois, ou inconnuës, ou mal observées. Cependant, l'ignorance ou l'inobservation de ces régles ne sçauroient guéres être compensées, quoi que l'on fasse pour cela : ni la beauté de l'esprit, ni les graces du stile ne peuvent servir de supplémens à des

défauts essentiels. M. Muratori convient du fait, & y répond de cette maniere : Seroit-on raisonnable, dit-il, de chercher sur des montagnes incultes, des jardins dont tous les compartimens fussent reguliers? Voudroit-on trouver une Ordonnance parfaite de mets choisis à un repas de païsans? C'est à quoi, nul homme qui a du bon sens, ne s'attendra jamais. Les Auteurs que l'on recueille ici, vivoient en des siécles grossiers & barbares, où les Lettres étoient dans un décri général. C'est vainement qu'on y chercheroit, ou des Polybes, ou des Tite-Lives. Dans une Histoire, on doit avoir bien moins égard au stile qu'à la fidelité : l'un n'est que comme la parure, & l'autre est comme le fonds. Les Romains mêmes, après avoir porté l'éloquence à ce point d'élevation que l'on admirera encore long-tems sans y pouvoir atteindre, ne méprisoient point leurs premiers Historiens : & Varron disoit d'eux, que si leurs termes sentoient l'ail, les choses que ces mêmes termes exprimoient étoient judicieuses & sensées.

Juin 1723.

Il paroît déja deux tomes de la collection de M. Muratori. Le premier contient

„ *Historia Miscella ab incerto auctore concinnata ; complectens Eutropii Historiam Romanam*, &c.

„ *Jordanis, seu Jornandis Historia de Getarum, sive Gothorum origine, & rebus gestis.*

„ *Procopii Cæsariensis Historiarum sui temporis de bello Gothico libri quatuor.*

„ *Excerpta ex Agathea Historiâ.*

„ *Pauli Warnefridi de gestis Longobardorum libri sex.*

Le second tome contient

„ *Agnelli Ravennatis liber Pontificalis.*

„ *Historia Principum Longobardorum.*

„ *Epitome Chronicorum Cassinensium.*

„ *Anonymi Carmen de laudibus Berengarii.*

„ *Luitprandi Historia & Legatio ad Imperatorem Nicephorum.*

„ *Annales Regum Francorum à Carlomanno & Peppino ad ann.* 882.

ARTICLE LXVII.

DESCRIPTION HISTORIQUE & Geographique de la France ancienne & moderne; enrichie de plusieurs Cartes Geographiques. *In folio, deux parties; premiére partie, pp.* 386. *seconde partie, pp.* 330. M. DCC. XXII.

L'Auteur, ou veritable, ou supposé, de cet Ouvrage, avoit plus à craindre de sa propre reputation que de la severité des critiques. Les gens de lettres sont si heureusement prévenus sur la profondeur de ses connoissances, qu'il lui étoit difficile de remplir leur avidité. Ce n'est pas assez pour lui, de donner dans un Livre, tout ce que les Chartes, les Nobiliaires & les autres trésors de l'Antiquité lui fournissent: ils y cherchent presque ce qui n'existe point dans les sources. S'il ne déterre des monumens ensevelis sous les ruines des villes & des familles: s'il ne fait revivre ce que le malheur des tems a entierement anéanti, (osera-t'on le

dire?) il ne ſatisfait point leur attente.

Tel étoit le glorieux, mais fatal préjugé touchant la nouvelle *Deſcription de la France*, lorſqu'on a ſçû que Monſieur l'Abbé de Longueruë, à qui la voix publique en faiſoit honneur, la deſavoüoit. Les raiſons qu'il allegue, ſont, dit-on, des additions, des mutilations & autres falſifications de toute eſpece; l'Ouvrage même n'ayant jamais paſſé par ſes mains, & n'étant qu'un recueil de choſes qu'il a dictées, ou plutôt qui lui ont été comme arrachées dans quelques heures de converſation. Il ne nous appartient pas d'approfondir ces ſecrets, où il entre peut-être un peu plus que des interêts de Litterature. En attendant que Monſieur l'Abbé de Longueruë remédie lui-même à l'infidelité dont il ſe plaint; voici le Livre tel qu'on vient de le mettre au jour, en beau papier, d'un caractere net, d'une forme correcte; avec des Cartes gravées exprès, & des vignettes magnifiques; mais ſans nom d'Imprimeur & ſans privileges: autre cauſe apparemment du déſaveu. Il y a deux

parties : on rapporte à la premiere, les Provinces qui composent aujourd'hui le Royaume de France : on rapporte à la seconde, les Païs de l'ancienne Gaule qui ne sont plus du Royaume, au moins dans leur totalité ; c'est-à-dire, les dix-sept Provinces des Païs-Bas, la Lorraine, le Barrois, l'Alsace, la Suisse, & la Savoye. On promet l'Allemagne.

Le discours préliminaire nous represente les anciennes divisions de la France, tant sous les Romains, que sous les Rois des deux premieres races : objet toujours interessant pour des François ; qui auront au moins ici quelque chose de plus étudié & de plus arrangé que ce qu'on en sçait communément. Les peuples appellez *Galli* ou *Galata*, sont les premiers habitans, connus, du païs qu'on nomme aujourd'hui France, & que l'on nommoit autrefois *Gallia* ou *Galatia*. Leurs conquêtes en Italie, firent aussi donner le nom de Gaule à une étenduë considerable de terre au-delà des Alpes ; & ce fut cette Gaule, dite Cisalpine, dont les Romains s'emparérent d'abord. Les Salyes, les Al-

lobroges, & les Toctosages, nations Gauloises d'en deçà les Alpes, ayant ployé sous la même domination; les Romains en composerent une Province, qu'ils appellerent Romaine, ou bien Narbonnoise, à cause de Narbonne, sa Capitale; & depuis Viennoise, lorsque la Colonie de Vienne eut été preferée à celle de Narbonne. Le reste des Gaules où les Romains n'avoient pas penetré, fut nommé Gaule Cheveluë, parce qu'on y portoit les cheveux fort longs. Trois sortes de nations l'habitoient: les Celtes qui occupoient d'une part tout ce qui est au midi de la Seine & de la Marne jusqu'à la Garonne; & de l'autre, jusques vers le Lac de Constance & les sources du Rhin, car les Helvetiens y étoient aussi compris: les Belges qui s'étendoient depuis la Marne & la Seine jusqu'au Rhin; & les Aquitains qui étoient renfermez entre l'Ocean, la Garonne & les Pyrenées. Jules Cesar les subjugua presque tous par lui-même en dix ans; & Auguste vint à bout de les assujettir entierement par ses Generaux: alors la division des Gaules ne fut plus

la même : Auguste laissant au Senat & au Peuple l'ancienne Province Romaine, & s'appropriant tout ce qui étoit nouvellement conquis, voulut réduire à une espece d'égalité les trois principales Provinces qui composoient la Gaule Chevelue. Il retrancha donc la moitié de la Celtique, la plus grande de toutes, pour contribuer à l'accroissement des deux autres. Par là, il comprit sous le nom d'Aquitaine, tous les païs situez entre la Garonne & la Loire, dont Bourges, quelqu'éloignée qu'elle fût de l'ancienne Aquitaine, devint Capitale ; & il appliqua les Helvetiens avec les Sequaniens à la Belgique. Le reste de la Celtique fut nommé Lyonnoise, parce qu'elle avoit pour Capitale Lyon, ville bâtie par le Consul Munatius Plancus l'an de Rome 712. Cette disposition dura plus de trois siécles ; si ce n'est que les Colonies établies sur le Rhin apporterent quelque changement à la Belgique par l'érection de deux Provinces qui en étoient separées, la Haute & Basse Germanie. Cologne étoit Capitale de la Basse ; & Mayence, de la Haute.

Les Gaules se sentirent de la nouvelle forme de Gouvernement que Constantin introduisit dans l'Empire. Les charges multipliées ayant fait multiplier les Provinces; celle qu'on appelloit Romaine, Narbonnoise, ou Viennoise fut divisée en deux, distinguées l'une de l'autre sous ces deux derniers noms, à cause de Narbonne & de Vienne, leurs Capitales. La Narbonnoise fut comprise entre le Rhône & la Garonne; & la Viennoise, entre le Rhône & les Alpes. On fit une seconde Lyonnoise, à laquelle on donna Roüen pour Capitale, & on laissa Lyon à la premiere. On divisa aussi l'Aquitaine, en détachant de cette Province ce qui fut nommé la Novempopulanie, païs habité par neuf peuples, au-delà de Bourdeaux entre la Garonne, l'Ocean & les Pyrenées. Mais ce ne fut que dans une autre division arrivée sous Valentinien, qu'on créa une troisiéme Province, dite seconde Aquitaine, qui comprenoit tout ce qui étoit vers l'Ocean. Bourges demeura Capitale de la premiere Aquitaine; Eause en Armagnac le fut de la Novem-

populanie ; & Bourdeaux ; de la seconde Aquitaine.

Il est incertain si les deux nouvelles Provinces tirées de la Belgique en furent separées sous Constantin ou sous ses enfans ; l'une est la seconde Belgique, qui eut Reims pour Capitale ; l'autre, la Province des Sequaniens, *Maxima Sequanorum*, qui eut Besançon. La premiere Belgique avoit Treves. Constantin ne toucha point aux deux Germanies. Sur la fin du IV^e^ siecle, Honorius établit une troisiéme & une quatriéme Lyonnoise, & attacha le droit de Capitales aux villes de Tours & de Sens. Il établit aussi trois autres Provinces dans la Gaule Narbonnoise ou Viennoise ; celle de la seconde Viennoise ; celle des Alpes Maritimes ; & celle des Alpes Grayennes & Pennines : Arles (& non pas Aire, pure faute d'impression, sans doute) Embrun & Tarantaise en furent designées Capitales. C'étoit donc en tout dix-sept Provinces que l'on comptoit dans les Gaules, lorsqu'au V^e^ siecle les Visigots, les Bourguignons & les François y formerent leurs nouveaux Etats des debris de la domination Romaine. Les François y furent bien-

tôt les ſeuls maîtres, dès le regne des enfans de Clovis ; ſi l'on en excepte le peu qui reſta aux Viſigots du côté de Narbonne. Mais le Royaume qu'ils fonderent, fut ſujet à bien des partages ; & il arriva des révolutions ſi frequentes dans ces differentes *Tétrarchies*, qu'il n'eſt pas poſſible d'en fixer les bornes.

La diviſion de la France en Auſtraſie & Neuſtrie, eſt la plus ancienne & la plus commune. On convient qu'Auſtraſie peut ſignifier païs d'Orient ; & c'étoit en effet la partie Orientale du Royaume, comme la Neuſtrie étoit l'Occidentale ; mais notre Auteur ne croit pas pour cela que le mot de Neuſtrie ſoit une corrūption de celui de *Weſtrie*, qui ne ſe rencontre, dit-il, en aucun monument de l'antiquité, au lieu qu'on y trouve conſtamment Neuſtrie ou *Neuſter.* Il juge que ce nom ſignifie nouveau païs, nouvel Etat ; parce que les François établis d'abord dans l'Auſtraſie, voiſine du Rhin, ne ſe ſoumirent la Neuſtrie qu'en étendant depuis leurs conquêtes de proche en proche dans les païs Occidentaux. Voici ce qu'on pro-

duit de plus stable sur l'étenduë & les limites de ces deux Etats & des autres portions de l'Empire François, tant que la race Merovingienne a regné; si l'on peut cependant s'arrêter à une forme de division qui n'a pas eu lieu durant cent ans. L'Austrasie, outre les païs situez au-delà du Rhin, comprenoit toutes les villes qui le bordoient en-deçà avec Metz, Toul, Verdun, Cambrai, Mastrick, Laon, Reims, & Châlons-sur-Marne. Ce territoire de Reims & de Châlons s'appelloit Champagne Austrasienne, comme Troyes & son territoire s'appelloit Champagne Neustrienne. Depuis, la Neustrie renfermoit tout ce qui s'étend depuis les villes de Sens & de Paris, jusqu'à l'Ocean & à la Loire. La Bourgogne, outre le Duché & le Comté de ce nom, avoit tout l'Evêché de Langres, Lyon, une partie du Dauphiné, sur tout Vienne & Grenoble, la Savoye & la plus grande partie de la Suisse. Quand les Gots d'Italie nous eurent cedé la Provence, les villes en furent partagées entre le Rois d'Austrasie & de Neustrie. Il en étoit de même de l'Aqui-

taine, Bourdeaux, Bourges, & Toulouse; plusieurs autres villes appartenoient au Roi de Neustrie; mais Poitiers, l'Auvergne & le Quercy étoient des dépendances de l'Austrasie.

On ne vit point les Gaules parfaitement réünies en une seule Monarchie avant Pepin; Charles & Carleman ses enfans les partagerent entre eux d'une maniere toute nouvelle; ce qui ne dura pas plus de quatre ans. Charlemagne, & après lui, Loüis le Debonnaire, en furent aussi les uniques Souverains. Mais les enfans de Loüis y firent autant de démembremens, qu'ils se susciterent de guerres les uns aux autres, & qu'ils conclurent de traitez pour sa succession. La portion de Charles le Chauve fut depuis nommée particulierement le Royaume de France. Il étoit compris entre l'Ocean, les Pirenées, le Rhône, la Saône, la Meuse & l'Escaut; & c'est par là que la Flandres proprement dite en relevoit. On sçait assez quel trouble, & quelle confusion suivit la décadence des Princes Carlovingiens; les Ducs & les Comtes qui n'étoient pas même à vie dans les

lieux où ils commandoient, tournerent leurs Gouvernemens en Domaines & en firent un bien héréditaire à leurs familles. Les Pirates du Nord eurent leur part à la déprédation generale; de sorte qu'il s'éleva de tout côté une multitude de Seigneurs qui joüissoient de leur usurpation sans autre titre que celui de la force. Telle étoit la situation du Royaume, lorsque les plus puissans concoururent à mettre sur le Trône Hugues Capet, un d'entre eux. Ils ne pouvoient prendre de moyen plus assûré pour acquerir une possession paisible, vû l'obligation qu'avoit le Prince d'appuyer des gens qui étoient à lui-même son appui. Ceux-ci ayant des Vassaux, furent obligez de les laisser en possession des Fiefs qui furent regardez comme Biens Patrimoniaux. Le Domaine des Rois se trouva donc fort resserré jusqu'au tems de Philippe Auguste; mais il s'accrut alors considerablement par la reversion de plusieurs grandes Provinces : & depuis Philippe, ses Successeurs ont heureusement fait valoir tantôt un titre d'acquisition, & tantôt un autre, pour re-

joindre peu à peu toutes ces piéces démembrées de la Monarchie Françoiſe. L'Auteur n'oublie pas d'en rapporter les occaſions & les motifs dans le corps de ſon Ouvrage.

Il le diviſe ſelon l'ordre des Gouvernemens. Sous chaque Gouvernement, il donne la ſituation & l'Hiſtoire des Provinces, ou des Cantons particuliers qui le compoſent : il fait la même choſe ſur les villes du reſſort; & quand ces Provinces & ces villes ont été, & ſont actuellement un titre Seigneurial pour quelques illuſtres familles, il développe fort au long tout ce qui en concerne l'antiquité & les droits, la durée de poſſeſſion, la ſuite des poſſeſſeurs, ceſſions, tranſports, ventes, confiſcations, aliénations, réünions. C'eſt là proprement le diſtinctif & le Capital du Livre; mais c'en a été auſſi le danger & l'écuëil

Il ne faut pas aller plus loin que les premieres lignes qui ſe preſentent à l'article de *l'Iſle de France*, pour y ſoupçonner aiſément l'intervention d'une main étrangere. Il y a quelque tems qu'en creuſant ſous l'Egliſe de Notre -Dame de Paris, on trouva

une inscription dattée de l'Empire d
Tibere, où l'on voyoit ces mots
Nautæ Parisiaci, les Bateliers de Pa
ris. S'attendroit-on qu'un homm
d'un caractere d'esprit aussi juste qu
Monsieur l'Abbé de Longueruë en
concluroit que Paris n'avoit pou
principaux habitans que des Bateliers
C'est néanmoins le raisonnnemen
qu'on lui attribuë; sans considere
que ce monument peut, comme beau-
coup d'autres, porter seulement l
nom d'un corps particulier, & qu
l'on n'a ni preuve, ni indice, qu'i
ait été gravé au nom même de la ville
Nous ignorons ce qu'étoit Paris, lors
que les Parisiens assiegez par Labienus
Lieutenant de Cesar, s'aviserent d'y
mettre le feu pour empêcher les Ro-
mains de s'en rendre maîtres; & qu'à la
lueur de leurs maisons brûlantes il
allerent genereusement présenter ba-
taille à l'ennemi. Voilà du moins pou
ce tems-là deux actions de vigueur
dont il est difficile de donner la gloi
re à une poignée de Bateliers. Mai
nous lisons dans Boëce, que Cesar fi
bâtir une nouvelle ville sur les ruïne
de l'ancienne; qu'il embellit par l

 nombr

nombre des édifices; qu'il la fortifia par une enceinte de murailles; jusques-là qu'elle merita d'être appellée *la Cité de Jules Cesar*. Ce ne fut apparemment pas pour la remplir de Bateliers : & il seroit étonnant que sous Tibere ils en fissent la partie dominante.

Ce mot de critique, qui nous échape, est encore trop pour un ouvrage désavoüé; nous laissons le reste à démêler entre l'Auteur & l'Éditeur; & il nous suffit de produire quelques exemples qui achevent de mettre au fait sur le fond de cette edition. Nous les prendrons, pour ce qui concerne la France d'aujourd'hui, des deux Gouvernemens de Picardie & de Provence.

Touchant l'État de la Picardie en general, on remarque que le nom n'en n'est pas ancien, & que Guillaume de Nangis est le premier Écrivain qui l'employe vers la fin du XIII^e siecle; mais que le nom de Picard étoit en usage cent ans auparavant. On rejette bien loin la pensée de quelques Etymologistes qui le font venir de la coûtume qu'avoient ces peuples de porter des piques pour armes; puis-

qu'ils n'étoient pas les seuls qui e portassent ; (ne seroit-ce pas plutô de leur adresse à s'en servir, ce qu pouvoit leur être plus particulier? On juge vraisemblable que les Picard qui formoient déja sous ce nom un nation distinguée des autres dans l'U niversité de Paris sous Philippe Au guste, y furent ainsi nommez par un pure plaisanterie, à cause de leur hu meur qui passe pour être un peu prompte & sujette à se piquer aisé-ment. On croit même découvrir quel-que fondement de cette origine dans un passage de Matthieu Pâris; où, par-lant d'une grande sedition arrivée à Paris en 1229. entre les Bourgeois & les Ecoliers, *la cause du tumulte*, dit-il, *vint de ceux que nous appellons com-munément Picards*.

Amiens, Capitale de la Picardie, se nommoit anciennement *Samarobri-va*, des deux mots, *Brive*, qui en Gaulois signifie un Pont, & *Samara* changé depuis en *Sumina*, la riviere de somme. C'étoit la ville la plus cé-lebre des peuples *Ambiani*, qui s'é-tendoient jusqu'à l'Ocean & apparte-noient à la seconde Belgique. Nos

Rois en donnerent la Seigneurie temporelle aux Evêques, qui en laisserent le Comté aux Seigneurs de Bove. Ceux-ci en ayant été dépoüillez par Raoul de Vermandois, Philippe d'Alsace son Gendre le ceda au Roi Philippe Auguste en 1185, & huit ans aprés l'hommage en passa aussi au même Prince par la cession de l'Evêque Thibaud. Le traité d'Arras en 1435, mit Philippe Duc de Bourgogne en possession d'Amiens, & des autres villes de la Somme par forme d'engagement: Loüis XI. les retira, mais il les rendit par le traité de Conflans; où il fut stipulé que le Roi ne les pourroit retirer qu'aprés la mort de Charles de Bourgogne; & que ses heritiers, mâles ou femelles, en ligne directe, joüiroient de ces places & de leurs dépendances, jusqu'à ce que le Roi les eût dégagées, moyennant la somme de 200000. écus d'or. Ces stipulations devinrent inutiles par les divisions des deux Princes. Loüis XI. durant la guerre se saisit d'Amiens & la réunit pour toujours à sa Couronne.

Abbeville, la seconde ville de la

Province, est la premiere des païs de Ponthieu & de Vimeux qui étoient autrefois un bien d'Eglise, & sur tout de l'Abbaye de Centule, nommée depuis Saint Riquier. Les Commandans, à qui Hugues Capet confia les Forteresses qu'il opposoit aux décentes des Danois à Abbeville & à Dommar, se frayerent par là un chemin à l'indépendance, & prirent le nom de Comtes de Ponthieu. Ce Comté tomba en quenoüille l'an 1085. & de la famille de Robert Comte du Perche & d'Alençon, il passa encore depuis par une femme dans celle de Dammartin, dont la fille Anne épousa Ferdinand III. Roi de Castille. Eleonor, seule héritiere qui sortit de ce mariage, porta la succession de sa mere dans la famille regnante d'Angleterre, où Edoüard I. Edoüard II. & Edoüard III. ont été successivement Comtes de Ponthieu & de Montreüil; & ce dernier même en acquit la Souveraineté par le traité de Bretigny. Charles V. ayant conquis ce païs neuf ans après, il est demeuré attaché à la Couronne jusqu'au traitté d'Arrras; mais Loüis XI. l'y a réüni pour toûjours après la mort du dernier

Duc de Bourgogne. Abbeville, non plus que Montreüil, ne sont originairement que des fermes de l'Abbaye de Saint Riquier ; (*Abbatis-villa*, *Monasteriolum*). Saint Valery a pris son nom d'une autre celebre Abbaye qui pour se garantir du pillage des Normands, se livra elle-même à une nouvelle espece de brigands. Ce furent des Chevaliers ou avoüez, faisant profession de défendre les Moines, & qui dans la suite envahirent tyranniquement la proprieté de leurs biens avec la qualité de Barons & de Marquis. Outre le Port de Saint Valery (*Portus Leucondus*) dans le païs de Vimeux, le païs de Ponthieu en avoit autrefois un autre très-renommé à l'embouchure de la riviere de Canche. On l'appelloit Port de *Vic*, & souvent *Cuenta-Vic*, à cause de la riviere dite *Cuenta*, ou *Cantia*; la place a été ruinée depuis sept cens ans. La ville & le Port d'Étaples dans le Boulonnois sur le bord Septentrional de la Canche lui ont succedé. C'est là, selon notre Auteur, que doit avoir été le *Portus Iccius* de Cesar, de Strabon & de Ptolomée, appellé depuis *Vicius*, confondu mal à propos avec

le Port de Gesoriac par Cluver & par Samson ; & avec le Port de Witsand près de Calais, par Cambden.

Gesoriac ou Gisoriac, est l'ancien nom de la ville de Boulogne qui donne le sien au Boulonnois. On voit par la confrontation de deux endroits d'Eumenius, qu'elle a eu celui de *Bononia* sous Constantin. Ses premiers Comtes particuliers étoient Vassaux des Comtes de Flandres ; & ils le furent de ceux d'Artois après que la Flandre & l'Artois eurent été separez. Ils paroissent dès le X^e^ siécle dans la personne de Guillaume, qui eut pour successeurs de pere en fils ; Hernulphe, Eustache I, Eustache II, & Eustache III. Eustache II avoit épousé Ide fille de Godefroy Duc de la Basse Lorraine ou de Brabant ; & en avoit encore eu deux autres enfans, Godefroy & Baudoüin, Rois de Jerusalem. Les mâles de cette maison ne furent pas plus loin qu'Eustache III. après lequel le Comté passa dans celle de Blois, de Dammartin, de France, de Brabant & d'Auvergne ; mais Philippe, Duc de Bourgogne, le trouvant à sa bienséance, voulut se l'approprier, & obligea Charles VII. de dédommager Bernard de la

Tour, qui le possedoit. La Maison de Bourgogne le conserva jusqu'à Marie, que Loüis XI. en dépoüilla pour l'unir à perpetuité à sa Couronne, donnant en échange au Comte d'Auvergne le Comté de Lauraguais en Languedoc.

La partie septentrionale du Boulenois, appellée autrefois le Comté de Guines, s'appelle aujourd'hui Païs reconquis, parce qu'il a été reconquis sur les Anglois qui en avoient joüi plus de deux cens ans. Il dépendoit anciennement de l'Abbaye de Saint Bertin, avec les terres d'Ardres, de Mark & d'Oye; mais tout cela fut envahi par un Danois nommé Sifride, & possedé par ses Descendans sous le titre de Comté de Guines, dont ils faisoient hommage aux Comtes de Flandres. La Maison de Gand leur succéda en 1137. En 1282. le Comté & ses dépendances furent venduës à Philippe le Hardi, Roi de France; & souffrirent depuis quelques autres révolutions jusqu'au regne d'Edoüard III. Roi d'Angleterre, qui prit Calais, & demeura maître de tout ce païs par le Traité de Bretigny.

Etant revenu à la France en 1558, il fut arrêté qu'elle en joüiroit seulement pendant huit ans ; au bout desquels Calais & ce qui en dépend, seroit restitué aux Anglois ; mais on les tint avec raison pour déchûs de leur droit, par l'entreprise qu'ils firent sur le Havre durant nos premieres guerres de Religion : nous reprîmes le Havre, & les Anglois n'ont pas eu depuis un pouce de terrain dans leur ancien Domaine. L'Auteur parcourt de la même maniere, ce qu'il juge meriter le plus d'attention dans les autres parties de la Picardie. Disons quelque chose de la Provence, qui ouvre un champ bien plus vaste à l'habileté de ses recherches.

L'ancienne Provence sous les Romains (*Provincia Romana*) comprenoit, outre le Comté d'aujourd'hui, le Languedoc, le Dauphiné, & la Savoye. Ce nom dans le neuviéme, le dixiéme, & le onziéme siécle, fut communément donné au Païs qui est à l'Orient du Rhône ; & on a appellé en particulier, Comté de Provence, ce qui est enfermé entre la mer Méditerranée, le Rhône, la Duran-

ce & les Alpes. Elle a eu pour habitans, les Salyes, Liguriens d'origine, & les Grecs de Phocée, dont les guerres attiroient les Romains. Ils y venoient au secours des Grecs, chasserent Teutomale Roi des Salyes ; & comme ce fut là le premier établissement qu'ils firent dans la Gaule Transalpine, ce païs fut aussi des derniers qui leur resta. Les Visigots ne le possederent que sous deux de leurs Rois, Euric & Alaric. Les Ostrogots ausquels ils le cederent, l'abandonnerent aux François, qui le tinrent uni au corps de leurs autres Etats jusqu'aux troubles de la seconde Race. Boson en profita pour se faire couronner Roi ; mais son Royaume avoit bien une autre étenduë que la Provence, qu'on appella indifferemment dans la suite, Comté de Provence, ou Comté d'Arles.

L'Histoire de ces Comtes est d'une discussion où il est difficile d'abreger ce que l'Auteur même en rapporte. Beatrix fille de Raymond Berenger, dernier Comte de Provence de la Maison de Barcelonne en hérita quoique cadette, l'an 1245. & en fit la

dot de son mariage avec Charles, frere de Saint Louis, chef de la premiere Maison d'Anjou. Loüis, fils du Roi Jean, chef de la seconde, laissa au moins à sa posterité cette partie de la succession de Jeanne I. Reine de Naples ; & c'est de là qu'elle est enfin revenuë à la Couronne par la donation que Charles III. dernier Comte en fit au Roi Loüis XI. l'an 1481. Ce ne fut neanmoins qu'en 1487. & sous le regne de Charles VIII. que le dernier coup pour cette reversion fut porté, après que René, Duc de Lorraine, eut été debouté de ses pretentions par une Sentence arbitrale.

La Provence est partagée en sept Jurisdictions, qu'on appelle Vigueries, c'est-à-dire, Vicaireries, & quatorze autres qui ont titre de Bailliage. Les villes & les ressorts de Marseille & d'Arles n'y sont point compris. Tous ces Juges Royaux avoient autrefois au dessus d'eux un Sénéchal ; mais la Charge en a été supprimée par le feu Roi, & aujourd'hui ils sont tous égaux. Il a paru commode à l'Auteur de diviser la Provence en trois ; l'Orientale voisine des Alpes ;

l'Occidentale voiſine du Rhône ; & le païs d'entre la Durance & le Rhône. Il commence par l'Occidentale, où ſe trouvent les principales villes.

Aix, Capitale de toute la Province, a été fondée par Sextus Calvinus, General Romain, vers l'an de Rome 630. Ce n'étoit d'abord qu'une forteresse qu'il fit bâtir en un lieu où il y avoit des eaux chaudes : voulant couvrir par là le territoire des Marſeillois contre les incurſions des Salies; & par rapport à ſes eaux, il la nomma de ſon nom, *aquæ ſextiæ*. On ne croit pas que cette place ait été Colonie Romaine avant le regne de Veſpaſien. Une medaille rapportée par Simeonis, ſemble lui accorder cet honneur dès le tems d'Auguſte; mais on ne le juge pas homme à qui il faille ajoûter foi. Aix fut érigée en Métropole civile ſous Honorius, ſans que durant long-tems cela ait tiré à conſequence pour les choſes Eccleſiaſtiques. Une lettre de Jean VIII. écrite en 878. eſt le premier monument, où les Evêques ayent porté le titre d'Archevêque. Ils furent reconnus Métropolitains de la ſeconde

Narbonnoise en 966. mais sous la Primatie d'Arles à laquelle ils furent soumis jusqu'au siécle suivant, qu'ils devinrent indépendans.

Marseille, la plus ancienne, la plus riche, & la plus peuplée des villes de Provence, n'y a cependant que le second rang. Entre les differens sentimens qui partagent l'Antiquité même sur son origine, on s'en tient ici au témoignage d'Aristote, Auteur grave, dit-on, qui rapporte ainsi la chose dans son traité des Republiques, selon l'extrait qu'Athenée nous en a conservé. Quelques Marchands de Phocée en Ionie, étoient allé sur cette côte pour le commerce. Le Roi, nommé Nanus, invita aux nôces de sa fille, Euxenus le plus distingué de la troupe. A peine eut-il paru, qu'il effaça tous les Gaulois qui la demandoient en mariage, & la Princesse le choisit pour époux en lui presentant une coupe pleine de vin. Le Roi approuva son choix, Euxenus y consentit, & les Phocéens ravis d'une si favorable avanture, ne songerent plus à retourner chez eux. L'Historien Timée, cité par Marcien d'Hé-

raclée, met cet établissement dans la 45^e Olympiade, qui répond au regne de Tarquin l'Ancien. Un Hyginus, Grammairien, cité par Aulu-Gelle, se trompe grossierement, en avançant que des habitans de la Phocide chassez par les Perses, les uns avoient fondé Velie en Italie, & les autres Marseille. C'est confondre la Phocide païs de la terre ferme de la Grece en Europe, avec la ville de Phocée qui est en Asie. Les Marseillois dans la suite n'oublierent pas les Phocéens, de qui ils descendoient; & ils eurent même assez de credit auprès des Romains leurs alliez, pour obtenir la révocation d'un decret du Senat qui ordonnoit la ruine de Phocée, parce qu'elle avoit pris le parti d'Aristonique Tiran de Pergame. Ils eurent le malheur d'embrasser eux mêmes celui de Pompée : ce qui fit que Jules Cesar les subjugua, & les dépouilla de leur puissance qui avoit été fort grande sous une forme de gouvernement Aristocratique. Tombez ainsi dans la dépendance, ils perdirent l'inclination qu'ils avoient aux armes, quitterent la séverité & la

frugalité de leurs mœurs, & ne s'occuperent plus qu'à amaſſer des richeſſes, ou à les répandre en folles dépenſes. Athenée nous apprend que leur luxe & leurs débauches étoient paſſez en proverbe. Ce furent eux qui communiquerent aux Gaulois le langage & la politeſſe des Grecs Aſiatiques. Pour le langage & l'écriture, on le voit, à n'en pas douter, dans le premier livre des Commentaires de Ceſar, où il dit, que le Regiſtre des Helvetiens, qui fut fait par les Romains, étoit écrit en caractere Grec. Marſeille juſqu'au dixiéme ſiécle ſuivit le ſort de la Provence. Elle eut depuis ſes Vicomtes, qui vendirent leur Souveraineté aux habitans vers 1226. & devint par là une République libre. Cette liberté où les Marſeillois ont voulu ſe maintenir contre les Comtes de Provence, leur a ſouvent coûté cher. Ils en conſerverent quelque ombre ſous les Maiſons d'Anjou ; mais après bien des efforts, il a enfin fallu ſe ranger à la loi commune de la Monarchie.

Arles n'eſt que terre adjacente au Comté de Provence, & n'a le titre

ni de Viguerie, ni de Bailliage. Les Salyes l'avoient bâtie avant la domination des Romains, & lui avoient donné le nom *Arelas*, dont l'on ignore la signification. Tibere Neron, pere de l'Empereur Tibere, y fonda une Colonie, qui a été fort celebre. Le grand Constantin la nomma *Constantina*: & Honorius y transfera le Siege de la Préfecture du Prétoire des Gaules, qui étoit auparavant à Tréves. Pour ce qui est de l'ordre Ecclesiastique, les honneurs attachez à l'ordre civil purent bien engager les Evêques d'Arles à maintenir plus hardiment leur Primatie ; mais le Concile de Turin fait foi, qu'avant l'an 400. de JESUS CHRIST ils prétendoient l'avoir, comme successeurs de S. Trophime, Disciple des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, qui avoit annoncé l'Évangile en ces païs-là. Dans le tems où ce Concile fut tenu, ajoûte notre Auteur, (c'étoit sous le Pontificat de Siricius, ou d'Innocent I.) on étoit persuadé de cette mission de S. Trophime contemporain des Apôtres ; & on n'avoit aucune idée d'un autre Trophime en-

voyé vers l'an 250. par le Pape Fabien. Gregoire de Tours l'a le premier fait paroître, en suivant, à ce qu'il dit, une Legende de Saint Saturnin de Toulouse. Si Leon ajuge à l'an 450. à l'Evêque d'Arles les droits de Métropolitain sur la Premiere Viennoise, excepté Valence, Grenoble, & Geneve qu'il soumit à la Metropole de Vienne avec Tarantaise Capitale des Alpes Graïennes; cette derniere montre bien que les Evêques des Métropoles civiles, n'étoient pas toûjours des Métropolitains Ecclesiastiques. De dix Evêchez qui avoient été suffragans d'Arles, il ne lui en est resté que quatre. On peut consulter ce qui regarde le titre du Royaume d'Arles, l'Isle de Comargue, la Maison des Beaux, Toulon & les trois Isles d'Hieres appellées anciennement Stoëchades à cause du stoëchas, plante odoriferante qui ressemble à l'hissope, & qui, selon Pline, ne se trouve que là; mais il en croît aussi en Arabie & en d'autres endroits du levant. Ce sont les mêmes qu'on appelle les Isles d'or: *Insulæ aurearum*, ou plûtôt *arearum*, ou *ararum*; car le nom n'est

pas pris du Latin *aurum*; il vient d'un ancien Monastere de Cisteaux établi dans l'une de ces Isles, *Monasterium Arearum*. Ce Monastere a souvent été pillé par les Sarrasins, qui même en tirerent un jour tous les Moines pour les mener en esclavage. Les Chanoines Reguliers voyant l'Abbaye vacante, firent valoir le droit du premier occupant, & s'en emparerent. Cisteaux reclama comme chef d'Ordre; le Pape Innocent III. intervint, & il fut proposé aux Chanoines, ou de quitter la place ou d'embrasser la réforme de Cisteaux. L'alternative étoit embarassante pour eux; aussi ne paroît-il pas qu'ils ayent changé en consequence, ni de domicile, ni d'état. Si ce fut désobéïssance de leur part, ils en porterent bien-tôt la peine. Les Sarrazins revinrent, chargerent encore leurs vaisseaux de ces nouveaux hôtes, & ruinerent l'Abbaye, qui depuis n'a point été rétablie.

Quoique la Provence Orientale ou haute Provence soit presque toute dans les montagnes, elle a sur le bord de la mer de beaux païs en plaine. Le peuple que Cesar appelle *Albici*, &

Strabon *Alboëci*, ne ſçauroit être que les habitans du canton de Riez, dont l'ancien nom, ſelon Pline, étoit *Albecé*. Le nom *Reii*, corrompu au quatriéme ſiécle en *Regii*, a prévalu. C'eſt Ceſar lui-même qui a donné le ſien à la ville de Frejus, ou Frejuls, *Forum Julii*. Une lettre de Plancus à Ciceron, écrite peu après la mort du Dictateur, montre qu'elle étoit déja conſiderable ; & Tacite l'appelle une Colonie illuſtre & ancienne. C'étoit la Patrie d'Agricola ſon Beau-pere. Auguſte y établit un Arcenal pour la Marine, qui la fit nommer *Claſſenſis*. Son port qu'on a comblé & qui n'eſt plus qu'une terre marécageuſe, étoit grand & très-aſſuré. Les Sarrazins l'ayant ruinée de fond en comble à la fin du neuviéme ſiécle ; elle ſe releva vers 970. par les ſoins de Riculphe ſon Evêque qui la fit même fermer de murailles : cela engagea le Comte Guillaume à donner la moitié de la ville & de ſon territoire à l'Evêque & à l'Egliſe de Frejus. Alphonſe, Roi d'Arragon, les en dépoüilla ; mais depuis il fit encore plus que le Comte Guillaume ; car en conſideration

de l'Evêque Raymond son Confesseur, il donna la Seigneurie entiere & la Justice de la ville & du territoire, se reservant seulement & à ses successeurs, Comtes de Provence, la punition des crimes capitaux.

Nous en demeurerons là, quelque matiere qui se presente dans un livre, où il y a peu de pages qui ne piquent la curiosité.

Il y a long-tems que nous devons au feu Pere Gianettasi un éloge historique: des Journalistes étrangers nous ont prévenus, eux qui n'avoient pas les mêmes raisons de s'intereßer à sa memoire: nous n'avons pas voulu cependant nous écarter de notre ancien usage, de ne faire jamais d'éloges que sur des Memoires sûrs. Nous avons enfin reçû de Naples un éloge historique Latin fort détaillé & bien écrit, imprimé avec les permissions ordinaires. C'est au Seigneur Dominique de Georgio, si zelé pour l'avancement des Sciences, & si fidéle à la memoire de ses amis, que nous en avons l'obligation: & nous nous faisons un plaisir de le reconnoître.

ARTICLE LXVIII.

ELOGE HISTORIQUE DU PERE Nicolas Parthenio Gianettasi, Jesuite Napolitain, mort en 1713.

LA Poësie ne souffre rien de mediocre. Pour être couronné sur le Parnasse, il faut y exceller. Peu d'Œuvres Poëtiques obtiennent une approbation generale, & survivent à ceux qui en sont les Auteurs ; c'est qu'il en est peu qui contiennent de veritables beautez. S'il y a lieu d'esperer que les Poësies du R. P. Gianettasi seront au goût des Sçavans de toutes les nations, & de tous les âges, c'est qu'elles sont remplies de ces traits merveilleux qui ne peuvent être que les fruits d'un beau génie.

A peine eurent-elles paru au jour pour la premiere fois, que les Rapins, les Frisons, la France, l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe en parla avec admiration. Ici on s'écrie que Gianettasi a ramené dans l'Italie l'âge d'or de la Poësie, & qu'on trouveroit dans ses vers *autant de perles*

qu'on pourroit en compter sur les côtes de la pêcherie ; là, on felicite la ville de Naples, d'avoir dans Gianettasi un autre Sannazar, & même un autre Virgile, qui par une avantageuse métamorphose de berger s'est fait pêcheur, & de laboureur est devenu pilote. Les uns, pour exprimer le beau feu dont ses vers sont animez, empruntent cette métaphore du Poëte de Mantouë:

------ quorum stupefactæ carmine lynces,
Et mutata suos requierunt flumina cursus.

D'autres invoquent sa Muse en des termes qui marquent leur admiration pour lui:

Salve Romuleæ lux o clarissima linguæ,
Carminis eloquiique parens......

Et ailleurs:

Sat mihi sit te summa poli convexa tuentem

Aspicere, attonitoque sequi trans nubila visu.

Mais faut-il s'étonner que ses Ouvrages ayent été reçûs avec un applaudissement universel ? Ses vers semblent couler comme de source. La vivacité de son imagination & le feu Poëtique se fait sentir dans des matieres aussi seches que celle qu'il a mises en œuvre. Il y sçait répandre toutes les graces de la poësie. Un Poëte doit avoir de l'érudition ; sans cela, il ne sçauroit executer, ni même embrasser rien de grand. Le sixiéme livre de l'Eneïde & les Métamorphoses d'Ovide supposent beaucoup de connoissances, dans ceux qui en sont les Auteurs.

Mais quelle étenduë de lumieres n'a-t'il pas fallu à Gianetrasi pour nous donner avec tant d'exactitude & de netteté des preceptes sur la navigation, la pêche, & la guerre ?

Notre Poëte n'est pas seulement digne imitateur de Virgile, le plus parfait modéle qu'on puisse se proposer; il est encore veritablement Auteur; il a inventé, il a pris son vol

par des routes jusqu'alors inconnuës ; il s'est enhardi à soumettre aux regles de la Poësie des sujets que personne n'avoit tenté d'y soumettre. Il a servi d'interprete aux Muses, pour nous apprendre l'Art de mesurer sur mer les latitudes & les longitudes.

La fiction qu'il a employée pour décrire l'invention de la boussole, n'est, à la verité, qu'une heureuse imitation de Virgile. Un jeune pilote, nommé Flavius, est instruit par sa mere, une des Néreïdes, comme le berger Aristée l'avoit été par Cyrene. Chez le Poëte Napolitain, comme chez le Poëte de Mantouë, Protée est introduit sur la Scéne. Mais Virgile ne nous a representé la sympathie que l'aiman, & une aiguille d'acier ont ensemble :

Marmor amat ferrum, dulcesque in pectore flammas
Nutrit dura silex, calybis durissima corda
Allicit illecebris, mollit sua viscera ferrum
Illecebra, & rigidum quamvis, respondet amori . . . .

Quel autre que Gianettasi a mis en vers l'Art de nous servir de cette aiguille aimantée ?

Mobilis illa stylo superadditur ; irrequieta
Vertitur hàc illàc, donec præfulgida cælo,
Quâ cynosura micat, se sistat, & æthere ab alto,
Hauriat obtutu flammas, tepefacta sagitta................

C'est ainsi qu'il décrit les vertus de la boussole.

Nitidam cape pixida, nate,
Ipsa polum nimbo obtectum tibi ferrea cuspis
Ostendet, mundique plagas & sydera dicet :
Qui spirent venti, rigidæ quæ rupe procellæ
Descendant. Quid plura ? tibi prosidere ferrum
Dux erit.........................

Est-il encore rien de plus neuf que certains morceaux des Poësies de Gianettasi sur les vents ? Virgile nous avoit appris, quel étoit leur Roi,

 où

où étoient leurs prisons, quels violens efforts ils faisoient pour en sortir, quels ravages ils causoient, lorsqu'Eole les avoit une fois déchaînez. Mais nous avoit-il marqué leur origine? Cela étoit reservé à Gianettasi.

Le Soleil, dit-il, fait sentir l'effet de ses rayons bienfaisans au ciel, à la terre, à la mer, à toute la nature; il produit, il recueille les semences de chaque chose, les combine, les change insensiblement, pour les revêtir d'une nouvelle forme. La terre embrasée peu-à-peu ouvre son sein; les exhalaisons qui en sortent, s'élevent jusqu'aux nuës; arrivées dans ces regions superieures, elles s'y trouvent resserrées par le froid; telles que des bataillons qui poursuivis se pressent mutuellement, unissent toutes leurs forces, & opposent leurs boucliers aux traits de l'ennemi, ces vapeurs ayant acquis de nouvelles forces, & devenuës plus pesantes, retombent sur la terre d'où elles étoient parties. Échauffées de nouveau par les rayons du Soleil, elles remontent vers les nuës.

Ac tandem ſpatiis nimium concluſus iniquis,
Quà via, per medias nubes, perque aëra latè
Seſe aperit, citus irrumpit......;
Atque auras premit obſtantes, premiturque viciſſim:
Stare loco neſcit, celeri ſecat aëra lapſu,
Dum fugit, & miſcet maria, & nemus omne tumultu.

Il nous donne ſous des idées & des expreſſions poëtiques le caractere & le nom de tous les vents. Eſt, ſud-eſt, eſt-ſud-eſt, nord, nord-eſt, eſt-nord-eſt, oüeſt, nort-nort-oüeſt, oüeſt-ſud-oüeſt...... Ces noms ſous la plume de Gianettaſi perdent tout ce qu'ils ont de dur & d'étranger.

L'endroit par lequel Gianettaſi me paroît plus reſpectable, c'eſt qu'il a ramené la poëſie à ſon ancienne inſtitution. Il ſeroit à ſouhaiter que comme lui on ne s'en ſervît que pour inſtruire, ou pour faire aimer la vertu.

Gianettaſi a conſacré une partie de ſes veilles à chanter dans des Eglogues les perfections de Marie; & dans

un poëme, les merveilles que le Ciel a operez par le ministere de S. François Xavier.

Il est des Poëtes, qui parce qu'ils sont initiez dans les misteres d'Apollon, font gloire de n'être plus propres à commercer avec les hommes, se croyent dispensez des devoirs que la societé & la Religion nous imposent.

Le Poëte dans Gianettasi ne faisoit que relever le parfait honnête homme, le Chrétien, le Religieux, Ami fidelle; les Cardinaux, les Princes mêmes rechercherent son amitié, attirez encore plus par les qualitez de son cœur que par celles de son esprit. Il sçût se conserver leur estime & leur confiance, & merita leurs regrets après sa mort.

Son inclination le faisoit sans cesse soupirer après sa retraite, où éloigné du tumulte du monde il s'abîmoit, pour ainsi dire, dans la poësie. Il ne se refusa cependant jamais aux longues & penibles occupations de son état. Propre à toute sorte d'emplois, Humanitez, Philosophie, Mathematiques, Histoire, soit sacrée, soit pro-

ſane, (de quoi les trois tomes de ſon Hiſtoire de Naples ſi eſtimez ſont des preuves inconteſtables ;) divines Écritures, langue Grecque, langue Hebraïque, il enſeigna ſucceſſivement, & quelquefois en même tems toutes ces ſciences dans leſquelles il excelloit.

Il conſacra les dix dernieres années de ſa vie à un exercice continuel des œuvres de pieté, & ne goûtoit d'autre repos que celui qu'il trouvoit dans un changement d'occupations ; auſſi devint-il l'Apôtre de tout un païs.

Attentif aux devoirs de ſon état, la regle l'accompagnoit par tout, & il y conformoit toutes ſes démarches.

Amateur de la pauvreté, il ſe plaiſoit à en porter les marques dans ſes habits, & à en reſſentir les effets dans la nourriture.

Plein de l'eſprit de Dieu, ſes diſcours, ſes actions, ſon air, tout reſpiroit la Sainteté. L'Archevêque de Surrento qui lui faiſoit ſouvent l'honneur de lui rendre viſite, diſoit de lui qu'on le trouvoit toûjours occu-

pé ou à prêcher, ou à prier ; il consacra par un pieux usage ce qui lui revint du debit de ses livres répandus dans toute l'Europe : ce qui aida à élever une magnifique Eglise, sur le frontispice de laquelle on lit encore aujourd'hui cette inscription :

Matri Partheniæ, Vates Parthenius.

Monument durable de sa pieté, comme ses Poësies seront un monument éternel de son grand genie.

ARTICLE LXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE ; DE LEIPSICK.

WEidman a imprimé le grand Ouvrage de Mr Oudin sur les Ecrivains Ecclesiastiques. *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiasticis*, &c. *cum multis dissertationibus*, &c. 3. tom. *in-fol.* Mr Oudin a quitté l'Eglise Romaine & l'Ordre de Prémontré par une double apostasie. Un orgueil sauvage & intraitable, un attachement opiniâtre à des opinions singulieres,

l'ont poussé dans ce précipice. On sent dans son Ouvrage un homme qui a foüillé dans la poussiére des Bibliothéques, & qui a déterré de vieux écrits qui pouvoient bien rester dans l'oubli; mais ce n'est pas toûjours parmi d'anciens parchemins qu'on trouve de la raison, du discernement, du goût; c'étoit dequoi Monsieur Oudin avoit besoin; il n'a point connu ses forces; il devoit se borner à nous donner un catalogue des Écrivains Ecclésiastiques omis par Bellarmin, Possevin, Labbe, Cave, Dupin: il a voulu s'élever à une partie de la Critique qui demande des talents dont il étoit dépourvû. Ses Dissertations sont employées à jetter le soupçon de supposition sur les Ouvrages des Peres qui incommodent le plus les Protestans. Ses conjectures sont si hazardées, qu'apparemment les Catholiques mépriseront ses nouvelles tentatives pour obscurcir la tradition, & les Protestans les négligeront.

D'OSNABRUCK.

Un Anonime attaqua l'an 1718. le fameux diplome de Charlemagne en faveur de notre Eglise. *Diploma Ca-*

roli magni de Scholis Osnabrugensis Ecclesiæ criticè expensum. L'Anonime a été refuté sçavamment, & un peu trop vivement par l'Auteur aussi Anonime d'une Dissertation Critique & Historique sur le même Diplome. *Dissertatio critico historica de diplomate Caroli magni* : ces deux Anonimes portent des noms connus en Allemagne, & qui donneroient un nouveau prix à leurs Ouvrages. Le Diplome parle d'une translation des reliques des SS. Crépin & Crépinien. L'Adversaire de l'Eglise d'Osnabruck a cherché à Soissons dequoi combattre cette translation; il ne peut en tirer rien de favorable à ses prétentions ; car il est certain qu'il ne reste à Soissons qu'une partie des Reliques de ces Saints Apôtres du Païs.

DE NAPLES.

Monsieur de Georgio si connu par son inclination magnifique pour les Sciences, & qui les protege avec connoissance, nous écrit que *Recurti a imprimé à Venise la nouvelle édition du Menochius, avec le supplement du Pere de Tournemine, qui parut à Paris en* 1719. Il ajoûte : *Nous avons dans ce*

ſupplément une Bibliotheque abregée, ſuffiſante pour apprendre l'Ecriture Sainte. La Préface, le jugement des Auteurs dont le ſupplément eſt composé, les diſſertations du Pere de Tournemine me font attendre avec impatience d'autres Ouvrages d'un Auteur ſi ſçavant & ſi judicieux. L'Imprimeur merite des loüanges & ſon titre n'impoſe pas : Editio noviſſima poſt Pariſienſem diligenter recognita.

DE ROME.

Vous n'avez point encore fait mention de l'édition nouvelle que l'on a faite ici *d'Anaſtaſe le Bibliothecaire, De vitis ſummorum Pontificum* en deux tomes *in fol.* avec des notes & des Diſſertations ſçavantes. On s'attend que vous rendrez juſtice au ſçavant Editeur.

DE LONDRES.

On imprime ici les veritables Œuvres du fameux Poëte Rouſſeau ; les pieces infames qu'il a toûjours déſavoüées, ne ſeront pas dans cette édition.

DE HOLLANDE.

L'Etat preſent de la Grande Bretagne paroît ; il eſt fort inſtructif.

Juin 1723.

La nouvelle Histoire de Hollande, par l'infatigable Monsieur le Clerc en deux tomes *in fol.* se débite & est lûë avec empressement.

DE FRANCE, DE PARIS.

Barbou réimprime *les Poësies du Pere Rapin* en trois tomes *in* 12. il a ramassé tout ce qui s'est pû trouver & même quelques piéces de Prose très-rares du même Auteur. Il imprime *les Poësies & les Oraisons Latines du Pere du Cerceau* qui feront un volume *in* 12.

Il a ramassé aussi dans un volume *toutes les Oraisons du Pere Cossart*, qui ont été si estimées dans leur tems & qui sont devenuës très-rares.

Il donnera aussi en deux volumes *les Poësies Latines* de deux Auteurs celebres, tous deux Flamands, tous deux excellens Poëtes, *Sidronius Hoschius, & Vallius.*

Mariette imprime *un Traité des Censures* par Monsieur Gibert, l'Auteur des Institutions Ecclesiastiques & & Beneficiales, *in* 4°.

Jombert va imprimer *la Mechanique de Monsieur Varignon*, *in* 4°. C'est une Méchanique complette &

traitée avec cette justesse, cette netteté que l'on a admirée dans son Projet de Méchanique.

On attend que Mr. de Fontenelle donne au Public ce qu'il a fait esperer, c'est à-dire, *un Recueil des lettres de Mr Varignon, & de celles qu'il a reçûës de tout ce qu'il y avoit de sçavans Mathematiciens & Physiciens de l'Europe.*

Le Dictionnaire Universel du Commerce, par Mr Savari de Brulon, est presque achevé d'imprimer. Étienne n'épargne rien afin que l'impression en soit belle & exacte.

La Bibliothéque des Philosophes en deux petits volumes *in* 4°. par Monsieur Gauthier Ingenieur du Roi & Inspecteur des ponts & chaussées de France, est achevée d'imprimer chez André Cailleau, place de Sorbonne. Monsieur Gauthier a déja fourni plusieurs matieres d'extraits à nos Journaux; il ne se borne pas aux matieres seulement qui regardent ses emplois, il s'éleve à des dissertations sçavantes de Philosophie; & dans l'Ouvrage qui va paroître, on le trouvera très-instruit de l'Histoire, aussi bien que des opinions des Philosophes.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux Arts.
Mois de Juin 1723.

ART. LVIII. *LA verité de la Religion Protestante opposée aux nouveaux préjugez des Docteurs Catholiques, &c.* Page 942
ART. LIX. *Suite de l'Histoire de Timur-Bec ou Tamerlan.* p. 951
ART. LX. *Des Orateurs. Sçavoir, si les Modernes sont inferieurs aux Anciens; Dialogue, &c.* p. 972
ART. LXI. *Examen d'une partie de la Dissertation de M. l'Abbé de Vertot, &c.* p. 981
ART. LXII. Animadversiones P. Josephi Falck Societatis Jesu, &c. *C'est-à-dire, Réflexions du Pere Joseph Falck de la Compagnie de Jesus, &c.* p. 993
ART. LXIII. *Réponse au Journal du mois de Janvier* 1723. &c. p. 1004
ART. LXIV. *L'Etat de la France*, &c. page 1007
ART. LXV. *Memoire sur la Noble & ancienne Maison de Percy.* p. 1054
ART. LXVI. Rerum Italicarum scrip-

tores, c'est-à-dire, les Auteurs qui ont écrit l'Histoire d'Italie, &c. page 1059
ART. LXVII. *Description Historique & Geographique de la France ancienne & moderne*, &c. p. 1068
ART. LXVIII. *Eloge Historique du Pere Nicolas Parthenio Gianettasi, Jesuite Napolitain*, &c. p. 1098
ART. LXIX. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, de Leipsick. p. 1109
D'Osnabruck. p. 1108
De Naples. p. 1110
De Rome. p. 1112
De Londres. ibid.
De Hollande. ibid.
De France, de Paris. p. 1113

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1720